

| Plan Climat Air Énergie Territorial

Évaluation Environnementale Stratégique

Date de réalisation	Mars 2021
Numéros de versions	<i>EES Version V prov vers V0</i>
	EES Version V01
Référence affaire	2018-P07 EES PCAET Haut-Béarn
Rédacteurs	Laurence LOPERENA – Conseillère Cit'ergie Marion GARNIER et Zoé HEMSEN – Consultantes écologues

SOMMAIRE

LISTE DES FIGURES	6
LISTE DES TABLEAUX	7
1- RESUME NON TECHNIQUE	9
1.1. PRESENTATION DU PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT BEARN	10
1.2. DEMARCHE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE DU PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT BEARN	13
1.3. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT DU HAUT BEARN ET ENJEUX	15
1.4. STRATEGIE DU PCAET HAUT BEARN ET JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS	17
1.5. EXPOSE DES EFFETS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET ET MESURES ERC	18
1.6. PRESENTATION DU DISPOSITIF DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU PCAET HAUT BEARN	19
2- PRESENTATION DU PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT BEARN	21
2.1. CCHB COORDINATRICE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	22
2.2. OBJECTIFS DU PCAET	24
2.3. ELABORATION PARTAGEE DU PCAET	26
3- ARTICULATION DU PCAET AVEC LES AUTRES PLANS ET DOCUMENTS D'URBANISME	29
3.1. DOCUMENTS PRIS EN COMPTE LORS DE L'ELABORATION DU PCAET	30
3.1.1. SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET) DE NOUVELLE-AQUITAINE	30
3.1.2. SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCOT) DU PIEMONT OLORONNAIS	32
3.2. DOCUMENTS AVEC LESQUELS LE PCAET A UN LIEN	33
3.2.1. DOCUMENTS D'URBANISME	33
3.2.2. TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE	33
3.2.3. CONTRAT LOCAL DE LA SANTE (CLS)	34
3.2.4. CHARTE ARCHITECTURALE	34
3.2.5. SPR OLORON SAINTE MARIE	35
4- PRESENTATION DE LA DEMARCHE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE DU PCAET	36
4.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE	37
4.2. ROLE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE	37
4.3. DEMARCHE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE MISE EN ŒUVRE POUR LE PCAET	38
4.3.1. REALISATION DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	38
4.3.2. AMELIORATION ITERATIVE DU PCAET	38
4.3.3. RESTITUTION DE LA DEMARCHE	39
4.3.4. ARTICULATION AVEC L'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000	39
5- ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT DU HAUT-BEARN	40
5.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DU HAUT BEARN	41
5.2. PRESENTATION DU MILIEU PHYSIQUE	44
5.2.1. GEOLOGIE	44
5.2.2. HYDROGEOLOGIE	45
5.2.3. EAUX SUPERFICIELLES	49

5.2.4.	ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE SUR LE RESEAU EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT	57
5.2.5.	CLIMAT ACTUEL ET EVOLUTION	60
5.2.6.	SYNTHESE THEMATIQUE	60
5.3.	PRESENTATION DU MILIEU NATUREL	61
5.3.1.	INVENTAIRES ECOLOGIQUES ET ZONAGES REGLEMENTAIRES NATURA 2000	61
5.3.2.	PARC NATIONAL DES PYRENEES.....	110
5.3.3.	ESPACES NATURELS SENSIBLES.....	112
5.3.4.	LOI MONTAGNE	112
5.3.5.	TRAME VERTE ET BLEUE, CONTINUITES ECOLOGIQUES	113
5.3.6.	SYNTHESE THEMATIQUE	118
5.4.	PATRIMOINE CULTUREL	119
5.5.	MILIEU HUMAIN ET EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES	121
5.5.1.	CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE FAIBLE ENTRETENUE PAR UN SOLDE MIGRATOIRE POSITIF.....	121
5.5.2.	POPULATION VIEILLISSANTE	121
5.5.3.	TYPLOGIE DES MENAGES	122
5.5.4.	POPULATION ACTIVE LIEE AUX SECTEURS AGRICOLE ET INDUSTRIEL	122
5.5.5.	SYNTHESE THEMATIQUE	122
5.6.	RISQUES NATURELS.....	123
5.6.1.	RISQUE INONDATION	126
5.6.2.	RISQUE SISMIQUE	127
5.6.3.	RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN.....	129
5.6.4.	RISQUE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES	130
5.6.5.	RISQUE FEU DE FORET.....	131
5.6.6.	SYNTHESE THEMATIQUE	131
5.7.	RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES.....	132
5.8.	POLLUTIONS ET NUISANCES	135
5.8.1.	POLLUTION DES SOLS	135
5.8.2.	QUALITE DE L' AIR	137
5.8.3.	NUISANCES SONORES	139
5.8.4.	DECHETS	140
5.8.5.	SYNTHESE THEMATIQUE	142
5.9.	ENERGIE ET EMISSION DE GES	143
5.10.	SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX A PRENDRE EN COMPTE DANS LE PCAET	146
6-	<u>STRATEGIE DU PCAET HAUT BEARN ET JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS.....</u>	<u>149</u>
6.1.	VISION STRATEGIQUE DU PCAET.....	150
6.2.	JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES	154
6.2.1.	DEFINITION DES OBJECTIFS	154
6.2.2.	PRESENTATION DES SCENARIOS ET SYNTHESE	155
7-	<u>EXPOSE DES EFFETS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET ET MESURES ERC.....</u>	<u>160</u>
7.1.	ANALYSE DES EFFETS DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES	161
7.1.1.	ÉTUDE DES EFFETS DU PCAET HAUT BEARN SUR LES DIFFERENTES COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES	161
7.1.2.	PROPOSITIONS DES MESURES ERC A METTRE EN ŒUVRE	170
7.2.	ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000.....	173
7.2.1.	ANALYSE DES INCIDENCES DU PCAET SUR LES SITES NATURA 2000	173
7.2.2.	SYNTHESE DES INCIDENCES, MESURES ASSOCIEES ET CONCLUSION RELATIVE A LA PRESERVATION DES SITES NATURA 2000	176
8-	<u>PRESENTATION DU DISPOSITIF DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU PCAET HAUT BEARN</u>	<u>178</u>

9-	PRESENTATION DES METHODES UTILISEES	181
9.1.	AUTEURS DE L'ETUDE	182
9.2.	METHODES ET OUTILS UTILISES	182
9.2.1.	METHODE POUR L'ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	182
9.2.2.	METHODE POUR L'ANALYSE DES INCIDENCES DU PCAET, LA DEFINITION DES MESURES ET DES INDICATEURS DE SUIVI	185

TABLE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation générale de la Communauté de Communes Haut Béarn.....	22
Figure 2 : Schéma issu du document stratégique	25
Figure 3 : Relief sur la Communauté de Communes du Haut-Béarn.....	41
Figure 4 : Occupation du sol sur le territoire de la CCHB.....	42
Figure 5 : Couches géologiques au droit du territoire de la CCHB.....	44
Figure 6 : Aquifères présents au droit du territoire de la CCHB.....	46
Figure 7 : Répartition des points de prélèvements d'eaux souterraines sur le territoire de la CCHB.....	48
Figure 8 : Réseau hydrographique sur le territoire de la CCHB	49
Figure 9 : Localisation de la production d'énergie hydraulique sur le territoire de la CCHB	54
Figure 10 : Localisation des points de prélèvement dans les eaux superficielles sur le territoire de la CCHB.....	56
Figure 11 : Mode de gestion de la production/distribution d'eau potable sur le territoire de la CCHB.....	57
Figure 12 : Les ZNIEFFs du territoire de la CCHB.....	63
Figure 13 : Les ZICOs du territoire de la CCHB	63
Figure 14 : Réseau Natura 2000 au regard du territoire de la CCHB.....	65
Figure 15 : "Gave de Pau"	66
Figure 16 : Classes d'habitats et répartition.....	67
Figure 17 : Gave d'Aspe et de Lourdiós	69
Figure 18 : Classes d'habitats et répartition.....	70
Figure 19 : Gave d'Oloron et Marais de Labastide Villefranche.....	72
Figure 20 : Classes d'habitats et répartition.....	73
Figure 21 : Gave d'Ossau.....	75
Figure 22 : Classes d'habitats et répartition.....	76
Figure 23 : Massif de l'Anie et d'Espelunguere.....	77
Figure 24 : Classes d'habitats et répartition.....	78
Figure 25 : Massif de Sesques et de l'Ossau	81
Figure 26 : Classes d'habitats et répartition.....	82
Figure 27 : Massifs de Layens	85
Figure 28 : Classes d'habitats et répartition.....	86
Figure 29 : Massif du Montagnon	89
Figure 30 : Classes d'habitats et répartition.....	90
Figure 31 : Montagnes de la Haute Soule.....	93
Figure 32 : Classes d'habitats et répartition.....	94
Figure 33 : Montganes du Barétous.....	97
Figure 34 : Classes d'habitats et répartition.....	98
Figure 35 : Eth Thuron des Aureys.....	101
Figure 36 : Classes d'habitats et répartition.....	102
Figure 37 : Haute Soule : Massif de la Pierre Saint-Martin	104
Figure 38 : Classes d'habitats et répartition.....	105
Figure 39 : Hautes Vallées d'Aspe et d'Ossau	107
Figure 40 : Classes d'habitats et répartition.....	108
Figure 41 : Situation du territoire de la CCHB au regard du PNP.....	111
Figure 42 : Situation des communes de la CCHB au regard de la Loi Montagne	112
Figure 43 : Eléments de connaissances SRCE aquitain sur le territoire de la CCHB.....	114
Figure 44 : Trame forestière sur le territoire de la CCHB.....	115
Figure 45 : Trames prairie/haies sur le territoire de la CCHB	116
Figure 46 : Trame milieux rocheux dominants sur le territoire de la CCHB.....	117
Figure 47 : Trame zone humide sur le territoire de la CCHB.....	117
Figure 48 : Sites inscrits, sites classés et monuments historiques sur le territoire de la CCHB.....	119
Figure 49 : Intensité épacentrales des séismes répertoriés sur la CCHB selon l'échelle de MSK.....	128
Figure 50 : Mouvements de terrain identifiés sur la CCHB	129
Figure 51 : Risque lié au retrait/gonflement des argiles sur le territoire de la CCHB.....	130
Figure 52 : Risque feu de forêt sur la CCHB.....	131

Figure 53 : Localisation du risque Transport de Matières Dangereuses au niveau de la CCHB	134
Figure 54 : Localisation des sites BASIAS sur le territoire de la CCHB.....	136
Figure 55 : Répartition et émissions de polluants par secteur, en tonnes	137
Figure 56 : Nuisance sonore liée au réseau routier sur le territoire de la CCHB.....	139
Figure 57 : Évolution des tonnages Ordures Ménagères Résiduelles collectées.....	141
Figure 58 : Données sur la collecte des déchets recyclables du SICTOM en 2016	141
Figure 59 : Evolution des performances de collecte sélective.....	141
Figure 60 : Nature et tonnage des déchets collectés dans les déchetteries	142
Figure 61 : Consommation d'énergie et émissions GES du territoire.....	143
Figure 62 : Consommation énergétique finale en fonction de la forme d'énergie	144
Figure 63 : Production d'énergies renouvelables en 2015 sur le territoire de la CCHB.....	144
Figure 64 : Trajectoire énergétique à horizon 2030.....	155
Figure 65 : Trajectoire climatique à horizon 2030.....	157

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Plan d'actions du PCAET Haut Béarn	12
Tableau 2 : Synthèse des caractéristiques de la CCHB et enjeux associés.....	16
Tableau 3 : Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PCAET Haut Béarn sur l'environnement	20
Tableau 4 : Compétences de la CC Haut Béarn	23
Tableau 5 : Plan d'actions du PCAET Haut Béarn	28
Tableau 6 : Documents d'urbanisme opposables et procédures en cours.....	33
Tableau 7 : Occupation du sol en 2015 sur le territoire de la CCHB	42
Tableau 8 : Exploitations du sous-sol sur le territoire de la CCHB	45
Tableau 9 : Caractéristiques des masses d'eau identifiées au droit du territoire de la CCHB.....	47
Tableau 10 : Etat des lieux des centrales hydroélectriques du territoire	55
Tableau 11 : Stations d'épuration présentes sur le territoire.....	59
Tableau 12 : Activités, menaces et pressions sur le site FR7200781	68
Tableau 13 : Activités, menaces et pressions sur le site FR7200792	71
Tableau 14 : Activités, menaces et pressions sur le site FR7200791	74
Tableau 15 : Activités, menaces et pressions sur le site FR7200746	80
Tableau 16 : Activités, menaces et pressions sur le site FR7200744	84
Tableau 17 : Activités, menaces et pressions sur le site FR7200747	87
Tableau 18 : Activités, menaces et pressions sur le site FR7200745	91
Tableau 19 : Activités, menaces et pressions sur le site FR7200750	95
Tableau 20 : Activités, menaces et pressions sur le site FR7200749	99
Tableau 21 : Activités, menaces et pressions sur le site FR7212007	103
Tableau 22 : Activités, menaces et pressions sur le site FR7212008	106
Tableau 23 : Activités, menaces et pressions sur le site FR7210087	109
Tableau 24 : Communes concernées par le Parc National des Pyrénées.....	110
Tableau 25 : liste des bâtiments classés monuments historiques sur le territoire de la CCHB	120
Tableau 26 : Situation du territoire au regard de l'Atlas des Zones Inondables	126
Tableau 27 : Liste des ICPE sur le territoire de la CCHB.....	132
Tableau 28 : Liste des sites BASOL référencés sur le territoire de la CCHB	135
Tableau 29 : Objectifs de l'axe stratégique numéro 1	150
Tableau 30 : Objectifs de l'axe stratégique numéro 2	151
Tableau 31 : Objectifs de l'axe stratégique numéro 3	152
Tableau 32 : Objectifs de l'axe stratégique numéro 4	152
Tableau 33 : Objectifs de l'axe stratégique numéro 5	153
Tableau 34 : Synthèse des objectifs nationaux et régionaux et leur déclinaison à l'échelle locale.....	156
Tableau 35 : Synthèse des objectifs du Haut Béarn à horizon 2030.....	158
Tableau 36 : Synthèse des objectifs du Haut Béarn à horizon 2050.....	158
Tableau 37 : Plan d'actions du PCAET	162
Tableau 38 : Plan d'actions du PCAET Haut Béarn	163
Tableau 39 : Légende du tableau de synthèse des incidences du PCAET.....	164
Tableau 40 : Tableau synthétique des effets du PCAET sur l'environnement	168
Tableau 41 : Principales menaces et opportunités accentuées par le changement climatique sur l'environnement de la communauté de communes Haut Béarn	173

Tableau 42 : Synthèse des points de vigilance sur le réseau Natura 2000.....	175
Tableau 43 : Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PCAET Haut Béarn sur l'environnement.....	180
Tableau 44 : Méthode et sources pour l'analyse de l'état initial	184

1 - RESUME NON TECHNIQUE

1.1. PRESENTATION DU PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT BEARN

1.1.1. CHIFFRES-CLES ET ATOUTS DU TERRITOIRE

Un territoire de vie privilégié

La Communauté de Communes du Haut Béarn est située dans le département des Pyrénées-Atlantiques (64), à l'extrémité est de la région Nouvelle-Aquitaine, à 50 km de l'Espagne et 100 km de l'océan Atlantique. Elle couvre une superficie d'environ 1000 km² et compte 48 communes pour environ 33 000 habitants. Elle se définit par la qualité exceptionnelle de son patrimoine environnemental. Que l'on se réfère au cadre de vie, aux ressources, ou au patrimoine naturel et urbain, on découvre un territoire riche, relativement préservé des nuisances majeures, mais confronté aujourd'hui à des évolutions impliquant réflexions, débats et prises de décision en conscience.

Un territoire attractif

L'activité économique fait de ce territoire un lieu attractif. Le Haut-Béarn compte 3 800 établissements qui emploient environ 13 000 personnes. Ce tissu fait l'assise du pôle économique du territoire et suscite des installations résidentielles nouvelles.

Une économie dynamique

Parmi les secteurs d'activités du territoire, nous retrouvons :

- L'industrie : avec la métallurgie (SAFRAN LANDING SYSTEMS, PCCF...), l'agroalimentaire (Lindt et Sprüngli, la Société des Eaux Minérales d'Ogeu...) ;
- L'économie commerciale/transports, services et construction ;
- L'administration publique, les secteurs de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale ;
- L'agriculture : élevage, culture du maïs...

1.1.2. ELABORATION PARTAGEE DU PCAET

L'élaboration du PCAET doit permettre au territoire de cranter sur sa politique de transition énergétique et climatique tout en intégrant ses enjeux environnementaux. Ce processus permet d'aboutir à une vision partagée de ce que sera le territoire à moyen et long terme. En apportant une vision claire et réaliste, le diagnostic territorial permet d'identifier les enjeux du territoire et les leviers d'actions les plus pertinents.

Pour la Communauté de Communes du Haut Béarn, jeune Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) avec une nouvelle gouvernance, l'une des premières ambitions du PCAET se joue dans l'élaboration de cette vision partagée pour participer à la construction d'un projet territorial. Aussi le travail de définition de la stratégie du PCAET a été conduit par les élus communautaires et municipaux en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la transition écologique du territoire.

Ainsi, le PCAET du Haut Béarn se décline en 5 axes stratégiques puis en actions permettant au territoire de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux comme présenté ci-après.

AXE 1 : MISER SUR UNE EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES DANS LEURS PATRIMOINES, LEUR FONCTIONNEMENT, ET L'EXERCICE DE LEURS COMPETENCES			
1.1	Intégrer les ambitions Energie – Climat dans les outils de pilotage stratégiques de la collectivité	1.1.1	Intégrer les Enjeux « énergie-climat » dans le fonctionnement de la CCHB
		1.1.2	Mettre en œuvre les outils stratégiques adaptés au territoire
		1.1.3	Créer et mettre en œuvre les outils financiers de la politique énergie climat
		1.1.4	Piloter et évaluer les politiques publiques
1.2	Rendre le patrimoine des collectivités plus performant	1.2.1	Mobiliser le levier que représente la commande publique
		1.2.2	Travailler à améliorer la sobriété et l'efficacité du patrimoine bâti des collectivités territoriales
		1.2.3	Optimiser l'éclairage public
		1.2.4	Optimiser les déplacements des agents et des élus
1.3	Développer les énergies renouvelables dans le patrimoine des collectivités	1.3.1	Œuvrer à équiper toutes les toitures économiques viables d'installations solaires
		1.3.2	Travailler les opportunités du « bois énergie »
		1.3.3	Etudier les opportunités de micro centrales hydroélectriques
AXE 2 : S'ENGAGER POUR UN TERRITOIRE PLUS SOBRE EN AGISSANT SUR L'HABITAT, L'AMENAGEMENT ET LA MOBILITE			
2.1	Améliorer la performance énergétique du parc résidentiel	2.1.1	Créer un guichet unique pour la rénovation énergétique, les constructions neuves et les énergies renouvelables
2.2	Aménager et adapter le territoire en intégrant les enjeux énergétiques et climatiques	2.2.1	Développer des alternatives à l'usage de la voiture individuelle
		2.2.2	Créer et promouvoir les projets d'aménagement bas carbone et à énergie positive
		2.2.3	Préserver l'eau et la biodiversité
		2.2.4	S'outiller face aux risques naturels induits par le changement climatique
2.3	Développer les mobilités éco-responsables et solidaires	2.3.1	Réaliser les aménagements nécessaires aux mobilités alternatives
		2.3.2	Répertorier, promouvoir les dispositifs existants et travailler sur de nouvelles offres de services pour le grand public et les déplacements professionnels
		2.3.3	Accompagner et expérimenter le développement des mobilités alternatives

AXE 3 : ŒUVRER POUR UNE AGRICULTURE & UNE FORET QUI S'ADAPTENT AUX NOUVEAUX BESOINS LOCAUX ET A LA NOUVELLE DONNE CLIMATIQUE			
3.1	Accroître les services rendus par l'agriculture et la forêt au territoire	3.1.1	Constituer un Conseil Scientifique d'experts pour animer et élaborer la stratégie agricole du territoire
3.2	Faciliter le développement et l'accès aux ressources locales	3.2.1	Travailler à l'autosuffisance Alimentaire
AXE 4 : FAIRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE UN ATOUT POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE			
4.1	Accompagner les filières d'énergies renouvelables du territoire	4.1.1	Photovoltaïque
		4.1.2	Bois-énergie
		4.1.3	Méthanisation
		4.1.4	Hydroélectricité
4.2	Accompagner l'offre touristique	4.2.1	Soutenir une démarche de tourisme durable
		4.2.2	Travailler à adapter l'offre touristique aux évolutions climatiques
4.3	Impulser une dynamique auprès des acteurs économiques	4.3.1	Animer la communauté d'acteurs économiques sur la transition écologique (économie d'énergie, mobilité, déchets, eau, EnR, etc ...)
		4.3.2	Travailler à optimiser les ressources sur le territoire et favoriser l'approvisionnement local
AXE 5 : FAIRE EVOLUER ENSEMBLE NOS COMPORTEMENTS POUR PRESERVER NOTRE CADRE DE VIE			
5.1	Promouvoir les enjeux et objectifs climat air énergie	5.1.1	Mettre en place et animer un comité technique dédié à la sensibilisation du grand public et du public scolaire
5.2	Challenger les habitants pour qu'ils soient acteurs de la transition écologique de leur territoire	5.2.1	Porter des challenges/événements auprès de la population
			Expérimenter le mode participatif citoyen

Tableau 1 : Plan d'actions du PCAET Haut Béarn

1.1.3. ARTICULATION DU PCAET AVEC LES AUTRES PLANS ET DOCUMENTS D'URBANISME

L'élaboration du PCAET doit intégrer les interactions existantes ou potentielles avec les autres plans et programmes. L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) permet de vérifier si ces interactions ont bien été prises en comptes et si cela aboutit à des synergies ou à minima à l'absence de contradictions.

Dans ce cadre le PCAET a notamment pris en compte le SRADDET Nouvelle Aquitaine, le SCoT du Piémont Oloronais. D'autres documents sont pris en compte au regard du lien qu'ils ont avec le PCAET : documents d'urbanisme, feuille de route TEPOS, Contrat local de la Santé, Charte architectural, Site Patrimonial Remarquable d'Oloron Sainte Marie,...

1.2. DEMARCHE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE DU PCAET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT BEARN

L'évaluation environnementale stratégique requise par la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement répond à trois objectifs :

- Aider à l'élaboration du PCAET en prenant en compte l'ensemble des champs de l'environnement et en identifiant ses effets sur l'environnement ;
- Contribuer à la bonne information du public et faciliter sa participation au processus décisionnel de l'élaboration du PCAET ;
- Éclairer l'autorité qui arrête le PCAET sur la décision à prendre.

L'EES doit permettre notamment d'intégrer les considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption du PCAET en vue de promouvoir un développement durable et d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement et de la santé humaine.

Trois grandes séquences rythment la réalisation de l'EES :

- Une séquence de diagnostic ;
- Une séquence de contribution à la construction du PCAET grâce à des itérations au vu des incidences sur l'environnement, des alternatives et des mesures d'évitement et de réduction envisagées ;
- Une séquence de finalisation basée sur l'analyse des incidences résiduelles et la restitution de la démarche en direction du public et des autorités consultées.

Afin de coordonner au mieux l'élaboration du PCAET et la réalisation de l'EES pour garantir une bonne intégration des enjeux environnementaux et améliorer le PCAET, il est essentiel d'anticiper les étapes clés de l'EES, et de les articuler avec celles des travaux d'élaboration du PCAET.

Il pourra être utile d'adapter la méthodologie de l'EES aux spécificités du territoire concerné et de bien définir les limites de l'exercice qui doit rester proportionné aux enjeux.

1.2.1. REALISATION DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'état initial de l'environnement doit permettre de comprendre le fonctionnement global du territoire, d'en relever les atouts et richesses environnementales, mais également de mettre en lumière les sensibilités environnementales.

Afin de tenir compte de la dynamique des territoires, ce diagnostic devra s'attacher autant que possible à offrir une vision prospective de l'état initial. Les plans et programmes d'aménagement stratégiques (tels que SCOT, PLU...) peuvent permettre d'appréhender cette dynamique.

Dans le cas de la CCHB, ce diagnostic a été réalisé dès 2018 permettant ainsi de s'assurer de la bonne prise en compte des enjeux environnementaux dans l'élaboration du PCAET.

1.2.2. AMÉLIORATION ITERATIVE DU PCAET

La réussite de cette étape nécessite une bonne communication entre les acteurs du PCAET et ceux en charge de l'EES.

Il s'agit de rendre compte des choix opérés au vu des enjeux environnementaux identifiés au travers du diagnostic initial. Cette étape doit amener l'autorité en charge du PCAET à formuler et analyser

des solutions alternatives pour faire ressortir les incidences positives et négatives de chaque option et objectiver les choix opérés. Les lignes directrices nationales sur la séquence éviter, réduire et compenser conseillent d'intégrer les questions d'évitement dès le choix d'opportunité.

Cette démarche itérative d'évaluation environnementale conduit à proposer des orientations ou à adapter la solution au sein du PCAET comme par exemple, modifier ou supprimer un objectif, ajouter une conditionnalité environnementale à une orientation ou un objectif... Les incidences résiduelles des orientations du PCAET sur l'environnement découlent de la solution retenue.

Ainsi, des analyses régulières de l'impact environnemental des actions du PCAET ont été sollicitées par la CCHB auprès de GEOCIAM dans le but de s'assurer de la bonne prise en compte des enjeux environnementaux du territoire.

1.2.3. ARTICULATION AVEC L'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

L'article R. 414-9 1° du code de l'environnement prévoit que les documents de planification soumis à évaluation environnementale stratégique fassent également l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000. Cette évaluation doit :

- Déterminer si le PCAET peut avoir des effets significatifs dommageables sur des sites naturels identifiés pour leur rareté ou leur fragilité ;
- Proposer les mesures prises pour supprimer ou réduire ces effets ;
- Conclure sur le niveau d'incidences du PCAET sur le réseau Natura 2000. Comme l'évaluation environnementale avec laquelle elle s'articule, l'évaluation des incidences Natura 2000 s'intègre dans le processus d'élaboration du PCAET.

Le degré d'analyse devant rester proportionné aux enjeux et aux risques d'incidences, il convient de réaliser une première évaluation préliminaire qui sera approfondie si nécessaire. Cette démarche peut ainsi s'intégrer au sein de l'évaluation environnementale stratégique sous forme de « zoom » spécifique aux enjeux liés au maintien du réseau Natura 2000.

Le présent dossier constitue l'Évaluation Environnementale Stratégique (ESS) du Plan Climat Air Energie de la Communauté de Communes Haut Béarn.

1.3. ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT DU HAUT BÉARN ET ENJEUX

Le territoire de la communauté de communes du Haut-Béarn (48 communes, 33 000 habitants et 1000 km²) est caractérisé par un relief contrasté en présence de la chaîne des Pyrénées et du piémont Oloronais.

L'occupation du sol sur le territoire est le reflet de ce relief contrasté, au nord se concentrent les activités humaines notamment les zones agricoles et urbaines et au sud, l'urbanisation est plus diffuse et les massifs forestiers recouvrent la majeure partie du territoire. En termes de milieux naturels, le relief favorise les pelouses d'altitude et les forêts de conifères tandis que le piémont Pyrénéen est dominé par les forêts de feuillus et les prairies.

Le tableau suivant synthétise les caractéristiques propres la Communauté de Communes du Haut-Béarn et expose les enjeux environnementaux associés :

		Caractéristiques du territoire de la CCHB	Niveau d'enjeu
Milieu physique	Géologie	Argiles et grès au niveau du piémont, terrains calcaires au sud avec exploitations actives (4 exploitations de calcaires et dolomies)	Nul
	Hydrogéologie	Pollution diffuses des masses d'eau superficielles par les nitrates et pesticides d'origine agricole 63 points de prélèvements sur tout le territoire dont 60 points pour l'eau potable	Fort
	Eaux superficielles	Réseau hydrographique structuré autour de 4 cours d'eau principaux (Gave d'Aspe, Gave d'Oloron, Vert et Joz erreka) Masses d'eau en bon état (hormis en zone urbanisée) Utilisation de la ressource pour la production d'énergie hydraulique	Modéré
	Climat	Territoire disposant d'un climat tempéré, montagnard mais subissant les effets du changement climatique	Modéré
Milieu naturel	Zonages d'inventaires et réglementaires	Patrimoine naturel important et remarquable : 13 sites Natura 2000, 32 ZNIEFF, près de 50% de la CCHB inclus dans l'aire d'adhésion du Parc National des Pyrénées	Fort
	Trame verte et bleue	75 % du territoire de la CCHB boisé Réseau hydrographique dense avec importance des têtes de bassin	Fort
Patrimoine culturel		Présence de sites classés, inscrits et monuments historiques répartis sur le territoire	Modéré
Milieu humain		Population vieillissante en très légère hausse, solde migratoire positif	Modéré

		Caractéristiques du territoire de la CCHB	Niveau d'enjeu
Risques naturels		Nombreux risques recensés dont inondation, avalanche, mouvement de terrain PPRN validés	Fort
Risques industriels		Absence de PPRT sur le territoire, risque TMD	Faible
Pollutions et nuisances	Pollution des sols	9 sites BASOL, 324 sites BASIAS principalement au niveau des zones urbanisées et le long de la vallée d'Aspe	Faible
	Qualité de l'air	Aucune commune sensible à la qualité de l'air sur le territoire de la CCHB	Faible
	Nuisances sonores	PPBE en vigueur au niveau de la RN134 à hauteur d'Oloron et Lasseube	Modéré (dans les zones concernées)
	Déchets	Augmentation des volumes triés/recyclés	Modéré
Energie et GES		<p>Le parc résidentiel et transport sont les premiers secteurs consommateurs d'énergie (36 et 27 %)</p> <p>Agriculture premier secteur émetteur de GES (59%).</p> <p>Production hydroélectrique et utilisation de la biomasse (bois énergie) dans le mix énergétique</p> <p>Bon potentiel de développement des énergies renouvelables (solaire et bois)</p> <p>Travaux à prévoir pour fiabiliser et développer le réseau électrique</p>	Fort

Tableau 2 : Synthèse des caractéristiques de la CCHB et enjeux associés

Ce tableau met en évidence les enjeux environnementaux du territoire Haut Béarn à prendre en compte dans l'élaboration du PCAET.

1.4. STRATEGIE DU PCAET HAUT BEARN ET JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS

L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial doit permettre d'aboutir à une vision partagée de ce que sera le territoire à moyen et long terme. En apportant une vision claire et réaliste, l'analyse de l'état initial de l'environnement Haut Béarn et le diagnostic territorial ont permis d'identifier les enjeux du territoire et les leviers d'actions les plus pertinents.

Pour permettre la réalisation du scénario de transition énergétique, la collectivité a défini une stratégie qui fixe les enjeux et les ambitions sur lesquels elle a élaboré un plan d'actions. Cette stratégie a été structurée autour de 5 grands axes validés par les élus lors du COPIL du 10 juillet 2019.

Chacune de ces ambitions permet de répondre aux enjeux territoriaux. Chaque axe stratégique est lui-même organisé en plusieurs objectifs qui sont ensuite déclinés en actions.

Au total, le plan d'actions regroupe 13 objectifs déclinés en 32 actions qui font l'objet chacune d'une fiche action détaillée.

Ces axes regroupent aussi bien des interventions de la Communauté de Communes sur son patrimoine et ses compétences, que des interventions portées et impliquant les acteurs du territoire :

- Axe 1 : Miser sur une exemplarité des collectivités dans leurs patrimoines, leur fonctionnement et l'exercice de leurs compétences ;
- Axe 2 : S'engager pour un territoire plus sobre en agissant sur l'habitat, l'aménagement et la mobilité ;
- Axe 3 : Œuvrer pour une agriculture et une forêt qui s'adaptent aux nouveaux besoins locaux et la nouvelle donne climatique ;
- Axe 4 : Faire de la transition écologique un atout pour un développement économique durable ;
- Axe 5 : Faire évoluer ensemble nos comportements pour préserver notre cadre de vie.

La stratégie élaborée par la Communauté de Communes Haut Béarn a pour but d'atténuer le changement climatique et de préserver le cadre de vie du Haut-Béarn à travers la préservation des ressources en eau et la biodiversité, la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables et l'augmentation de la séquestration carbone.

Ainsi, à moyen terme (2030), on notera que les objectifs régionaux sur les émissions de GES ne sont pas strictement déclinés sur la Communauté de Communes. En effet, sur un territoire agricole et naturel, cet objectif est difficile à atteindre. Néanmoins, les grands objectifs globaux vont quant à eux être atteints en avance de phase par rapport aux plannings nationaux et régionaux :

- Atteinte de l'objectif TEPOS avant 2030 ;
- Atteinte de l'objectif de neutralité carbone avant 2030.

1.5. EXPOSE DES EFFETS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET ET MESURES ERC

Le programme d'actions élaboré dans le cadre du PCAET Haut Béarn présente des incidences positives sur l'ensemble des thématiques environnementales. Ces incidences sont plus ou moins fortes et peuvent être directes ou indirectes.

La synthèse des incidences du PCAET de la Communauté de Communes Haut Béarn sur les différents enjeux environnementaux du territoire permet de délivrer un « profil » du PCAET. Il apparaît que les principaux enjeux environnementaux sont bien pris en compte. En effet, de nombreuses incidences positives apparaissent sur tous les items. Les actions du PCAET visent une amélioration de la qualité globale du territoire en objectivant la diminution de la consommation des énergies, des émissions de GES et des polluants atmosphériques tout en renforçant les capacités de résilience du territoire.

Néanmoins, quelques points de vigilance ont été émis et sont majoritairement en lien avec le développement des filières d'énergies renouvelables (méthanisation, photovoltaïque, hydroélectricité, bois-énergie) sur le territoire de la Communauté de Communes Haut Béarn pour lesquelles, des mesures seront à mettre en place afin de limiter leurs impacts sur l'environnement. Ces projets feront par ailleurs l'objet d'études d'incidences spécifiques.

Ces incidences potentielles concernent, notamment, la consommation d'espaces et l'impact de certaines actions sur la pollution atmosphérique, les milieux naturels, les écosystèmes, la biodiversité et les continuités écologiques.

En effet, l'installation de nouvelles centrales hydroélectriques sur la Communauté de Communes peuvent potentiellement impacter le réseau hydrographique et la biodiversité, dense sur le territoire. Ces installations peuvent devenir des obstacles aux continuités hydrauliques et écologiques et peuvent altérer les écosystèmes aquatiques.

Le développement de la filière de méthanisation peut accentuer les pressions déjà existantes sur la ressource en eau du territoire. Le digestat produit peut émettre des quantités importantes d'ammoniac et potentiellement polluer les milieux associés à la zone d'épandage et générer des nuisances olfactives (pollution de l'air, des sols et des eaux).

La filière photovoltaïque et son développement sur le territoire peut impacter les surfaces de milieux naturels. La filière possède une forte empreinte au sol, qui mal localisée, peut avoir une incidence sur les milieux à haute valeur environnementale et la biodiversité associée.

Le développement de la filière bois-énergie est basé sur la ressource en bois, il est important de connaître et contrôler la provenance de ce bois pour éviter d'impacter les milieux forestiers revêtant une importance dans leur rôle de réservoirs majeurs et les continuités écologiques locales. Par ailleurs, le développement de cette filière peut amener à une augmentation de la pollution atmosphérique par la combustion du bois, il convient de mettre en place des mesures pour la limiter.

Quelques points de vigilance sont également identifiés sur les actions de mobilités éco-responsables et solidaires, et sur l'autosuffisance alimentaire. En effet, le souhait de favoriser et développer une agriculture plus locale peut avoir une incidence sur la ressource en eau. Le développement de nouvelles pratiques de circulation (développement de la implantation des stations GNV / BIOGNV, aire de covoiturage, ...) peuvent impacter l'empreinte au sol et son artificialisation.

Le PCAET de la Communauté de Communes Haut Béarn semble donc, à ce stade, ne pas présenter d'actions occasionnant une dégradation des enjeux environnementaux identifiés dans l'évaluation environnementale même si des points de vigilance doivent être surveillés de près dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de certaines actions.

Ainsi, afin d'éviter tout impact des actions du PCAET lors de leur mise en œuvre, des mesures sont proposées et intégrées au PCAET pour préserver le patrimoine environnemental de la Communauté de Communes du Haut Béarn (incluant la préservation de l'intégrité des 13 sites Natura 2000).

1.6. PRESENTATION DU DISPOSITIF DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU PCAET HAUT BEARN

Le programme d'actions du PCAET de la Communauté de Communes Haut Béarn définit pour chaque action des indicateurs de suivi et des objectifs à atteindre à l'horizon 2027.

En complément, pour suivre les impacts sur l'environnement de la mise en œuvre de ce plan d'actions, des indicateurs spécifiques sont identifiés.

Ces indicateurs peuvent être de nature différente. Ils constituent un moyen simple et fiable de mesurer les progrès (négatifs ou positifs), d'expérimenter les changements liés à une intervention ou d'aider à apprécier la pertinence de l'action.

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs retenus et à suivre annuellement dans le cadre de l'évaluation environnementale du PCAET Haut Béarn :

Thématique environnementale	Indicateur de suivi
Ressource en eau <i>Volet vulnérabilité</i>	Qualité des eaux superficielles et souterraines Nombre de points de mesures de la qualité des masses d'eau du territoire présentant une qualité altérée (moyenne à mauvaise) <i>Source : SIEAG</i>
	État quantitatif des masses d'eau du territoire Mesure de l'état quantitatif et suivi de l'évolution <i>Source : SIEAG</i>
Energie et GES <i>Volet maîtrise énergie et développement des EnR</i>	Développement des énergies renouvelables <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'installations, quantité d'énergie renouvelable produite sur le territoire et % d'augmentation par rapport à la référence. • Localisation des installations d'EnR (SIG au regard de la TVB locale)
	Évolution des consommations d'énergie et des émissions de GES Mesures des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire et % de réduction par rapport à la référence
Milieu naturel <i>Volet vulnérabilité, air</i>	Milieu de haute qualité environnementale <ul style="list-style-type: none"> • Mesure de la superficie d'espaces naturels réglementaires, de zones humides et de la Trame Verte et Bleue sur le territoire • Consommation de surfaces NAF

Milieu humain <i>Volet maîtrise énergie</i>	Auto-suffisance alimentaire Nombre d'installations agricoles en circuit court et à haute qualité environnementale ou bio
	Déchets Quantité de déchets triés et recyclés
Risques naturels <i>Volet vulnérabilité</i>	Évolution des risques naturels Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles sur le territoire et impact sur les biens et personnes <i>Source : Géorisques, suivi communal</i>
Pollutions et nuisances <i>Volet MDE et air</i>	Pollution atmosphérique Mesure quantitative de la pollution atmosphérique et % de réduction par rapport à la référence (station la plus proche) <i>Source : Atmo Nouvelle-Aquitaine</i>

Tableau 3 : Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PCAET Haut Béarn sur l'environnement

L'intégration de l'environnement lors de l'opérationnalisation des actions, la mise en place et le suivi des indicateurs environnementaux permettront de suivre ces incidences afin d'adapter les actions ou prendre des mesures de correction adaptées tout au long de la mise en œuvre du PCAET (6 ans), dans un processus d'amélioration continue.

Ces indicateurs devront faire l'objet d'une actualisation à minima au bout des 3 premières années de vie du PCAET dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours de l'outil en concomitance avec les indicateurs de suivi des actions du PCAET (lien de cause à effet).

NB : Malgré l'absence d'enjeu relatif à la qualité de l'air sur le territoire et relevé dans le cadre du diagnostic climat-air-énergie, il est tout de même proposé de suivre un indicateur global de la qualité de l'air.

2- PRESENTATION DU PCAET DE LA **COMMUNAUTE DE COMMUNES** **HAUT BEARN**

2.1. CCHB COORDINATRICE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Chiffres-clés et atouts du territoire

Un territoire de vie privilégié

La Communauté de Communes du Haut Béarn est située dans le département des Pyrénées-Atlantiques (64), à l'extrémité est de la région Nouvelle-Aquitaine, à 50 km de l'Espagne et 100 km de l'océan Atlantique. Elle couvre une superficie d'environ 1000 km² et compte 48 communes pour environ 33 000 habitants. Elle se définit par la qualité exceptionnelle de son patrimoine environnemental. Que l'on se réfère au cadre de vie, aux ressources, ou au patrimoine naturel et urbain, on découvre un territoire riche, relativement préservé des nuisances majeures, mais confronté aujourd'hui à des évolutions impliquant réflexions, débats et prises de décision en conscience.

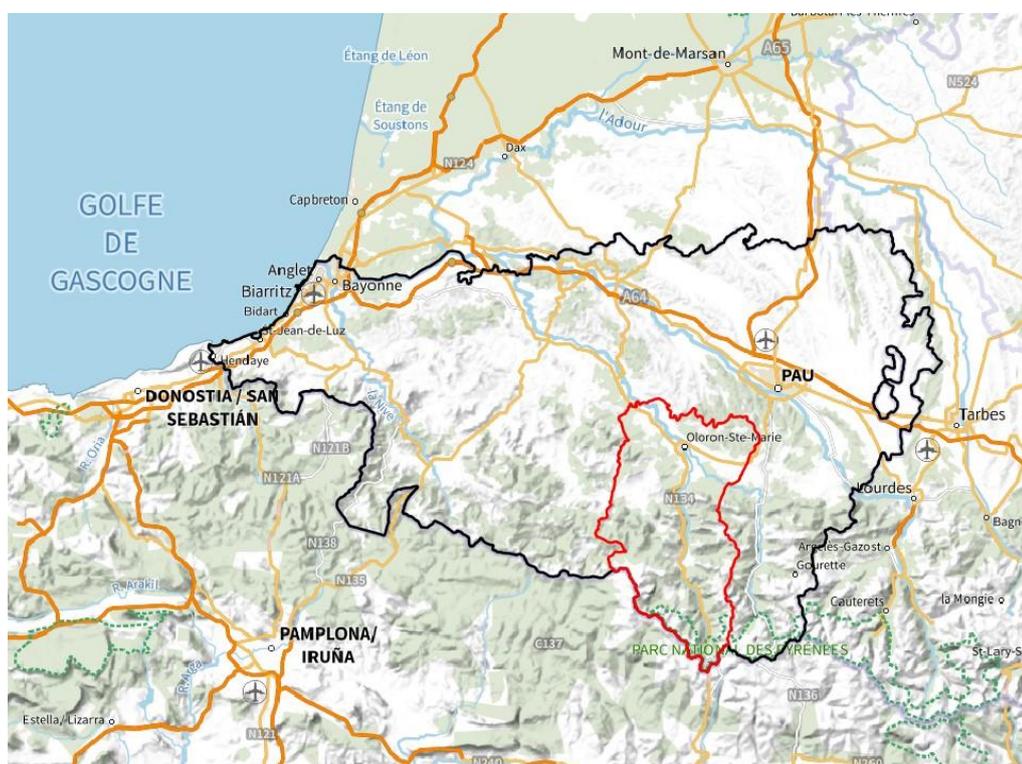


Figure 1 : Localisation générale de la Communauté de Communes Haut Béarn (Source : Google Satellite)

Un territoire attractif

L'activité économique fait de ce territoire un lieu attractif. Le Haut-Béarn compte 3 800 établissements qui emploient environ 13 000 personnes. Ce tissu fait l'assise du pôle économique du territoire et suscite des installations résidentielles nouvelles.

Une économie dynamique

Parmi les secteurs d'activités du territoire, nous retrouvons :

- L'industrie : avec la métallurgie (SAFRAN LANDING SYSTEMS, PCCF...), l'agroalimentaire (Lindt et Sprüngli, la Société des Eaux Minérales d'Ogeu...)
- L'économie commerciale/transports, services et construction ;
- L'administration publique, les secteurs de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale ;
- L'agriculture : élevage, culture du maïs...

Le Haut Béarn exerce 5 compétences obligatoires, 5 compétences optionnelles et 9 compétences supplémentaires :

Compétences obligatoires	Compétences optionnelles	Compétences supplémentaire
Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire	Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de Schémas Départementaux, et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie	Application du droit des sols et planification
Développement économique	Politique du logement et du cadre de vie	Numérique et NTIC
Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs	Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire	Mobilité – Transports
Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	Action sociale d'intérêt communautaire	Aménagement de l'Espace
Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations	Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes	Développement économique et politiques contractuelles
		Développement touristique
		Action culturelle
		Restauration collective
		Assainissement non collectif
		Assistance technique
		Actions diverses : promotion de la vie social, préparation aux prises de compétences eau potable et assainissement, ...

Tableau 4 : Compétences de la CC Haut Béarn
(hautbearn.fr)

De nombreuses compétences exercées par le Haut Béarn ont un lien fort et direct avec les objectifs et les leviers mobilisables du PCAET (Plan Climat Air Energie) et permettent de poursuivre et renforcer la transition énergétique et écologique engagée par le territoire.

2.2. OBJECTIFS DU PCAET

L'élaboration du PCAET doit permettre d'aboutir à une vision partagée de ce que sera le territoire à moyen et long terme. En apportant une vision claire et réaliste, le diagnostic territorial permet d'identifier les enjeux du territoire et les leviers d'actions les plus pertinents.

Pour la Communauté de Communes du Haut Béarn, jeune Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) avec une nouvelle gouvernance, l'une des premières ambitions du PCAET se joue dans l'élaboration de cette vision partagée pour participer à la construction d'un projet territorial.

Aussi le travail de définition de la stratégie du PCAET a été conduit par les élus communautaires et municipaux en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la transition écologique du territoire.

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), la Loi Énergie Climat (LEC) et la Stratégie Nationale Bas-Carbone fixent des objectifs au niveau national en termes de consommations d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables.

- **Réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030, facteur 6 en 2050 ;**
- **Réduire les consommations énergétiques finales de 50% en 2050 ;**
- **Réduire les consommations énergétiques primaires d'énergies fossiles de 30% en 2030 ;**
- Porter la part des **énergies renouvelables à 33%** de la consommation finale brute d'énergie en **2030 ;**

Par ailleurs, la région vise l'**autonomie énergétique** dans son **SRADDET en 2050**.

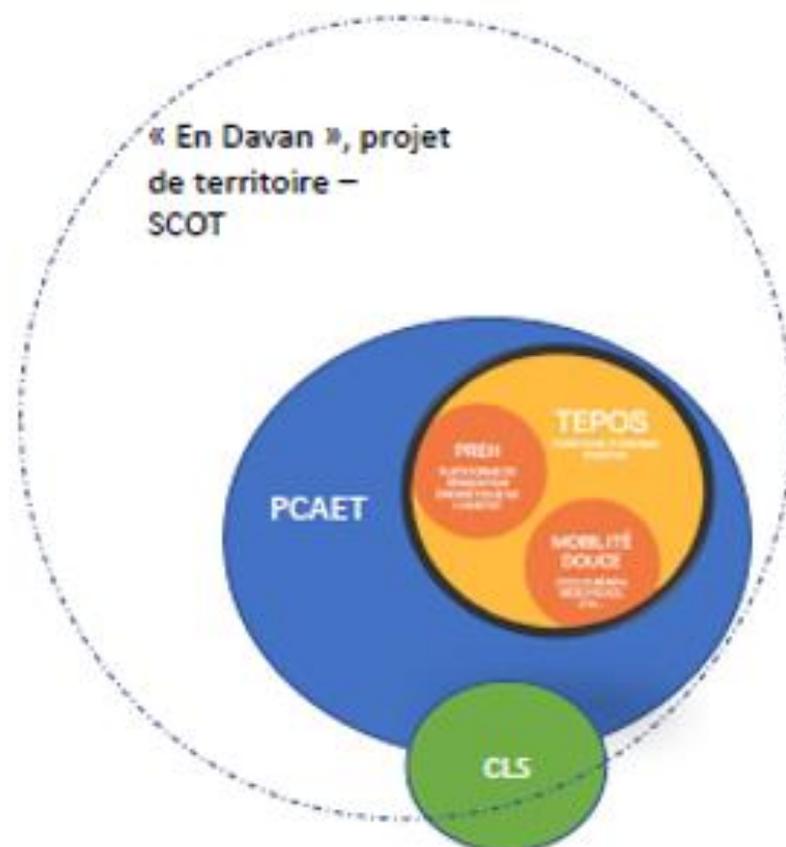
Ces objectifs ont guidé et orienté la stratégie territoriale du PCAET Haut Béarn, en s'appuyant sur les potentialités du territoire, en intégrant la démarche d'Évaluation Environnementale Stratégique (EES), en cohérence avec les stratégies et programmes existants issus d'autres dispositifs comme le SCoT, le Contrat Local de la Santé, TEPOS,

Convaincus que la transition écologique est nécessaire pour limiter le réchauffement climatique et préserver l'environnement, les élus du Haut Béarn ont souhaité construire leur PCAET afin d'en faire une opportunité pour traiter les enjeux du territoire notamment en termes de :

- **Qualité de vie :**
 - o Une réduction des charges d'énergie des ménages et amélioration du confort (lutte contre la précarité énergétique, rénovation de l'habitat, offre de mobilité) ;
 - o Un bénéfice pour leur santé : amélioration de la qualité de l'air, diminution de l'exposition au bruit, résilience du territoire ;
 - o Un environnement apaisé : végétalisation des espaces urbains, préservation de la biodiversité dans le cadre de l'adaptation au changement climatique ;
 - o Une implication plus importante dans la vie du territoire et la possibilité de développer du lien social.
- **Levier financier avec :**
 - o Un allègement des dépenses du territoire ;
 - o De nouvelles ressources financières (retombées économiques liées à la fiscalité et l'exploitation des énergies renouvelables, appels à projets).

- **Attractivité économique par :**

- o La création d'emplois dans de nombreuses filières, notamment « bâtiment » et « énergie » ... ;
- o L'anticipation des impacts sur les activités économiques, adaptation des aménagements et équipements ;
- o La valorisation de l'image du territoire et des acteurs économiques.



**Figure 2 : Schéma issu du document stratégique
(Source : Document stratégique)**

Comme le montre le schéma, plusieurs démarches de transition écologique menées par la Communauté de Communes du Haut Béarn sont imbriquées. Le PCAET est une démarche de plus qui nous rappelle comment il est important de travailler en transversalité et veiller à ce que les démarches s'enrichissent les unes des autres.

Ainsi, la collectivité s'est organisée du point de vue technique (au sein de l'administration) comme politique (au niveau des élus) pour pouvoir élaborer, mettre en œuvre, et suivre, cette démarche transverse, qui touche à toutes ses compétences.

2.3. ELABORATION PARTAGEE DU PCAET

Face au constat que la concertation et la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la transition écologique du territoire est déterminante dans la réussite d'un PCAET, les élus ont souhaité mettre en place une démarche globale participative.

La concertation s'est déroulée comme suit :



Ainsi, le PCAET du Haut Béarn se décline en 5 axes stratégiques puis en actions comme présenté ci-après. Ce PCAET permet au territoire d'apporter sa contribution dans l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux de transition énergétique et climatique. La justification des objectifs est présentée au chapitre 6.

AXE 1 : MISER SUR UNE EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES DANS LEURS PATRIMOINES, LEUR FONCTIONNEMENT, ET L'EXERCICE DE LEURS COMPETENCES			
1.1	Intégrer les ambitions Energie – Climat dans les outils de pilotage stratégiques de la collectivité	1.1.1	Intégrer les Enjeux « énergie-climat » dans le fonctionnement de la CCHB
		1.1.2	Mettre en œuvre les outils stratégiques adaptés au territoire
		1.1.3	Créer et mettre en œuvre les outils financiers de la politique énergie climat
		1.1.4	Piloter et évaluer les politiques publiques
1.2	Rendre le patrimoine des collectivités plus performant	1.2.1	Mobiliser le levier que représente la commande publique
		1.2.2	Travailler à améliorer la sobriété et l'efficacité du patrimoine bâti des collectivités territoriales
		1.2.3	Optimiser l'éclairage public
		1.2.4	Optimiser les déplacements des agents et des élus
1.3	Développer les énergies renouvelables dans le patrimoine des collectivités	1.3.1	Œuvrer à équiper toutes les toitures économiques viables d'installations solaires
		1.3.2	Travailler les opportunités du « bois énergie »
		1.3.3	Etudier les opportunités de micro centrales hydroélectriques
AXE 2 : S'ENGAGER POUR UN TERRITOIRE PLUS SOBRE EN AGISSANT SUR L'HABITAT, L'AMENAGEMENT ET LA MOBILITE			
2.1	Améliorer la performance énergétique du parc résidentiel	2.1.1	Créer un guichet unique pour la rénovation énergétique, les constructions neuves et les énergies renouvelables
2.2	Aménager et adapter le territoire en intégrant les enjeux énergétiques et climatiques	2.2.1	Développer des alternatives à l'usage de la voiture individuelle
		2.2.2	Créer et promouvoir les projets d'aménagement bas carbone et à énergie positive
		2.2.3	Préserver l'eau et la biodiversité
		2.2.4	S'outiller face aux risques naturels induits par le changement climatique
2.3	Développer les mobilités éco-responsables et solidaires	2.3.1	Réaliser les aménagements nécessaires aux mobilités alternatives
		2.3.2	Répertorier, promouvoir les dispositifs existants et travailler sur de nouvelles offres de services pour le grand public et les déplacements professionnels
		2.3.3	Accompagner et expérimenter le développement des mobilités alternatives

AXE 3 : ŒUVRER POUR UNE AGRICULTURE & UNE FORÊT QUI S'ADAPTENT AUX NOUVEAUX BESOINS LOCAUX ET A LA NOUVELLE DONNE CLIMATIQUE			
3.1	Accroître les services rendus par l'agriculture et la forêt au territoire	3.1.1	Constituer un Conseil Scientifique d'experts pour animer et élaborer la stratégie agricole du territoire
3.2	Faciliter le développement et l'accès aux ressources locales	3.2.1	Travailler à l'autosuffisance Alimentaire
AXE 4 : FAIRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE UN ATOUT POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE			
4.1	Accompagner les filières d'énergies renouvelables du territoire	4.1.1	Photovoltaïque
		4.1.2	Bois-énergie
		4.1.3	Méthanisation
		4.1.4	Hydroélectricité
4.2	Accompagner l'offre touristique	4.2.1	Soutenir une démarche de tourisme durable
		4.2.2	Travailler à adapter l'offre touristique aux évolutions climatiques
4.3	Impulser une dynamique auprès des acteurs économiques	4.3.1	Animer la communauté d'acteurs économiques sur la transition écologique (économie d'énergie, mobilité, déchets, eau, EnR, etc ...)
		4.3.2	Travailler à optimiser les ressources sur le territoire et favoriser l'approvisionnement local
AXE 5 : FAIRE EVOLUER ENSEMBLE NOS COMPORTEMENTS POUR PRESERVER NOTRE CADRE DE VIE			
5.1	Promouvoir les enjeux et objectifs climat air énergie	5.1.1	Mettre en place et animer un comité technique dédié à la sensibilisation du grand public et du public scolaire
5.2	Challenger les habitants pour qu'ils soient acteurs de la transition écologique de leur territoire	5.2.1	Porter des challenges/événements auprès de la population
			Expérimenter le mode participatif citoyen

Tableau 5 : Plan d'actions du PCAET Haut Béarn

3- ARTICULATION DU PCAET AVEC LES AUTRES PLANS ET DOCUMENTS D'URBANISME

L'élaboration du PCAET doit intégrer les interactions existantes ou potentielles avec les autres plans et programmes. L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) permet de vérifier si ces interactions ont bien été prises en comptes et si cela aboutit à des synergies ou à minima à l'absence de contradictions.

3.1. DOCUMENTS PRIS EN COMPTE LORS DE L'ELABORATION DU PCAET

3.1.1. SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET) DE NOUVELLE-AQUITAINE

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de Nouvelle-Aquitaine a été approuvé le 27 mars 2020.

Ce schéma est le support de la stratégie régional pour un aménagement durable et équilibré des territoires de la région Nouvelle-Aquitaine. Il constitue un véritable appui à la transversalité et à la mise en cohérence des politiques régionales qui concourent à l'aménagement du territoire, et cela au service d'une plus grande efficacité et d'une meilleure lisibilité de ses politiques.

À cet effet, le SRADDET intègre plusieurs schémas et plans régionaux sectoriels qui existaient auparavant :

- Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) ;
- Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) ;
- Le Schéma Régional des Infrastructures de Transport (SRIT) et le Schéma Régional de l'Intermodalité (SRI) ainsi que le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

La Région Nouvelle-Aquitaine a également choisi d'intégrer les éléments issus de Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique.

Les objectifs fixés par la Région sont le fruit de travaux de projections et de scénarisations consolidés à partir des scénarios nationaux Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) pour les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033, ADEME 2035-2050 et NégaWatt 2050, et des phases de co-construction réalisées avec les acteurs régionaux sur la base de leurs propositions chiffrées, de leurs différents travaux prospectifs et de leur expérience.

Gaz à effet de serre (GES) :

En matière d'atténuation des émissions de GES, l'objectif visé par la Région Nouvelle-Aquitaine, est d'atteindre la **neutralité carbone à horizon 2050**, c'est-à-dire zéro émission nette, en alignement avec la trajectoire 2 °C issue de l'Accord de Paris pour le climat et avec le Plan Climat national.

L'atteinte de cet objectif passe :

- D'abord, par une réduction des émissions de gaz à effet de serre de **75 % à horizon 2050** par rapport à 2010, qui s'appuie notamment sur des efforts importants dans l'ensemble du secteur du transport (-94 % à horizon 2050 par rapport à 2010) et du bâtiment (-90 % à horizon 2050 par rapport à 2010) ;
- Puis, par la mise en place d'actions de compensation des émissions de gaz à effet de serre résiduelles, après atténuation (solde de 25 % des émissions à compenser).

Energie :

L'atteinte de l'objectif de neutralité carbone à 2050 nécessite une mutation profonde du système énergétique régional, à savoir :

- Une réduction massive des besoins énergétiques finaux, de **50 % à horizon 2050** par rapport à 2010, qui s'appuie notamment sur des efforts importants dans les secteurs du transport (-61 % à horizon 2050 par rapport à 2010) et du bâtiment (-54 % à horizon 2050 par rapport à 2010)
- Un **abandon rapide des énergies fossiles** conjugué à un développement volontaire des sources **d'énergies renouvelables** et de récupération utilisées de manière directe ou injectées aux réseaux, y compris aux réseaux nationaux (gaz, électricité). La Région se fixe ainsi pour objectif à **l'horizon 2050 de dépasser les 100% de production d'énergies renouvelables** par rapport à la consommation régionale du fait de son potentiel important, pour une solidarité avec les autres régions françaises et frontalières, et avec un **objectif intermédiaire de 50% en 2030**.

Air :

Malgré une amélioration continue de la qualité de l'air sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, la population reste exposée localement à des concentrations atmosphériques significatives pour deux familles de polluants : **les particules en suspensions PM10 et le dioxyde d'azote NO2**. La valeur limite annuelle relative au NO2 est ponctuellement dépassée, certaines années, à proximité des axes routiers majeurs tandis que les particules en suspension PM10 sont responsables de la quasi-totalité des épisodes de pollution constatés chaque année. Trois autres polluants présentent, également, des niveaux qui s'approchent ou dépassent les seuils tels que **les particules en suspension PM2.5, le dioxyde de soufre ou l'ozone**, polluant secondaire qui n'apparaît que l'été en fortes concentrations. Dans le cadre de sa stratégie Climat-Air-Energie, la Nouvelle-Aquitaine se fixe pour objectif de ramener **les concentrations en polluants atmosphériques à des niveaux en conformité avec les seuils fixés par l'Organisation Mondiale de la Santé d'ici 2030**. Par ailleurs, elle s'engage à respecter les objectifs du Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) en matière de réduction des émissions de polluants atmosphériques (par rapport à 2005).

Adaptation au changement climatique :

En matière d'adaptation au changement climatique la Région Nouvelle-Aquitaine fixe comme objectifs de :

- Aménager un territoire plus résilient ;
- Réduire l'exposition des populations et accompagner les secteurs économiques les plus vulnérables ;
- Améliorer la connaissance des effets du changement climatique à l'échelle régionale.

Le PCAET de la Communauté de Communes du Haut Béarn prend en compte les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires. Il est également compatible avec les règles générales du fascicule de ce schéma.

3.1.2. SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL (SCoT) DU PIÉMONT OLORONNAIS

Suite à la fusion du Piémont Oloronais dans la Communauté de Communes du Haut Béarn en 2017, la CCHB a décidé de procéder à la révision du SCoT du Piémont Oloronais sur l'ensemble de son périmètre d'ici 2023.

Pour préfigurer ce SCoT et dans la continuité du portrait du territoire qui a permis de définir les forces et les faiblesses, les élus du Haut Béarn ont souhaité s'inscrire dans un projet de co-construction politique pour un projet d'aménagement Haut Béarn en définissant des orientations utiles à une vision commune.

Stratégie et orientations générales du SCoT :

- Conforter le territoire
 - o Améliorer l'accessibilité du territoire ;
 - o Conforter le Pôle économique et d'emploi : développement et amélioration des parcs d'activité communautaires ;
 - o Mise en valeur des images du territoire : les paysages sur les Pyrénées, les gaves, le jurançonnais ;
- Organiser un développement urbain économe en foncier : développement autour des bourgs, renforcer des centralités constituées par les bourgs ruraux d'équilibre Lasseube – Ogeu – Asasp – Ledeuix, objectif de densité minimale exprimé en fonction des territoires ;
- Des objectifs de diversification des produits immobiliers afin de répondre à la diversité des situations résidentielles en fonction de son âge, des revenus des ménages et de l'attente en termes de forme urbaine ;
- Préservation de la biodiversité du territoire avec la création de corridors biologiques, la préservation des secteurs Natura 2000 ;
- Les objectifs de développement durable par la rationalisation et l'amélioration des systèmes d'assainissement autonomes, de la gestion des réseaux d'eau potable ...
- La préservation des paysages identifiés de l'urbanisation et la création de secteurs d'étude pour l'urbanisation de territoires en entrée de ville ou de bourg ;
- Protéger les habitants du Piémont Oloronais des risques d'inondation et des nuisances sonores.

Ces travaux et la démarche d'élaboration du PCAET ont été menés en parallèle et de manière transversale en toute efficience de façon que ces études se nourrissent l'une de l'autre.

3.2. DOCUMENTS AVEC LESQUELS LE PCAET A UN LIEN

3.2.1. DOCUMENTS D'URBANISME

Sur le territoire du Haut Béarn, l'état d'avancement des documents d'urbanisme et le statut des documents en eux-mêmes sont très variés :

Documents d'urbanisme	Nombre de communes
RNU	6
Élaboration de la Carte Communale	0
Élaboration du PLU	0
Carte Communale approuvée	15
Carte Communale approuvée – révision CC	0
PLU approuvée	22
PLU Grenelle approuvé, loi ENE	8
PLUi de Josbaig	1 PLUi pour 6 communes

Tableau 6 : Documents d'urbanisme opposables et procédures en cours
(Source : DDTM64 31/12/2020)

Le PCAET ayant pris en compte le SCoT, il ne s'éloigne pas des orientations fondamentales des PLU, PLUi et CC actuels compatibles avec le SCoT.

3.2.2. TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE

Lauréate de l'appel à projet Territoire à Énergie POSitive (TEPOS) lancé en 2017 par la Région Nouvelle Aquitaine et l'ADEME, la Communauté de Communes du Haut Béarn ambitionne d'être énergétiquement autonome à l'échéance 2050.

La démarche TEPOS est une contractualisation entre la CCHB, l'ADEME et la Région.

Une première contractualisation a été menée pendant 3 ans de 2018 à 2020. Durant la dernière année, la situation sanitaire de 2020 a offert un moment propice de réflexion et d'analyse de la première contractualisation TEPOS. Le bilan de cette première période et l'élaboration du PCAET intercommunal permettent de préciser, de manière concertée, une vision stratégique et opérationnelle de la transition écologique du territoire dans l'optique d'atteindre les objectifs du scénario énergétique à l'horizon 2030. La Communauté de Communes Haut Béarn renouvelle ainsi son engagement en 2020 pour trois années supplémentaires, en accord avec les partenaires financeurs.

Les objectifs de cette seconde contractualisation sont :

- Accompagner les collectivités dans la transition énergétique ;
- Émerger d'une communauté énergétique locale
- Accompagner des entreprises dans la performance énergétique ;

- Pérenniser des actions en faveur des mobilités alternatives et de la rénovation de l'habitat ;
- Développer et massifier des ENR thermiques ;
- Relocaliser l'économie et les métiers de l'énergie ;
- Soutenir la filière hydroélectrique ;
- Communiquer autour de la TEE du territoire ;
- Renforcer des partenariats locaux.

Ce plan d'actions « énergie » est naturellement intégré au PCAET Haut Béarn.

3.2.3. CONTRAT LOCAL DE LA SANTE (CLS)

Le Contrat Local de Santé est l'instrument de la consolidation du partenariat local sur les questions de santé. Il incarne une dimension intersectorielle de la politique régionale de santé dans le but de favoriser :

- L'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local ;
- L'accès des personnes, notamment « démunies », aux soins, aux services, et à la prévention ;
- La promotion et le respect des droits des usagers du système de santé.

En 2014, un Contrat Local de Santé Première Génération avait été signé entre l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, le Syndicat Mixte du Pays d'Oloron - Haut Béarn, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques, le 18 décembre 2014 à Oloron Sainte-Marie.

À la suite de l'évaluation de ce dispositif contractuel réalisé en 2018, la reconduction d'un Contrat Local de Santé Oloron a été actée. Le 23 janvier 2020 a été signée le CLS Oloron - Haut-Béarn.

Deuxième Génération pour une durée de trois ans entre la Communauté de Communes du Haut-Béarn, la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Une approche transversale entre le Contrat Local de la Santé (CLS) et le PCAET a été initiée.

Cette approche a notamment permis de mettre en avant les enjeux croisés de la santé et de l'environnement, et de les traiter par des actions opérationnelles au niveau du CLS.

3.2.4. CHARTE ARCHITECTURALE

Les Pyrénées béarnaises présentent des paysages exceptionnels et un patrimoine urbain et architectural de qualité, relativement bien préservé. Entre piémont, le centre-ville d'Oloron Sainte Marie et les villages du Haut Béarn, de nombreux motifs urbains et architecturaux communs se déclinent.

Pour valoriser cette richesse, deux démarches sont portées à l'échelle du territoire. Les collectivités locales ont entrepris une reconnaissance au titre du Pays d'art et d'histoire, dans le but de promouvoir l'identité au travers des valeurs patrimoniales. Elle consiste à mener des actions de partage et de sensibilisation.

En parallèle, les élus territoriaux ont souhaité la mise en place d'une charte architecturale, urbaine et paysagère. Celle-ci s'inscrit dans une volonté d'accompagner le développement de ce territoire,

pour le valoriser, renforcer son attractivité, et soutenir ses mutations pour tenir compte des enjeux contemporains (évolution des usages et des manières d'habiter, dimensions énergétiques et environnementales, dynamisation des centres bourgs, etc...).

Cette charte est construite comme un outil pédagogique. Et comprend deux parties :

- La première partie, intitulée « comprendre et valoriser le territoire », s'attache à analyser les motifs communs aux vallées et au piémont. À ses différentes échelles, du grand paysage jusqu'aux détails constructifs, elle décrit les qualités urbaines, paysagères et architecturales. Pour chacun des motifs, sont exprimés les éléments régulateurs, qui caractérisent les lignes de force du lieu, et qui en règlent les qualités. Ces éléments peuvent être supports de projet ;
- La seconde partie, « fiches actions », propose une série d'outils, au service des collectivités, artisans et particuliers. Sans valeur réglementaire, ces fiches sont construites comme des supports d'échange et de projet, en faveur du dialogue entre les différents acteurs.

Le diagnostic a permis de faire émerger les éléments identitaires du territoire des Pyrénées béarnaise et de proposer une série d'action qui ont pour objectif globale d'accompagner les acteurs du territoire, dans leurs démarches de projet et ainsi :

- Gérer et valoriser le territoire ;
- Implanter les former bâties, prolonger l'urbanisation ;
- Former l'espace du vivre ensemble ;
- Restaurer et entretenir, bâtir.

Le PCAET prend en compte la charte architecturale.

3.2.5. SPR OLORON SAINTE MARIE

Sur la Communauté de Communes Haut Béarn est plus particulièrement sur la commune d'Oloron-Sainte-Marie une AVAP Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine est mise en place depuis le 20 décembre 2016 valant SPR Site Patrimonial Remarquable.

L'AVAP d'Oloron Sainte-Marie comprend 5 secteurs délimités en fonction de leur intérêt architectural, urbain et paysager lors de la mise en place de la ZPPAUP.

Ces 5 secteurs sont :

- Secteur 1 H : concernant les noyaux urbains historiques et leurs faubourgs. Ce secteur est à valeur historique et patrimoniale ;
- Secteur 2 U : concernant quartier de formation récente de la gare et ses transformations urbaines autour de son plan de composition. Ce secteur est à valeur urbaine de formation récente ;
- Secteur 3 O : liés aux gaves et leurs affluents propres à Oloron Sainte-Marie. Ce secteur voit sa valeur liée aux gaves et à l'eau ;
- Secteur 4 P : lié aux paysages des versants, terrasses, glacis caractérisant le site d'Oloron et de Sainte Marie. Ce secteur est à valeur paysagère ;
- Secteur 5 T : concernant les quartiers ou secteurs urbains en vis à vis des noyaux historiques et des faubourgs. Ce secteur est à valeur de transition et d'accompagnement vis à vis de la ville historique.

Chaque secteur comporte des objectifs spécifiques en termes de valorisation, de protection et d'évolution de l'architecture et du patrimoine communal.

Le PCAET prend en compte l'AVAP de la commune d'Oloron Sainte-Marie notamment sur les questions de développement des EnR.

4- PRESENTATION DE LA DEMARCHE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE DU PCAET

4.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Les articles L.122-4 et L.122-5 du code de l'environnement rendent obligatoire la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique (EES) pour un certain nombre de plans et programmes, soit de façon systématique, soit après une étude au cas par cas. Les modalités de participation du public sont mentionnées à l'article L.123-19 du code de l'environnement.

L'article R.122-17 du code de l'environnement précise la liste des plans et programmes devant faire l'objet d'une EES systématiquement (respectivement après étude au cas par cas). Cette liste est fixée par un décret pris en Conseil d'État.

L'article R.122-20 de ce même code précise le contenu du rapport des incidences environnementales.

L'article L.414-4 du code de l'environnement précise les documents devant faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000.

La liste de ces documents est mentionnée à l'article R.414-19 du code de l'environnement.

4.2. ROLE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE

L'évaluation environnementale stratégique requise par la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement répond à trois objectifs :

- Aider à l'élaboration du PCAET en prenant en compte l'ensemble des champs de l'environnement et en identifiant ses effets sur l'environnement ;
- Contribuer à la bonne information du public et faciliter sa participation au processus décisionnel de l'élaboration du PCAET ;
- Éclairer l'autorité qui arrête le PCAET sur la décision à prendre.

L'EES doit permettre notamment d'intégrer les considérations environnementales dans l'élaboration et l'adoption du PCAET en vue de promouvoir un développement durable et d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement et de la santé humaine.

La Communauté de Communes du Haut Béarn conduit l'élaboration du rapport, la participation du public (dans les conditions prévues aux articles L. 120-1 à L. 120-2 du code de l'environnement), la consultation des organismes impliqués, la mise en œuvre des mesures d'évitement, de réduction et de compensation, ainsi que le suivi du programme.

4.3. DEMARCHE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATEGIQUE MISE EN ŒUVRE POUR LE PCAET

Trois grandes séquences rythment la réalisation de l'EES :

- Une séquence de diagnostic ;
- Une séquence de contribution à la construction du PCAET grâce à des itérations au vu des incidences sur l'environnement, des alternatives et des mesures d'évitement et de réduction envisagées ;
- Une séquence de finalisation basée sur l'analyse des incidences résiduelles et la restitution de la démarche en direction du public et des autorités consultées.

Afin de coordonner au mieux l'élaboration du PCAET et la réalisation de l'EES pour garantir une bonne intégration des enjeux environnementaux et améliorer le PCAET, il est essentiel d'anticiper les étapes clés de l'EES, et de les articuler avec celles des travaux d'élaboration du PCAET.

Il pourra être utile d'adapter la méthodologie de l'EES aux spécificités du territoire concerné et de bien définir les limites de l'exercice qui doit rester proportionné aux enjeux.

4.3.1. REALISATION DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'état initial de l'environnement doit permettre de comprendre le fonctionnement global du territoire, d'en relever les atouts et richesses environnementales, mais également de mettre en lumière les sensibilités environnementales.

Afin de tenir compte de la dynamique des territoires, ce diagnostic devra s'attacher autant que possible à offrir une vision prospective de l'état initial. Les plans et programmes d'aménagement stratégiques (tels que SCOT, PLU...) peuvent permettre d'appréhender cette dynamique.

Dans le cas de la CCHB, ce diagnostic a été réalisé dès 2018 permettant ainsi de s'assurer de la bonne prise en compte des enjeux environnementaux dans l'élaboration du PCAET.

4.3.2. AMÉLIORATION ITERATIVE DU PCAET

La réussite de cette étape nécessite une bonne communication entre les acteurs du PCAET et ceux en charge de l'EES.

Il s'agit de rendre compte des choix opérés au vu des enjeux environnementaux identifiés au travers du diagnostic initial. Cette étape doit amener l'autorité en charge du PCAET à formuler et analyser des solutions alternatives pour faire ressortir les incidences positives et négatives de chaque option et objectiver les choix opérés. Les lignes directrices nationales sur la séquence éviter, réduire et compenser conseillent d'intégrer les questions d'évitement dès le choix d'opportunité.

Cette démarche itérative d'évaluation environnementale conduit à proposer des orientations ou à adapter la solution au sein du PCAET comme par exemple, modifier ou supprimer un objectif, ajouter une conditionnalité environnementale à une orientation ou un objectif... Les incidences résiduelles des orientations du PCAET sur l'environnement découlent de la solution retenue.

Ainsi, des analyses régulières de l'impact environnemental des actions du PCAET ont été sollicitées par la CCHB auprès de GEOCIAM dans le but de s'assurer de la bonne prise en compte des enjeux environnementaux du territoire.

4.3.3. RESTITUTION DE LA DEMARCHE

Le rapport des incidences sur l'environnement, constitué sous la forme d'un document synthétique indépendant, doit répondre en termes de contenu aux attentes détaillées à l'article R.122-20 du code de l'environnement. Des renvois au PCAET peuvent y figurer pour assurer une plus complète compréhension du lecteur.

4.3.4. ARTICULATION AVEC L'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

L'article R. 414-9 1° du code de l'environnement prévoit que les documents de planification soumis à évaluation environnementale stratégique fassent également l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000. Cette évaluation doit :

- Déterminer si le PCAET peut avoir des effets significatifs dommageables sur des sites naturels identifiés pour leur rareté ou leur fragilité ;
- Proposer les mesures prises pour supprimer ou réduire ces effets ;
- Conclure sur le niveau d'incidences du PCAET sur le réseau Natura 2000. Comme l'évaluation environnementale avec laquelle elle s'articule, l'évaluation des incidences Natura 2000 s'intègre dans le processus d'élaboration du PCAET.

Le degré d'analyse devant rester proportionné aux enjeux et aux risques d'incidences, il convient de réaliser une première évaluation préliminaire qui sera approfondie si nécessaire. Cette démarche peut ainsi s'intégrer au sein de l'évaluation environnementale stratégique sous forme de « zoom » spécifique aux enjeux liés au maintien du réseau Natura 2000.

5- ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT DU HAUT-BEARN

5.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DU HAUT BEARN

Le territoire de la communauté de communes du Haut-Béarn CCHB (48 communes, 33 000 habitants et 1000 km²) située aux portes des Pyrénées, est caractérisé par un relief contrasté :

- La présence de la chaîne des Pyrénées façonne la partie sud du territoire, marquée par de profondes vallées orientées nord-sud et parcourues par les gaves. Le Haut-Béarn compte ainsi deux vallées supérieures :
 - o la vallée d'Aspe par le col du Somport (1 650 m), qui s'étire le long du gave d'Aspe sur près de 40 km ;
 - o la vallée de Barétous qui s'ouvre sur la vallée navarraise de Roncal par le col de la Pierre Saint-Martin (1 760 m).
- Le piémont oloronais est caractérisé par l'alternance d'amples vallées, de coteaux disséqués et de zones agricoles. Sur le territoire du Haut-Béarn, le piémont est caractérisé par la présence de la vallée du gave d'Oloron.

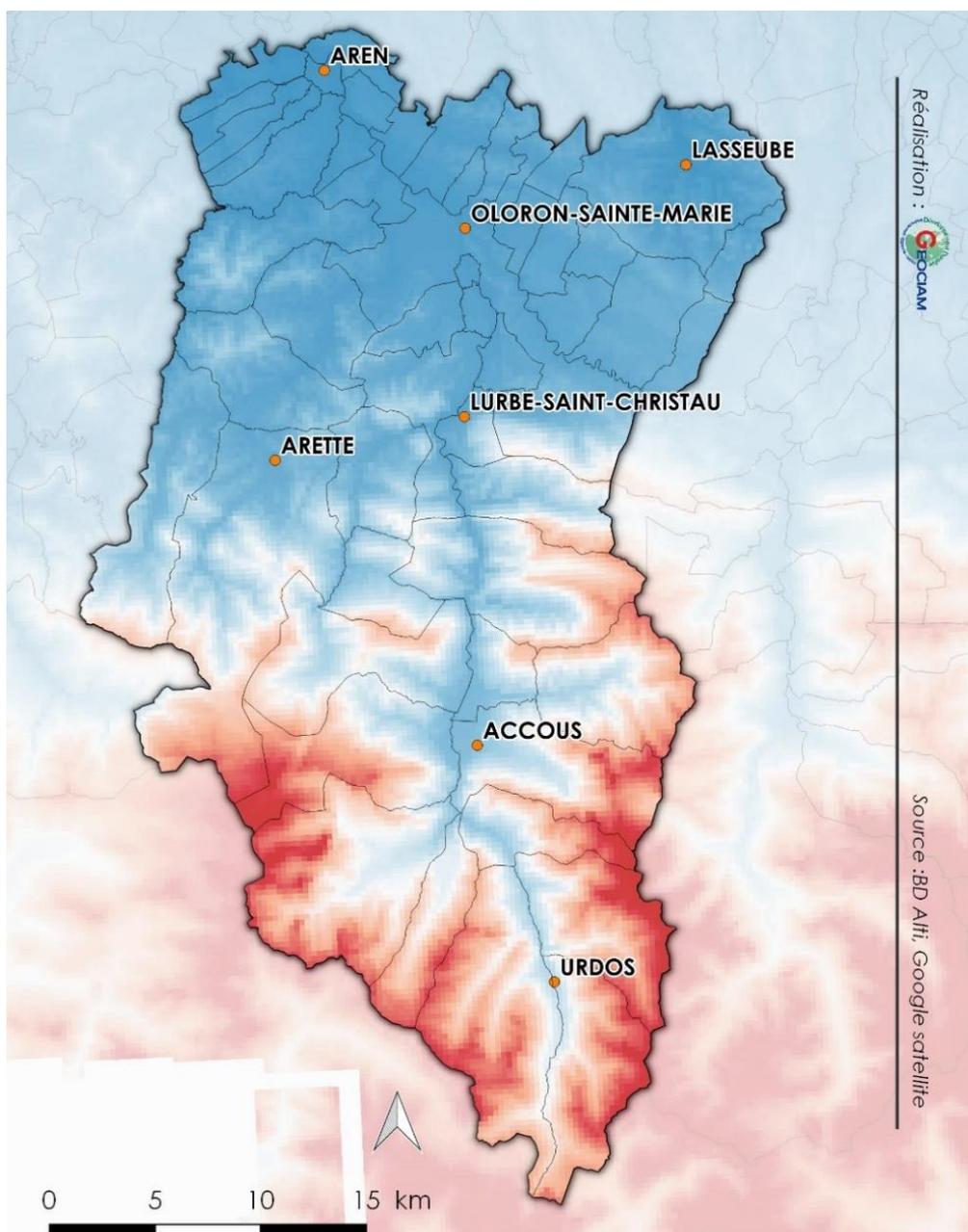


Figure 3 : Relief sur la Communauté de Communes du Haut-Béarn

L'occupation du sol sur le territoire est le reflet de ce relief contrasté :

- au nord se concentrent les activités humaines notamment l'agriculture et l'urbanisation ;
- au sud, l'urbanisation est plus diffuse le long de la vallée d'Aspe en raison du relief escarpé, les massifs forestiers recouvrent la majeure partie du territoire.

En termes de milieux naturels, le relief favorise les pelouses d'altitude et les forêts de conifères tandis que le piémont pyrénéen est dominé par les forêts de feuillus et les prairies.

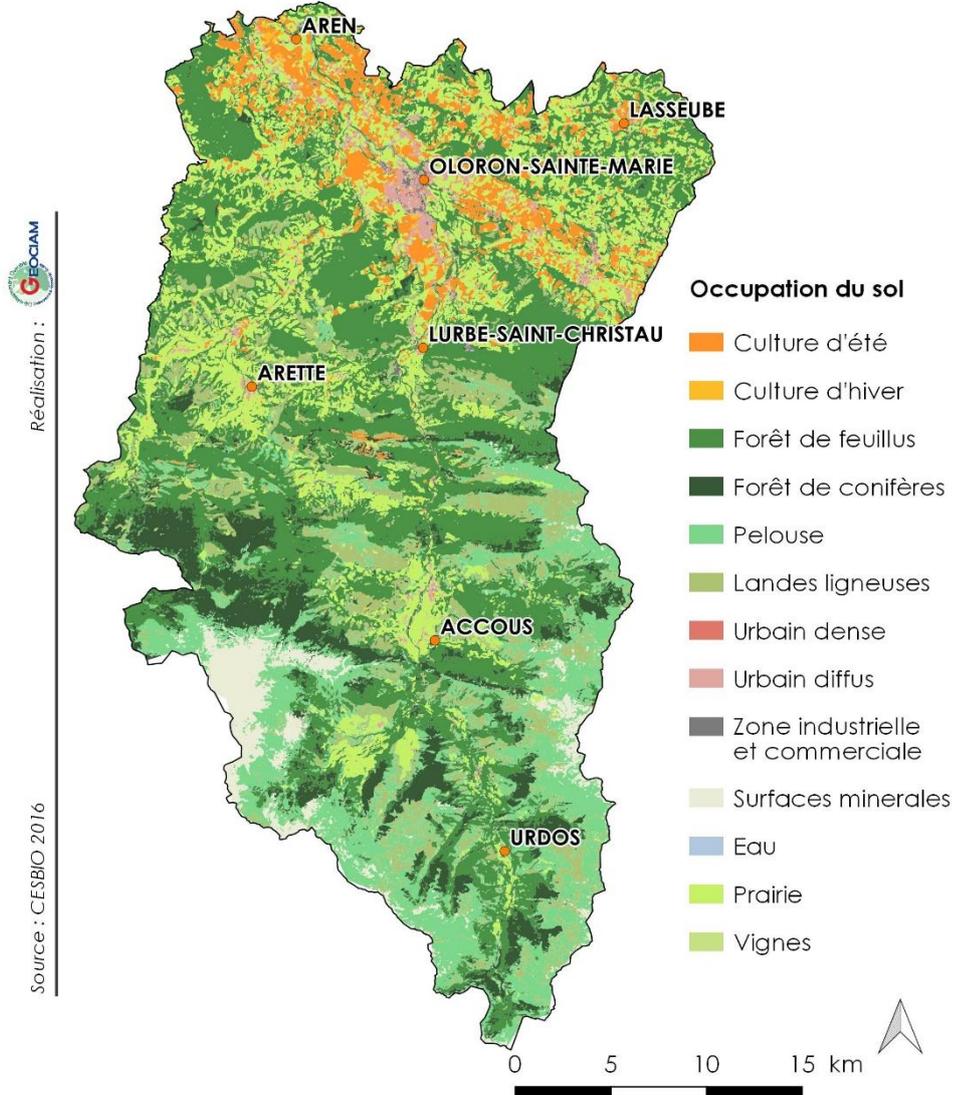
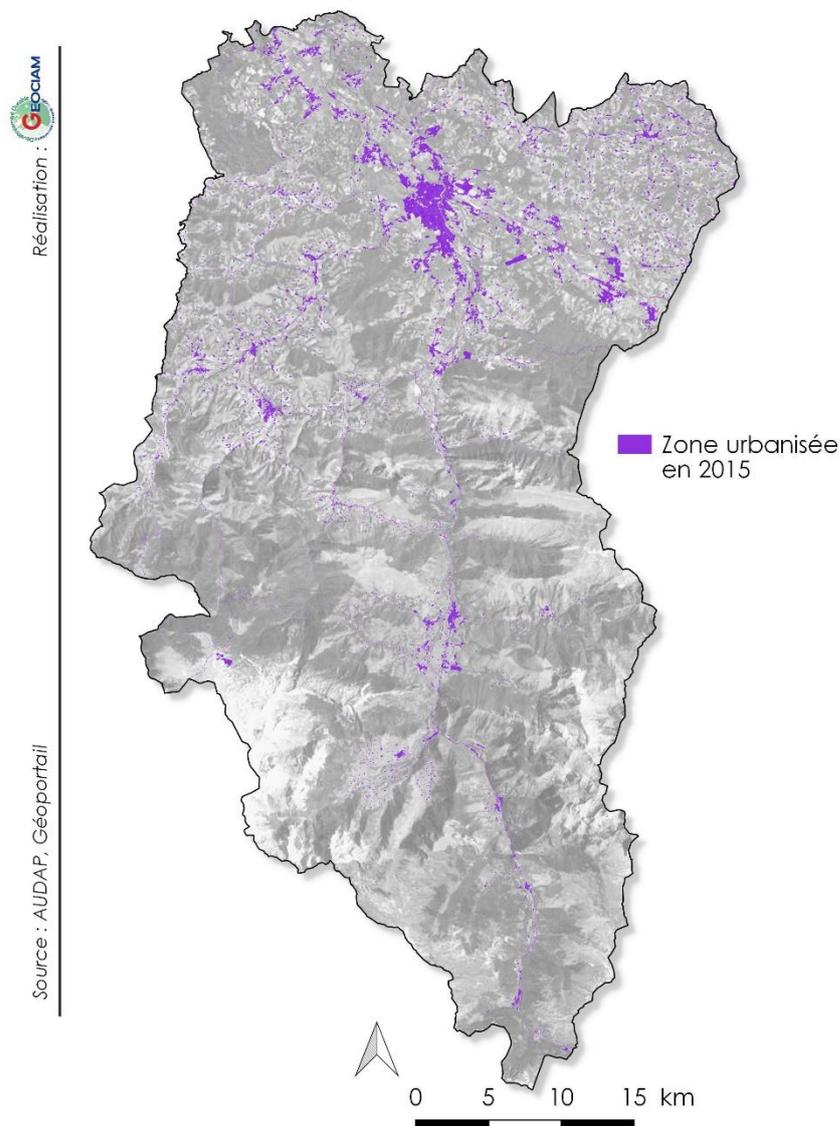


Figure 4 : Occupation du sol sur le territoire de la CCHB

OCCUPATION DU SOL	
Territoires artificiels	4 425 ha
Territoires agricoles, naturels ou forestiers	102 252 ha
dont espaces agricoles	23 894 ha
dont espaces naturels ou forestiers	78 359 ha
Surfaces en eau et zones humides	347 ha
TOTAL	107 025 ha

Tableau 7 : Occupation du sol en 2015 sur le territoire de la CCHB

Le Haut-Béarn est un territoire dominé par les espaces naturels. Le massif Pyrénéen limite l'urbanisation aux vallées et plaines du Piémont Oloronais. Le taux de boisement du territoire en 2015 avoisine les 75 %, concentrés au niveau des reliefs au sud.



Les communes au nord du territoire, notamment autour de la commune d'Oloron-Sainte-Marie, sont plus artificialisées que celles du sud et ont également tendance à poursuivre une artificialisation plus forte.

Oloron-Sainte-Marie et les communes proches Lasseube et Ogeu-les-bains, présentent en effet les plus grandes surfaces artificialisées avec respectivement 732, 266 et 190 ha artificialisés en 2015 soit près de 50% de surfaces artificialisées totales du territoire. Toutefois, le taux d'artificialisation reste globalement bas (10 % pour Oloron, 8,6 % pour Ogeu et 5,4 % pour Lasseube) ce qui s'explique par des communes de très grandes superficies avec une part d'espaces agricoles et naturels importante. Cette urbanisation est à mettre en relation avec les différentes zones d'activités dans ou autour de ces communes, à proximité des grandes voies de circulation (RN 134 et RD 936).

La plupart des communes présentent un espace artificialisé de moins de 10 % de leur superficie totale. Parmi elles, les 6 communes de Lescun, Cette-Eygun, Borce, Sarrance, Aydius et Etsaut, présentent un espace artificialisé de moins de 1 % de leur superficie totale.

Entre 1998 et 2015, près de 600 ha ont été artificialisés principalement au détriment des espaces agricoles avec 470 ha consommés sur la même période (Source AUDAP).

L'artificialisation entre 1998 et 2015 sur la CCHB représente 0,6 % de la superficie totale du territoire. En comparaison, l'artificialisation entre 1998 et 2015 sur les territoires de la CAPBP et des Luys-en-Béarn représente dans les deux cas 4 % de ces territoires.

5.2. PRESENTATION DU MILIEU PHYSIQUE

5.2.1. GEOLOGIE

La géologie du territoire est divisée en 3 grandes entités :

- La zone axiale pyrénéenne, terrains sédimentaires ou métamorphiques paléozoïques ;
- La zone nord-pyrénéenne constituée de chaînons principalement calcaires et marneux du Crétacé inférieur ;
- Le piémont que constitue le bassin de Flyschs, une alternance d'argiles et de grès. Ce dernier se situe entre le gave de Pau et les chaînons calcaires.

La communauté de commune du Haut-Béarn compte au total 19 anciennes exploitations et 4 exploitations d'extraction actives.

Les matériaux naturels disponibles sont abondants (calcaire, marbre, grès, schistes, argiles, sable, etc.). Répartis non uniformément sur le territoire, ces entités sont largement utilisées pour la construction, créant ainsi une identité et un savoir-faire local propre aux matériaux disponibles. Cet « art » du bâti met en exergue la dimension paysagère et culturelle du développement urbain du Haut-Béarn.

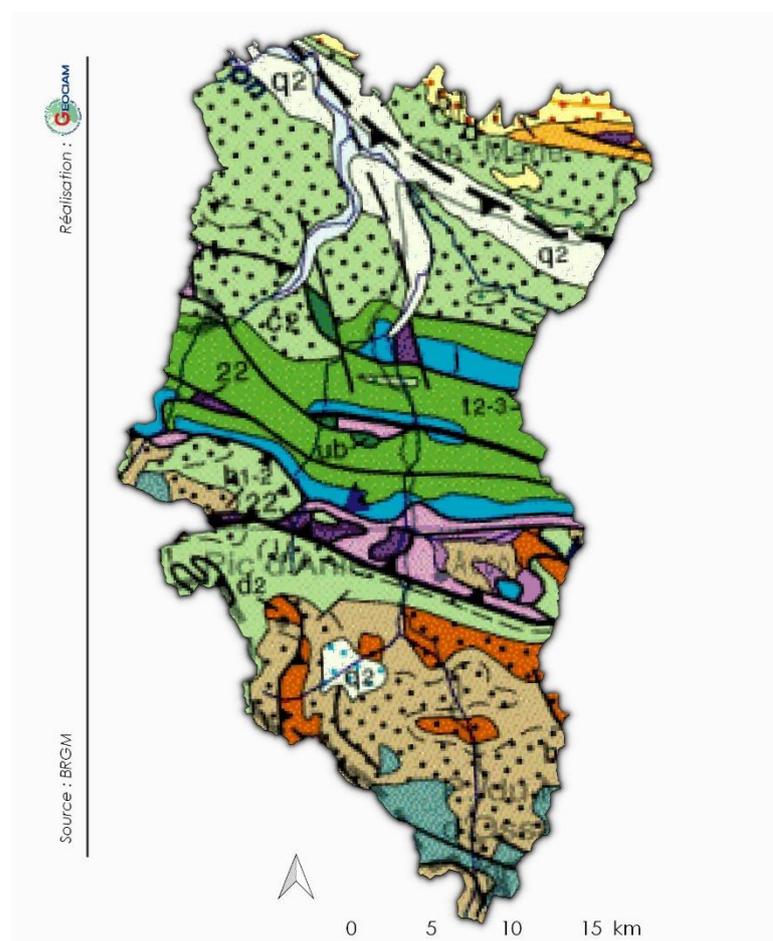


Figure 5 : Couches géologiques au droit du territoire de la CCHB

Le territoire recense 4 exploitations minières actives sur les communes d'Oloron-Sainte-Marie et d'Asasp-Arros (carrière de calcaire et de dolomie). Ces exploitations sont destinées à la production de granulats et minéraux industriels.

Commune	Exploitant	Nature de l'exploitation	Substance Extraite	Usage
Oloron-Sainte-Marie	Laborde	Granulats	Roche calcaire	Concasse de roche calcaire
Asasp-Arros	Carrieres daniel	Granulats, minéraux industriels	Dolomie	Amendement, concasse de roche calcaire, enrochement
Asasp-Arros	Carrieres daniel	Granulats, minéraux industriels	Roche calcaire	Agriculture, agro-alimentaire, concasse de roche calcaire
Asasp-Arros	Carrieres et travaux d'asasp	Granulats	Roche calcaire	Concasse de roche calcaire, enrochement

Tableau 8 : Exploitations du sous-sol sur le territoire de la CCHB
(Source : DREAL)

5.2.2. HYDROGEOLOGIE

L'hydrogéologie sur le territoire est caractérisée par 9 aquifères¹ répartis en 3 groupes :

Aquifère	
Grands systèmes libres	
n° 134	« La Pierre Saint Martin »
n° 135 b	« Chainon calcaire / Bielle Lurbe »
n° 135 c	« Chainon calcaire / Sarrance »
n° 135 d	« Chainon calcaire / massif de Layens »
Systèmes alluviaux	
n° 351	« Gave d'Oloron »
Domaines sans grand système individualisé en terrain sédimentaire (terrains plissés à prédominance marneuse)	
n° 566	« Béarn »
n° 567 a	« Pyrénées occidentales / bassin du Flysch »
n° 567 b	« Pyrénées occidentales / massif paléozoïque basque »
n° 568 a	« Pyrénées occidentales / massifs pyrénéens »

¹ Un **aquifère** est une couche de terrain, suffisamment poreuse (qui peut stocker de l'eau) et perméable (où l'eau circule librement) qui alimente des ouvrages de production (puits ou captage en eau potable ou pour l'irrigation).

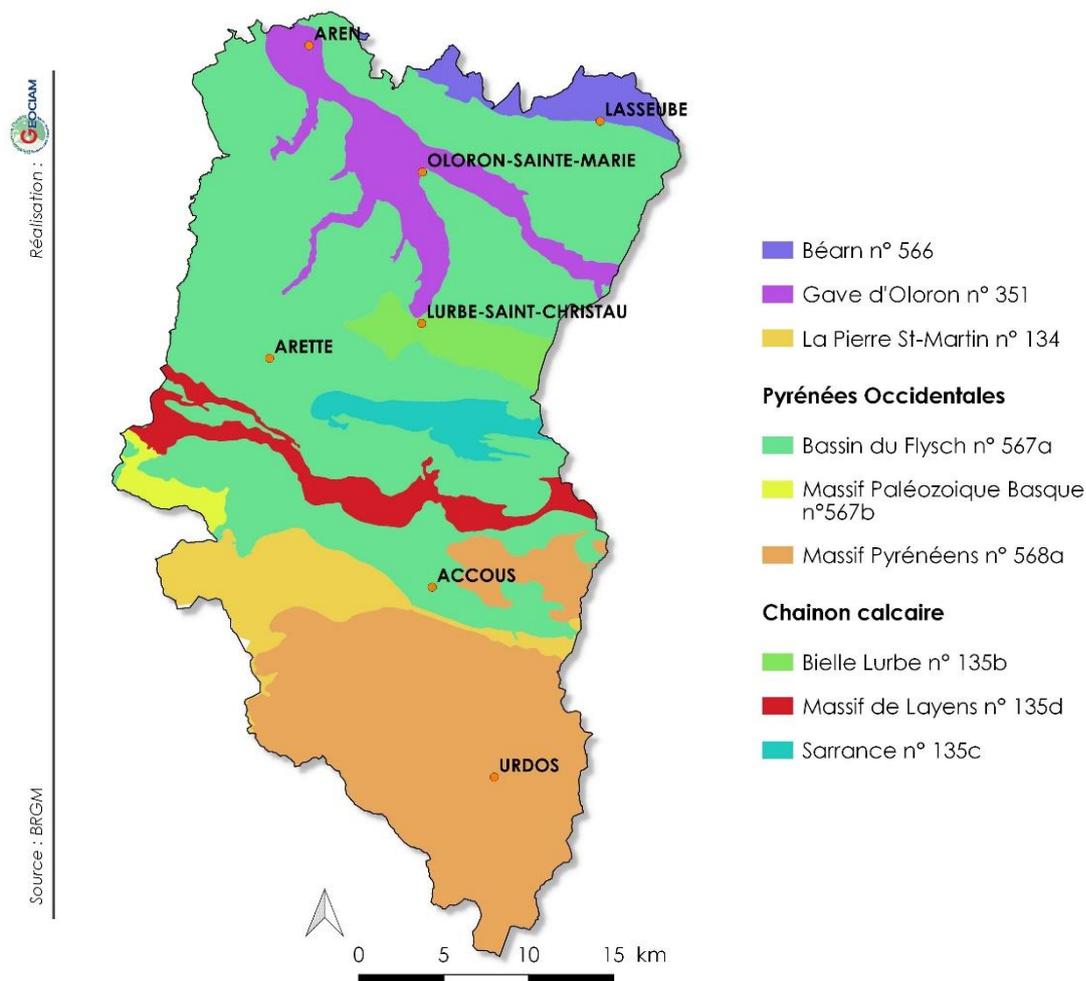


Figure 6 : Aquifères présents au droit du territoire de la CCHB

Deux aquifères sont bien représentés dans l'intercommunalité. L'aquifère n° 568a « Pyrénées occidentales / massifs pyrénéens », il s'agit d'un système discontinu de la zone nord-pyrénéenne que l'on retrouve du Haut-Béarn aux Pyrénées Orientales. L'aquifère n° 567a « Pyrénées occidentales / bassin du Flysch » présent du littoral basque jusqu'au nord-ouest de Lourdes est une réserve limitée par le caractère peu perméable d'un sous-sol argileux à marneux typique du bassin des Flyschs.

5.2.2.1. ETAT DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES (SDAGE 2016-2021)

	Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)		Etat de la masse d'eau (données 2011-2012 –2013 SDAGE 2016-2021)	
	Objectif état chimique	Objectif état quantitatif	Etat chimique	Etat quantitatif
FRFG030 Alluvions du gave de Pau	Bon état 2027	Bon état 2015	Mauvais	Bon
FRFG031 Alluvions du gave d'Oloron et du Saison	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon	Bon

	Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2016-2021)		Etat de la masse d'eau (données 2011-2012 –2013 SDAGE 2016-2021)	
	Objectif état chimique	Objectif état quantitatif	Etat chimique	Etat quantitatif
FRFG044 Molasses du bassin de l'Adour et alluvions anciennes de Piémont	Bon état 2027	Bon état 2015	Mauvais	Bon
FRFG051 Terrains plissés du BV des gaves secteurs hydro q4, q5, q6, q7	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon	Bon
FRFG080 Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon	Bon
FRFG081 Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif sud aquitain	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon	Bon
FRFG082 Sables, calcaires et dolomies de l'Eocène-paléocène captif sud AG	Bon état 2015	Bon état 2027	Bon	Mauvais
FRFG091 Calcaires de la base du crétacé supérieur captif du sud du bassin aquitain	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon	Bon

Tableau 9 : Caractéristiques des masses d'eau identifiées au droit du territoire de la CCHB
(Source : SIEAG)

5.2.2.2. PRESSIONS SUR LA RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE

Les masses d'eau FRFG030 et FRFG044 subissent des pressions d'origine agricoles (pollution nitrates et pesticides) qui dégradent leur qualité.

Le Haut-Béarn comptabilise 60 points de prélèvement des eaux souterraines destinés aux eaux de consommation humaines répartis sur 23 communes et 3 points pour l'industrie à Oloron-Sainte-Marie et Ogeu-les-Bains.

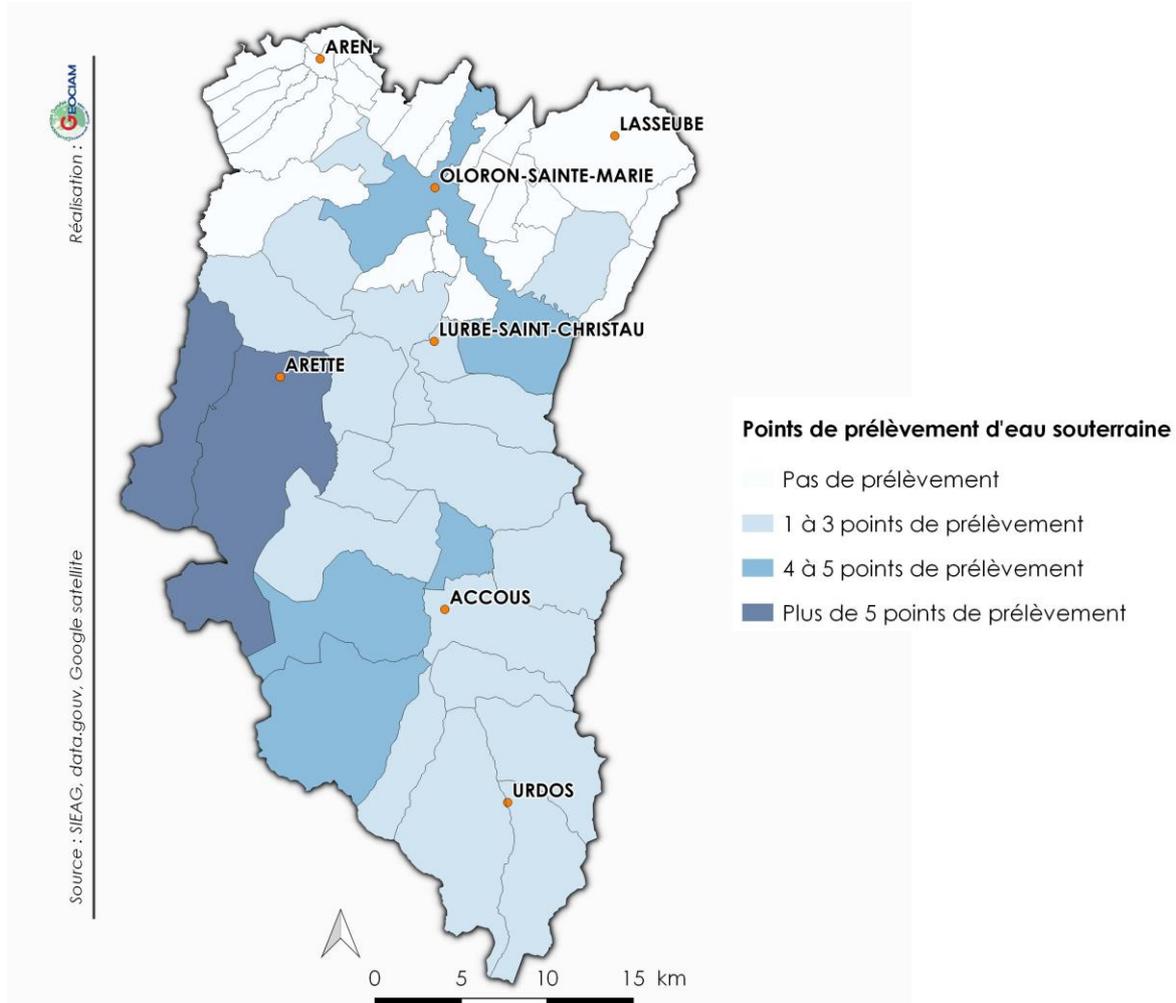


Figure 7 : Répartition des points de prélèvements d'eaux souterraines sur le territoire de la CCHB

Au total, près de 5,5 millions de m³ d'eau sont prélevés par an dans les nappes phréatiques pour l'alimentation en eau potable sur le territoire de la CCHB (dont 50 % sur la commune d'Oloron).

5.2.3. EAUX SUPERFICIELLES

Le territoire a été modelé par l'action érosive des glaciers et des cours d'eau, divisant celui-ci en deux structures distinctes :

- Les vallées montagnardes qui succèdent la chaîne des Pyrénées sont parcourues par le gave d'Aspe (vallée d'Aspe), le Vert (vallée du Barétous) ou le Joz erreka (vallée de Josbaig). La pente des cours d'eau y est forte voire très forte (entre 5 et 10 %) ;
- Le piémont oronais constitué d'une mosaïque de plaines et de collines, où les pentes sont plus faibles (0-5%).

L'ensemble des cours d'eau des vallées montagnardes conflue avec le gave d'Oloron sur le territoire de la CCHB.

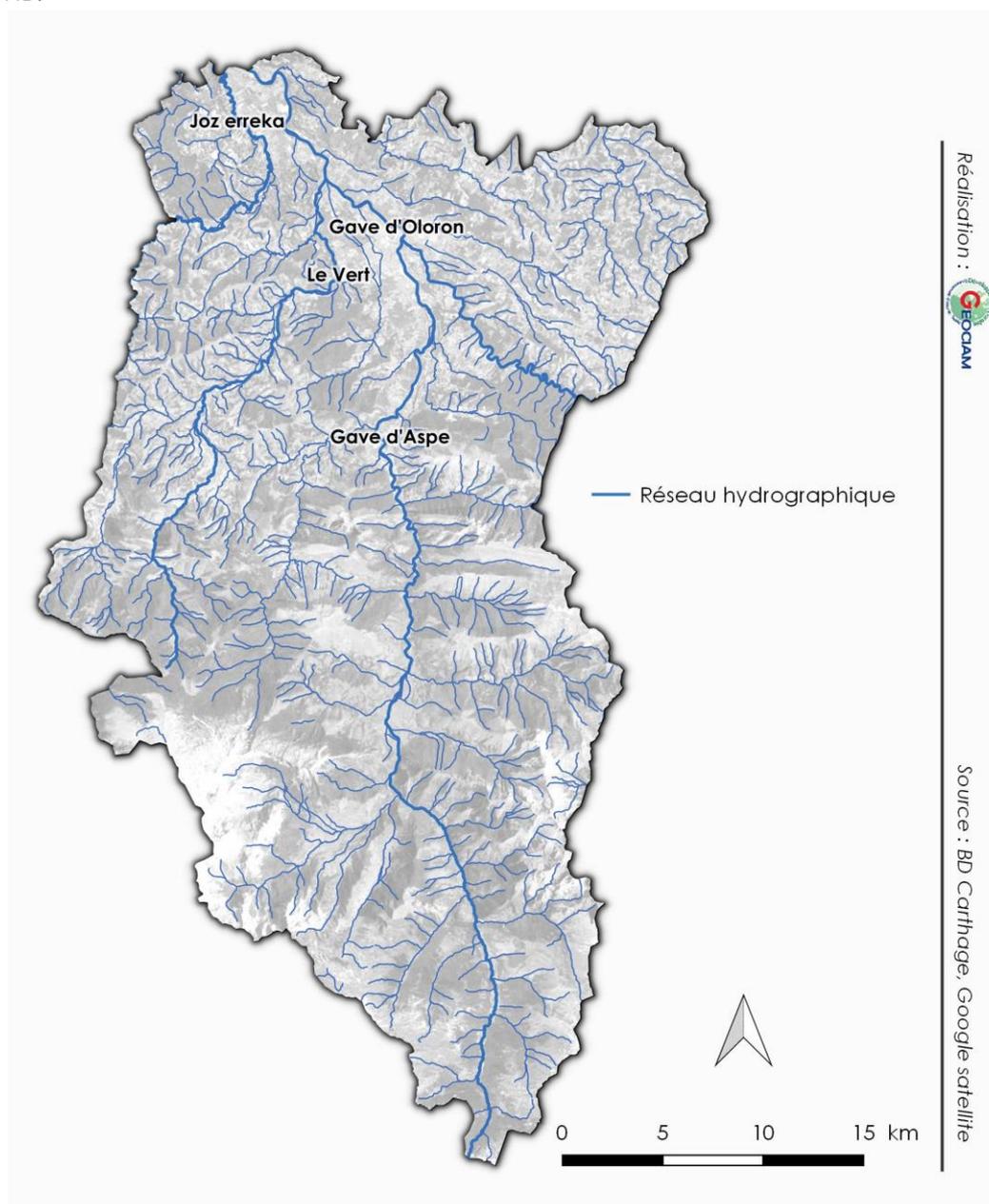


Figure 8 : Réseau hydrographique sur le territoire de la CCHB

5.2.3.1. ETAT DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES (SDAGE 2016-2021)

Le territoire de la CCHB compte de nombreuses masses d'eau rivière référencées au SIEAG. Au total, on compte 38 masses d'eau sur le territoire :

Code de la masse d'eau	Masse d'eau rivière	Longueur du tronçon en km	Objectif état de la masse d'eau	
			Etat écologique	Etat chimique
FR441	Le Gave de Lescun de sa source au confluent du Gave d'Aspe	12,6	Bon état 2015 (état chimique non classé)	
FRR432_2	La Baysole	8,4	Bon état 2015	
FRR432_1	Ruisseau de Labagnere	4,1	Bon état 2015	
FR432	La Bayse de sa source au confluent du Gave de Pau (inclus)	40,4	Bon état 2015	
FRR264_4	L'Auronce	21,9	Bon état 2015	
FRR254_1	Ruisseau d'Arnousse	5,2	Bon état 2015	
FRR254_2	Gave du Baralet	7,0	Bon état 2015 (état chimique non classé)	
FRR254_3	Le Secoue	8,8	Bon état 2015 (état chimique non classé)	
FRR441_1	Le Barbot	6,2	Bon état 2015 (état chimique non classé)	
FRR255_8	Arrec de la Poursiouque	7,7	Bon état 2015	
FRR254_4	Gave de Belonce	8,5	Bon état 2015	
FRR264_3	L'Escou	17,0	Bon état 2015	
FRR256B_2	Ruisseau de Cotcharas	7,3	Bon état 2015 (état chimique non classé)	

Code de la masse d'eau	Masse d'eau rivière	Longueur du tronçon en km	Objectif état de la masse d'eau	
			Etat écologique	Etat chimique
FR434	Le Gave de sainte-Engrace de sa source au confluent du Saison	15,1	Bon état 2015 (état chimique non classé)	
FRR255_4	L'Aygue Bere	9,2	Bon état 2015	
FRR254_5	Ruisseau de Sadum	5,9	Bon état 2015	
FRR255_6	Le Barescou	9,7	Bon état 2015	
FR258	Le Vert de sa source au confluent du Gave d'Oloron	35,0	Bon état 2015 (état chimique non classé)	
FR259	Le Joos de sa source au confluent du Gave d'Oloron	35,4	Bon état 2015 (état chimique non classé)	
FRR441_3	Le Lauga	8,4	Bon état 2015	
FRR260_2	L'Ibarle	6,5	Bon état 2015	
FRR253_2	Le Laboo	8,9	Bon état 2015	
FR264	Le Gave d'Oloron du confluent du Gave d'Aspe au confluent du Saison	49,7	Bon état 2015	
FRR255_3	Le Malugar	7,0	Bon état 2015	
FRR431_1	La Leze	5,8	Bon état 2021 (Etat modélisé moyen)	Bon état 2015
FRR255_2	La Berthe	8,8	Bon état 2015	
FRR441_2	Ruisseau Labadie	8,9	Bon état 2015 (état chimique non classé)	

Code de la masse d'eau	Masse d'eau rivière	Longueur du tronçon en km	Objectif état de la masse d'eau	
			Etat écologique	Etat chimique
FR442	Le Gave d'Aydius (Gabarret) de sa source au confluent du Gave d'Aspe	12,6	Bon état 2015 (état chimique non classé)	
FRR258_2	Le Littos	13,1	Bon état 2015 (état chimique non classé)	
FR260	Le Lausset de sa source au confluent du Gave d'Oloron	39,3	Bon état 2015	
FR256A	Le Gave d'Ossau du confluent du Lau au confluent du Gave d'Aspe	32,7	Bon état 2015	
FRR255_7	L'Ourtau	12,8	Bon état 2015	
FRR264_2	La Mielle	14,3	Bon état 2021 (Etat modélisé moyen)	Bon état 2015
FR255	Le Gave d'Aspe du confluent du Gave de Lescun au confluent du Gave d'Ossau	34,9	Bon état 2015	
FR253	Le Gave de Lourdios (d'Issaux) de sa source au confluent du Gave d'Aspe	20,8	Bon état 2015	
FR254	Le Gave d'Aspe de sa source au confluent du Gave de Lescun	22,1	Bon état 2015 (état chimique non classé)	
FR433	Le Vert de Barlanes de sa source au confluent du Vert	16,7	Bon état 2015 (état chimique non classé)	
FRR253_1	L'Aidy	3,8	Bon état 2015	

Globalement, les masses d'eau superficielles sont en bon état (objectif atteint en 2015). Excepté pour deux masses d'eau, concernant les cours d'eau de la Mielle et de la Lèze situées sur le territoire d'Oloron-Sainte-Marie, pour lesquels la qualité écologique est modélisée comme moyenne. Les pressions identifiées sont relatives aux pressions diffuses de l'utilisation des engrais et pesticides ainsi qu'à l'altération hydro-morphologique et hydraulique.

Remarque : le territoire de la CCHB n'est pas concerné par un SAGE.

Un Plan Pluriannuel de Gestion, de Restauration et d'Entretien des berges et du lit des cours d'eau a été réalisé sur le territoire du SMGOGAO (Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et Affluents). Le diagnostic achevé en 2016 a permis de faire ressortir les points suivants :

- Impact des espèces invasives sur l'état des ripisylves et des forêts alluviales ;
- Pertinence de définir et gérer un espace de mobilité fluviale sur certaines portions (gave d'aspe, Vert) ;
- Besoin de mieux gérer le ruissellement et les écoulements (« ralentissement dynamique ») sur certains affluents du piémont oloronais : Joos ;
- Besoin d'améliorer les ouvrages transversaux et leur gestion afin de permettre la continuité biologique et du transport solide ;
- Intégrer l'amélioration des pratiques culturales, de la gestion forestière et de l'occupation des sols.

5.2.3.2. PRESSIONS SUR LA RESSOURCE EN EAU SUPERFICIELLE

L'agriculture et l'élevage sont des activités répandues dans le nord du territoire. **Le besoin en eau est intrinsèquement lié à l'intensité des épisodes de sécheresse.**

24 centrales hydroélectriques sont présentes sur le territoire principalement le long du Gave d'Aspe et du Gave d'Oloron, ainsi que deux barrages hydrauliques (barrages du Peilhou et d'Anglus sur le Gave d'Aspe).

La disponibilité en eau sur le territoire présente donc un enjeu important en termes de production d'énergie.

La production d'énergie hydraulique est la force majeure de notre territoire. La production actuelle, répartie sur 24 centrales, est évaluée à 375 GWh en 2017 ; et 398 GWh en 2012. Les ouvrages hydroélectriques permettent ainsi de couvrir près de la moitié de la consommation finale (produits pétroliers, électricité et autres) du Haut Béarn s'élevant à 805 GWh en 2015.

Production totale sur le territoire	375 266 000	kWh
Projets	12 200 000	kWh
	<i>Soit 3%</i>	<i>possibilité d'augmentation</i>
Production THT- export territoire (grosses centrales EDF)	270 000 000	kWh
	<i>72%</i>	
Production locale (production livrée sur le réseau HTA Enedis)	105 266 000	kWh
	<i>28%</i>	

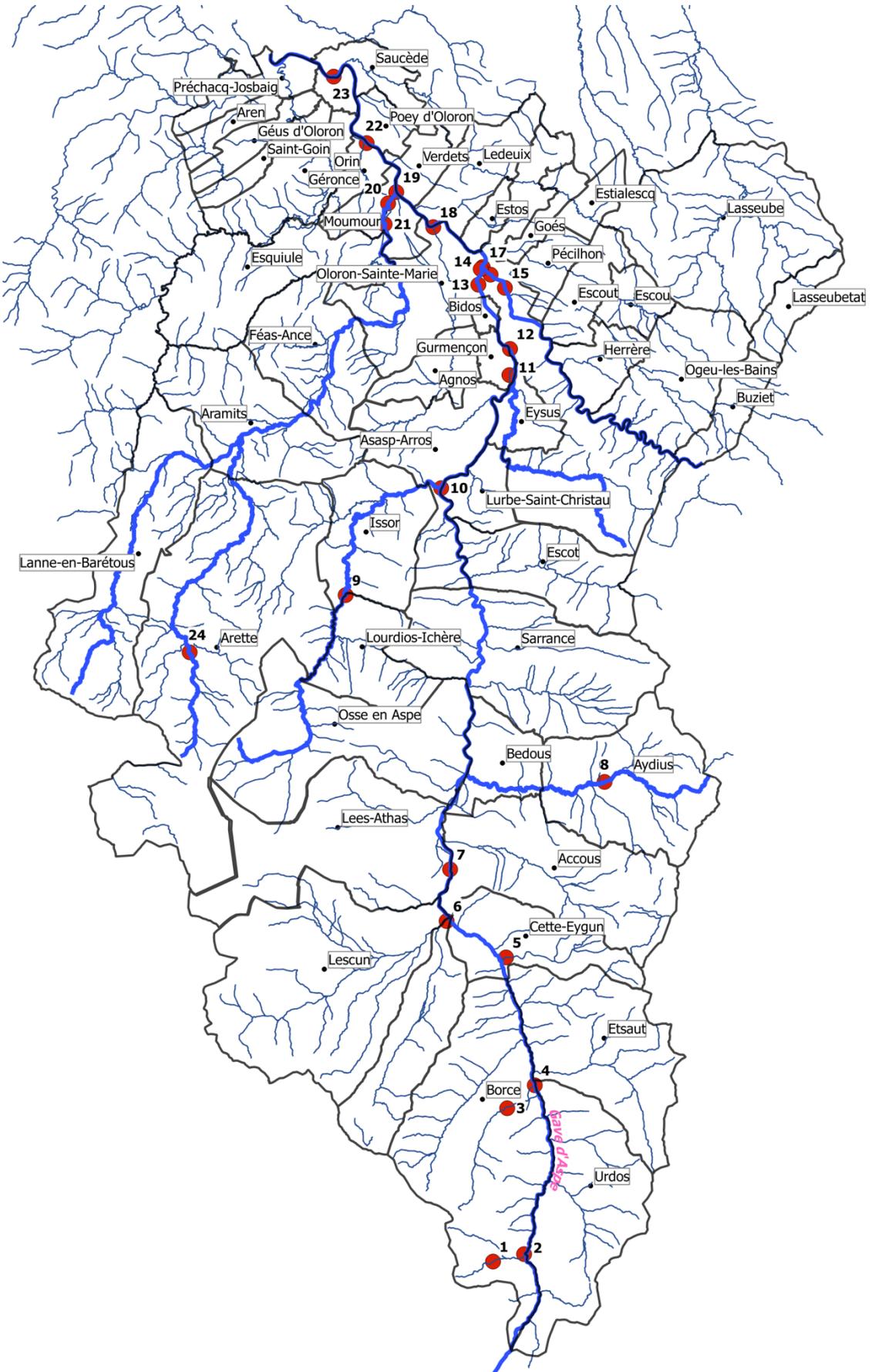


Figure 9 : Localisation de la production d'énergie hydraulique sur le territoire de la CCHB (Source TEPOS)

N° sur la carte	Centrale	Lieu	Cours d'eau
1	Centrale d'Estaens	Borce	Lac d'Estaëns
2	Centrale des Forges d'Abel	Borce	Gave d'Aspe, d'Espélunguère et Couecq
3	Centrale de Borce	Borce	Gave de Baralet, Belonce et Baits de bous
4	Centrale du Baralet	Borce	Gave d'Aspe
5	Centrale d'Eygun	Accous	Gave d'Aspe
6	Centrale de Lescun	Accous	Gave de Lescun, Itchaxe et Labadie
7	Centrale d'Esquit	Lees-Athas	Gave d'Aspe, Lescun et Anitch
8	Centrale d'Aydius	Aydius	Gave d'aydius
9	Centrale de Lourdios	Lourdios	Gave Le Lourdios
10	Centrale d'Asasp	Asasp	Gave d'Aspe
11	Centrale de Gurmençon	Gurmençon	Gave d'Aspe
12	Centrale de Soeix	Soeix	Gave d'Aspe
13	Centrale Ste Marie	Oloron	Gave d'Aspe
14	Centrale Ste Claire/ D***** S*****	Oloron	Gave d'Aspe
15	Centrale L*****	Oloron	Gave d'Ossau
16	Centrale D*****	Oloron	Gave d'Ossau
17	Centrale P*****	Oloron	Gave d'Ossau
18	Centrale de Légugnon	Oloron	Gave d'Oloron
19	Moulin de G***	Verdets	Gave d'Oloron
20	Moulin du Vert (aval)	Moumour	Vert
21	Centrale du vert (amont)	Moumour	Vert
22	Centrale de Poey	Poey d'oloron	Gave d'Oloron
23	Moulin B*****	Saucède	Gave d'Oloron
24	Centrale d'Arette	Arette	Vert d'Arette

Tableau 10 : Etat des lieux des centrales hydroélectriques du territoire

En 2016, 15 points de prélèvement dans les eaux superficielles ont été comptabilisés (Source SIEAG), 11 pour l'irrigation des cultures et 4 pour l'industrie, pour un total de 1 336 355 m³ prélevés.

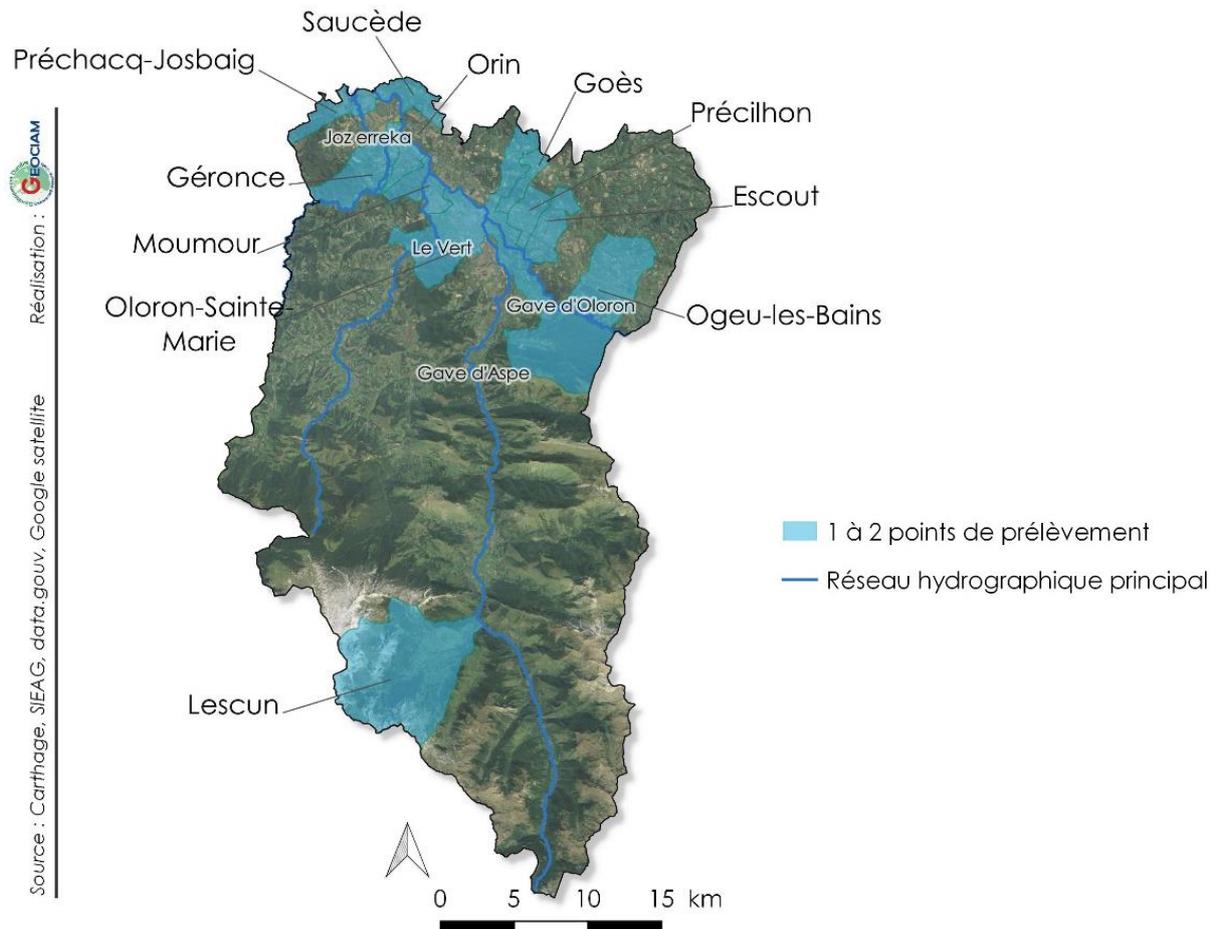


Figure 10 : Localisation des points de prélèvement dans les eaux superficielles sur le territoire de la CCHB

Le SDAGE Adour-Garonne identifie sur son territoire des Zones à Préserver pour l'alimentation en eau potable dans le Futur (ZPF). **Sur la Communauté de Communes du Haut-Béarn, la masse d'eau rivière « Le Gave d'Ossau du confluent du Lau au confluent du Gave d'Aspe » FR256A est classée comme ZPF.**

5.2.4. ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE SUR LE RESEAU EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

Dans un contexte d'évolution législative et réglementaire des compétences des communes et des EPCI, la communauté de communes du Haut-Béarn a engagé une étude permettant notamment d'explorer les enjeux liés au transfert des compétences eau potable et assainissement (collectif et eaux pluviales) à l'intercommunalité. Les éléments présentés ci-après sont issus du cahier des charges de cette étude.

5.2.4.1. EAU POTABLE

Environ 19 500 abonnés implantés sur la totalité du territoire sont desservis en eau potable par 1 100 km de réseau et une centaine d'ouvrages de stockage.

Pour une grande majorité des réseaux, la distribution est réalisée de façon gravitaire de la ressource jusqu'à l'abonné.

Des liaisons avec les EPCI voisins (achats et vente d'eau – SIAEP de Haute Soule, SIAEP Gaves et Baïse, SIEP de Jurançon) ainsi que des interconnexions de réseaux au sein même du territoire (Lanne en Barétous / Montory – Accous / Bedous – Oloron / SIAEP Ogeu les Bains, Oloron / SIAEP du Vert), complètent le dispositif.

Trente-deux entités, aux modes de gestion hétérogènes (Régies communales directes, Régies syndicales directes, Régies communales DSP, Régies syndicales DSP), assurent tout ou partie de la production et la distribution de l'eau potable sur la totalité du territoire.

Légende

Eau Potable

MODE DE GESTION

□ Délégation Service Public

□ Synd Mixte Délégation Service Public

UNITE DE GESTION

■ Régie municipale directe

■ SI AEP d'Aren Préchacq Josbaig / Délégation Service Public

■ SI AEP d'Estos Lèdeuix / Régie Syndicale

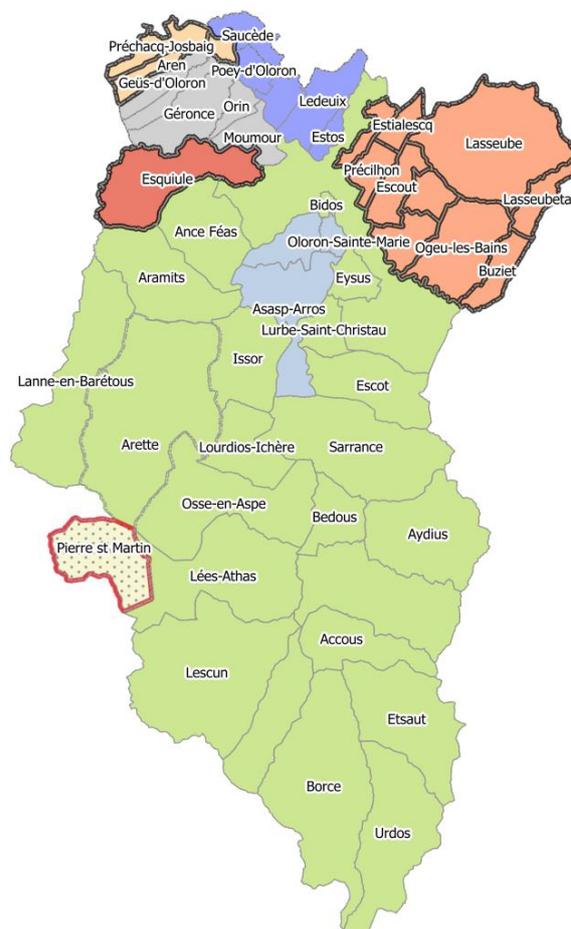
■ SI AEP d'Ogeu les Bains / Délégation Service Public

■ SI AEP du Vert / Régie Syndicale

■ SI AEP Haute Soule / Délégation Service Public

■ SIPDEP de Castets / Régie Syndicale

■ SM Pierre st Martin



PAYS D'OLORON et des
VALLÉES du **HAUT-BÉARN**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Figure 11 : Mode de gestion de la production/distribution d'eau potable sur le territoire de la CCHB
(Source : CCHB)

5.2.4.2. ASSAINISSEMENT

A titre indicatif, le territoire de la CCHB compte, en 2016, environ :

- 19 367 abonnés en assainissement collectif (sans compter Aydius, Escot, Lescun et Urdos dont les données restent à préciser),
- 4 050 habitations en assainissement non collectif.

La CCHB compte 36 stations d'épuration sur son territoire dont certaines sont à réhabiliter :

Nom Ouvrage	Date Mise en Service	Cd Commune	Lb Commune	Capacité Nominale	Observations (pb rencontrés)
OGEU LES BAINS (BOURG)	1993-01-01	64 421	OGEU-LES-BAINS	1 000	Milieu récepteur sensible
SARRANCE	2013-01-01	64 506	SARRANCE	100	Dysfonction ^t général
CETTE EYGUN (CETTE)	2007-01-01	64 185	CETTE-EYGUN	300	ECPP
GERONCE	1988-01-01	64 241	GERONCE	475	Milieu récepteur sensible
OLORON (Soeix)	1988-12-31	64 422	OLORON-SAINTE-MARIE	700	En sous charge
SAINT GOIN	1994-01-01	64 481	SAINT-GOIN	250	Milieu récepteur sensible
BORCE	2014-10-01	64 136	BORCE	400	ECPP
ARETTE	1993-11-01	64 040	ARETTE	1 100	ECPM
ESCOT	2007-01-01	64 206	ESCOT	100	?
VERDETS	2011-01-01	64 551	VERDETS	480	RAS
BIDOS (intercommunal)	1987-01-01	64 126	BIDOS	4 100	Renforcement fil boues
URDOS (Somport)	1995-01-01	64 542	URDOS	300	Dysfonction ^t général
URDOS	2011-08-01	64 542	URDOS	200	ECPP
GEUS D'OLORON	1987-01-01	64 244	GEUS-D'OLORON	257	GC en mauvais état
LASSEUBE	1987-01-01	64 324	LASSEUBE	600	ECPP, STEP vieillissante
ESCOUT (Parc du Gabarn)	2005-07-01	64 209	ESCOUT	400	Rejets industriels
EYSUS	1994-08-01	64 224	EYSUS	800	ECPP
LESCUN (Communale)	2004-05-01	64 336	LESCUN	300	?
LURBE ST CHRISTAU	1992-09-01	64 064	ASASP-ARROS	1 100	Dysfonction ^t général
MOUMOUR	1990-01-01	64426	ORIN	1 000	ECPP
AYDIUS	2001-06-01	64085	AYDIUS	250	?
LEES ATHAS (interco)	1998-06-01	64330	LEES-ATHAS	1 500	Equ ^t à rénover
LESCUN (Pondet)	1956-01-01	64336	LESCUN	200	?

OGEU LES BAINS (SEMO)	1991-03-01	64 421	OGEU-LES-BAINS	2 000	Rejet industriel
OLORON SAINTE-MARIE	1999-02-01	64 422	OLORON-SAINTE-MARIE	22 167	Au nominal
ARAMITS	2005-07-01	64 029	ARAMITS	650	Rejet industriel
ISSOR	1987-01-01	64 276	ISSOR	170	ECPM
FEAS	1988-01-01	64 225	FEAS	350	ECPP
CETTE EYGUN (EYGUN)	2007-01-01	64 185	CETTE-EYGUN	300	ECPP
AREN	1993-07-01	64 039	AREN	250	entretien
ANCE	1983-01-01	64 020	ANCE	300	HS
ARETTE (SMPSM)	2001-12-15	64 040	ARETTE	3 500	Mise hors gel
ESQUIULE	2007-01-01	64 217	ESQUIULE	180	Pas de plan d'épandage
LEDEUX (intercommunal)	1998-10-01	64 328	LEDEUX	3 500	Equ ^t à rénover
BEDOUS (interco)	2002-02-01	64 104	BEDOUS	13 00	ECPP
ORIN	1995-01-01	64 449	POEY-D'OLORON	250	Equ ^t à rénover

Tableau 11 : Stations d'épuration présentes sur le territoire

5.2.5. CLIMAT ACTUEL ET EVOLUTION

L'analyse du climat du territoire est développée dans le diagnostic territorial du PCAET du Haut-Béarn joint par ailleurs. Pour éviter les redondances, nous ne reprendrons ici que la synthèse de cet exercice :

Sur le Haut Béarn, les prévisions d'évolution des principaux indicateurs climatiques sont les suivants :

- Augmentation de la température moyenne ;
- Augmentation du nombre de jour de sécheresse ;
- Augmentation du nombre de jour de journées chaudes ;
- Baisse de l'enneigement.

5.2.6. SYNTHESE THEMATIQUE

ELEMENTS DE SYNTHESE POUR LE MILIEU PHYSIQUE : enjeux et recommandations pour le PCAET

- Accompagner la mise en œuvre des formes urbaines plus économes des ressources du sol et du sous-sol (réduction de la consommation d'espace, optimisation des réseaux, utilisation des granulats...) ;
- S'adapter à l'augmentation des températures estivales, aux pics de crue hivernaux et aux assecs estivaux des principaux cours d'eau du territoire (conflits d'usages, rejet des STEU, agriculture, eau potable, barrages hydroélectriques..) ;
- Promouvoir un urbanisme respectueux des espaces permettant l'infiltration de l'eau.

5.3. PRESENTATION DU MILIEU NATUREL

La naturalité est souvent inversement proportionnelle à l'intensification des activités humaines. Cette naturalité s'exprime quand l'homme prend soin de respecter les « processus écologiques » nécessaires au maintien de la biodiversité.

Le territoire est marqué par une naturalité très bonne à bonne sur une grande partie de son territoire (source ACE). Le principal facteur déclassant sont les espaces artificialisés (urbanisation, voies de transport, espaces touristiques...) et très localement les espaces cultivés. La plaine du gave, les pourtours d'Oloron Ste-Marie et les vallées secondaires sont les secteurs les plus impactés.

5.3.1. INVENTAIRES ECOLOGIQUES ET ZONAGES REGLEMENTAIRES NATURA 2000

5.3.1.1. ZNIEFF ET ZICO

Les **Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF)** identifient et décrivent des sites renfermant des espèces animales, végétales, ainsi que des habitats d'intérêt patrimonial. Les inventaires du patrimoine naturel des ZNIEFF ont pour objectif d'être le plus exhaustif possible, servant de base à la définition de la protection de la nature. Cet outil n'a pas de valeur juridique directe mais permet une meilleure prise en compte des richesses écologiques dans l'élaboration de projets pouvant affecter le milieu naturel.

Les **Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)** ont été désignées dans le cadre de la Directive Oiseaux 79/409/CEE de 1979. Ce sont des sites qui ont été identifiés comme importants pour certaines espèces d'oiseaux (pour leurs aires de reproduction, d'hivernage ou pour les zones de relais de migration) lors du programme d'inventaires scientifiques lancé par l'ONG Birdlife International. Les ZICO n'ont pas de statut juridique particulier. Les sites les plus appropriées à la conservation des oiseaux les plus menacés sont classées totalement ou partiellement en Zones de Protection Spéciales (ZPS), relevant du réseau Natura 2000.

ZNIEFFs

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les **ZNIEFF de type I** : ce sont des secteurs généralement de surfaces réduites, caractérisées par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ce sont des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique.
- Les **ZNIEFF de type II** : elles correspondent à de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des possibilités biologiques importantes. Plusieurs ZNIEFF de type I peuvent être inclus dans une ZNIEFF de type II.

Le territoire est concerné par 24 ZNIEFF de type I et 8 de type II :

- ZNIEFF de type I :

- « Bois du Bager » n°720008892 ; « Cirque de Lescun » n° 720060064 ;
- « Cirque de Lescun » n° 720060064 ;
- « Crêtes et pentes du pic Mail Arrouy » n° 720030063 ;
- « Forêt d'Issaux, pic Soulaing, soum d'Ire et pic du Layens » n° 720030065 ;
- « Gorges de Kakouetta et d'Ehujarre » n° 720008872 ;
- « Hêtraie sapinière de la vallée d'Ossau » n° 720030062 ;
- « Landes de Sainte Engrâce » n° 720030069 ;
- « Lausset amont et zones tourbeuses associées » n° 720030079 ;
- « Massif calcaire du pic du trône du Roi » n°720008889 ;
- « Massif calcaire du pic Roumandares, du pic de l'Ourlene, du pic Mailh Massibe, des bois d'Aran et de Gey » n° 720008890 ;
- « Massif Du Pic de Sesques » n°720008886 ;
- « Massif du pic du Midi d'Ossau » n° 720008869 ;
- « Massif Karstique du pic d'Anie » n°720008876 ;
- « Montagne d'Ahargou et Mont Begousse » n° 720030074 ;
- « Montagnes de Liard » n° 720030066 ;
- « Pic Sudou et soum de Liorry » n° 720030072 ;
- « Pics de Biscarrouilles et de Légorre, crêtes de la Chousse et de Benou » n° 720008877 ;
- « Réseau hydrographique du gave d'Aspe et ses rives » n° 720030081 ;
- « Réseau hydrographique de gave d'Ossau à l'amont d'Arudy et ses rives » n° 720030080 ;
- « Rive droite de la haute vallée d'Aspe » n° 720012967 ;
- « Rive gauche de la haute vallée d'Aspe » n° 720008894 ;
- « Tourbière de Gabarn » n° 720008880 ;
- « Tourbière d'Issarbe » n° 720020022 ;
- « Tourbières, landes et rives boisées de la vallée de l'Escou » n° 720020028.

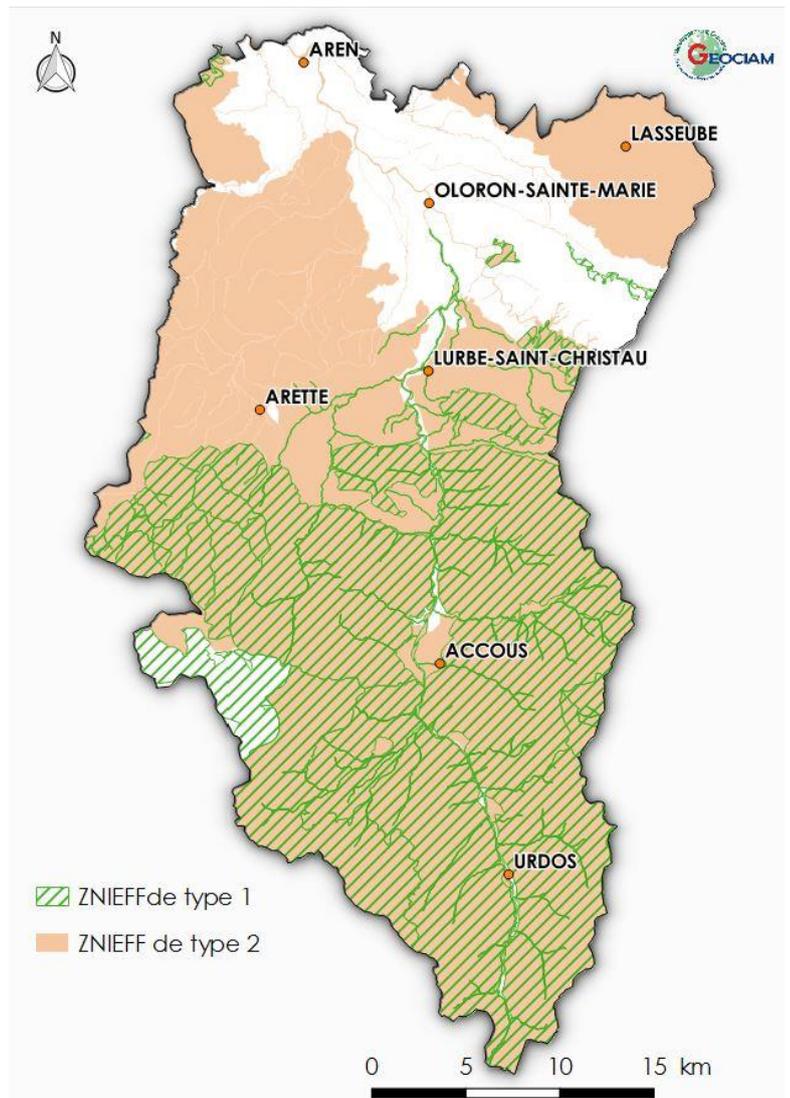
- ZNIEFF de type II :

- « Bassin versant du Lausset et du Joos : bois, landes et zones tourbeuses » n° 720010811 ;
- « Coteaux et vallées « bocagères du jurançonnais » » n° 720010812 ;
- « Haute Soule » n° 720009380 ;
- « Massifs forestiers et landes de Bugangue et de Labaig » n° 720009377 ;
- « Réseau hydrographique du gave d'Oloron et de ses affluents » n° 720012972 ;
- « Vallée d'Aspe » n° 720008893 ;
- « Vallée de Barétous » n°720008878 ;
- « Vallée d'Ossau » n° 720009049.

-

Les ZNIEFFs de type I et II couvrent respectivement près de 50 % et 80 % du territoire de la CCHB, traduisant la richesse des milieux naturels présents.

Figure 12 : Les ZNIEFFs du territoire de la CCHB



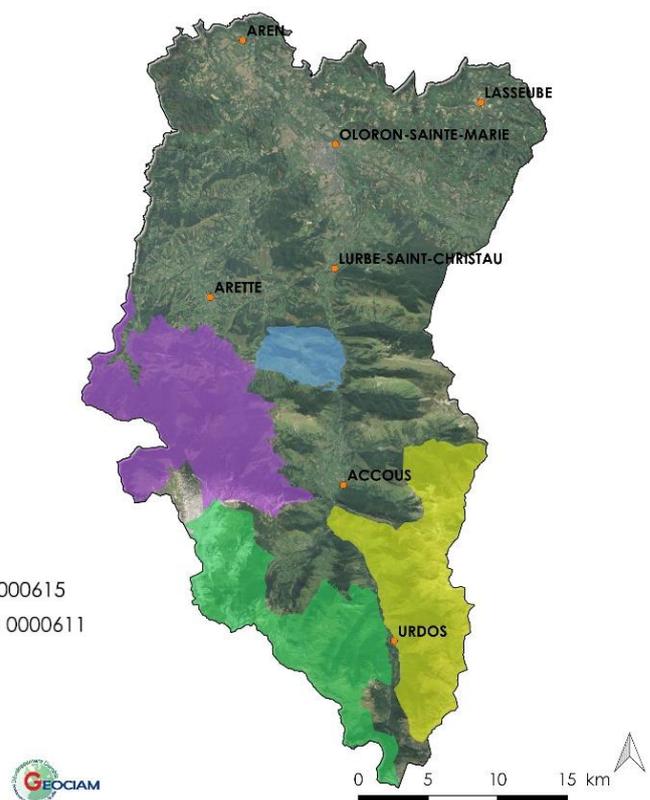
ZICO

Quatre zones d'importance pour la conservation des oiseaux sont répertoriées sur le territoire du Haut-Béarn :

- « Eth Turoun des Aureys » ;
- « Hautes vallées d'Aspe et d'Ossau » ;
- « Haute Soule : massif de la Pierre Saint Martin ».
- « Rive gauche de la vallée d'Aspe et pic d'Anie » ;

- Eth Turoun des Aureys n° ZO 0000613
- Hautes vallées d'Aspe et d'Ossau n° ZO 0000612
- Haute-Soule: massif de la Pierre Saint Martin n° ZO 0000615
- Rive gauche de la vallée d'Aspe et pic d'Anie n° ZO 0000611

Figure 13 : Les ZICOs du territoire de la CCHB



5.3.1.2. RESEAU NATURA 2000

En 1992, l'Union Européenne s'est engagée à enrayer la perte de biodiversité sur ses territoires par la création d'un réseau européen de zones naturelles d'intérêt communautaire, nommé Natura 2000. Ce réseau écologique vise à assurer la survie à long terme des espèces et habitats menacés ayant de forts enjeux de conservation sur le territoire européen tout en prenant en compte le développement économique, social et culturel. Il est constitué par un ensemble de sites naturels, appelés « sites Natura 2000 », terrestres ou marins, identifiés pour leur sensibilité ou rareté écologique et dépendant de deux directives :

- La Directive 97/92/CEE dite « **Directive Habitats** » du 27 octobre 1997 portant adaptation à la Directive 92/43/CEE sur la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Elle désigne les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ;
- La Directive 79/409/CEE, dite « **Directive Oiseaux** » concernant la conversation des oiseaux sauvages. Elle désigne des Zones de Protection Spéciale (ZPS).

La Communauté de Communes du Haut-Béarn est concernée par 10 sites Natura 2000 classés au titre de la Directive « Habitats » et 3 au titre de la Directive « Oiseaux » :

- Directive « Habitats » :
 - « Gave de Pau » n° FR7200781 ;
 - « Le gave d'Aspe et de Lourdios » n° FR7200792 ;
 - « Le gave d'Oloron et marais de Labastide Villefranche » n° FR7200791 ;
 - « Le gave d'Ossau » n° FR7200793 ;
 - « Massif de l'Anie et d'Espelunguere » n° FR7200746 ;
 - « Massif de Sesques et de l'Ossau » n° FR7200744 ;
 - « Massif de Layens » n° FR7200747 ;
 - « Massif du Montagnon » n° FR7200745 ;
 - « Montagnes de la Haute Soule » n° FR7200750 ;
 - « Montagnes du Barétous » n° FR7200749 ;

- Directive « Oiseaux » :
 - « Eth Thuron des Aureys » n° FR7212007 ;
 - « Haute Soule : massif de la Pierre- Saint-Martin » n° FR7212008 ;
 - « Hautes vallées d'Aspe et d'Ossau » n° FR72120087.

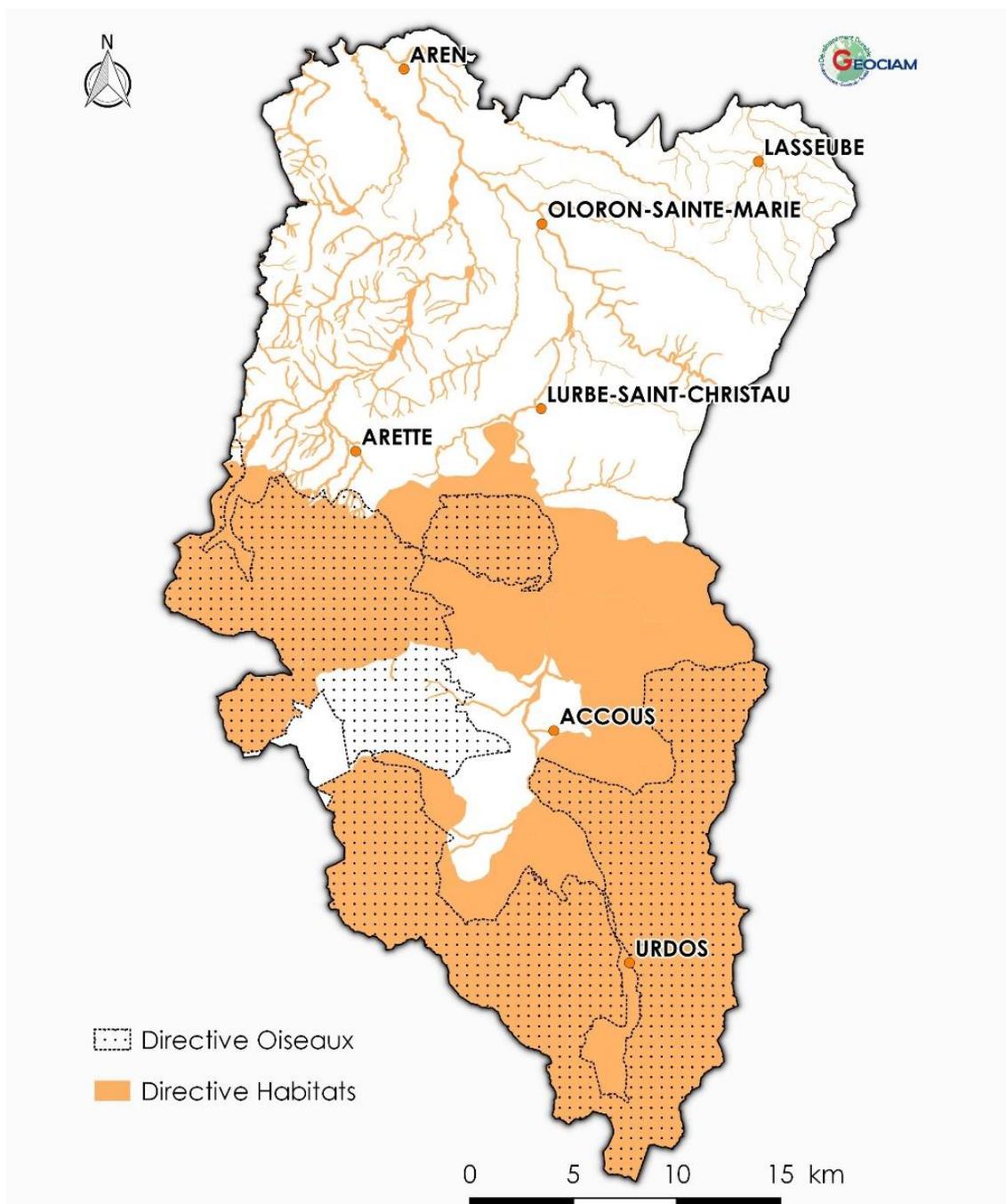


Figure 14 : Réseau Natura 2000 au regard du territoire de la CCHB

Le réseau Natura 2000 est très présent sur le territoire, en lien avec l'abondance de ZNIEFFs identifiée ci-avant.

Le territoire de la CCHB possède une part importante de milieu naturel constitué notamment d'habitats d'intérêt accueillant de nombreuses espèces faunistiques et floristiques patrimoniales.

DIRECTIVE HABITATS FAUNE FLORE

« Gave de Pau » n°FR7200781

Caractéristiques du site et habitats

Le site Natura 2000 du « Gave de Pau » n°FR7200781 est un site d'intérêt communautaire (SIC) depuis le 07 décembre 2004 et classé ZSC depuis le 14 octobre 2014.

Il occupe une superficie de 8 194 hectares et regroupe 6 grandes unités :

- Les Gaves réunis et les barthes ;
- Le Gave aval ;
- Le Gave moyen et l'Ouzom aval ;
- Les affluents de plaine ;
- Les affluents du piémont et têtes de bassins ;
- Les torrents et ruisseaux montagnards.

Le site Natura 2000 est caractérisé par un réseau hydrographique dense et présente des paysages et des hydrosystèmes variés. Il concerne 3% du département des Landes et 97% des Pyrénées-Atlantiques dans la région Nouvelle-Aquitaine.



Figure 15 : "Gave de Pau"
(Cartographie : GEOCIAM)

Ce site présente une diversité d'habitat, dont une majorité d'habitats d'eaux douces intérieures :

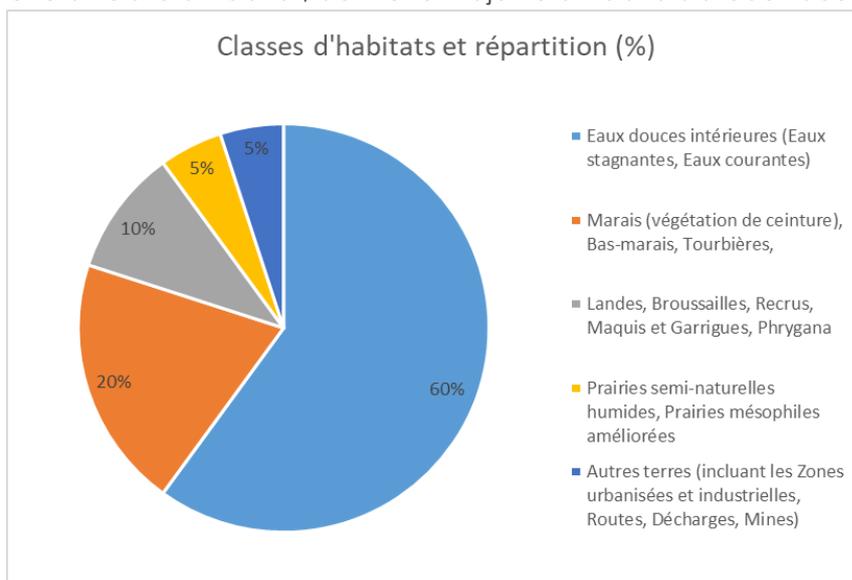


Figure 16 : Classes d'habitats et répartition
(Source : fiche INPN FR720081)

Le site présente plusieurs types d'habitats d'intérêt communautaire :

- Landes sèches européennes : 4030 ;
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin : 6430 ;
- Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmion minoris*) : 91F0.

Dont 3 forment des habitats prioritaires :

- Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* : 4020 ;
- Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davallianae* : 7210 ;
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) : 91E0.

Espèces faunistiques

D'après le Formulaire Standard de Données et le diagnostic écologique réalisé en 2017, 15 espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur le site Natura 2000 et notamment des espèces aquatiques et semi-aquatiques : invertébrés, insectes, poissons, reptiles et mammifères.

Toutes les espèces sont inscrites à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore :

- La Mulette perlière (*Margaritifera margaritifera*) ;
- La Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) ;
- Le Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*) ;
- L'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) ;
- La Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) ;
- Le Saumon Atlantique (*Salmo salar*) ;
- Le Chabot (*Cottus gobio*) ;
- Le Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*) ;
- La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) ;
- La Lamproie marine (*Petromyzon marinus*) ;
- Le Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*) ;
- La Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) ;
- L'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) ;

- Le Cuivré des marais (*Lucaena dispar*) ;
- Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*).

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Le site Natura 2000 du « Gave de Pau » est un réseau hydrographique et les menaces, pressions existantes sont liées à l'eau.

Libellé	Influence	Intensité
Antagonisme avec des espèces introduites	Négative	Forte
Aquaculture (eau douce et marine)	Négative	Moyenne
Extraction de sable et graviers	Négative	Moyenne
Pêche de loisirs	Négative	Moyenne
Comblement et assèchement	Négative	Forte
Endigages, remblais, plages artificielles	Négative	Moyenne
Erosion	Négative	Moyenne
Inondation (processus naturels)	Négative	Moyenne
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	Négative	Forte
Usine	Négative	Moyenne

Tableau 12 : Activités, menaces et pressions sur le site FR7200781
(Source : INPN)

Gestion du site

De nos jours, il n'existe aucun DOCOB établis pour le site Natura 2000. Cependant, le diagnostic écologique du site Natura 2000 rédigé en janvier 2017 émet des propositions d'orientation de gestion :

- Prioriser les actions de conservation sur les habitats dépendant directement d'un bon état hydrologique, sédimentaire et/ou physico-chimique, ou de bonnes pratiques agricoles ;
- Prioriser les actions de conservation sur les espèces dont l'enjeu de conservation est très fort, tels que le saumon Atlantique ou l'écrevisse à pattes blanches.
- Les principales orientations de gestion de ce site concernent la protection et la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

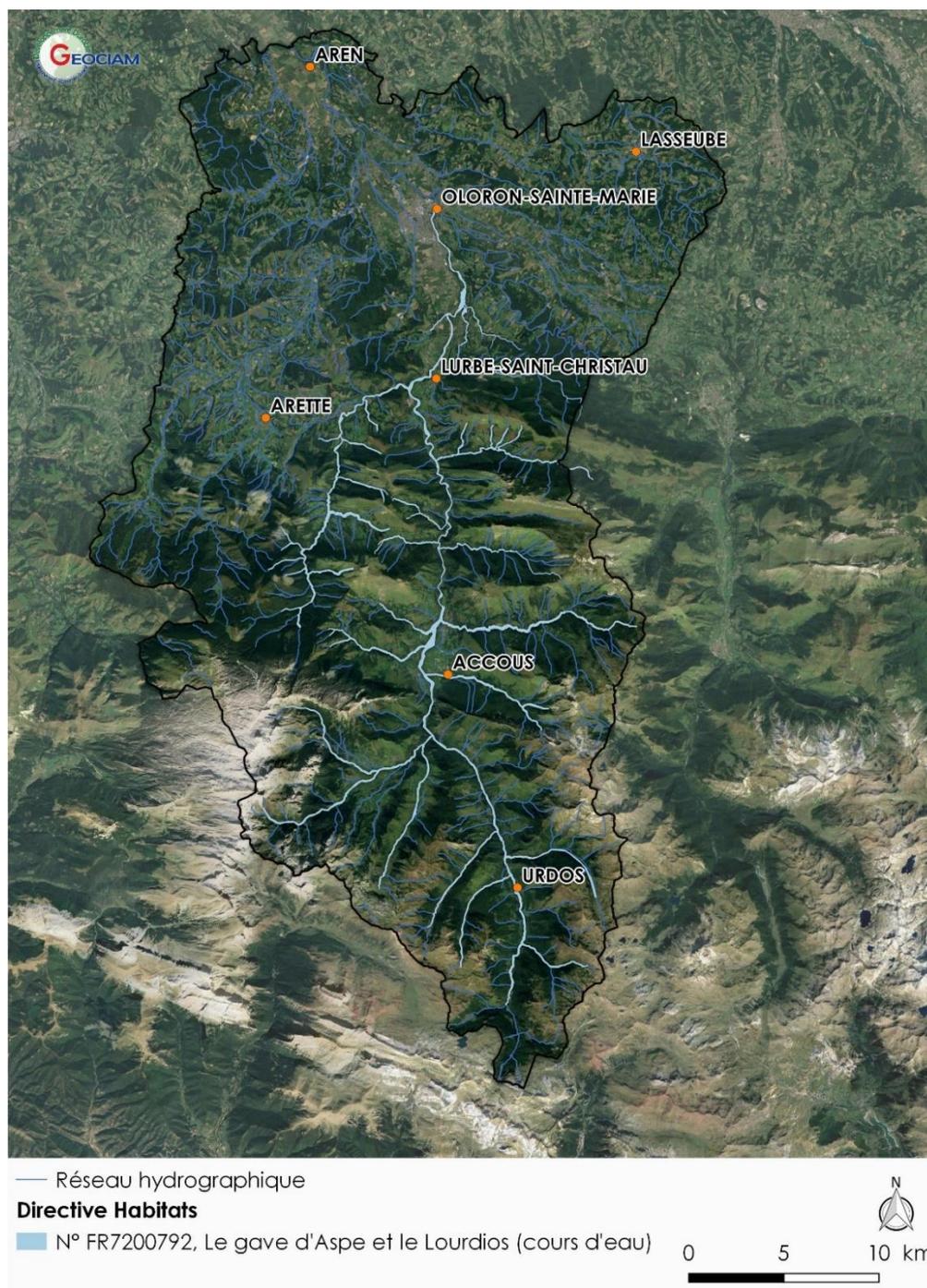
« Le gave d'Aspe et de Lourdios » n° FR7200792

Caractéristiques du site et habitats

Le site Natura 2000 du « Le Gave d'Aspe et de Lourdios » n°FR7200792 est un site d'intérêt communautaire (SIC) depuis le 22 décembre 2003 et classé ZSC depuis le 14 octobre 2014.

Il occupe une superficie de 1 595 hectares.

Le site Natura 2000 est caractérisé par un vaste réseau hydrographique de montagne et de piémont pyrénéen. Il concerne 84% de la région biogéographique Alpine et 15% de la région biogéographique Atlantique.



Ce site présente une diversité d'habitat, dont une majorité d'habitats d'eaux douces intérieures :

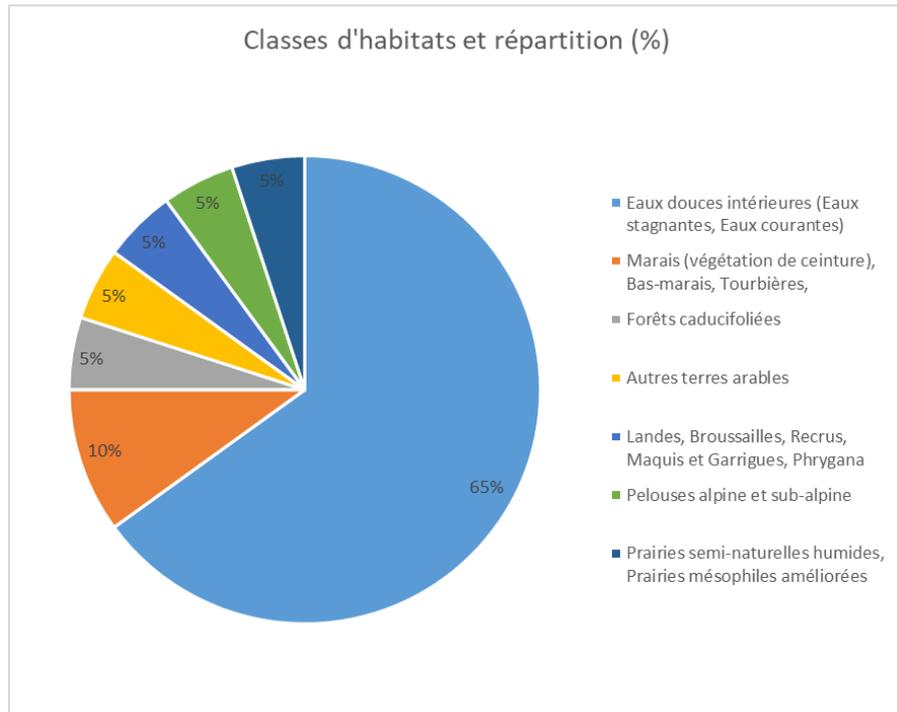


Figure 18 : Classes d'habitats et répartition
(Source : fiche INPN FR7200792)

Le site présente plusieurs types d'habitats d'intérêt communautaire :

- Lacs et mares dystrophes naturels : 3160 ;
- Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix elaeagnos* : 3240 ;
- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* : 3260 ;
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin : 6430 ;
- Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmion minoris*) : 91F0.

Dont 2 forment des habitats prioritaires :

- Sources pétrifiantes avec formation de tuf (*Cratoneurion*) 7220 ;
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) : 91E0.

Espèces faunistiques

D'après le Formulaire Standard de Données et le diagnostic écologique réalisé en 2013, 6 espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur le site Natura 2000 et notamment des espèces aquatiques et semi-aquatiques : invertébrés, poissons et mammifères.

Toutes les espèces sont inscrites à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore :

- L'Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) ;
- Le Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*) ;
- Le Saumon Atlantique (*Salmo salar*) ;
- Le Chabot (*Cottus gobio*) ;
- La Lamproie de planer (*Lampetra planeri*) ;
- La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*).

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Le site Natura 2000 du « Le Gave d'Aspe et le Lourdios » est un réseau hydrographique et les menaces, pressions existantes sont liées à l'eau.

Libellé	Influence	Intensité
Aquaculture (eau douce et marine)	Négative	Forte
Autres intrusions et perturbations humaines	Négative	Forte
Chasse	Négative	Moyenne
Dépôts de déchets ménagers/liés aux installations récréatives	Négative	Moyenne
Pêche de loisirs	Négative	Moyenne
Ponts, viaduc	Négative	Moyenne
Inondation (processus naturels)	Négative	Moyenne
Sports nautiques	Négative	Moyenne
Usine	Négative	Forte
Érosion	Négative	Moyenne
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	Négative	Forte

**Tableau 13 : Activités, menaces et pressions sur le site FR7200792
(Source INPN)**

Gestion du site

De nos jours, il n'existe aucun DOCOB établis pour le site Natura 2000. Cependant, le diagnostic écologique du site Natura 2000 rédigé en décembre 2013 émet des propositions d'orientation de gestion et visent deux objectifs principaux :

- Améliorer le fonctionnement hydrologique et hydromorphologique du gave d'Aspe, en particulier par une gestion raisonnée des débits à la sortie des barrages, selon les besoins saisonniers des espèces et des habitats alluviaux cibles ;
- Améliorer la qualité physico-chimique de la ressource en eau, en particulier en encourageant les pratiques agricoles extensives.

« Le Gave d'Oloron et Marais de Labastide Villefranche » n°FR7200791

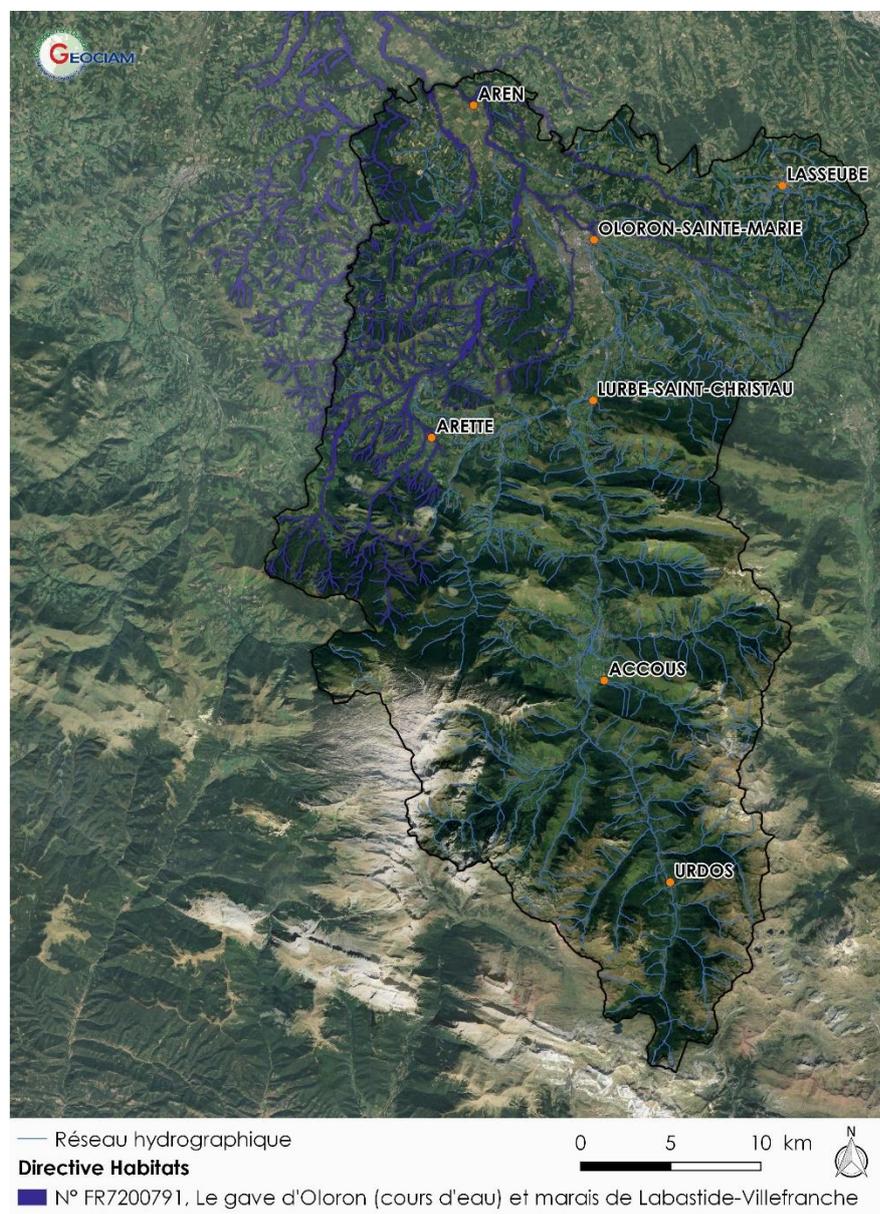
Caractéristiques du site et habitats

Le site Natura 2000 du « Le Gave d'Oloron et Marais de Labastide Villefranche » n°FR7200791 est un site d'intérêt communautaire (SIC) depuis le 07 décembre 2004 et classé ZSC depuis le 20 novembre 2014.

Il occupe une superficie de 2 547 hectares.

Le site Natura 2000 est caractérisé par un réseau hydrographique dense et présente des paysages et des hydrosystèmes variés. Le site est caractérisé par des cours d'eau montagnards à planitiaire à salmonidés calcaires et flysch.

Il concerne 5% de la région biogéographique Alpine et 94% de la région biogéographique Atlantique. Le site Natura 2000 s'étend sur 6% du département des Landes et 94% du département des Pyrénées-Atlantiques.



**Figure 19 : Gave d'Oloron et Marais de Labastide Villefranche
(Cartographie : GEOCIAM)**

Ce site présente une diversité d'habitats, dont une majorité d'habitats d'eaux douces intérieures :

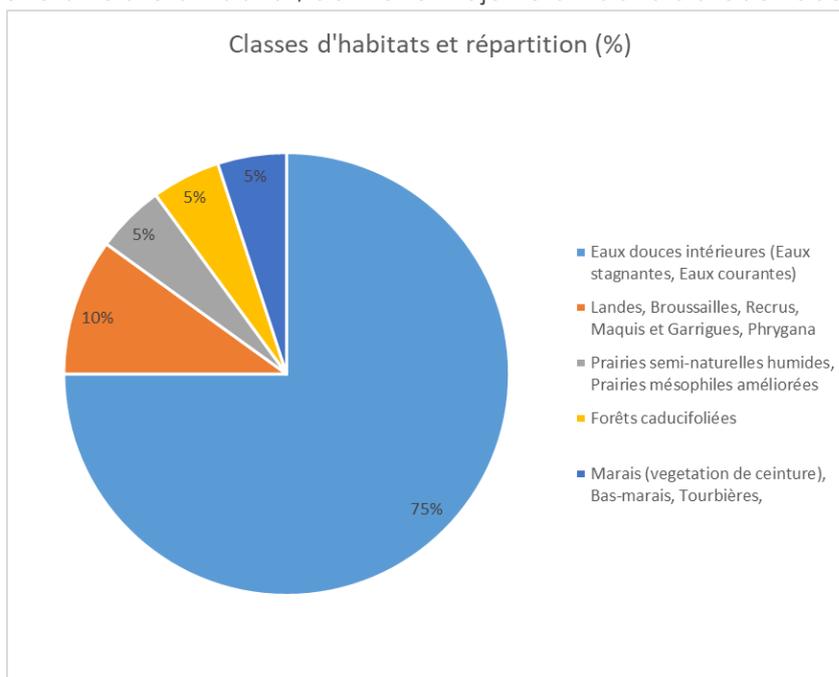


Figure 20 : Classes d'habitats et répartition
(Source : fiche INPN FR7200791)

Le site présente plusieurs types d'habitats d'intérêt communautaire :

- Lacs et mares dystrophes naturels : 3160 ;
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin : 6430 ;
- Tourbières basses alcaline : 7230.
-

Dont 2 forment des habitats prioritaires :

- Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* : 4020 ;
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) : 91E0.

Espèces faunistiques

D'après le Formulaire Standard de Données et le diagnostic écologique réalisé en 2015, 15 espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur le site Natura 2000 et notamment des espèces aquatiques et semi-aquatiques : invertébrés, insectes, poissons, reptiles et mammifères.

Toutes les espèces sont inscrites à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore :

- L'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) ;
- Le Saumon Atlantique (*Salmo salar*) ;
- Le Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*) ;
- La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) ;
- La Lamproie de planer (*Lampetra planeri*) ;
- La lamproie marine (*Petromyzon marinus*) ;
- Le chabot (*Cottus gobio*) ;
- Le Toxostome (*Parachondrostoma toxostoma*) ;
- La Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) ;
- L'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*) ;
- Le Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*) ;
- La Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) ;
- Le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) ;
- Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) ;

- Le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*).

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Le site Natura 2000 du « Gave d'Oloron et marais de Labastide Villefranche » est un réseau hydrographique et les menaces, pressions existantes sont liées à l'eau.

Libellé	Influence	Intensité
Aquaculture (eau douce et marine)	Négative	Forte
Autres intrusions et perturbations humaines	Négative	Forte
Pêche de loisirs	Négative	Moyenne
Structures de sports et de loisirs	Négative	Forte
Chasse	Négative	Forte
Inondation (processus naturels)	Négative	Moyenne
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	Négative	Forte
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	Négative	Forte

Tableau 14 : Activités, menaces et pressions sur le site FR7200791
(Source : INPN)

Gestion du site

De nos jours, il n'existe aucun DOCOB établis pour le site Natura 2000. Cependant, le diagnostic écologique du site Natura 2000 rédigé en Décembre 2015 émet des propositions d'orientation de gestion :

- Prioriser les actions de conservation sur les espèces dépendant directement d'un bon état hydrologique, sédimentaires et physico-chimique et de bonnes pratiques agricoles ; et dont l'enjeu de conservation est très fort :
 - o Écrevisse à pattes blanches ;
 - o Saumon atlantique ;
- Mais aussi pour les espèces à enjeu de conservation modéré ou fort mais dont le mauvais état de conservation nécessite des actions urgentes d'amélioration des pratiques :
 - o Desman des Pyrénées ;
 - o Vison d'Europe ;
 - o Lamproie marine ;
 - o Grande Alose ;
 - o Cuivré des Maraîs ;
 - o Damier de la Succise ;
 - o Toxostome.

Les suivis réguliers à périodiques des populations d'espèces cibles permettront de vérifier l'efficacité des mesures de gestion entreprises, et si nécessaire les adapter.

« Le Gave d'Ossau » n°FR7200793

Caractéristiques du site et habitats

Le site Natura 2000 du « Le Gave d'Ossau » n°FR7200793 est un site d'intérêt communautaire (SIC) depuis le 22 décembre 2003 et classé ZSC depuis le 14 octobre 2014.

Il occupe une superficie de 2 300 hectares.

Le site Natura 2000 est caractérisé par un réseau hydrographique vaste de montagne et de piémont pyrénéen.

Il concerne 63% de la région biogéographique Alpine et 36% de la région biogéographique Atlantique. Le site Natura 2000 s'étend sur 100% du département des Pyrénées-Atlantiques.

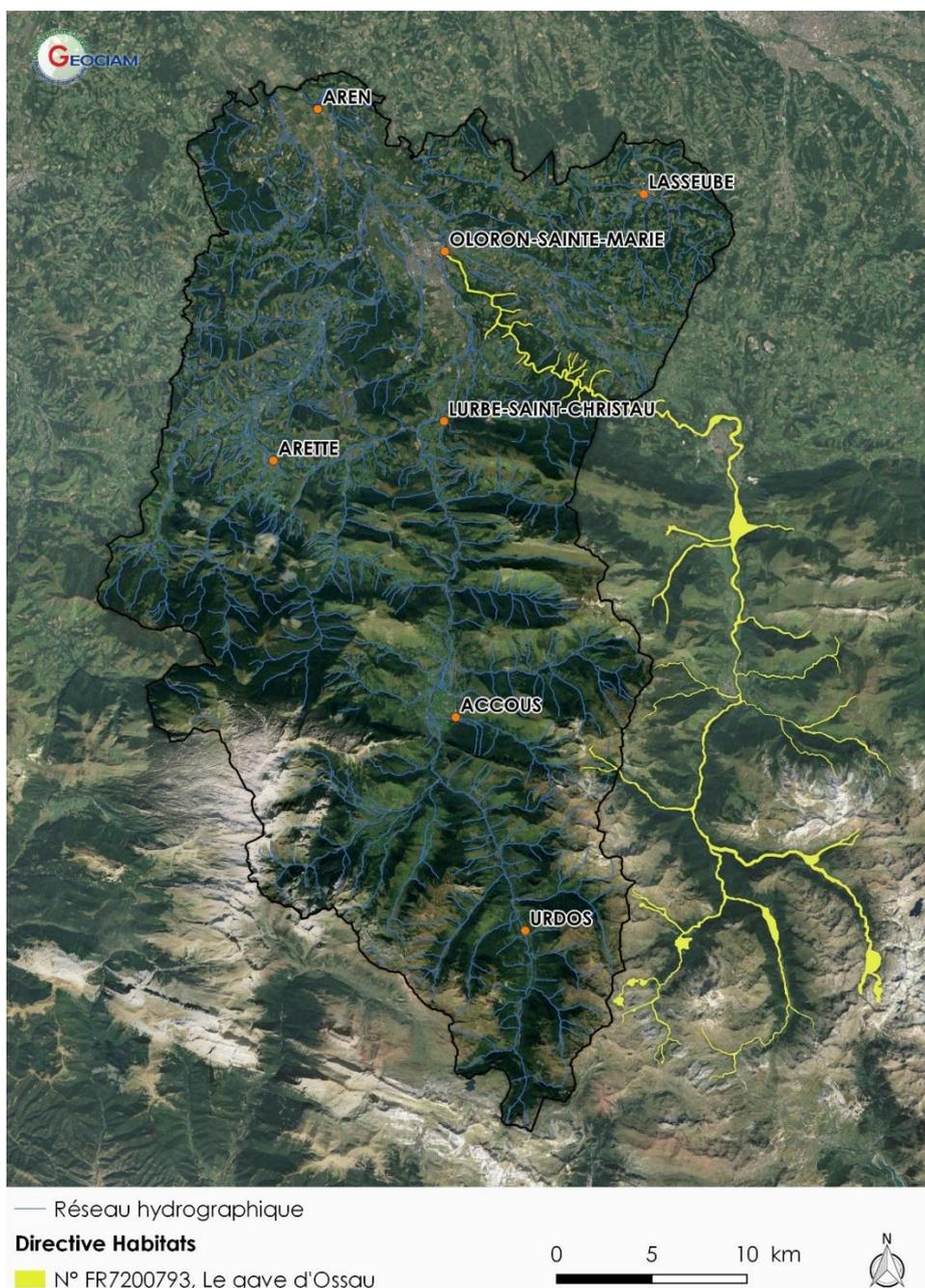


Figure 21 : Gave d'Ossau
(Cartographie : GEOCIAM)

Ce site présente une diversité d'habitats, dont une majorité d'habitats d'eaux douces intérieures :

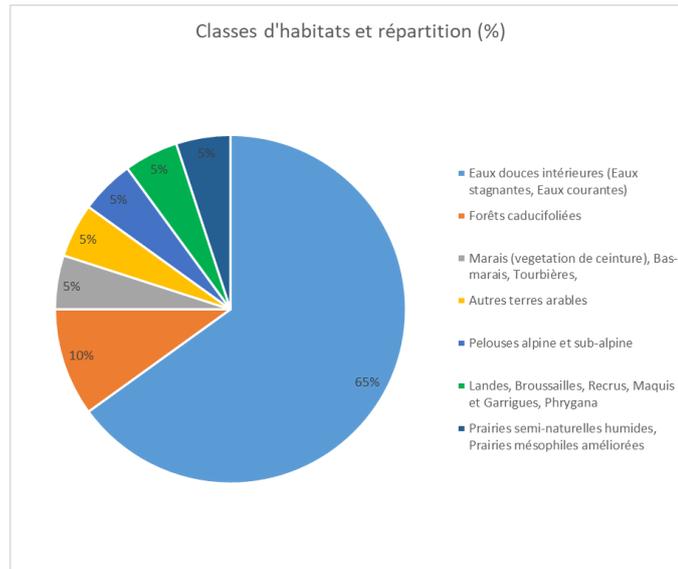


Figure 22 : Classes d'habitats et répartition
(Source : fiche INPN FR7200793)

Le site présente plusieurs types d'habitats d'intérêt communautaire :

- Lacs et mares dystrophes naturels : 3160 ;
- Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix elaeagnos* : 3240 ;
- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion* : 3260 ;
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitairiens et des étages montagnards à alpin : 6430 ;
- Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmion minoris*) : 91F0.

Dont 2 forment des habitats prioritaires :

- Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) : 7220 ;
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) : 91E0.

Espèces faunistiques

D'après le Formulaire Standard de Données, 4 espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur le site Natura 2000 et notamment des espèces aquatiques et semi-aquatiques : insectes et poissons. Toutes les espèces sont inscrites à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore :

- L'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) ;
- Le Saumon Atlantique (*Salmo salar*) ;
- Le Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*) ;
- L'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*).

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Les menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site Natura 2000 du « Le Gave d'Ossau » n'ont pas été évaluées, à ce jour.

Gestion du site

À ce jour le site Natura 2000 « Le Gave d'Ossau » ne fait l'objet d'aucun document d'objectif, ni de diagnostic écologique pouvant émettre des orientations de gestion.

« Massif de l'Anie et d'Espelunguere » FR7200746

Caractéristiques du site et habitats

Le site Natura 2000 du « Massif de l'Anie et d'Espelunguere » n°FR7200746 est un site d'intérêt communautaire (SIC) depuis le 22 décembre 2003 et classé ZSC depuis le 22 juillet 2014.

Il occupe une superficie de 14 253 hectares.

Le site Natura 2000 est caractérisé par un massif montagneux siliceux avec des secteurs calcaires. Il concerne 100% de la région biogéographique Alpine et s'étend sur 100% du département des Pyrénées-Atlantiques.

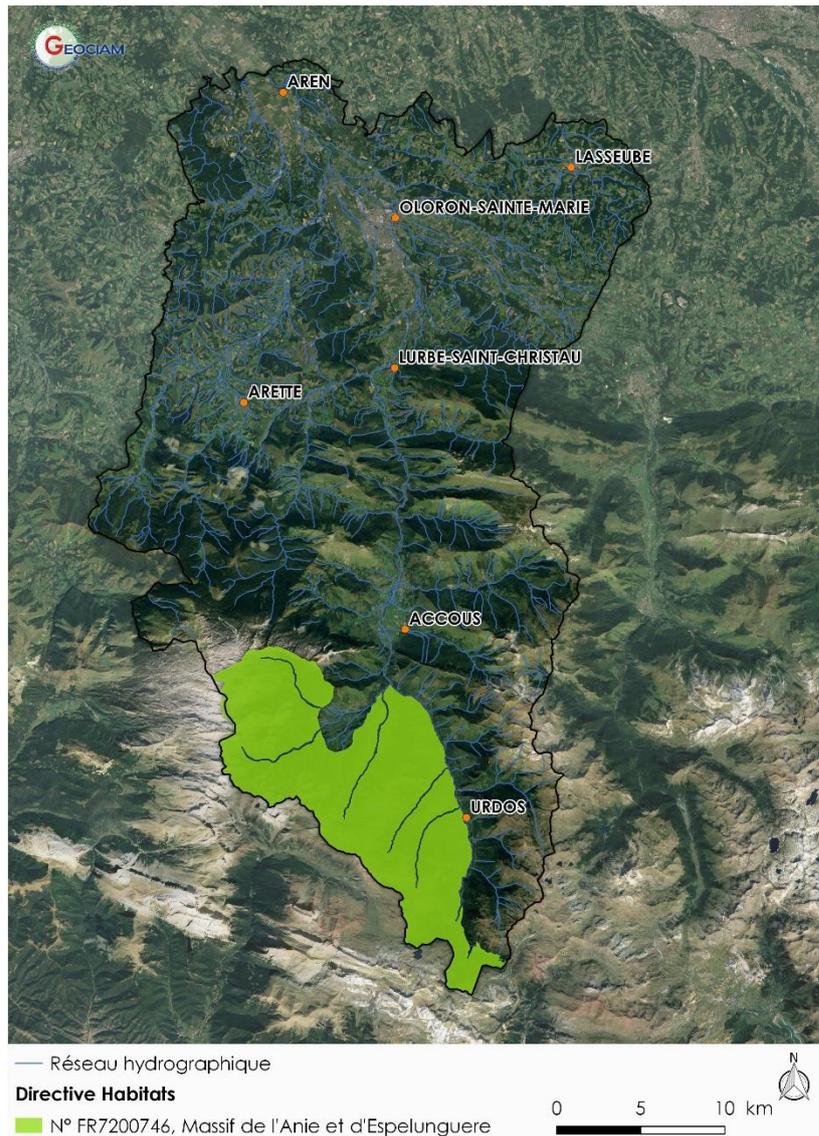
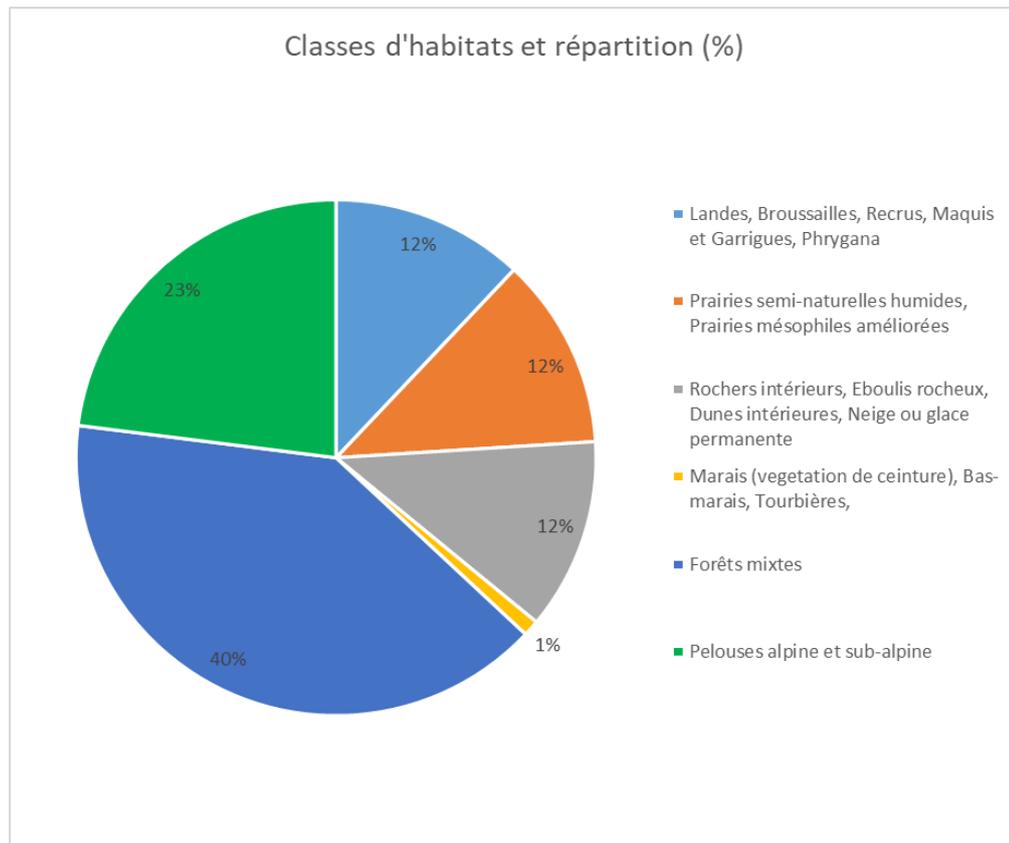


Figure 23 : Massif de l'Anie et d'Espelunguere
(Cartographie : GEOCIAM)

Ce site présente une diversité d'habitat, dont une majorité d'habitats de forêts mixtes :



**Figure 24 : Classes d'habitats et répartition
(Source : Fiche INPN FR7200746)**

Le site présente plusieurs types d'habitats d'intérêt communautaire :

- Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea : 3130 ;
- Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp : 3140 ;
- Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos : 3240 ;
- Landes sèches européennes : 4030 ;
- Landes alpines et boréales : 4060 ;
- Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux : 4090 ;
- Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.) : 5110 ;
- Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires : 5130 ;
- Pelouses pyrénéennes siliceuses à Festuca eskia : 6140 ;
- Pelouses calcaires alpines et subalpines : 6170 ;
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables) : 6210 ;
- Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) : 6410 ;
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin : 6430 ;
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) : 6510 ;
- Prairies de fauche de montagne : 6520 ;
- Tourbières de transition et tremblantes : 7140 ;
- Tourbières basses alcalines : 7230 ;
- Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Androsacetalia alpinae et Galeopsietalia ladani) : 8110 ;
- Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles : 8130 ;
- Pentcs rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique : 8210 ;
- Pentcs rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique : 8220 ;

- Grottes non exploitées par le tourisme : 8310 ;
- Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion) : 9120 ;
- Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion : 9150 ;
- Forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata (* si sur substrat gypseux ou calcaire) : 9430.

Dont 5 forment des habitats prioritaires :

- Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi : 6110 ;
- Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) : 6230 ;
- Tourbières hautes actives : 7110 ;
- Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) : 7220 ;
- Pavements calcaires : 8240.

Espèces faunistiques

D'après le Formulaire Standard de Données et le diagnostic écologique réalisé en 2013, 16 espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur le site Natura 2000.

Toutes les espèces sont inscrites à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore :

- L'Aster des Pyrénées (*Aster pyrenaeus*) ;
- La Buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*) ;
- Barbastelle (*Barbastella barbastellus*) ;
- Vespertilion à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*) ;
- Grand Murin (*Myotis Myotis*) ;
- Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ;
- Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) ;
- Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*) ;
- Loutre (*Lutra lutra*) ;
- Ours brun (*Ursus arctos arctos*) ;
- Lézard pyrénéen (*Iberolacerta bonnali*) ;
- Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) ;
- Le pique prune (*Osmoderma eremita*) ;
- Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) ;
- Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) ;
- Rhysodes sulcatus (*Rhysodes sulcatus*) ;
- Laineuse du Prunelier (*Eriogaster catax*) ;
- Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*).

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Le site Natura 2000 du « Massif de l'Anie et d'Espelunguere » est un massif montagneux et les menaces, pressions existantes sont liées aux espaces de prairies et au caractère montagnard du site.

Libellé	Influence	Intensité
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	Négative	Forte
Alpinisme, escalade, spéléologie	Négative	Moyenne
Chasse	Négative	Faible
Éboulements, glissements de terrain	Négative	Faible
Piétinement, sur fréquentation	Négative	Moyenne
Pâturage extensif	Positive	Forte
Pâturage intensif	Négative	Forte
Pêche de loisirs	Négative	Faible
Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés	Négative	Moyenne
Ski, ski hors-piste	Négative	Moyenne

**Tableau 15 : Activités, menaces et pressions sur le site FR7200746
(Source : INPN)**

Gestion du site

De nos jours, il n'existe aucun DOCOB établis pour le site Natura 2000. Cependant, le diagnostic écologique du site Natura 2000 rédigé en avril 2013 émet des propositions de mesures :

- Les mesures conservatrices qui n'impliquent aucune gestion particulière si ce n'est un suivi dans le temps qui viendra confirmer le maintien d'éléments remarquables dans le paysage du site ;
- Les mesures de préservation, qui nécessitent le maintien d'une activité humaine conditionnant l'existence de certaines espèces ou habitats. Sont identifiés sur le site, le maintien de l'activité pastorale, afin d'entretenir la dynamique des milieux calcicoles et des prairies de fauche ou l'adaptation de la gestion forestière pour certains milieux fragiles comme les Mégaphorbiaies ;
- Les mesures de gestion à mettre en œuvre afin de garantir dans le temps l'existence de composants environnementaux d'importance capitale pour la biodiversité du site, de la région, de France, d'Europe et du monde. Des actions de gestion agricole et de génie écologique pourront être envisagées sur le site, selon les possibilités humaines et économiques propre au site.

Bien évidemment, la mise en œuvre et le maintien des bonnes pratiques forestières, pastorales et touristiques apparaissent tout aussi importants pour le maintien des enjeux écologiques identifiés, comme pour le reste de la faune et de la flore constituant l'extraordinaire biodiversité du Haut Béarn.

« Massif de Sesques et de l'Ossau » n°FR7200744

Caractéristiques du site et habitats

Le site Natura 2000 du « Massif de Sesques et de l'Ossau » n°FR7200744 est un site d'intérêt communautaire (SIC) depuis le 22 décembre 2003 et classé ZSC depuis le 22 juillet 2014.

Il occupe une superficie de 25 794 hectares.

Le site Natura 2000 est caractérisé par un massif montagneux siliceux avec des secteurs calcaires. Il offre une très grande diversité d'habitats. On dénombre en effet 162 habitats naturels, 34 de ces habitats relèvent de la Directive Habitats soit un peu moins de 60% de la surface du site dont 7 sont d'intérêt communautaire prioritaire.

Le site Natura concerne 100% de la région biogéographique Alpine et s'étend sur 100% du département des Pyrénées-Atlantiques.

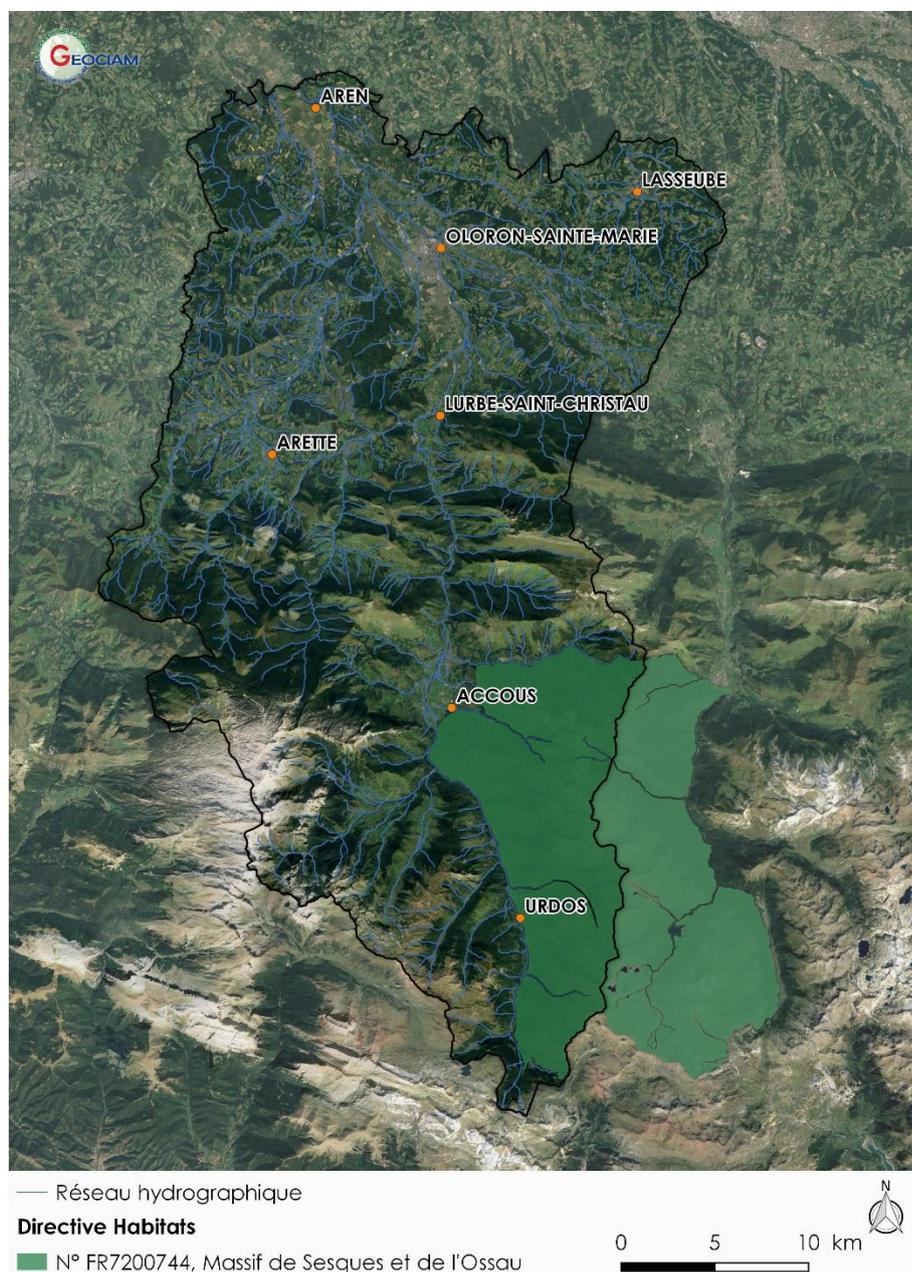


Figure 25 : Massif de Sesques et de l'Ossau
(Cartographie : GEOCIAM)

Ce site présente une diversité d'habitat, dont une majorité d'habitats sont des milieux agropastoraux et des forêts :

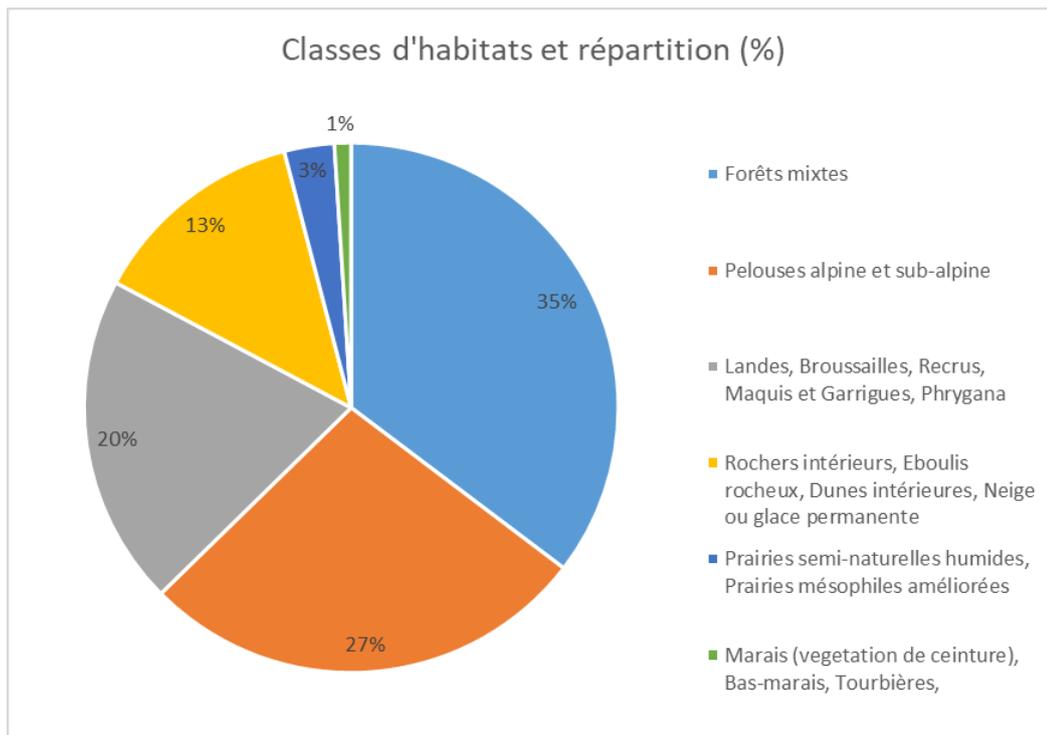


Figure 26 : Classes d'habitats et répartition
(Source : Fiche INPN FR7200744)

Le site présente plusieurs types d'habitats d'intérêt communautaire :

- Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea* : 3130 ;
- Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition : 3150 ;
- Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix elaeagnos* : 3240 ;
- Landes sèches européennes : 4030 ;
- Landes alpines et boréales : 4060 ;
- Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux : 4090 ;
- Formations stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (*Berberidion* p.p.) : 5110 ;
- Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires : 5130 ;
- Pelouses pyrénéennes siliceuses à *Festuca eskia* : 6140 ;
- Pelouses calcaires alpines et subalpines : 6170 ;
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables) : 6210 ;
- Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) : 6410 ;
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin : 6430 ;
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) : 6510 ;
- Prairies de fauche de montagne : 6520 ;
- Tourbières basses alcalines : 7230 ;
- Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (*Androsacetalia alpinae* et *Galeopsietalia ladani*) : 8110 ;
- Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (*Thlaspietalia rotundifolii*) : 8120 ;
- Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles : 8130 ;
- Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique : 8210 ;
- Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique : 8220 ;

- Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii : 8230 ;
- Grottes non exploitées par le tourisme : 8310 ;
- Glaciers permanents : 8340 ;
- Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion) : 9120 ;
- Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion : 9150.

Dont 7 forment des habitats prioritaires :

- Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi : 6110 ;
- Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) : 6230 ;
- Tourbières hautes actives : 7110 ;
- Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) : 7220 ;
- Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) : 91E0 ;
- Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion 9180 ;
- Forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata (* si sur substrat gypseux ou calcaire) : 9430.

Espèces faunistiques

D'après le Formulaire Standard de Données et le diagnostic écologique réalisé en 2013, 18 espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur le site Natura 2000.

Toutes les espèces sont inscrites à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore :

- L'Aster des Pyrénées (*Aster pyrenaeus*) ;
- La Buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*) ;
- Barbastelle (*Barbastella barbastellus*) ;
- Grand Murin (*Myotis Myotis*) ;
- Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ;
- Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) ;
- Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*) ;
- Loutre (*Lutra lutra*) ;
- Ours brun (*Ursus arctos arctos*) ;
- Lézard pyrénéen (*Iberolacerta bonnali*) ;
- Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) ;
- Le pique prune (*Osmoderma eremita*) ;
- Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) ;
- Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) ;
- Rhysodes sulcatus (*Rhysodes sulcatus*) ;
- Laineuse du Prunelier (*Eriogaster catax*) ;
- Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) ;
- Escargot de Quimper (*Elona quimperiana*).

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Le site Natura 2000 du « Massif de Sesques et de l'Ossau » est un massif montagneux et les menaces, pressions existantes sont liées aux espaces de prairies et au caractère montagnard du site.

Libellé	Influence	Intensité
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	Négative	Forte
Alpinisme, escalade, spéléologie	Négative	Faible
Autres intrusions et perturbations humaines	Négative	Moyenne
Éboulements, glissements de terrain	Négative	Moyenne
Piétinement, sur fréquentation	Négative	Moyenne
Pâturage extensif	Positive	Forte
Pâturage	Négative	Moyenne
Pillage de stations floristiques	Négative	Faible
Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés	Négative	Moyenne
Reconstruction, rénovation de bâtiments	Négative	Moyenne

**Tableau 16 : Activités, menaces et pressions sur le site FR7200744
(Source : INPN)**

Gestion du site

De nos jours, il n'existe aucun DOCOB établis pour le site Natura 2000. Cependant, le diagnostic écologique du site Natura 2000 rédigé en avril 2013 émet des propositions de mesures :

- Les mesures conservatrices qui n'impliquent aucune gestion particulière si ce n'est un suivi dans le temps qui viendra confirmer le maintien d'éléments remarquables dans le paysage du site ;
- Les mesures de préservation, qui nécessitent le maintien d'une activité humaine conditionnant l'existence de certaines espèces ou habitats. Sont identifiés sur le site, le maintien de l'activité pastorale, afin d'entretenir la dynamique des milieux calcicoles et des prairies de fauche ou l'adaptation de la gestion forestière pour certains milieux fragiles comme les mégaphorbiaies ;
- Les mesures de gestion à mettre en œuvre afin de garantir dans le temps l'existence de composants environnementaux d'importance capitale pour la biodiversité du site, de la région, de France, d'Europe et du monde. Des actions de gestion agricole et de génie écologique pourront être envisagées sur le site, selon les possibilités humaines et économiques propre au site.

« Massif de Layens » n°FR7200747

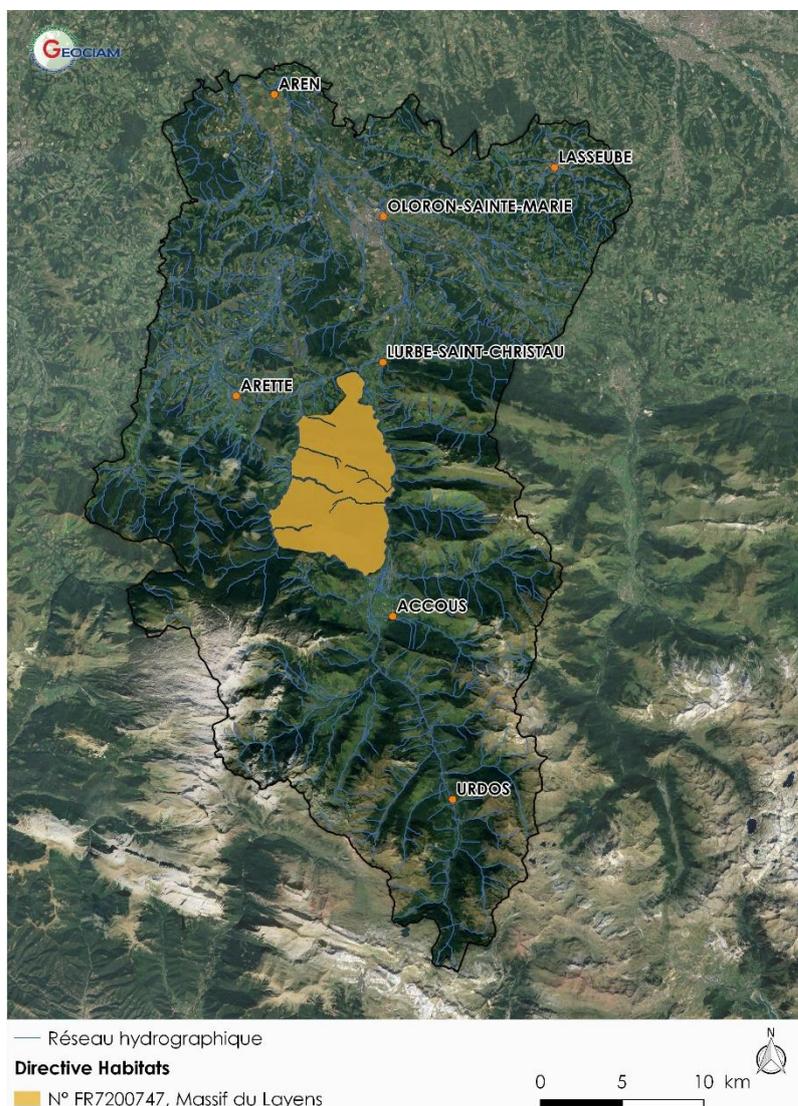
Caractéristiques du site et habitats

Le site Natura 2000 du « Massif de Layens » n°FR7200747 est un site d'intérêt communautaire (SIC) depuis le 22 décembre 2003 et classé ZSC depuis le 22 juillet 2014.

Il occupe une superficie de 5 597 hectares.

Le site Natura 2000 est caractérisé par un massif montagneux sur socle calcaire avec une succession de vallées orientées Est/Ouest, avec des adrets en pelouse ou bocage selon l'altitude, et des ubacs en forêt.

Il concerne 100% de la région biogéographique Alpine et s'étend sur 100% du département des Pyrénées-Atlantiques.



**Figure 27 : Massif de Layens
(Cartographie : GEOCIAM)**

Sur le site les habitats forestiers représentent plus d'un tiers des milieux. La vocation pastorale est évidente puisque les formations herbacées (ourlets, mégaphorbiaies, prairies et pelouses) constituent les habitats dominants sur le site :

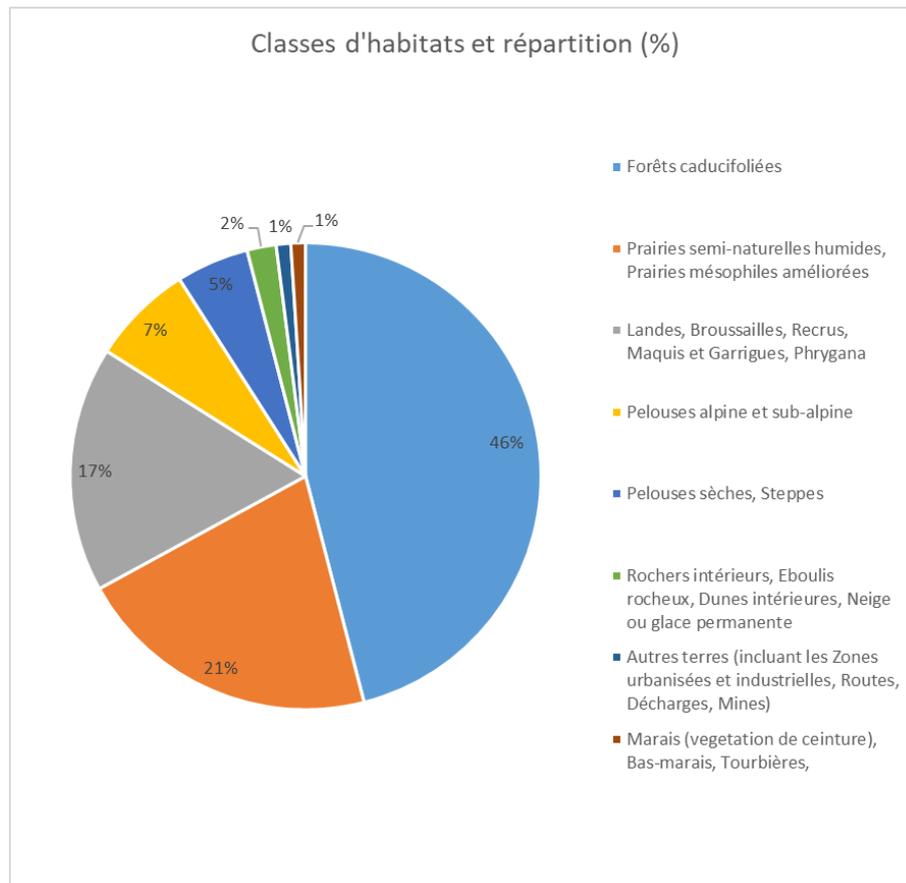


Figure 28 : Classes d'habitats et répartition
(Source : Fiche INPN FR7200747)

Le site présente plusieurs types d'habitats d'intérêt communautaire :

- Landes sèches européennes : 4030 ;
- Landes alpines et boréales : 4060 ;
- Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux : 4090 ;
- Formations stables xérophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (*Berberidion p.p.*) : 5110 ;
- Pelouses calcaires alpines et subalpines : 6170 ;
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables) : 6210 ;
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin : 6430 ;
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) : 6510 ;
- Tourbières basses alcalines : 7230 ;
- Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles : 8130 ;
- Pentec rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique : 8210 ;
- Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*) : 9120.

Dont 4 forment des habitats prioritaires :

- Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) : 6230 ;
- Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) : 7220 ;
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) : 91E0 ;
- Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion : 9180.

Espèces faunistiques

D'après le Formulaire Standard de Données et le diagnostic écologique réalisé en 2013, 10 espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur le site Natura 2000.

Toutes les espèces sont inscrites à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore :

- Ours brun (*Ursus arctos arctos*) ;
- Barbastelle (*Barbastella barbastellus*) ;
- Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ;
- Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ;
- Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) ;
- Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*) ;
- Loutre (*Lutra lutra*) ;
- Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) ;
- Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) ;
- Rhysodes sulcatus (*Rhysodes sulcatus*).

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Le site Natura 2000 du « Massif de Layens » est un massif montagneux et les menaces, pressions existantes sont liées aux espaces de prairies et au caractère montagnard du site.

Libellé	Influence	Intensité
Alpinisme, escalade, spéléologie	Négative	Forte
Chasse	Négative	Moyenne
Éboulements, glissements de terrain	Négative	Forte
Piétinement, sur fréquentation	Négative	Forte
Pâturage extensif	Positive	Forte
Pêche de loisirs	Négative	Moyenne
Autres intrusions et perturbations humaines	Négative	Moyenne
Incendie (naturel)	Négative	Forte
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	Négative	Forte
Aquaculture intensive, intensification	Négative	Moyenne

Tableau 17 : Activités, menaces et pressions sur le site FR7200747
(Source : INPN)

Gestion du site

De nos jours, il n'existe aucun DOCOB établis pour le site Natura 2000. Cependant, le diagnostic écologique du site Natura 2000 rédigé en avril 2013 émet des propositions de mesures :

- Les mesures conservatrices qui n'impliquent aucune gestion particulière si ce n'est un suivi dans le temps qui viendra confirmer le maintien d'éléments remarquables dans le paysage du site ;
- Les mesures de préservation, qui nécessitent le maintien d'une activité humaine conditionnant l'existence de certaines espèces ou habitats ;
- Les mesures de gestion à mettre en œuvre afin de garantir dans le temps l'existence de composants environnementaux d'importance capitale pour la biodiversité du site, de la région, de France, d'Europe et du monde.

D'une manière très synthétique, les actions de préservation et de gestion sont tributaires de l'activité pastorale et de l'activité forestière, véritables outils définissant les structures des paysages de montagne du site.

Bien évidemment, la prise en compte de la faune et de la flore présentant des enjeux moindres, qui ont été mis en lumière dans ce diagnostic, reste tout aussi fondamentale pour la préservation de ce patrimoine propre à la vallée d'Aspe et d'une très grande importance à l'échelle mondiale.

« Massif du Montagnon » FR7200745

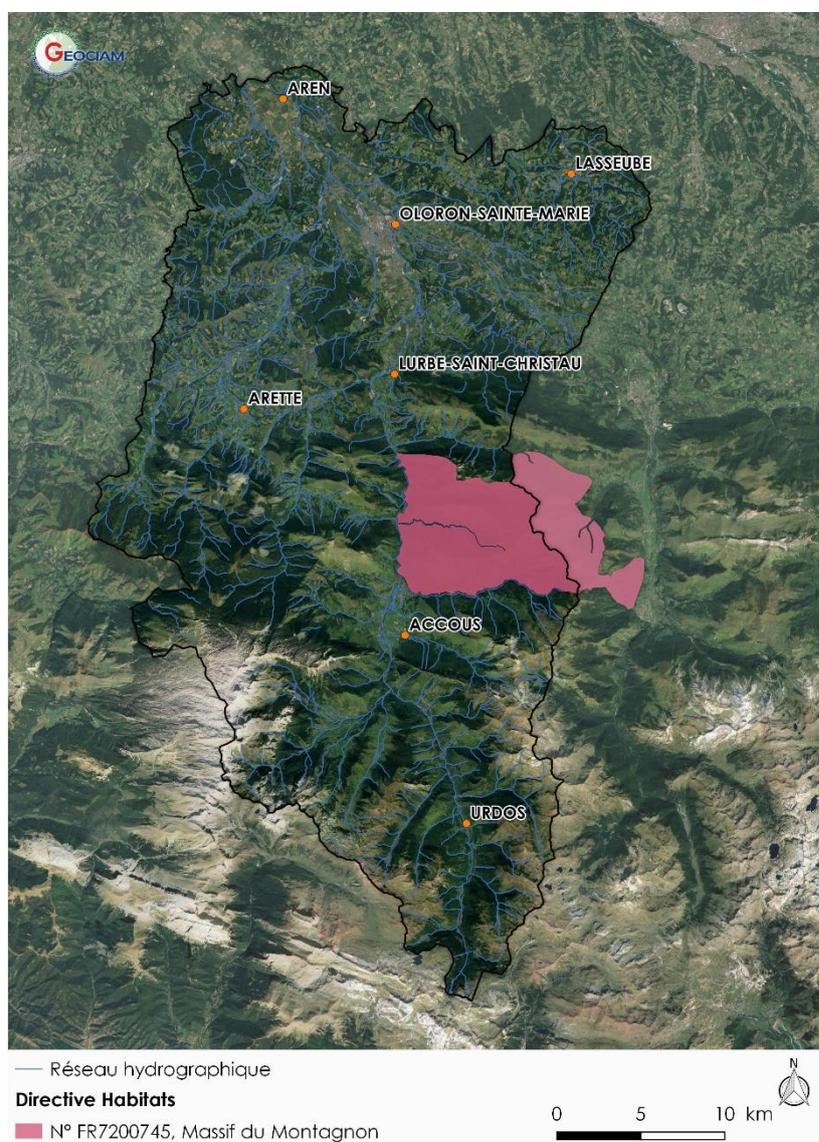
Caractéristiques du site et habitats

Le site Natura 2000 du « Massif du Montagnon » n°FR7200745 est un site d'intérêt communautaire (SIC) depuis le 7 décembre 2004 et classé ZSC depuis le 22 juillet 2014.

Il occupe une superficie de 8 694 hectares.

Le site Natura 2000 est caractérisé par un massif montagneux très boisé, il s'agit d'un site de piémont entre le Gave d'Aspe et d'Ossau, soumis aux influences climatiques Atlantiques et Alpines. Il concerne ainsi 97% de la région biogéographique Alpine et 3% de la région biogéographique Atlantique.

Le site Natura 2000 s'étend sur 100% du département des Pyrénées-Atlantiques.



Ce site présente une grande diversité d'habitats. Les habitats forestiers représentent 40 % des surfaces du site, suivi des milieux pastoraux (ourlets, mégaphorbiaies, prairies et pelouses) pour 39 %.

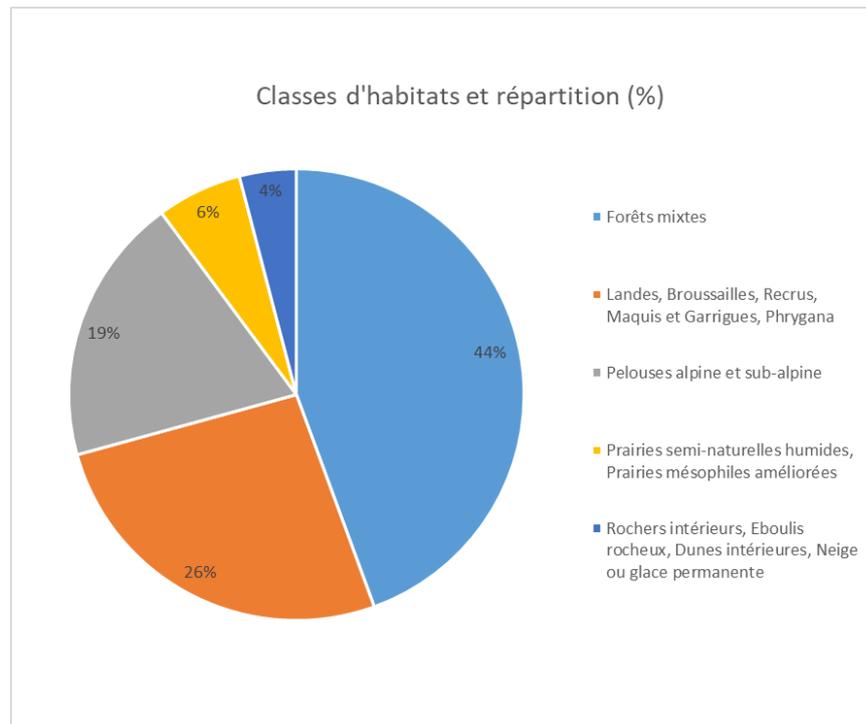


Figure 30 : Classes d'habitats et répartition
(Source : Fiche INPN FR7200745)

Le site présente plusieurs types d'habitats d'intérêt communautaire :

- Landes sèches européennes : 4030 ;
- Landes alpines et boréales : 4060 ;
- Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux : 4090 ;
- Formations stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (*Berberidion* p.p.) : 5110 ;
- Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires : 5130 ;
- Pelouses pyrénéennes siliceuses à *Festuca eskia* : 6140 ;
- Pelouses calcaires alpines et subalpines : 6170 ;
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables) : 6210 ;
- Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) : 6410 ;
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin : 6430 ;
- Tourbières basses alcalines : 7230 ;
- Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (*Androsacetalia alpinae* et *Galeopsietalia ladani*) : 8110 ;
- Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles : 8130 ;
- Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique : 8210 ;
- Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique : 8220 ;
- Grottes non exploitées par le tourisme : 8310 ;
- Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*) : 9120 ;
- Hêtraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion* : 9150.

Dont 4 forment des habitats prioritaires :

- Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) : 6230 ;
- Tourbières hautes actives : 7110 ;
- Sources pétrifiantes avec formation de tuf (*Cratoneurion*) : 7220 ;

- Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion : 9180.

Espèces faunistiques

D'après le Formulaire Standard de Données et le diagnostic écologique réalisé en 2013, 21 espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur le site Natura 2000.

Toutes les espèces sont inscrites à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore :

- L'Aster des Pyrénées (*Aster pyrenaeus*) ;
- Barbastelle (*Barbastella barbastellus*) ;
- Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*)
- Vespertilion de bechstein (*Myotis bechsteinii*)
- Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ;
- Petit Murin (*Myotis blythii*)
- Grand Murin (*Myotis Myotis*) ;
- Rhinolophe Euryale (*Rhinolophus Euryale*)
- Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ;
- Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) ;
- Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*) ;
- Loutre (*Lutra lutra*) ;
- Ours brun (*Ursus arctos arctos*) ;
- Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) ;
- Le pique prune (*Osmoderma eremita*) ;
- Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) ;
- Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) ;
- Cuivré des marais (*Thersamolycaena dispar*)
- Laineuse du Prunelier (*Eriogaster catax*) ;
- Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) ;
- Escargot de Quimper (*Elona quimperiana*).

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Le site Natura 2000 du « Massif du Montagnon » est un massif montagneux et les menaces, pressions existantes sont liées aux espaces de prairies et au caractère montagnard du site.

Libellé	Influence	Intensité
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	Négative	Forte
Pâturage extensif	Positive	Forte
Pâturage intensif	Négative	Moyenne
Reconstruction, rénovation de bâtiments	Négative	Moyenne
Réduction de la connectivité de l'habitat par une action anthropique (fragmentation)	Négative	Moyenne

Tableau 18 : Activités, menaces et pressions sur le site FR7200745
(Source : INPN)

Gestion du site

De nos jours, il n'existe aucun DOCOB établis pour le site Natura 2000. Cependant, le diagnostic écologique du site Natura 2000 rédigé en avril 2013 émet des propositions de mesures :

- Les mesures conservatrices qui n'impliquent aucune gestion particulière si ce n'est un suivi dans le temps qui viendra confirmer le maintien d'éléments remarquables dans le paysage du site ;
- Les mesures de préservation, qui nécessitent le maintien d'une activité humaine conditionnant l'existence de certaines espèces ou habitats. Sont identifiés sur le site, le maintien de l'activité pastorale et le maintien de la qualité des milieux aquatiques ;
- Les mesures de gestion à mettre en œuvre afin de garantir dans le temps l'existence de composants environnementaux d'importance capitale pour la biodiversité du site, de la région, de France, d'Europe et du monde. Des actions de mise en défends, de gestion agricole et de génie écologique pourront être envisagées sur le site, selon les possibilités humaines et économiques propre au site.

« Montagnes de la Haute Soule » n°FR7200750

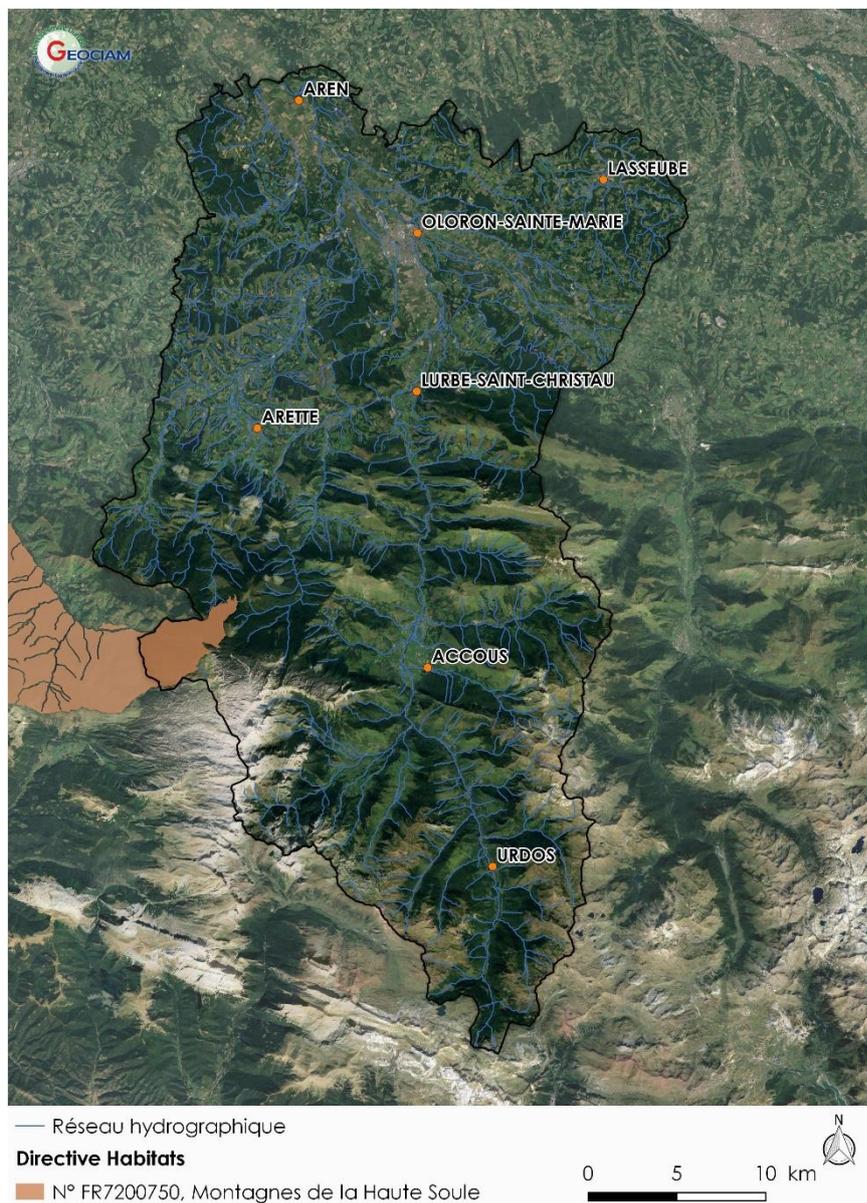
Caractéristiques du site et habitats

Le site Natura 2000 du « Montagnes de la Haute Soule » n°FR7200750 est un site d'intérêt communautaire (SIC) depuis le 22 décembre 2003 et classé ZSC depuis le 22 juillet 2014.

Il occupe une superficie de 14 360 hectares.

Le site « Montagnes de la Haute Soule » est caractérisé par un important réseau karstique mais aussi par d'imposants et profonds canyons et ravins orientés du Sud au Nord. Il concerne 97% de la région biogéographique Alpine et 3% de la région biogéographique Atlantique.

Le site s'étend sur 100% du département des Pyrénées-Atlantiques.



**Figure 31 : Montagnes de la Haute Soule
(Cartographie : GEOCIAM)**

La nature variée des substrats géologiques du site, à la fois calcaire (au sud-Ouest et à l'Est du massif) et schisteuse (large portion centrale du massif), ainsi que le gradient altitudinal important depuis le Nord du massif jusqu'à l'extrême Sud, permet l'expression de nombreuses communautés végétales acidiphiles à calcicoles et collinéennes à subalpines voire alpines (Pic Orhy). Les systèmes agropastoraux (pelouses, landes et prairies et pâtures) et les habitats forestiers se partagent à peu près à part égale le territoire. Ces deux grandes formations constituent donc les principaux éléments du paysage.

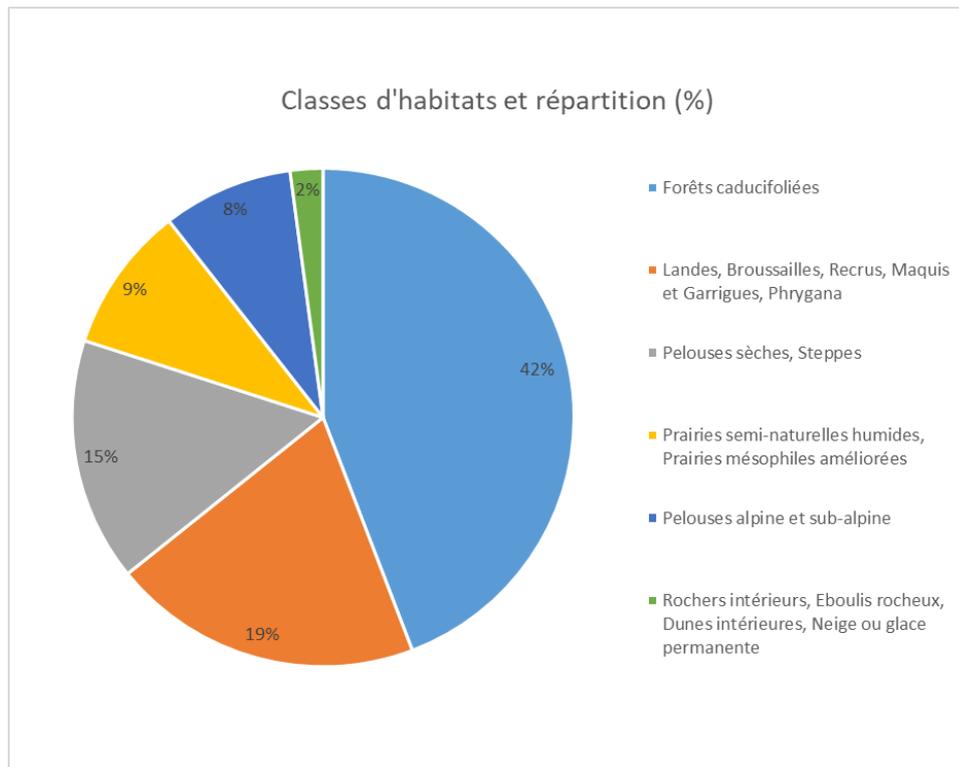


Figure 32 : Classes d'habitats et répartition
(Source : Fiche INPN FR7200750)

Le site présente plusieurs types d'habitats d'intérêt communautaire :

- Landes sèches européennes : 4030 ;
- Landes alpines et boréales : 4060 ;
- Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux : 4090 ;
- Formations stables xérophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (*Berberidion p.p.*) : 5110 ;
- Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires : 5130 ;
- Pelouses pyrénéennes siliceuses à *Festuca eskia* : 6140 ;
- Pelouses calcaires alpines et subalpines : 6170 ;
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables) : 6210 ;
- Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) : 6410 ;
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin : 6430 ;
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) : 6510 ;
- Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle : 7120 ;
- Tourbières basses alcalines : 7230 ;
- Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (*Androsacetalia alpinae* et *Galeopsietalia ladani*) : 8110 ;
- Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (*Thlaspietalia rotundifolii*) : 8120 ;
- Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles : 8130 ;
- Pentec rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique : 8210 ;
- Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii* : 8230 ;
- Grottes non exploitées par le tourisme : 8310 ;
- Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Illici-Fagenion*) : 9120 ;
- Hêtraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion* : 9150 ;

- Forêts montagnardes et subalpines à *Pinus uncinata* (* si sur substrat gypseux ou calcaire) : 9430.

Dont 7 forment des habitats prioritaires :

- Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi : 6110 ;
- Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) : 6230 ;
- Tourbières hautes actives : 7110 ;
- Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) : 7220 ;
- Pavements calcaires : 8240 ;
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) : 91E0 ;
- Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion : 9180.

Espèces faunistiques

D'après le Formulaire Standard de Données et le diagnostic écologique réalisé en 2016, 11 espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur le site Natura 2000.

Toutes les espèces sont inscrites à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore :

- Dicarne vert (*Dicranum viride*) ;
- Barbastelle (*Barbastella barbastellus*) ;
- Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) ;
- Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*) ;
- Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ;
- Petit murin (*Myotis blythii*) ;
- Grand Murin (*Myotis Myotis*) ;
- Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*) ;
- Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ;
- Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) ;
- Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) ;
- Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*).

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Le site Natura 2000 du « Montagnes de la Haute Soule » est un ensemble montagneux et les menaces, pressions existantes sont liées aux espaces de prairies et au caractère montagnard du site.

Libellé	Influence	Intensité
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	Négative	Forte
Autres activités agricoles	Négative	Moyenne
Gestion des forêts et des plantations, exploitations	Négative	Faible
Pâturage extensif	Positive	Forte
Pâturage intensif	Négative	Forte

**Tableau 19 : Activités, menaces et pressions sur le site FR7200750
(Source : INPN)**

Gestion du site

De nos jours, il n'existe aucun DOCOB établis pour le site Natura 2000. Cependant, le diagnostic écologique du site Natura 2000 rédigé en mai 2016 émet des objectifs à établir :

- Les objectifs de conservation qui se déclinent en action de non-intervention pour les habitats et espèces ne demandant pas une gestion spécifique ou en actions de maintien des pratiques, dans le cas présent, essentiellement agrosylvopastorales ;
- Les objectifs de gestion, qui nécessitent généralement une phase de restauration des habitats par la mise en œuvre de pratiques plus en adéquation avec la conservation de certains habitats et espèces et le développement de techniques et moyens particuliers pouvant parfois être difficiles à mobiliser ;
- Les objectifs d'amélioration des connaissances qui visent des habitats et espèces encore mal connus sur le plan écologique ou au niveau de leur localisation et leur état de conservation sur le site.

Les habitats et les espèces inventoriés sur les montagnes de la Haute Soule sont dans leur grande majorité incontestablement liés aux activités humaines, notamment aux pratiques agrosylvopastorales. La conservation de ce patrimoine inestimable passe donc par le maintien de ces activités souvent ancestrales. Cependant, ces pratiques sont logiquement amenées à se moderniser et à évoluer dans un contexte économique qui dépasse aujourd'hui très largement le territoire des montagnes de la Haute Soule. Afin de concilier efficacement cette évolution avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, il est donc impératif d'anticiper les changements attendus et d'initier avec les acteurs locaux des méthodes de conservation et de gestion adaptées aux nouveaux contextes socioéconomiques.

« Montagnes du Barétous » n°FR7200749

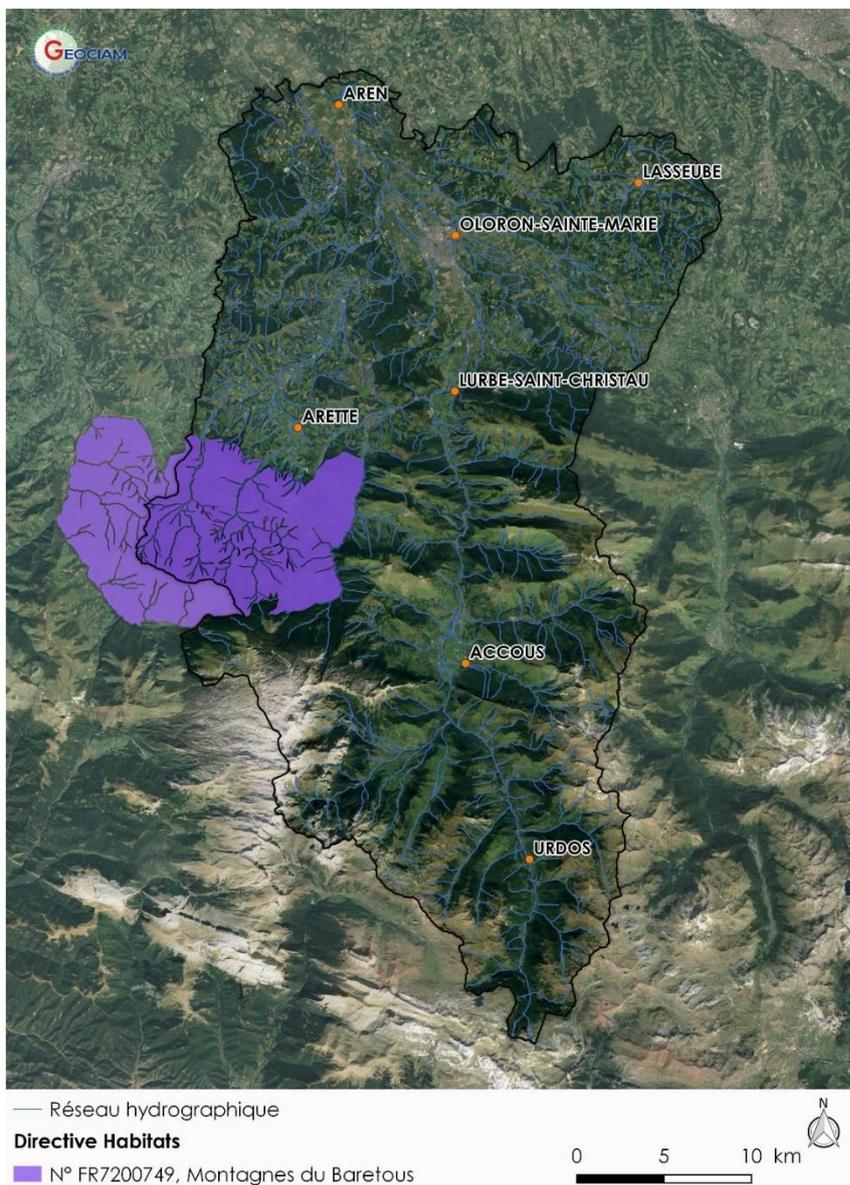
Caractéristiques du site et habitats

Le site Natura 2000 du « Montagnes du Barétous » n°FR7200749 est un site d'intérêt communautaire (SIC) depuis le 22 décembre 2003 et classé ZSC depuis le 22 juillet 2014.

Il occupe une superficie de 14 421 hectares.

Le site Natura 2000 est un massif montagneux. Les montagnes du Barétous. Sont formées de grands ensembles géologiques, insérés au sein d'une trame de roches du Cétacé composée de Poudingues de Mendibelza et de Flysch schisto gréseux au Sud et de Marnes noires à spicules au Nord. Les montagnes du Barétous sont très nettement délimitées par plusieurs cours d'eau périphériques : le Gave de Sainte-Engrâce au Sud, le Saison à l'Ouest et le Gave du Lourdios à l'Est. Le Vert et son affluent, l'Arrec de Bitole, prennent leurs sources au cœur du massif.

Le site Natura 2000 concerne 55% de la région biogéographique Alpine et 44% de la région biogéographique Atlantique et s'étend sur 100% du département des Pyrénées-Atlantiques.



**Figure 33 : Montagnes du Barétous
(Cartographie : GEOCIAM)**

Les habitats forestiers dominent largement, représentant 57,7% des milieux. Les systèmes agropastoraux au sens large (pelouses, landes et prairies et pâtures) occupent plus d'un tiers des espaces (35,9%). Ces deux grandes formations constituent donc les principaux éléments du paysage.

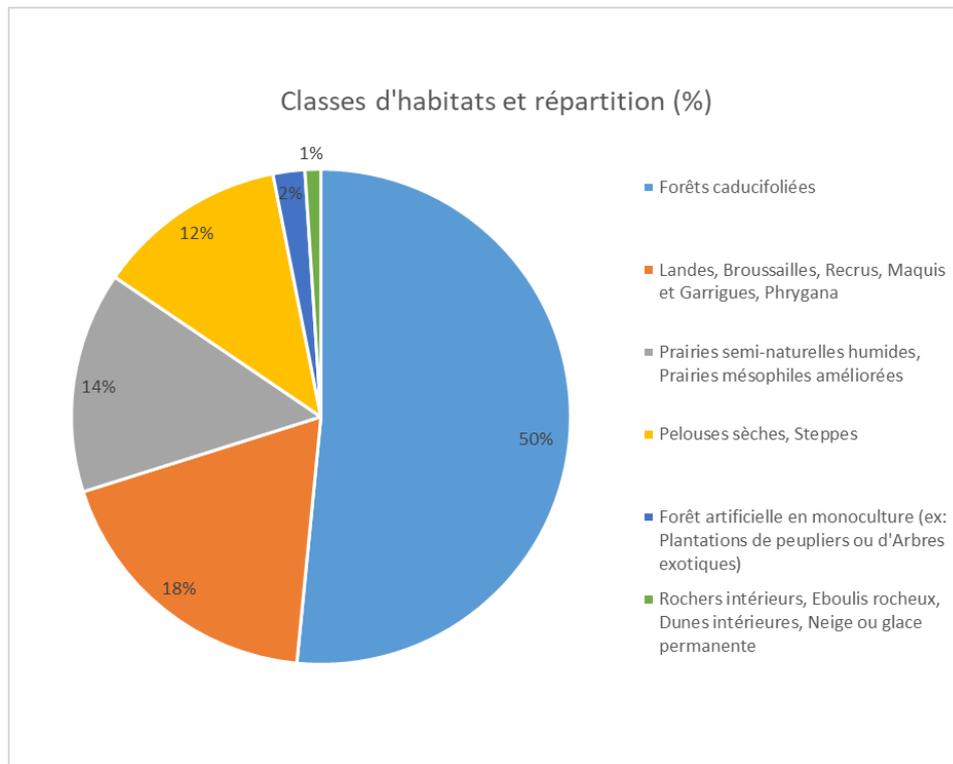


Figure 34 : Classes d'habitats et répartition
(Source : Fiche INPN FR7200749)

Le site présente plusieurs types d'habitats d'intérêt communautaire :

- Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* : 4020 ;
- Landes sèches européennes : 4030 ;
- Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux : 4090 ;
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables) : 6210 ;
- Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) : 6410 ;
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin : 6430 ;
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) : 6510 ;
- Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle : 7120 ;
- Tourbières de couverture (* tourbières actives seulement) : 7130 ;
- Dépressions sur substrats tourbeux du *Rhynchosporion* : 7150 ;
- Tourbières basses alcalines : 7230 ;
- Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles : 8130 ;
- Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique : 8210 ;
- Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii* : 8230 ;
- Grottes non exploitées par le tourisme : 8310 ;
- Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*) : 9120 ;
- Hêtraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion* : 9150.

Dont 5 forment des habitats prioritaires :

- Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'*Alyso-Sedion albi* : 6110 ;
- Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) : 6230 ;

- Tourbières hautes actives : 7110 ;
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) : 91E0 ;
- Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion* : 9180.

Espèces faunistiques

D'après le Formulaire Standard de Données et le diagnostic écologique réalisé en 2016, 9 espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur le site Natura 2000.

Toutes les espèces sont inscrites à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore :

- Barbastelle (*Barbastella barbastellus*) ;
- Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ;
- Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) ;
- Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) ;
- Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*) ;
- Rosalie des Alpes (*Rosalia alpina*) ;
- Rhysodès rainuré (*Rhysodes sulcatus*) ;
- Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*) ;
- Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*).

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Le site Natura 2000 du « Montagnes du Barétous » est un massif montagneux et les menaces, pressions existantes sont liées aux espaces de prairies et au caractère montagnard du site.

Libellé	Influence	Intensité
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	Négative	Forte
Autres activités agricoles	Négative	Moyenne
Gestion des forêts et des plantations, exploitations	Négative	Faible
Pâturage extensif	Positive	Forte
Pâturage intensif	Négative	Forte

**Tableau 20 : Activités, menaces et pressions sur le site FR7200749
(Source : INPN)**

Gestion du site

De nos jours, il n'existe aucun DOCOB établis pour le site Natura 2000. Cependant, le diagnostic écologique du site Natura 2000 rédigé en mai 2016 émet des objectifs à établir :

- Les objectifs de conservation qui se déclinent en action de non-intervention pour les habitats et espèces ne demandant pas une gestion spécifique ou en actions de maintien des pratiques, dans le cas présent, essentiellement agrosylvopastorales ;
- Les objectifs de gestion, qui nécessitent généralement une phase de restauration des habitats par la mise en œuvre de pratiques plus en adéquation avec la conservation de certains habitats et espèces et le développement de techniques et moyens particuliers pouvant parfois être difficiles à mobiliser ;
- Les objectifs d'amélioration des connaissances qui visent des habitats et espèces encore mal connus sur le plan écologique ou au niveau de leur localisation et leur état de conservation sur le site.

Les habitats et les espèces inventoriés sur les montagnes du Barétous sont dans leur grande majorité incontestablement liés aux activités humaines, notamment aux pratiques agrosylvopastorales. La conservation de ce patrimoine inestimable passe donc par le maintien de ces activités souvent ancestrales. Cependant, ces pratiques sont logiquement amenées à se moderniser et à évoluer dans un contexte économique qui dépasse aujourd'hui très largement le territoire des montagnes du Barétous. Afin de concilier efficacement cette évolution avec la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire, il est donc impératif d'anticiper les changements attendus et d'initier avec les acteurs locaux des méthodes de conservation et de gestion adaptées aux nouveaux contextes socio-économiques.

DIRECTIVE OISEAUX

« Eth Thuron des Aureys » n°FR7212007

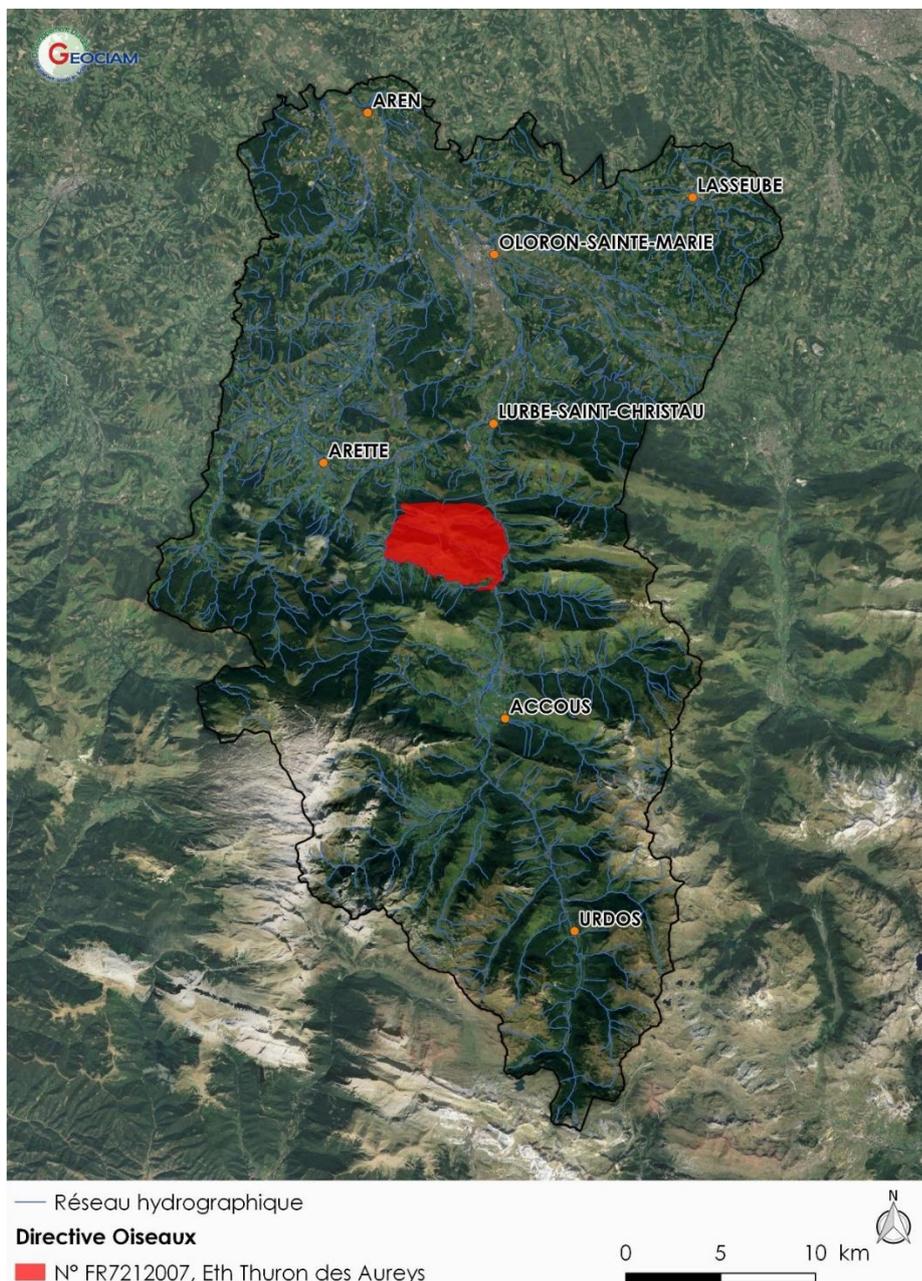
Caractéristiques du site et habitats

Le site Natura 2000 du « Eth Thuron des Aureys » n°FR7212007 est un site classé ZPS depuis le 24 mars 2006.

Il occupe une superficie de 2 182 hectares.

Le site Natura 2000 est un massif montagneux situé en position avancée sur le piémont des Pyrénées et se compose de nombreux faciès rupestres, très favorables à la présence de grands rapaces.

Le site Natura 2000 concerne 100% de la région biogéographique Alpine et s'étend sur 100% du département des Pyrénées-Atlantiques.



**Figure 35 : Eth Thuron des Aureys
(Cartographie : GEOCIAM)**

Les systèmes agropastoraux au sens large (pelouses, landes et prairies et pâtures) dominent, représentant 52% des milieux. Les habitats forestiers représentent 44% des milieux. Ces deux grandes formations constituent donc les principaux éléments du paysage.

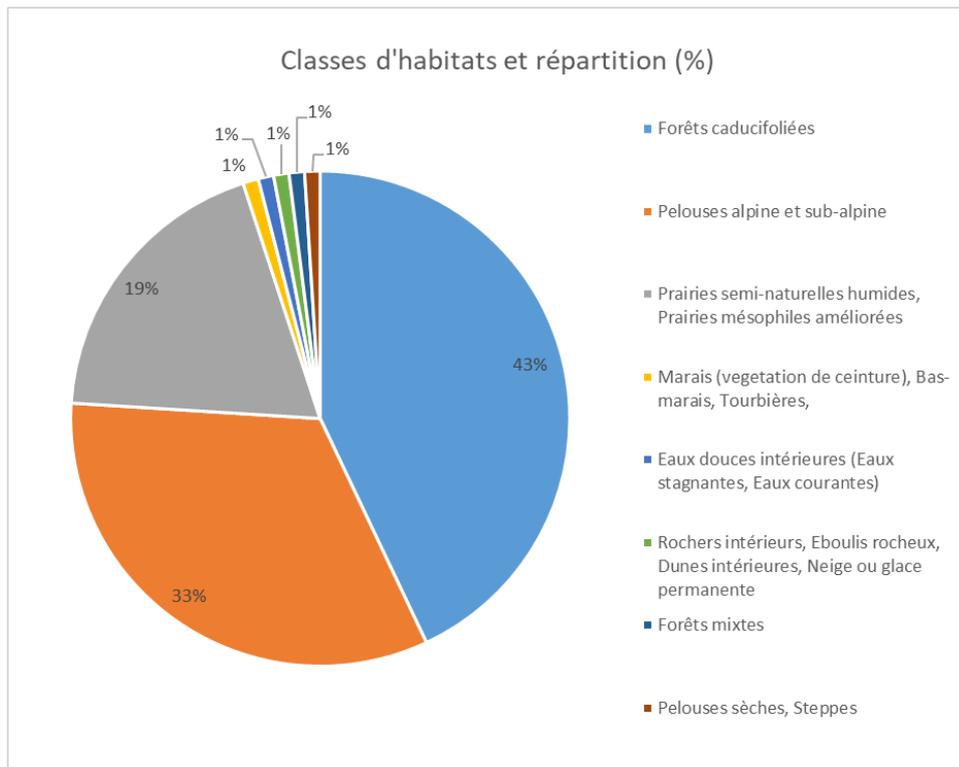


Figure 36 : Classes d'habitats et répartition
(Source : Fiche INPN FR7212007)

Espèces faunistiques

D'après le Formulaire Standard de Données et le diagnostic écologique préalable réalisé en 2011, 23 espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur le site Natura 2000.

Toutes les espèces sont inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux :

- Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*) ;
- Aigle royal (*Aquila chrysaetos*) ;
- Aigle botté (*Aquila pennata*) ;
- Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*) ;
- Circaète-Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) ;
- Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) ;
- Pic à dos blanc (*Dendrocopos leucotos*) ;
- Pic noir (*Dryocopus martius*) ;
- Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) ;
- Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*) ;
- Vautour fauve (*Gyps fulvus*) ;
- Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) ;
- Milan noir (*Milvus migrans*) ;
- Milan royal (*Milvus milvus*) ;
- Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*) ;
- Perdrix grise des Pyrénées (*Perdix perdix hispaniensis*) ;
- Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) ;
- Crave à bec rouge (*pyrrhocorax pyrrhocorax*) ;
- Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) ;
- Engoulevent d'Europe (*Campimulgus europaeus*) ;
- Lagopède des Pyrénées (*Lagopus muta pyrenaica*) ;
- Grand tétras (*Tetrao urogallus*).

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Le site Natura 2000 du « Eth Thuron des Aureys » est un massif montagneux et les menaces, pressions existantes sont liées aux espaces de prairies et au caractère montagnard du site.

Libellé	Influence	Intensité
Alpinisme, escalade, spéléologie	Négative	Forte
Autres intrusions et perturbations humaines	Négative	Moyenne
Éboulements, glissements de terrain	Négative	Moyenne
Piétinement, sur fréquentation	Négative	Forte
Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés	Négative	Forte
Autres activités agricoles	Positive	Moyenne
Chasse	Négative	Moyenne
Pâturage	Positive	Forte

Tableau 21 : Activités, menaces et pressions sur le site FR7212007
(Source : INPN)

Gestion du site

De nos jours, il n'existe aucun DOCOB établis pour le site Natura 2000. Cependant, le diagnostic écologique préalable du site Natura 2000 rédigé en 2011, émet des enjeux qui porteront surtout sur la conservation et/ou la restauration d'habitats ouverts, qui permettent aux espèces de pouvoir s'alimenter.

« Haute Soule : Massif de la Pierre-Saint-Martin » n°FR7212008

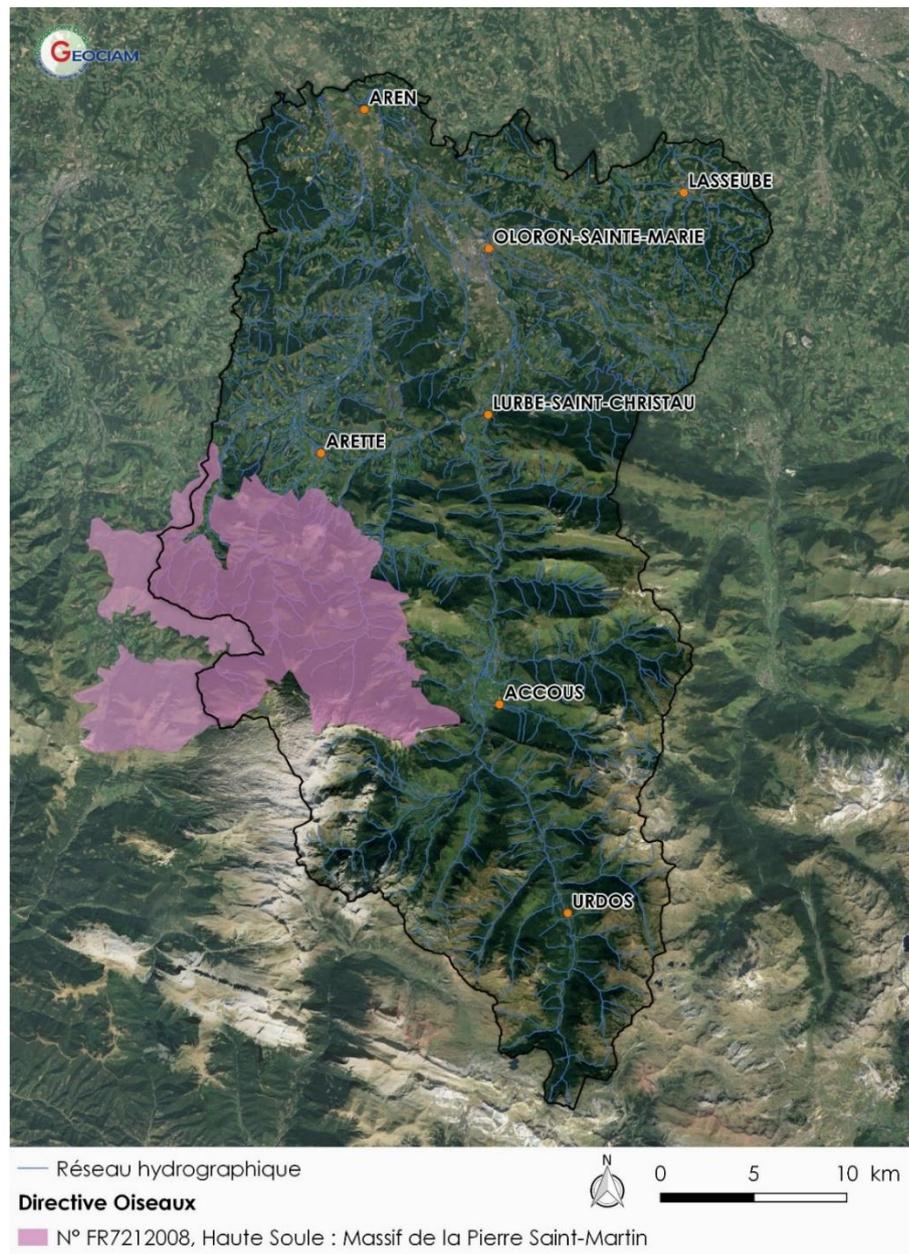
Caractéristiques du site et habitats

Le site Natura 2000 du « Haute Soule : Massif de la Pierre-Saint-Martin » n°FR7212008 est un site classé ZPS depuis le 7 mars 2006.

Il occupe une superficie de 18 312 hectares.

Le site Natura 2000 est un vaste ensemble montagneux karstique de basse à haute altitude.

Le site Natura 2000 concerne 79% de la région biogéographique Alpine et 20% de la région biogéographique Atlantique. Le site s'étend sur 100% du département des Pyrénées-Atlantiques.



**Figure 37 : Haute Soule : Massif de la Pierre Saint-Martin
(Cartographie : GEOCIAM)**

Les habitats forestiers dominent largement représentant 65% des milieux. Les systèmes agropastoraux au sens large (pelouses, landes et prairies et pâtures) représentent 28% des milieux. Ces deux grandes formations constituent donc les principaux éléments du paysage.

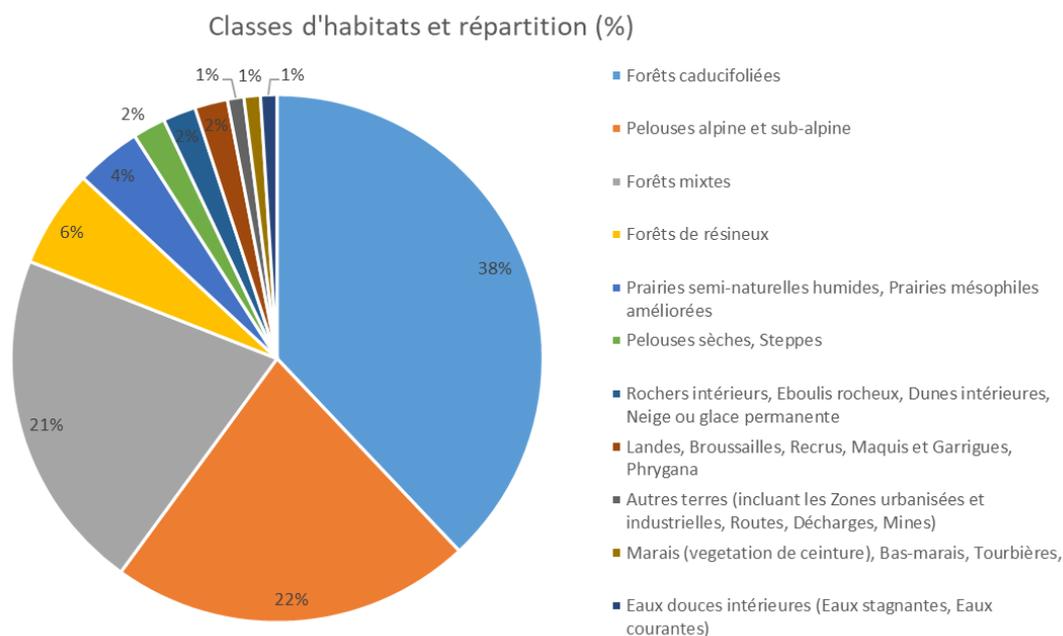


Figure 38 : Classes d'habitats et répartition
(Source : Fiche INPN FR7212008)

Espèces faunistiques

D'après le Formulaire Standard de Données 24 espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur le site Natura 2000.

Toutes les espèces sont inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux :

- Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*) ;
- Aigle royal (*Aquila chrysaetos*) ;
- Aigle botté (*Hieraetus pennatus*) ;
- Bruant ortolna (*Emberiza hortulana*) ;
- Pic mar (*Dendrocops medius*) ;
- Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*) ;
- Circaète-Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) ;
- Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) ;
- Pic à dos blanc (*Dendrocopos leucotos*) ;
- Pic noir (*Dryocopus martius*) ;
- Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) ;
- Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*) ;
- Vautour fauve (*Gyps fulvus*) ;
- Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) ;
- Milan noir (*Milvus migrans*) ;
- Milan royal (*Milvus milvus*) ;
- Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*) ;
- Perdrix grise des Pyrénées (*Perdix perdix hispaniensis*) ;
- Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) ;
- Crave à bec rouge (*pyrrhocorax pyrrhocorax*) ;
- Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) ;
- Engoulevent d'Europe (*Campimulgus europaeus*) ;
- Lagopède des Pyrénées (*Lagopus muta pyrenaica*) ;
- Grand tétras (*Tetrao urogallus*).

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Le site Natura 2000 du « Haute Soule : Massif de la Pierre-Saint-Martin » est un massif montagneux et les menaces, pressions existantes sont liées aux espaces de prairies et au caractère montagnard du site.

Libellé	Influence	Intensité
Alpinisme, escalade, spéléologie	Négative	Forte
Dépôts de déchets ménagers / liés aux installations récréatives	Négative	Moyenne
Extraction de sable et graviers	Négative	Moyenne
Piétinement, sur fréquentation	Négative	Forte
Pont, viaduc	Négative	Moyenne
Pêche de loisirs	Négative	Moyenne
Chasse	Négative	Moyenne
Structures de sports et de loisirs	Négative	Forte
Usine	Négative	Moyenne
Véhicules motorisés	Négative	Moyenne
Aquaculture (eau douce et marine)	Négative	Moyenne
Autres activités agricoles	Positive	Moyenne
Captages des eaux de surface	Négative	Moyenne
Éboulements, glissements de terrain	Négative	Moyenne
Endigages, remblais, plages artificielles	Négative	Moyenne
Érosion	Négative	Moyenne
Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)	Négative	Forte
Production forestière non intensive (en laissant les arbres morts ou dépérissant sur pied)	Positive	Forte
Pâturage	Positive	Forte
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	Négative	Forte

Tableau 22 : Activités, menaces et pressions sur le site FR7212008
(Source : INPN)

Gestion du site

À ce jour le site Natura 2000 « Haute Soule : Massif de la Pierre-Saint-Martin » ne fait l'objet d'aucun document d'objectif, ni de diagnostic écologique pouvant émettre des orientations de gestion.

« Hautes Vallées d'Aspe et d'Ossau » n°FR7210087

Caractéristiques du site et habitats

Le site Natura 2000 du « Hautes Vallées d'Aspe et d'Ossau » n°FR7210087 est un site classé ZPS depuis le 3 octobre 1992.

Il occupe une superficie de 49 106 hectares.

Le site Natura 2000 est un vaste secteur de moyenne à haute montagne siliceux et calcaires. C'est un massif très boisé et l'élévation rapide en altitude du site, lui confère une diversité paysagère et écologique remarquable. Ainsi, le site accueille toutes les espèces caractéristiques des zones de montagnes comme les grands rapaces.

Le site Natura 2000 concerne 100% de la région biogéographique Alpine et s'étend sur 100% du département des Pyrénées-Atlantiques.

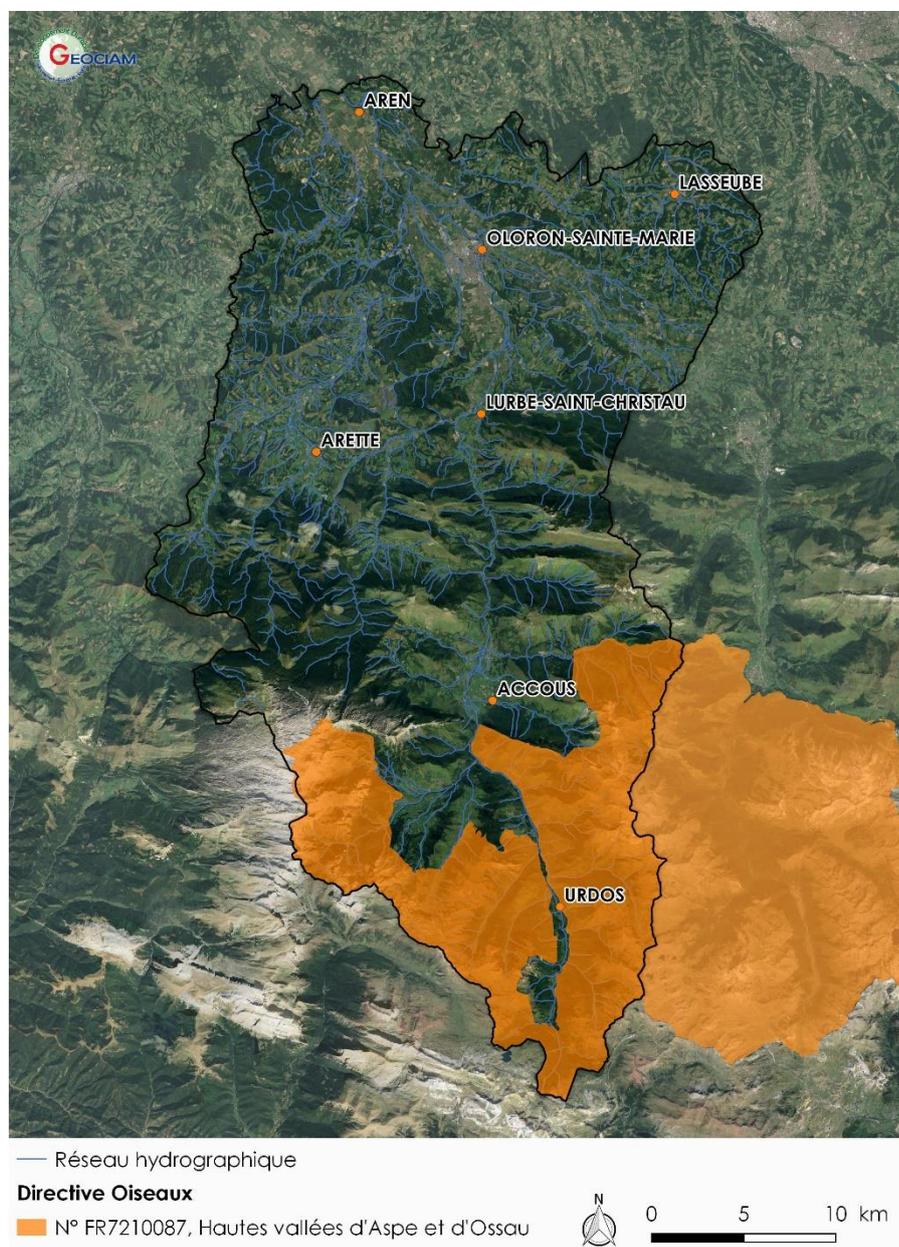


Figure 39 : Hautes Vallées d'Aspe et d'Ossau
(Cartographie : GEOCIAM)

Le site est composé d'une grande diversité d'habitats :

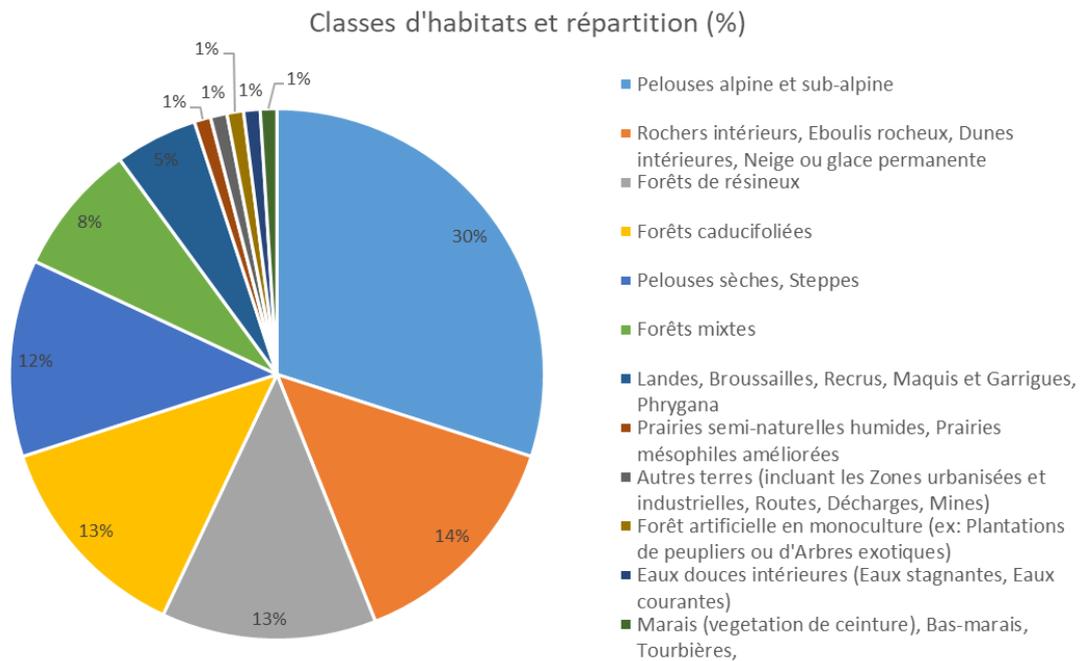


Figure 40 : Classes d'habitats et répartition
(Source : Fiche INPN FR7210087)

Espèces faunistiques

D'après le Formulaire Standard de Données et le diagnostic écologique préalable réalisé en 2012, 24 espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur le site Natura 2000.

Toutes les espèces sont inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux :

- Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*) ;
- Aigle royal (*Aquila chrysaetos*) ;
- Aigle botté (*Hieraetus pennatus*) ;
- Bruant ortolna (*Emberiza hortulana*) ;
- Pic mar (*Dendrocops medius*) ;
- Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*) ;
- Circaète-Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) ;
- Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) ;
- Pic à dos blanc (*Dendrocopos leucotos*) ;
- Pic noir (*Dryocopus martius*) ;
- Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) ;
- Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*) ;
- Vautour fauve (*Gyps fulvus*) ;
- Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) ;
- Milan noir (*Milvus migrans*) ;
- Milan royal (*Milvus milvus*) ;
- Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*) ;
- Perdrix grise des Pyrénées (*Perdix perdix hispaniensis*) ;
- Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) ;
- Crave à bec rouge (*pyrrhocorax pyrrhocorax*) ;
- Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*) ;
- Engoulevent d'Europe (*Campimulgus europaeus*) ;
- Lagopède des Pyrénées (*Lagopus muta pyrenaica*) ;
- Grand tétras (*Tetrao urogallus*).

Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Le site Natura 2000 du « Hautes Vallées d'Aspe et d'Ossau » est un massif montagneux et les menaces, pressions existantes sont liées aux espaces de prairies et au caractère montagnard du site.

Libellé	Influence	Intensité
Alpinisme, escalade, spéléologie	Négative	Moyenne
Pillage de stations floristiques	Négative	Moyenne
Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés	Négative	Moyenne
Piétinement, sur fréquentation	Négative	Forte
Pont, viaduc	Négative	Moyenne
Sentiers, chemins, pistes cyclables (y compris route forestière)	Négative	Moyenne
Chasse	Négative	Moyenne
Ski, ski hors-piste	Négative	Moyenne
Véhicules motorisés	Négative	Moyenne
Aquaculture (eau douce et marine)	Négative	Moyenne
Érosion	Négative	Moyenne
Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques	Négative	Forte
Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage	Négative	Forte
Prélèvements sur la faune terrestre	Négative	Forte

**Tableau 23 : Activités, menaces et pressions sur le site FR7210087
(Source : INPN)**

Gestion du site

De nos jours, il n'existe aucun DOCOB établis pour le site Natura 2000. Cependant, le diagnostic écologique préalable du site Natura 2000 rédigé en 2012, émet des enjeux qui porteront surtout sur la conservation et la protection des richesses naturelles du site.

5.3.2. PARC NATIONAL DES PYRENEES

Le Parc National des Pyrénées s'étend sur plus de 180 000 ha (aire d'adhésion et zone cœur) de Saint-Lary-Soulan dans les Hautes-Pyrénées (65) à Lescun dans les Pyrénées Atlantiques (64).

46 % du territoire du Haut-Béarn est inclus dans l'aire d'adhésion du Parc National.

Plusieurs communes ont adhéré à la charte du Parc. Cette charte fixe les orientations de protection du patrimoine naturel et encourage au **développement durable**.

Dans l'aire d'adhésion les documents d'urbanismes doivent être compatibles avec la charte du Parc National.

Dans le Haut-Béarn le cœur du parc s'étend sur 7 055 ha réparti sur 5 communes, adhérentes ou non à la charte. La zone cœur est réglementée selon décret, toute activité en son sein est contrôlée.

Commune située dans le territoire administratif du parc	Adhérent à la charte	Dans (ou pour partie) le cœur du parc
Accous	X	X
Aydius		
Bedous	X	
Borce	X	X
Cette-Eygum	X	
Escot	X	
Etsaut	X	X
Lées Athas		
Lescun		X
Lourdios Ichère		
Osse en Aspe		
Sarrance		
Urdos		X

Tableau 24 : Communes concernées par le Parc National des Pyrénées

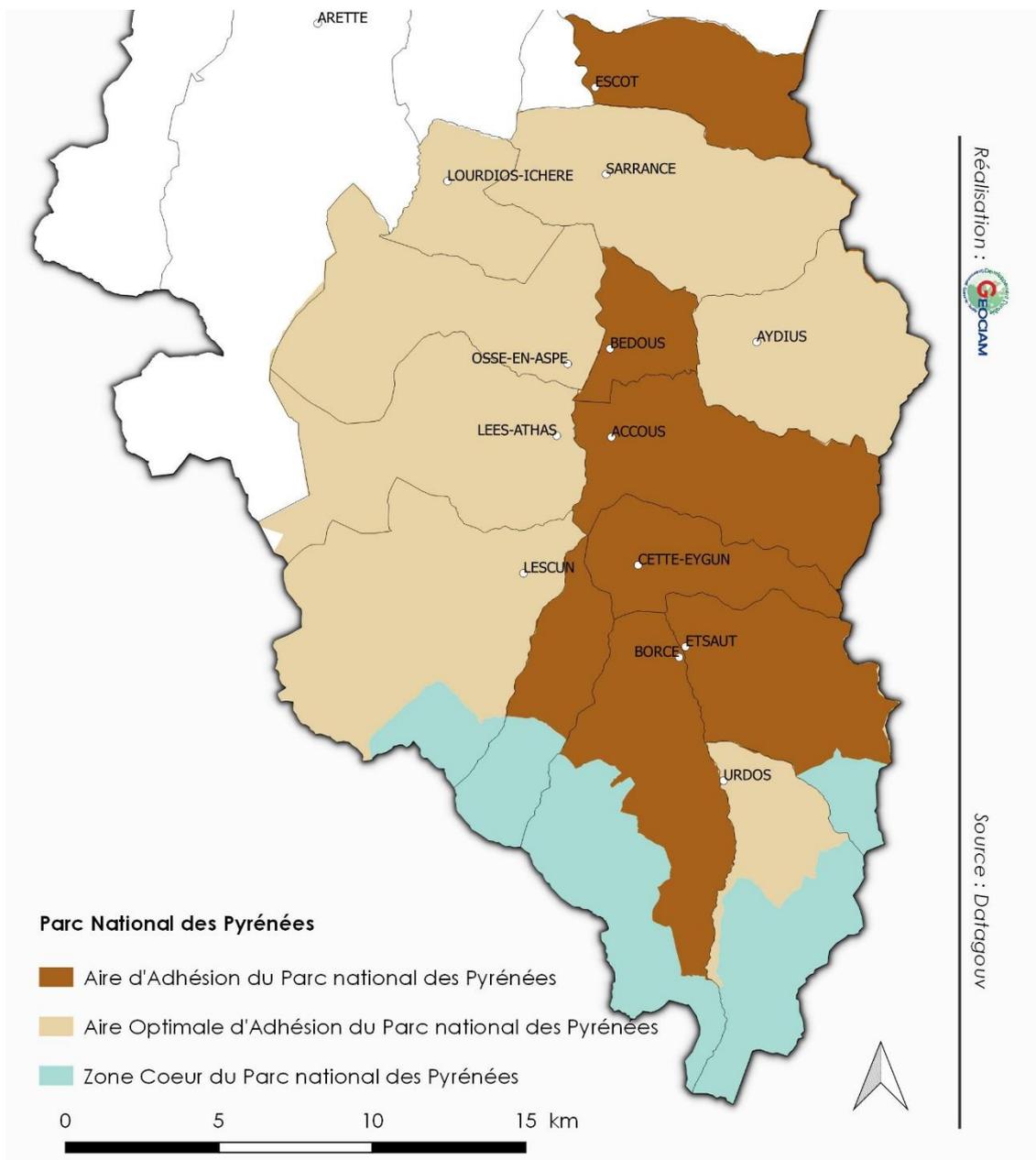


Figure 41 : Situation du territoire de la CCHB au regard du PNP

Depuis juin 2012, le Parc national des Pyrénées a défini un **projet territorial de développement durable** sur la période 2015-2020, en concertation avec les acteurs du territoire et le soutien financier de la région Midi-Pyrénées et de l'ADEME. Sa finalité première est la lutte contre le changement climatique.

Le plan s'articule autour de sept axes :

- Proposer des alternatives à l'usage individuel de la voiture ;
- Favoriser l'adaptation des activités de montagne ;
- Accompagner le territoire vers l'autonomie énergétique ;
- Accélérer la montée en puissance des circuits courts ;
- Favoriser les changements de comportement par l'éducation ;
- Venir en appui à l'aménagement durable ;
- Viser l'exemplarité environnementale du Parc national.

5.3.3. ESPACES NATURELS SENSIBLES

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont pour objectif de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ; mais également d'aménager ces espaces pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Le territoire présente 4 ENS officiels :

- Un arboretum de Payssas sur la commune de Lasseube ;
- Deux pineraies à crochet du Braca sur la commune d'Arette ;
- Le site rupestre d'Arguibelle à Lanne-en-Barétous.

5.3.4. LOI MONTAGNE

Sur certaines communes de la CCHB, l'altitude est suffisante pour les soumettre aux dispositions de la **Loi Montagne** du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne. 23 communes sont ainsi concernées : Accous, Ance-Féas, Aramits, Arette, Asasps-Arros, Aydius, Bedous, Borce, Cette-Eygun, Escot, Esquiule, Etsaut, Issor, Lanne-en-Barétous, Lasseubetat, Lées-Athas, Lescun, Lourdios-Ichère, Lurbe-Saint-Christau, Oloron-Sainte-Marie, Osse-en-Aspe, Sarrance et Urdos.

Sur ces communes, le développement de l'urbanisation est donc réglementé plus strictement afin de protéger les terres nécessaires au maintien et au développement du secteur primaire (agriculture, sylviculture) et de préserver les paysages et milieux remarquables caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard.

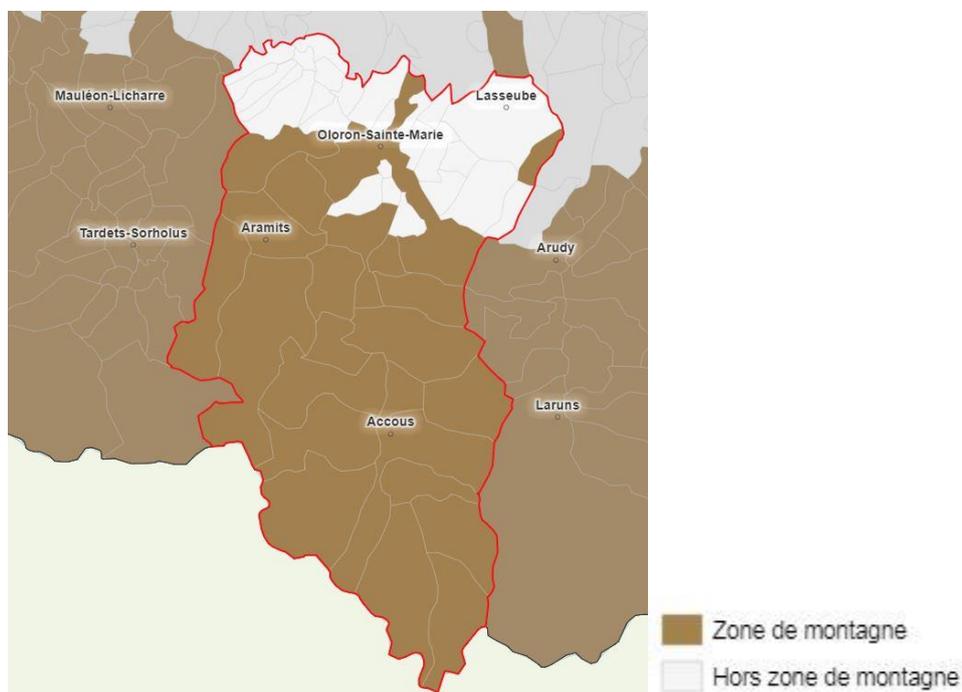


Figure 42 : Situation des communes de la CCHB au regard de la Loi Montagne

5.3.5. TRAME VERTE ET BLEUE, CONTINUITES ECOLOGIQUES

Le territoire de la CCHB présente à la fois des continuités écologiques terrestres, aériennes et liées aux cours d'eau.

- **Continuités aériennes** : le territoire est inclus sur l'une des principales voies migratrices du paléarctique occidental. C'est un lieu de passage obligé pour de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs, qui franchissent la chaîne des Pyrénées.
Les passages migratoires sont relativement diffus et variables selon les conditions météorologiques, et concernent la quasi-totalité de la région Aquitaine. Ils empruntent néanmoins une direction principale un axe Nord/Sud. Sur notre territoire, de nombreux passereaux ou autres oiseaux terrestres utilisent cet axe. Ils utilisent aussi principalement les vallées fluviales du gave de Pau pour se déplacer, se reposer et s'alimenter.
- **Continuités liées aux cours d'eau** : le territoire présente un réseau hydrographique important avec un linéaire de plus de 600 km de cours d'eau principaux. Le nord du territoire présente des cours d'eau à plaines alluviales et écoulement semi-lentique tandis que le sud, où le relief est marqué, est marqué par la présence de torrents de montagne (milieu lotique) :
 - o Continuités longitudinales : nécessaires pour les espèces aquatiques dans leurs déplacements sur les linéaires de cours d'eau pour réaliser la totalité de leur cycle de vie. La présence d'obstacles à franchir est un frein important à ces possibilités de déplacement. Les espèces de poissons migrateurs amphihalins (Anguille, Saumon, Aloses, Lamproie marine...) sont particulièrement sensibles et fragilisées par l'accumulation des obstacles hydrauliques.
 - o Continuités latérales : liées aux milieux humides (boisements, bras morts...), elles ont un rôle d'espace de mobilité des cours d'eau, nécessaire à leur dynamique et à celle des milieux associés. En effet, la prise en compte du fonctionnement dans leur plaine alluviale doit permettre de développer une gestion des cours prenant en compte les fonctions écologiques (migration, zones de reproduction...) ainsi que des fonctions de régulation essentielles pour prévenir les risques essentiels d'inondations par exemple.
- **Continuités terrestres** : le territoire de la CCHB présente plus de 780 km² de massifs boisés et un vaste système bocager au sud de la commune d'Oloron Sainte-Marie. L'intérêt de ces milieux réside en leur organisation continue et interconnectée des grands massifs. La qualité des massifs forestiers feuillus se traduit à travers la diversité des peuplements forestiers, la mosaïque d'habitats naturels forestiers et l'existence de véritables réserves forestières parfois anciennes. Les ripisylves des cours d'eau assurent par ailleurs un rôle essentiel en tant que corridor écologique terrestre.

Le territoire du Haut-Béarn bénéficie d'une très forte responsabilité patrimoniale, se traduisant par la présence de ZNIEFF, ZICO et sites Natura 2000 précédemment identifiés.

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) Aquitain, désormais intégré dans le SRADDET Nouvelle-Aquitaine (27 mars 2020), a identifié sur le territoire de la CCHB, des réservoirs et corridors écologiques :

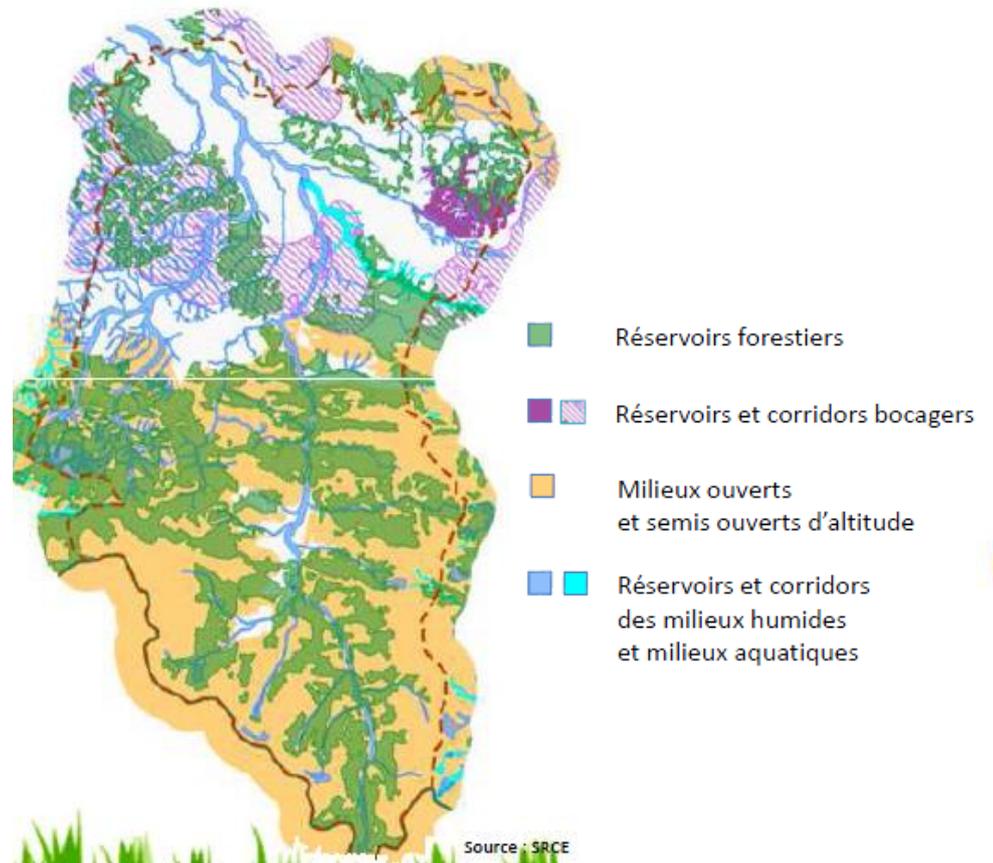
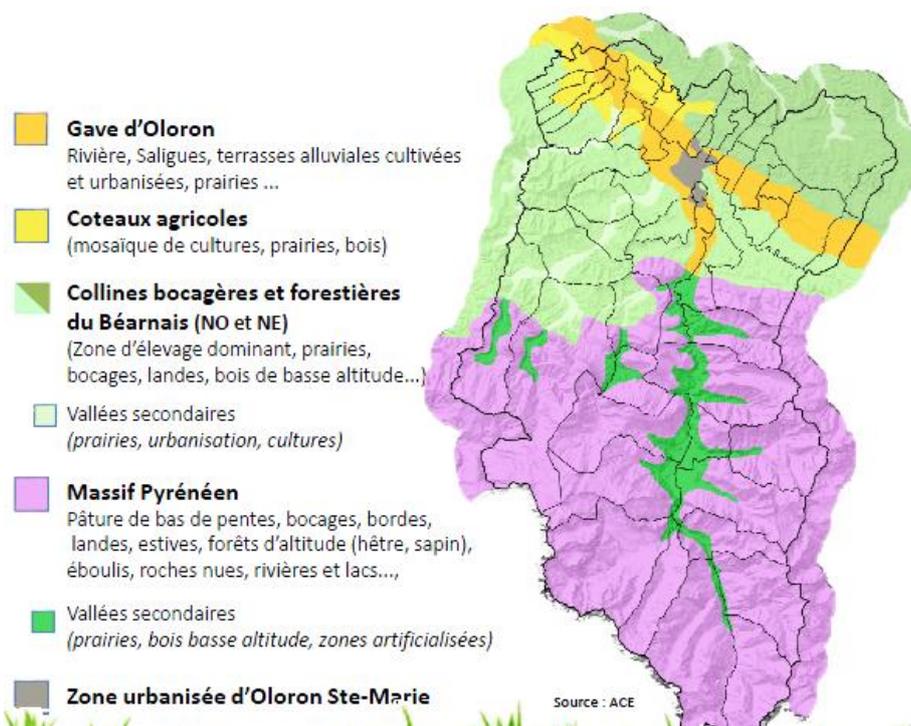


Figure 43 : Éléments de connaissances SRCE aquitain sur le territoire de la CCHB

Le territoire de la CCHB peut être divisé en grandes unités écopaysagères. Chaque unité écopaysagère révèle une singularité écologique et met en évidence des logiques fonctionnelles entre les espèces et leur environnement. Cette singularité repose sur sa mosaïque de paysages, du type de végétations, des milieux physiques (géologie, pédologie...) des usages accomplis par les hommes.



- Gave d'Oloron**
Rivière, Saligues, terrasses alluviales cultivées et urbanisées, prairies ...
- Coteaux agricoles**
(mosaïque de cultures, prairies, bois)
- Collines bocagères et forestières du Béarnais (NO et NE)**
(Zone d'élevage dominant, prairies, bocages, landes, bois de basse altitude...)
- Vallées secondaires
(prairies, urbanisation, cultures)
- Massif Pyrénéen**
Pâture de bas de pentes, bocages, bordes, landes, estives, forêts d'altitude (hêtre, sapin), éboulis, roches nues, rivières et lacs...
- Vallées secondaires
(prairies, bois basse altitude, zones artificialisées)
- Zone urbanisée d'Oloron Ste-Marie**

5.3.5.1. MILIEUX FORESTIERS

La trame forestière est une trame majeure sur le territoire, sa surface (continuité d'habitat) et connectivité (continuité de déplacement) sont importantes. Elle est le support d'enjeux patrimoniaux élevés au niveau notamment des zones d'altitude. L'enjeu patrimonial faunistique est conséquent (source : ACE) :

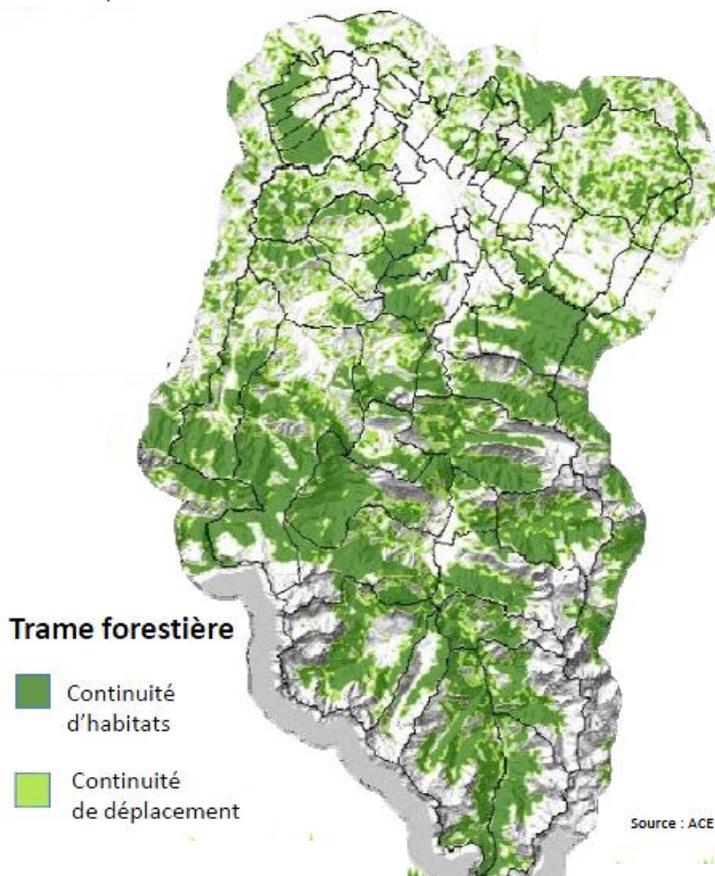


Figure 44 : Trame forestière sur le territoire de la CCHB

Les **boisements** représentent 75 % du territoire avec une majorité de boisements de feuillus. Les résineux et boisements mixtes sont présents en altitude.

5.3.5.2. MILIEUX OUVERTS

Les **milieux ouverts** sont constitués notamment d'espaces de prairies souvent associés à la présence de haies. Ces dernières jouent un rôle important pour la biodiversité. Certains secteurs constituent de véritables bocages. Cette trame représente des enjeux importants pour un très grand nombre d'espèces (carnivores, petits mammifères, chiroptères, reptiles, batraciens, oiseaux) et souvent à fort enjeux patrimoniaux. L'altération de cette trame (intensification, déprise, fragmentation) affecte particulièrement sa richesse (source : ACE) :

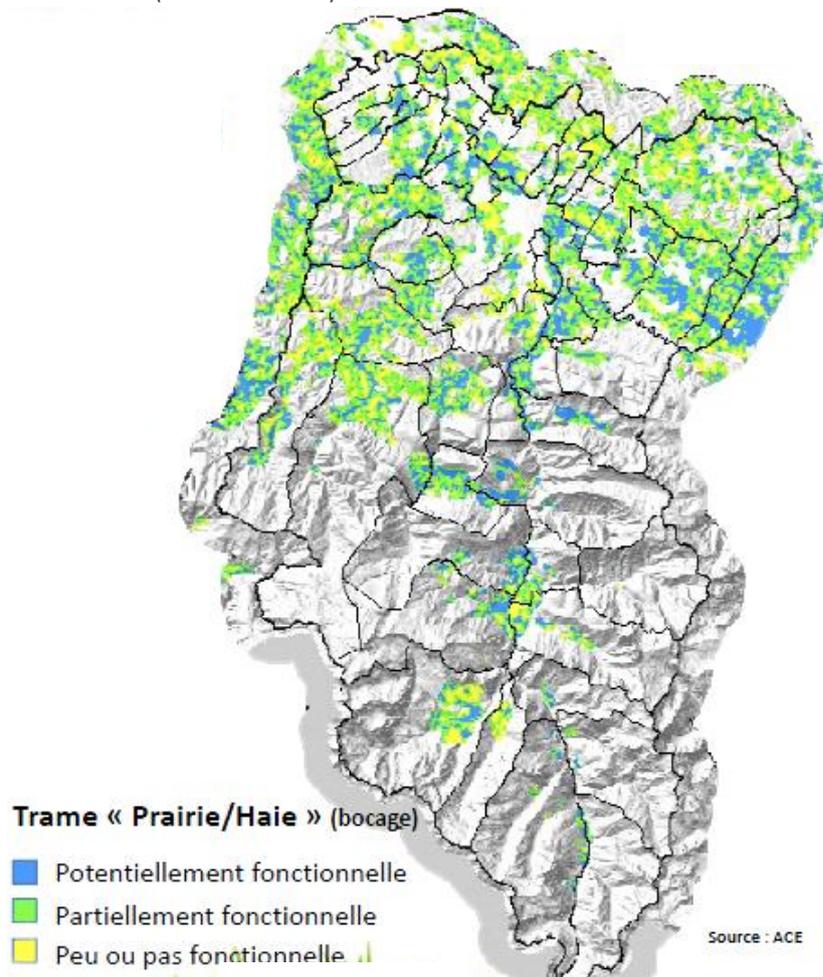


Figure 45 : Trames prairie/haies sur le territoire de la CCHB

Les landes et estives sont également bien représentées sur le territoire de la CCHB, celles-ci constituent des milieux ouverts. Ces espaces sont voués à l'élevage et généralement dépourvus de clôtures. La qualité de ces habitats est liée aux usages exercés et à leur gestion. La fermeture des milieux est généralement peu propice à la biodiversité (Source : ACE).

Enfin, les milieux rochers sont retrouvés en haute montagne : il s'agit d'écosystèmes particuliers relativement « protégés » et dit naturels : falaises, éboulis, végétation clairsemée et roches nues d'altitude... Le milieu présente un enjeu considérable pour la préservation d'espèces remarquables rupestres ou cavernicoles (oiseaux, chiroptères) :

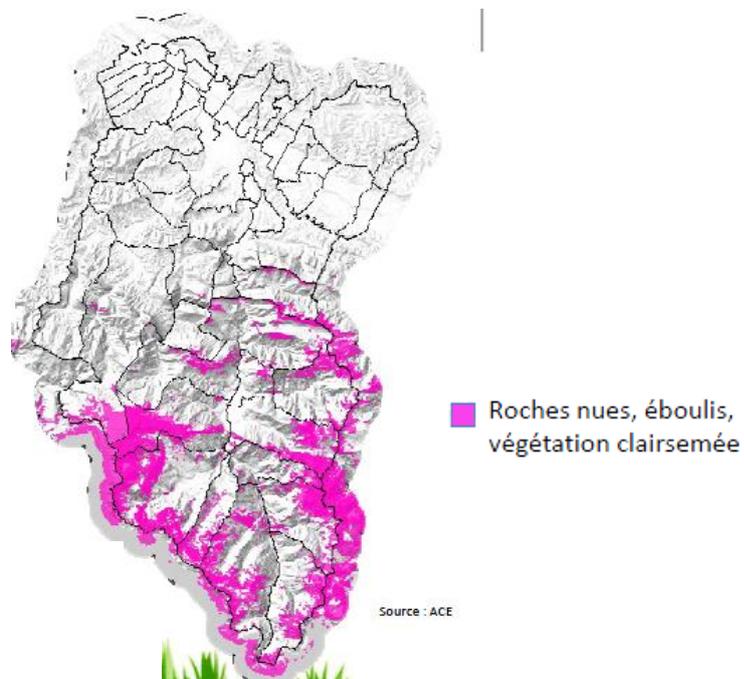


Figure 46 : Trame milieux rocheux dominants sur le territoire de la CCHB

5.3.5.3. MILIEUX HUMIDES

Les zones humides et les milieux aquatiques constituent un enjeu prioritaire pour le territoire.

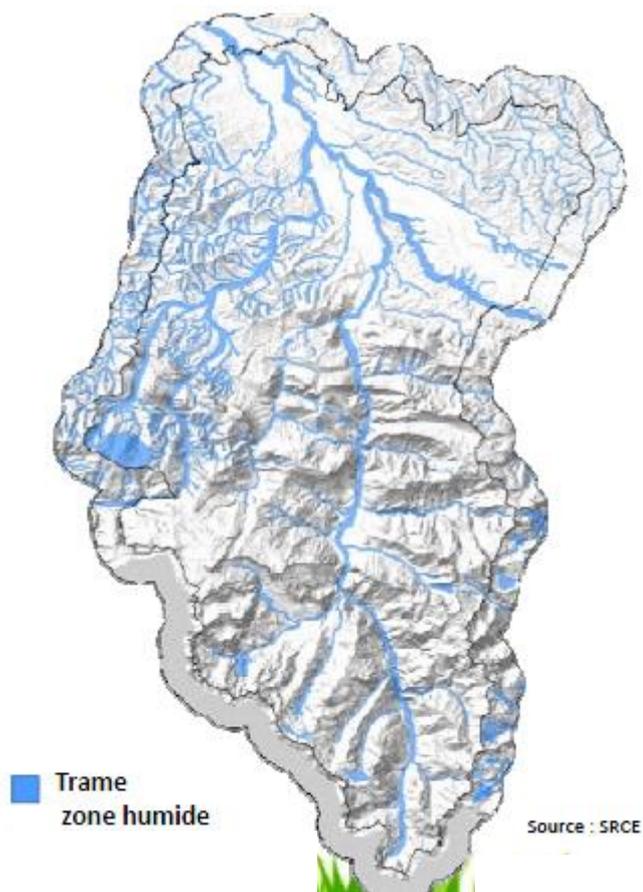


Figure 47 : Trame zone humide sur le territoire de la CCHB

5.3.5.4. OBSTACLES ET EFFETS BARRIERES

Les pentes peuvent constituer des effets barrières pour certaines espèces. Elles sont à prendre en compte dans l'analyse des continuités de déplacement (source : ACE).

L'artificialisation des espaces conduit à la fois à la destruction et à la fragmentation des milieux. Elle constitue un frein (obstacles ou effet barrière) au mouvement des espèces. Par ailleurs, l'urbanisation s'accompagne de pollutions responsables de l'altération des écosystèmes environnants.

Dans les espaces à fort développement urbain, le maintien de la perméabilité écologique support d'une fonctionnalité des trames vertes et bleues constitue donc un enjeu majeur.

5.3.6. SYNTHÈSE THÉMATIQUE

ELEMENTS DE SYNTHÈSE DU MILIEU NATUREL : enjeux et recommandations pour le PCAET

- Intégrer les principaux réservoirs de biodiversité et leurs enjeux spécifiques (bocage, boisements, trame bleue...) contribuant à la séquestration carbone (enjeu neutralité carbone) dans les projets liés au PCAET (développement des EnR notamment) ;
- Favoriser la perméabilité écologique du territoire en préservant les principaux corridors écologiques ;
- Préserver les éléments de la trame verte et bleue (valorisation du bocage, exploitation forestière, usage agricole des zones humides...) ;
- Valoriser la nature en centre bourg notamment (intégration des objectifs climat et adaptation dans les PLU et PLUi).

5.4. PATRIMOINE CULTUREL

Le territoire du Haut-Béarn comporte 7 sites inscrits, 2 sites classés et 23 bâtiments classés monuments historiques :

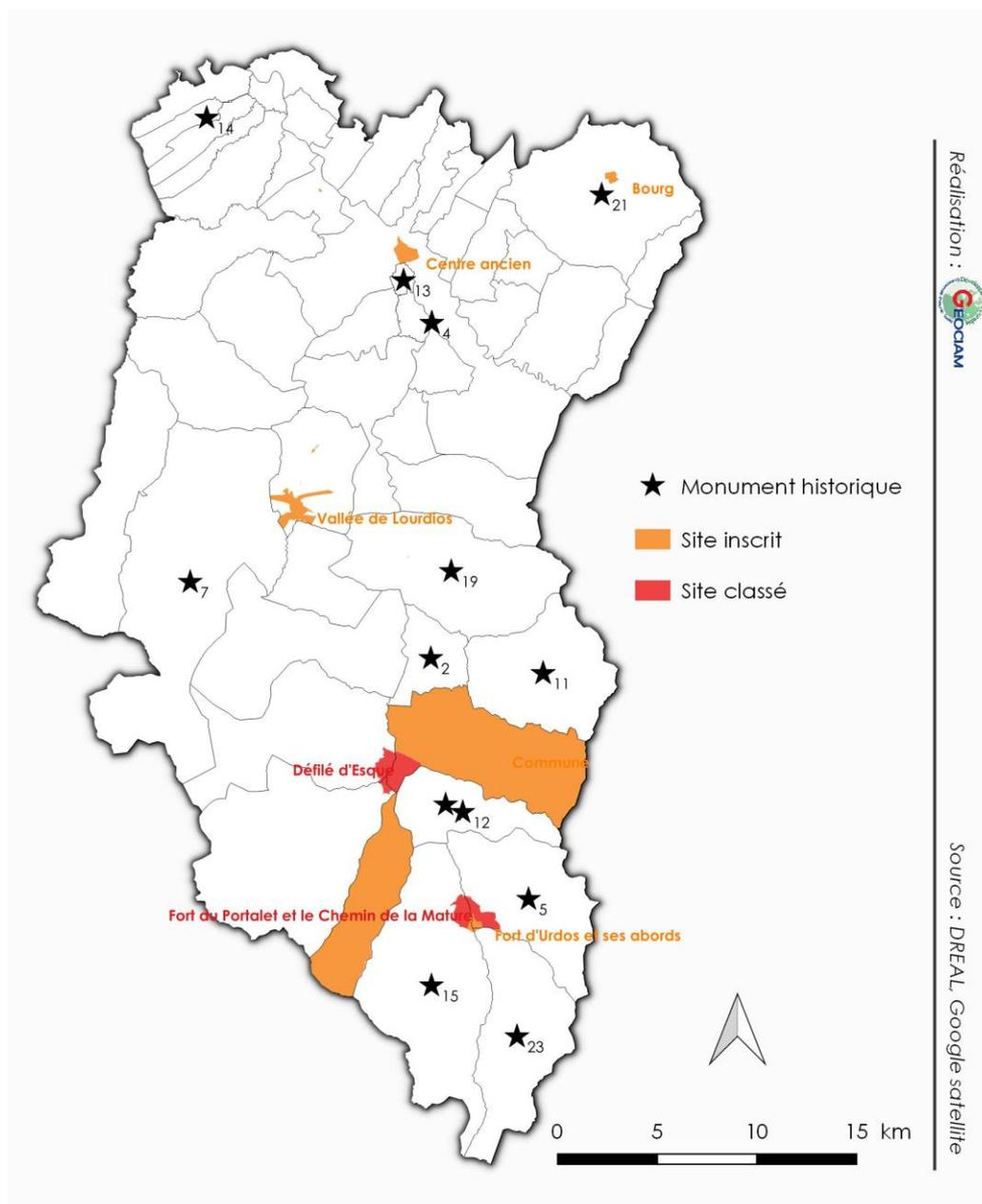


Figure 48 : Sites inscrits, sites classés et monuments historiques sur le territoire de la CCHB

Aux sites inscrits représentés ci-dessus s'ajoutent deux sites non cartographiés :

- Tour et parc des évêques d'Oloron-Sainte-Marie ;
- Place de l'église à Sarrance.

N° sur la carte	commune	Nom du monument
1	Accous	Chapelle Saint-Saturnin de Jouers
2	Bedous	Chapelle d'Orcun
3	Oloron-Sainte-Marie	Eglise Sainte-Marie
4	Oloron-Sainte-Marie	Immeuble
5	Etsaut	Ensemble fortifié du Portalet (également sur commune de Borce)
6	Aydius	Eglise Saint-Martin
7	Arette	Ancienne abbaye
8	Oloron-Sainte-Marie	Tour de Grède
9	Aydius	Maison Ichante
10	Oloron-Sainte-Marie	Eglise Notre-Dame
11	Aydius	Grotte préhistorique dénommée abri Gandon-Lassus
12	Cette-Eygun	Eglise Saint-Pierre de Cette
13	Bidos	Château de Lassalle
14	Aren	Château d'Aren
15	Borce	Ensemble fortifié du Portalet
16	Oloron-Sainte-Marie	Château de Légugnon
17	Oloron-Sainte-Marie	Eglise Sainte-Croix
18	Oloron-Sainte-Marie	Ancien séminaire Sainte-Marie
19	Sarrance	Eglise de Sarrance
20	Urdos	Tunnel du Somport
21	Lasseube	Eglise de l'Assomption
22	Oloron-Sainte-Marie	Ancien Hôtel de ville et prison
23	Urdos	Tunnel de Pau-Canfranc

Tableau 25 : liste des bâtiments classés monuments historiques sur le territoire de la CCHB

De plus une AVAP Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine valant Site Patrimonial Remarquable SPR est mise en place depuis le 20 décembre 2016 à Oloron Sainte Marie.

Le PCAET doit ainsi intégrer ces éléments remarquables dans son plan d'actions.

5.5. MILIEU HUMAIN ET EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES

Portrait démographique

Longtemps dans une situation de stagnation, la population du territoire semble connaître un léger regain démographique depuis 2008. Or, ce regain paraît se focaliser sur quelques espaces péri-urbains et est alimentée par le solde migratoire.

5.5.1. CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE FAIBLE ENTRETENUE PAR UN SOLDE MIGRATOIRE POSITIF

La communauté de communes du Haut-Béarn compte 32 429 habitants en 2014. L'analyse de la population sur une très longue période indique que le territoire approchait les 40 000 habitants à la fin du 19^{ème} siècle. À partir de cette période, la population décroît de façon régulière pour atteindre son niveau le plus bas après la seconde guerre mondiale avec moins de 30 000 habitants. Ensuite, la population augmente de manière sensible entre 1954 et 1962 puis stagne jusqu'en 1999, autour des 31 000 habitants. Depuis 2008, la population augmente légèrement.

Au niveau infra-territorial, il apparaît des dynamiques différentes :

- une stagnation de la population entre 1975 et 2013 dans les vallées d'Aspe et du Barétous ;
- une augmentation légère pour le Piémont-Oloronais, plus importante pour Josbaig sur la période plus récente 1999-2013.

La croissance démographique enregistrée par les Pyrénées-Atlantiques et la Nouvelle-Aquitaine est nettement supérieure à celle du Haut-Béarn.

Le solde migratoire est positif sur le territoire depuis 1975. En détails, il est positif sur l'ensemble de la période 1968-2013 pour la vallée du Barétous et pour le Piémont-Oloronais, depuis 1975 pour Josbaig et depuis 1982 pour la Vallée d'Aspe. Le solde naturel est quant à lui négatif dans l'ensemble des sous-territoires excepté à Josbaig où il est très légèrement positif depuis 1990.

La faible croissance démographique enregistrée dans le Haut-Béarn repose donc sur le solde migratoire. Le constat est semblable dans les Pyrénées-Atlantiques et en Nouvelle-Aquitaine (même si leur solde naturel est très légèrement positif).

5.5.2. POPULATION VIEILLISSANTE

En 2013, les moins de 40 ans représentent 38 % de la population totale du territoire, contre 44 % en Nouvelle-Aquitaine. A l'inverse, les 60 ans et plus représentent 31 % de la population, contre 28 % en Nouvelle-Aquitaine.

Au niveau infra-territorial, la part des 60 ans et plus est comprise entre 29 % à Josbaig et 34 % dans le Barétous. Les vallées regroupent davantage de personnes très âgées : 9 % de la population a plus de 80 ans dans les vallées d'Aspe et de Barétous.

Le phénomène du vieillissement, s'il n'est pas spécifique au territoire, est par contre plus marqué en Haut-Béarn puisque l'INSEE1 prévoit que les 60 ans et plus représenteront 31 % de la population française en 2040, or ce chiffre est déjà atteint en 2013 sur le territoire (A titre de comparaison, La Nouvelle-Aquitaine, en 2013 est sur une part envisagée pour 2025).

5.5.3. TYPOLOGIE DES MENAGES

La répartition des ménages selon leur composition indique des valeurs très proches de la moyenne régionale en 2013. Seul fait marquant, la part des ménages d'une personne est légèrement plus élevée en vallée d'Aspe : elle s'établit à 38 % contre 34 % pour le Haut-Béarn et 35 % en Nouvelle-Aquitaine.

En 2013, la taille moyenne des ménages s'élève à 2,1 personnes contre 2,2 cinq années auparavant. Les ratios sont les mêmes à l'échelle régionale. Seule Josbaig se distingue avec une taille à 2,4 en 2008 comme en 2013, dû à une part de couple avec enfants supérieure à la moyenne régionale (31 % contre 24 %).

5.5.4. POPULATION ACTIVE LIEE AUX SECTEURS AGRICOLE ET INDUSTRIEL

L'analyse de la population active indique que la part des agriculteurs exploitants est supérieure sur le territoire en comparaison avec la Nouvelle-Aquitaine : 9 % dans le territoire contre seulement 3 % à l'échelle régionale. La part des agriculteurs est encore plus importante dans les vallées d'Aspe et du Barétous avec respectivement 11 et 12 % de la population active totale.

Le constat est similaire pour les ouvriers : ils représentent 28 % de la population active, contre 24 % en Nouvelle-Aquitaine.

A l'inverse la part des cadres et professions intellectuelles supérieure atteint 9 % contre 12 % à l'échelle régionale.

Ces éléments indiquent donc une population active plus tournée vers des activités en lien avec l'agriculture et l'industrie.

Après près de 90 ans de stagnation (1921 - 2008) de son nombre d'habitants, la Communauté de Communes du Haut-Béarn connaît une légère augmentation de sa population depuis 2008, une augmentation portée par le solde migratoire.

Au vu de son profil sociodémographique, le territoire semble présenter des profils différents suivant ces sous-territoires :

- Les vallées du Barétous et d'Aspe regroupent une part de personnes âgées plus importante et voit leur nombre d'habitants stagner. Ces vallées connaissent des problématiques communes aux zones de montagne ;
- Josbaig présente une dynamique récente qui s'apparente plutôt à celle d'un territoire périurbain avec une croissance démographique et une population plus jeune ;
- Le Piémont-Oloronais connaît, enfin, une situation contrastée : Oloron-Sainte-Marie, la ville centre perd des habitants, tandis que ses communes limitrophes du Nord et du Nord-Est sont plutôt dans une dynamique similaire à celle enregistrée à Josbaig.

5.5.5. SYNTHÈSE THÉMATIQUE

ELEMENTS DE SYNTHÈSE DU MILIEU HUMAIN : enjeux et recommandations pour le PCAET

- Intégrer la précarité énergétique des ménages (logement et mobilité)
- Protéger les activités économiques et les personnes vulnérables au changement climatique et à l'augmentation des températures (notamment les personnes âgées sur le territoire de la CCHB).

5.6. RISQUES NATURELS

Les communes du territoire de la communauté de communes du Haut-Béarn sont soumises à plusieurs types risques :

- Risque inondation ;
- Risque sismique ;
- Risque mouvement de terrain ;
- Risque Avalanche ;
- Risque Feu de Forêts ;
- Risque lié aux cavités souterraines.

	Risque inondation	PPRI	Risque sismique	PPR Séismes	Cavités souterraines	Mouvement de terrain	PPR Mouvement de terrain	Feu de forêts	Risque avalanche	PPR Avalanche
Accous	Crue torrentielle	Approuvé	4	Approuvé	7	oui	approuvé	oui	oui	Approuvé
Agnos	Crue rapide		4					oui		
Aramits	Crue torrentielle		4			oui		oui		
Aren	Crue lente		4							
Arette	Crue torrentielle	Approuvé	4	Approuvé	61			oui	oui	Approuvé
Asasp-Arros	Crue rapide	Approuvé	4		1	oui	Approuvé	oui		
Aydius	Crue torrentielle	Approuvé	4	Approuvé	10	oui	Approuvé	oui	oui	Approuvé
Bedous	Crue torrentielle	Approuvé	4	Approuvé	8	oui	Approuvé	oui	oui	Approuvé
Bidos	Crue lente		4					oui		
Borce	Crue torrentielle	Approuvé	4	Approuvé	7	oui	Approuvé	oui	oui	Approuvé
Buziet	Crue rapide		4					oui		
Cette-Eygun	Crue torrentielle	Approuvé	4	Approuvé	3	oui	Approuvé	oui	oui	Approuvé
Escot	Crue torrentielle		4		2			oui		

	Risque inondation	PPRI	Risque sismique	PPR Séismes	Cavités souterraines	Mouvement de terrain	PPR Mouvement de terrain	Feu de forêts	Risque avalanche	PPR Avalanche
Escou	Crue rapide		4							
Escout	Crue rapide		4							
Esquiule	Crue rapide		4		1			oui		
Estialesq	Crue rapide		4							
Estos	Crue lente		4							
Etsaut	Crue torrentielle	Approuvé	4	Approuvé	2	oui	Approuvé	oui	oui	Approuvé
Eysus	Crue rapide		4					oui		
Ance-Féas	Crue torrentielle		4		1			oui		
Géronce	Crue rapide		4							
Geüs-d'Oloron	Crue lente		4							
Goès	Crue rapide		4							
Gurmençon	Crue rapide		4							
Herrère	Crue lente		4					oui		
Issor	Crue torrentielle		4		2			oui		
Lanne-en-Barétous	Crue torrentielle		4		1			oui	oui	
Lasseube	Crue rapide		4							
Lasseubetat			4							
Ledeuix	Crue rapide		4							
Lées-Athas	Crue torrentielle	Approuvé	4		20	oui	Approuvé	oui	oui	approuvé
Lescun	Crue torrentielle	Approuvé	4		1	oui	Approuvé	oui	oui	approuvé

	Risque inondation	PPRI	Risque sismique	PPR Séismes	Cavités souterraines	Mouvement de terrain	PPR Mouvement de terrain	Feu de forêts	Risque avalanche	PPR Avalanche
Lourdios-Ichère	Crue torrentielle	Approuvé	4	Approuvé	4	oui	Approuvé	oui	oui	Approuvé
Lurbe-Saint-Christau	Crue rapide		4		3			oui		
Moumour	Crue rapide		4							
Ogeules-Bains	Crue rapide		4					oui		
Oloron-Sainte-Marie	Crue rapide		4		5			oui		
Orin	Crue rapide		4							
Osse-en-Aspe	Crue torrentielle	Approuvé	4	Approuvé	7	oui	Approuvé	oui	oui	Approuvé
Poey-d'Oloron	Crue rapide		4							
Préchacq-Josbaig	Crue rapide		4							
Précilhon	Crue rapide		4							
Saint-Goin	Crue rapide		4							
Sarrance	Crue torrentielle	Approuvé	4	Approuvé	11	oui	Approuvé	oui	oui	
Saucède	Crue lente		4							
Urdos	Crue torrentielle	Approuvé	4		10	oui		oui	oui	Approuvé
Verdets	Crue rapide		4							

5.6.1. RISQUE INONDATION

Le risque inondation concerne les vallées majeures du territoire du Haut-Béarn. La carte ci-dessous, informative, est issue des données de l'Atlas des Zones Inondables du département 64. Elle n'a pas de valeur réglementaire et ne se substitue pas au PPRI dans les communes où il existe.

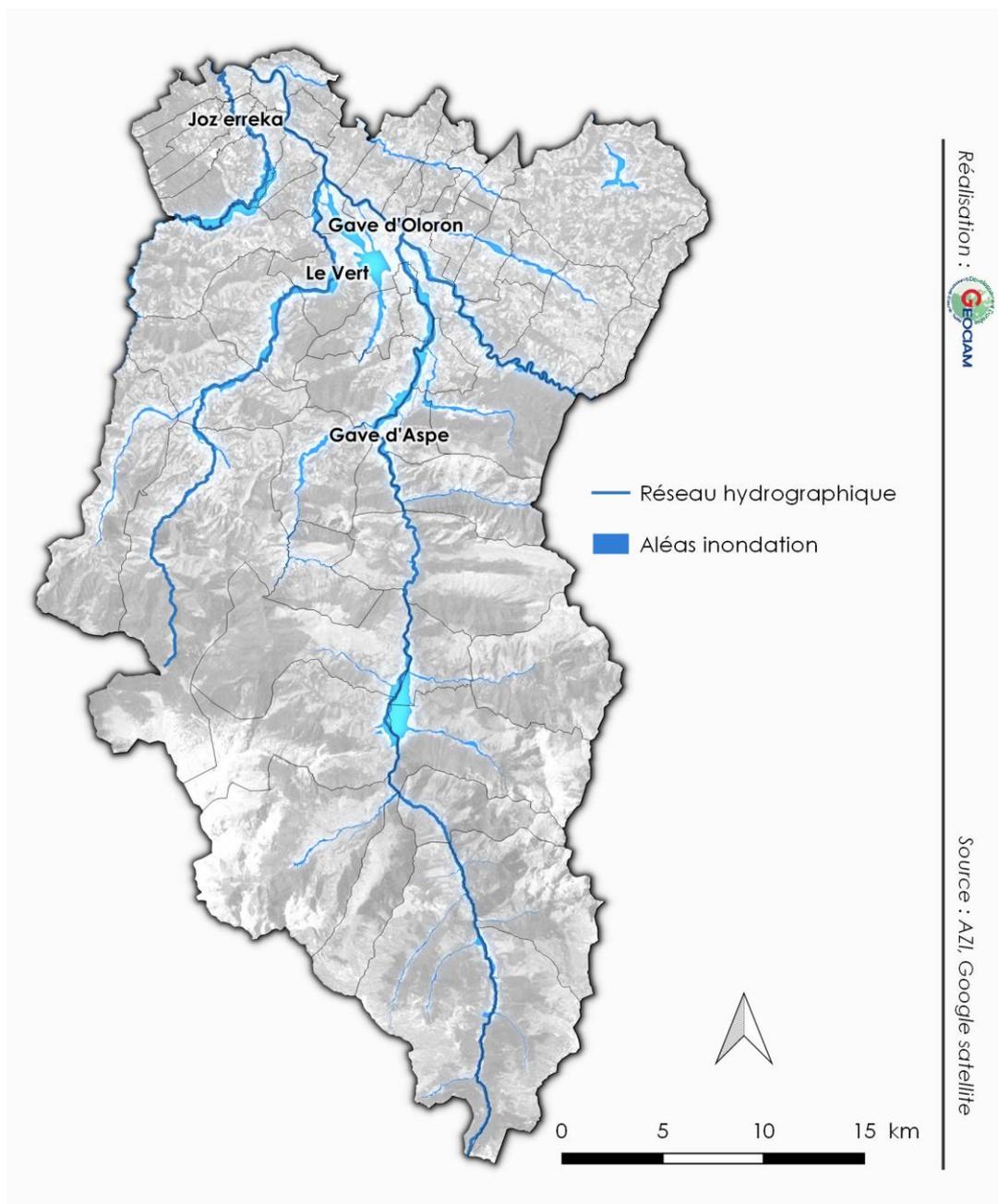


Tableau 26 : Situation du territoire au regard de l'Atlas des Zones Inondables

5.6.2. RISQUE SISMIQUE

L'ensemble du territoire est situé en **zone de sismicité de niveau 4** : risque moyen lié au contexte montagnard. NB : le niveau 5 n'existe pas sur le territoire métropolitain.

Par ailleurs et afin de quantifier les impacts d'un séisme, l'échelle MSK permet de décrire les effets d'un tremblement de terre en termes de destructions des installations humaines et de modifications de l'aspect du terrain, mais également en termes d'effets psychologiques sur la population (sentiment de peur, de panique, panique généralisée). Cette évaluation qualitative très utile ne représente en aucun cas une mesure d'un quelconque paramètre physique des vibrations du sol.

Degré	Dégâts observés
I	Seuls les sismographes très sensibles enregistrent les vibrations.
II	Secousses à peine perceptibles; quelques personnes au repos ressentent le séisme.
III	Vibrations comparables à celles provoquées par le passage d'un petit camion.
IV	Vibrations comparables à celles provoquées par le passage d'un gros camion.
V	Séisme ressenti en plein air; les dormeurs se réveillent.
VI	Les meubles sont déplacés.
VII	Quelques lézardes apparaissent dans les édifices.
VIII	Les cheminées des maisons tombent.
IX	Les maisons s'écroulent. Les canalisations souterraines sont cassées.
X	Destruction des ponts et des digues. Les rails de chemin de fer sont tordus.
XI	Les constructions les plus solides sont détruites. Grands éboulements.
XII	Les villes sont rasées. Bouversements importants de la topographie. Fissures visibles à la surface.

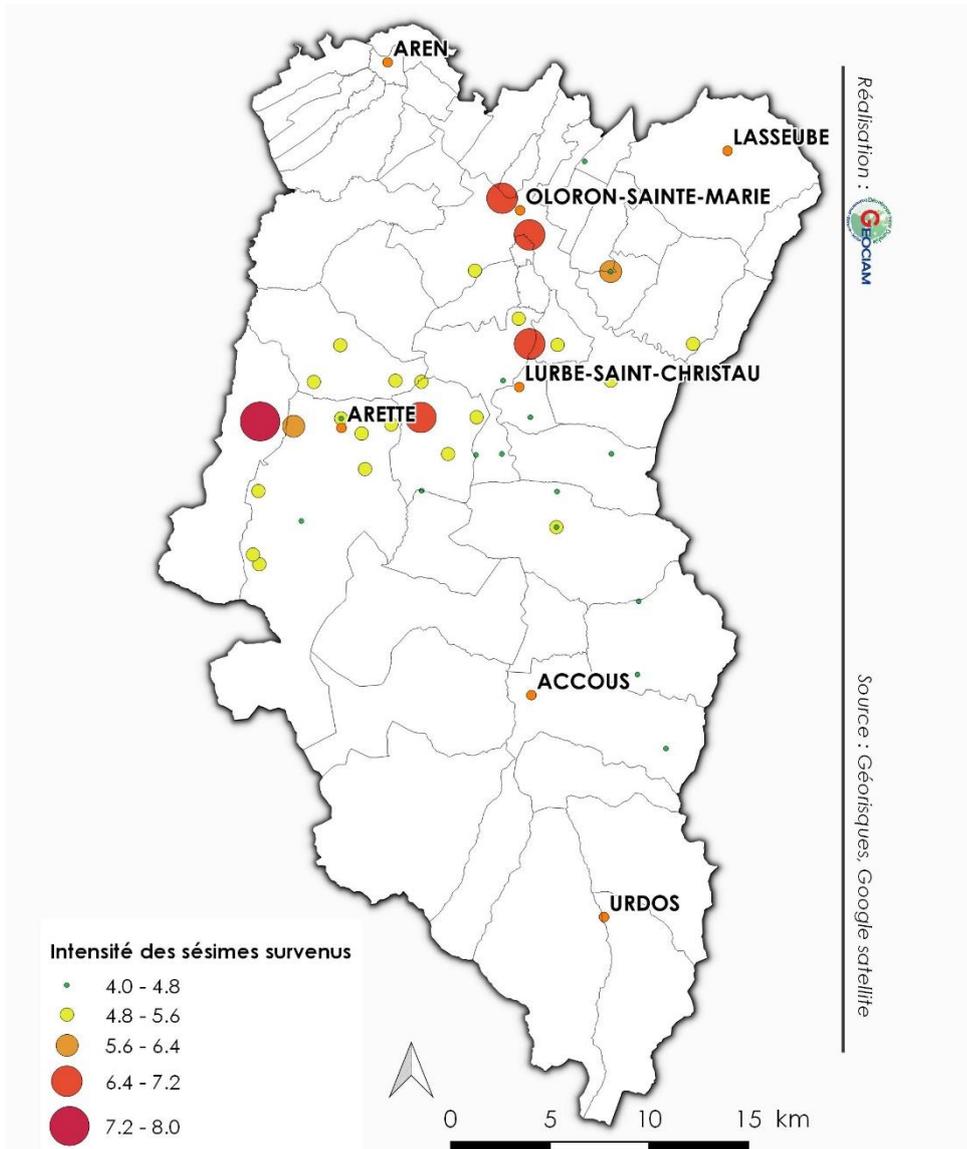


Figure 49 : Intensité épacentrales des séismes répertoriés sur la CCHB selon l'échelle de MSK (Extraction 2018)

5.6.3. RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

En France chaque année l'ensemble des dommages occasionnés par des mouvements de terrain d'importance et de type très divers (glissements de terrain, éboulements, effondrements, coulées de boue...), ont des conséquences humaines et socio-économiques considérables. Les coûts consécutifs à ces dommages s'avèrent très élevés et les solutions sont encore trop souvent apportées au coup par coup. Il existe plusieurs catégories de mouvements de terrain :

- **Glissement de terrain** : correspond au déplacement de terrains meubles ou rocheux le long d'une surface de rupture ;
- **Chutes de blocs et éboulements** : Les éboulements sont des phénomènes rapides ou événementiels mobilisant des éléments rocheux plus ou moins homogènes avec peu de déformation préalable d'une pente abrupte jusqu'à une zone de dépôt ;
- **Coulées de boues** : Les coulées de boue constituent le type de glissement de terrain le plus liquide. Dans les régions montagneuses, elles sont souvent provoquées par des pluies torrentielles. Elles peuvent atteindre une vitesse de 90km/h ;
- **Effondrement** : Un effondrement est un désordre créé par la rupture du toit d'une cavité souterraine (dissolution, mine,...) ;
- **Erosion de berges** : Une érosion de berges est un phénomène régressif d'ablation de matériaux, dû à l'action d'un écoulement d'eau turbulent (fluviate ou marin).

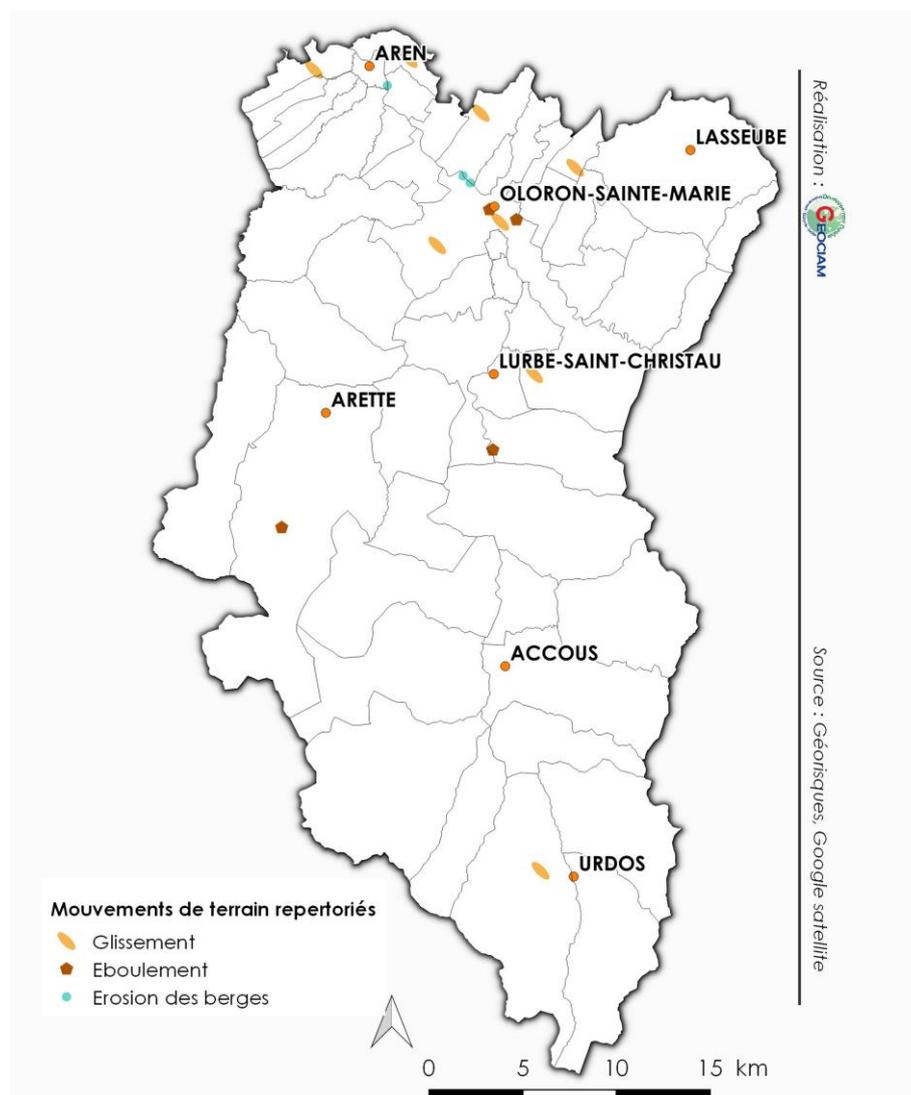


Figure 50 : Mouvements de terrain identifiés sur la CCHB (Extraction 2018)

5.6.4. RISQUE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

Le risque retrait/gonflement des argiles est relativement faible sur le territoire de la CCHB.

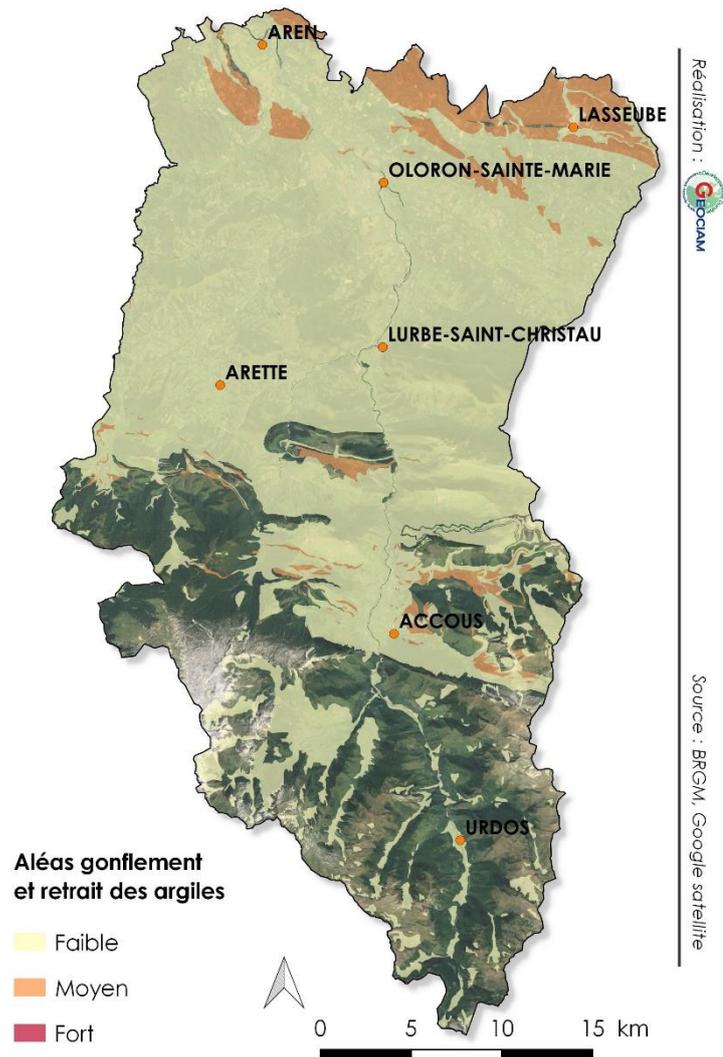


Figure 51 : Risque lié au retrait/gonflement des argiles sur le territoire de la CCHB

5.6.5. RISQUE FEU DE FORET

Le territoire de la CCHB est concerné par le risque feu de forêt au titre du Code Forestier (Art L133-1). Toutefois aucune commune ne dispose d'un PPRN feu de forêt.

La carte ci-dessous présente les forêts publiques relevant du régime forestier et concernées par le risque feu de forêt. Cette cartographie, présentée à titre informatif, n'a aucune valeur réglementaire. Le département des Pyrénées-Atlantiques ne dispose pas d'atlas des risques « feu de forêt ».

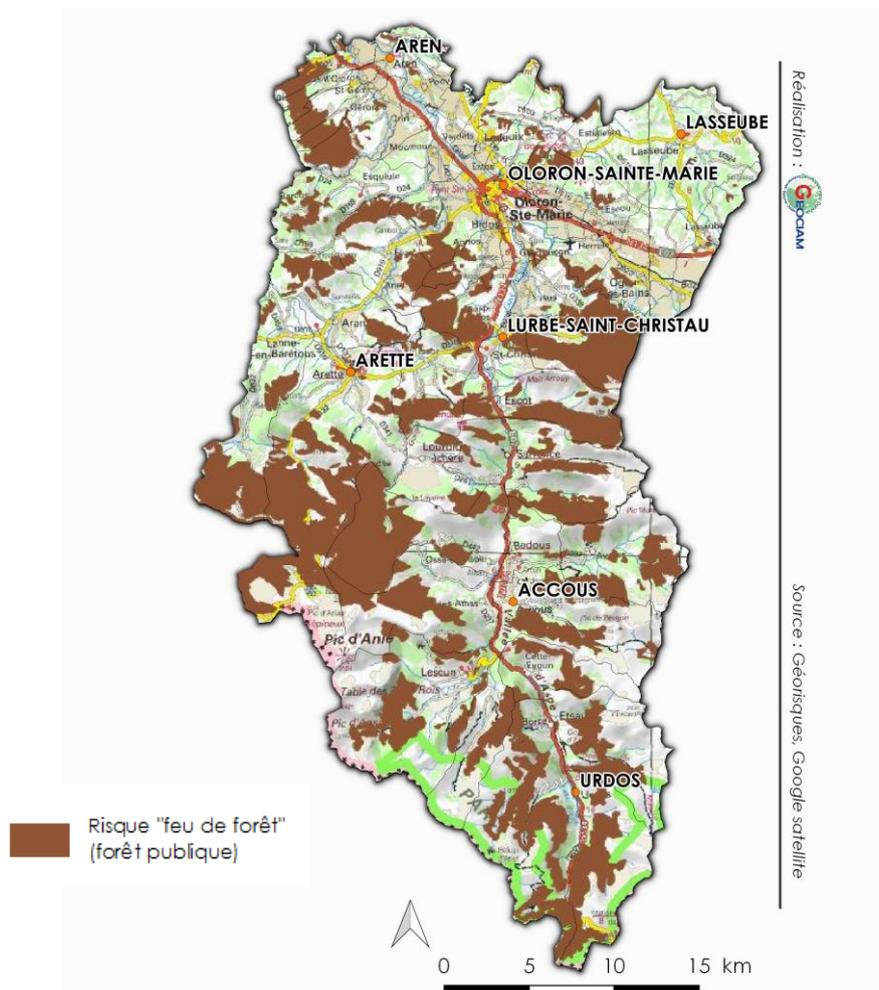


Figure 52 : Risque feu de forêt sur la CCHB

5.6.6. SYNTHÈSE THÉMATIQUE

ELEMENTS DE SYNTHÈSE DES RISQUES NATURELS : enjeux et recommandations pour le PCAET

- Prendre en compte le risque d'inondation et ce même en l'absence de PPRI,
- Anticiper l'aggravation des risques sur le territoire et augmenter sa capacité de résilience.

5.7. RISQUES INDUSTRIELS ET TECHNOLOGIQUES

Les risques industriels sur le territoire de la CCHB sont les suivants :

- Risque lié à la présence d'ICPE
- Risque lié au Transport de Matières Dangereuses.

Selon la Direction Départementale des Risques Majeurs, un PPRT est prescrit sur les communes d'Accous et Lescun concernées par le risque industriel (TOYAL Europe).

Le territoire du Haut-Béarn compte 31 installations classées (ICPE) dont 6 installations en cessation d'activité. Parmi les ICPE en fonctionnement, 19 sont soumises au régime de l'autorisation, dont 1 classé SEVESO seuil haut (commune de Bidos).

Tableau 27 : Liste des ICPE sur le territoire de la CCHB

Commune	Nom établissement	Régime	Statut Seveso	Etat d'activité
Accous	TOYAL EUROPE SASU	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
Asasp Arros	CARRIERES DANIEL S.A.R.L.	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
Asasp Arros	CARRIERES DANIEL SAS	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
Asasp Arros	CARRIERES ET MATERIAUX d'ASASP	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
Bedous	CC du Haut-Béarn (ISDI Bedous)	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
Bidos	SAFRAN LANDING SYSTEMS	Autorisation	Seuil Haut	En fonctionnement
Borce	ASSOCIATION PARC'OURS	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
Escout	CASS AUTO 64 (VIGNEAU)	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
Escout	STI France - Chromage Pyrénéen	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
Lanne en Baretous	EARL EL AYDUCQ	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité
Ogeu les Bains	PCC FRANCE SA	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
Ogeu les Bains	SEMO PACKAGING	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
Oloron Ste Marie	AFM RECYCLAGE S.A.	Autorisation	Non Seveso	En cessation d'activité

Commune	Nom établissement	Régime	Statut Seveso	Etat d'activité
Oloron Ste Marie	CC du Haut-Béarn	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
Oloron Ste Marie	EARL DE LA MIELLE	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
Oloron Ste Marie	ELF	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité
Oloron Ste Marie	EPIC ABATTOIR DU HAUT BEARN	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
Oloron Ste Marie	EURALIS CEREALES - Oloron	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité
Oloron Ste Marie	LABORDE (Binet) - IT	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
Oloron Ste Marie	LABORDE SAS	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
Oloron Ste Marie	LES VIANDES DU HAUT BEARN	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
Oloron Ste Marie	LINDT ET SPRUNGLI SAS	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
Oloron Ste Marie	PERISSER	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
Oloron Ste Marie	SINTERTECH	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
Orin	EUROVIA AQUITAINE SECTEUR BEARN	Enregistrement	Non Seveso	En fonctionnement
Poey d'Oloron	BOURDET BAYLOCQ JEAN MARC	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
Préchaq Josbaig	LB SAS	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité
Préchaq Josbaig	SICA VALLEES DES GAVES	Autorisation	Non Seveso	En construction
Précilhon	Valor Béarn - SMTD (Précilhon)	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
Sarrance	VIVIERS DE SARRANCE	Autorisation	Non Seveso	En fonctionnement
Urdo	SOMABAT	Inconnu	Non Seveso	En cessation d'activité

Pour la plupart, les ICPE sont localisées dans la vallée du Gave d'Oloron (à proximité des zones les plus urbanisées du territoire). Quelques ICPE sont néanmoins présentes dans la vallée d'Aspe (Urdo, Accous, Bedous).

5.8. POLLUTIONS ET NUISANCES

5.8.1. POLLUTION DES SOLS

La base de données des sites et sols potentiellement pollués (BASOL) regroupe des secteurs pour lesquels une pollution des sols ou des eaux est suspectée ou prouvée. Elle appelle une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Neuf sites BASOL sont recensés sur le territoire :

Commune	Nom usuel du site	Adresse
Accous	TOYAL EUROPE	Usine du Pont du Roy Route de Lescun
Agnos	Décharge d'Agnos	rue Lou Paris
Bidos	MESSIER DOWTY	9 rue Guynemer
Buziet	Décharge de Mongoy	
Escout	CHROMAGE PYRENEEN	ZA du Gabarn
Goès	Ancienne décharge MESSIER-DOWTY	Forêt communale de Goès
Oloron-Sainte-Marie	BEATEX	Rue Rocgrand
Oloron-Sainte-Marie	Décharge de Soeix	
Oloron-Sainte-Marie	FEDERAL MOGUL	Zone Industrielle de Légugnon – BP 68

Tableau 28 : Liste des sites BASOL référencés sur le territoire de la CCHB

La base de données des anciens sites industriels et activités de services (BASIAS) rassemble des informations relatives aux activités d'une région, susceptibles d'avoir généré une pollution.

La base de données BASIAS indique la présence de 324 sites, pouvant éventuellement être sources de pollution des sols, de par la nature de leur activité (exemple : station-service) :

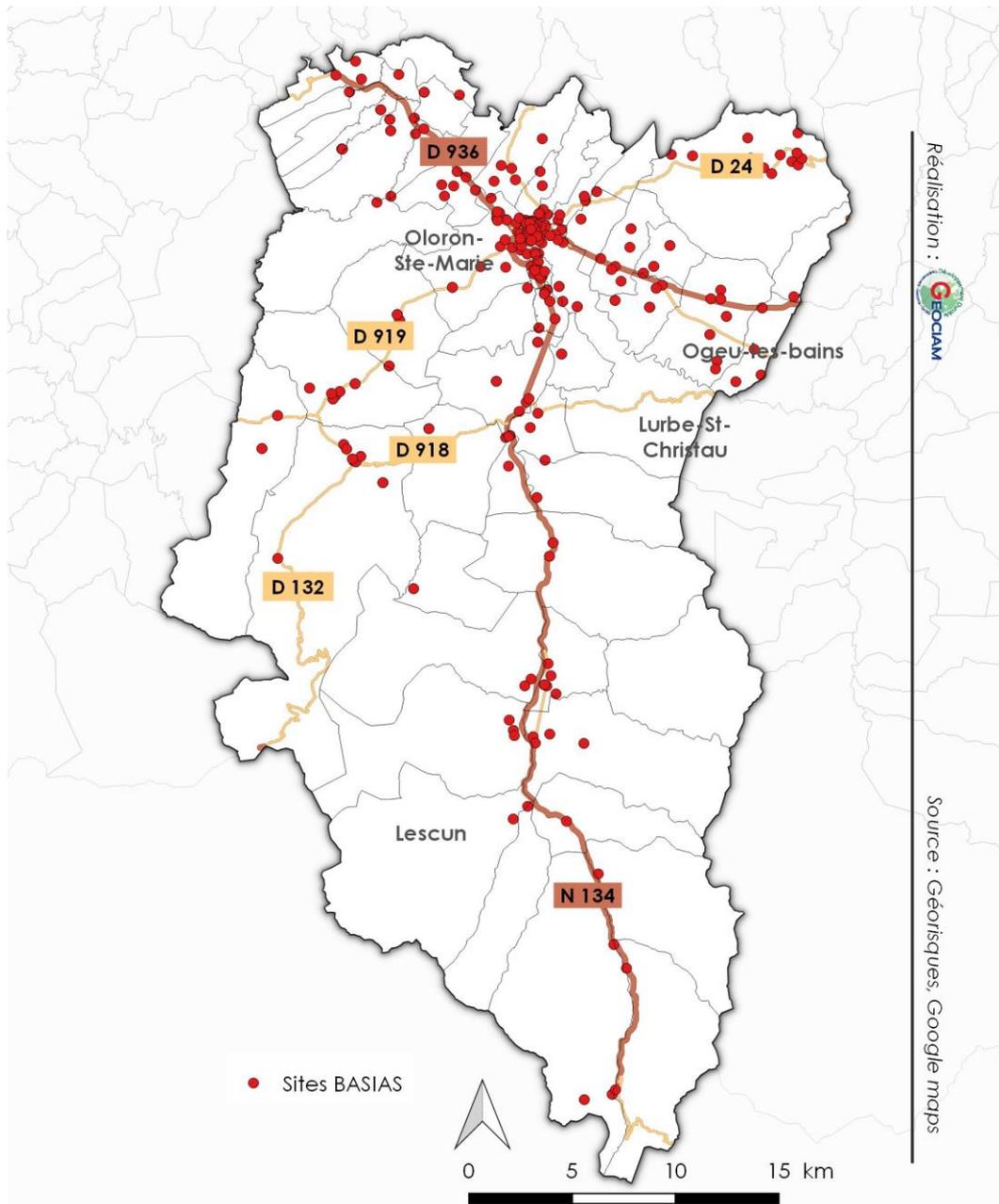


Figure 54 : Localisation des sites BASIAS sur le territoire de la CCHB

Les sites et sols pollués ou potentiellement pollués sont localisés principalement au niveau des zones urbanisées : à et aux abords de la commune d'Oloron Sainte-Marie, disséminés le long de la D 936 et du gave d'Aspe (N134).

5.8.2. QUALITE DE L'AIR

Aucune commune n'est identifiée comme sensible à la qualité de l'air sur le territoire de la CCHB. Aucune commune n'a donc présenté des niveaux de polluants dépassant les valeurs limites réglementaires ou proches de ces valeurs limites, ainsi qu'une densité importante de population potentiellement exposée.

Dans le cadre de sa récente adhésion à l'ATMO Nouvelle Aquitaine, la Communauté de Communes du Haut-Béarn a pu bénéficier d'un diagnostic complet sur la qualité de l'air de son territoire. Les principaux résultats de cette étude, présentés ci-après, sont extraits de l'inventaire des émissions d'ATMO Nouvelle Aquitaine pour l'année 2014 joint par ailleurs.

Les émissions présentées ci-dessous concernent les six polluants et les huit secteurs d'activités indiqués dans l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial. Les différents polluants sont pour la plupart des polluants primaires (NOx, PM10, PM2.5 et SO2) ou des précurseurs de polluants secondaires (COVNM et NH3). Les COV incluent le CH4 (méthane). Le méthane n'étant pas un polluant atmosphérique mais un gaz à effet de serre, les valeurs fournies concernent uniquement les émissions de COV non méthaniques (COVNM).

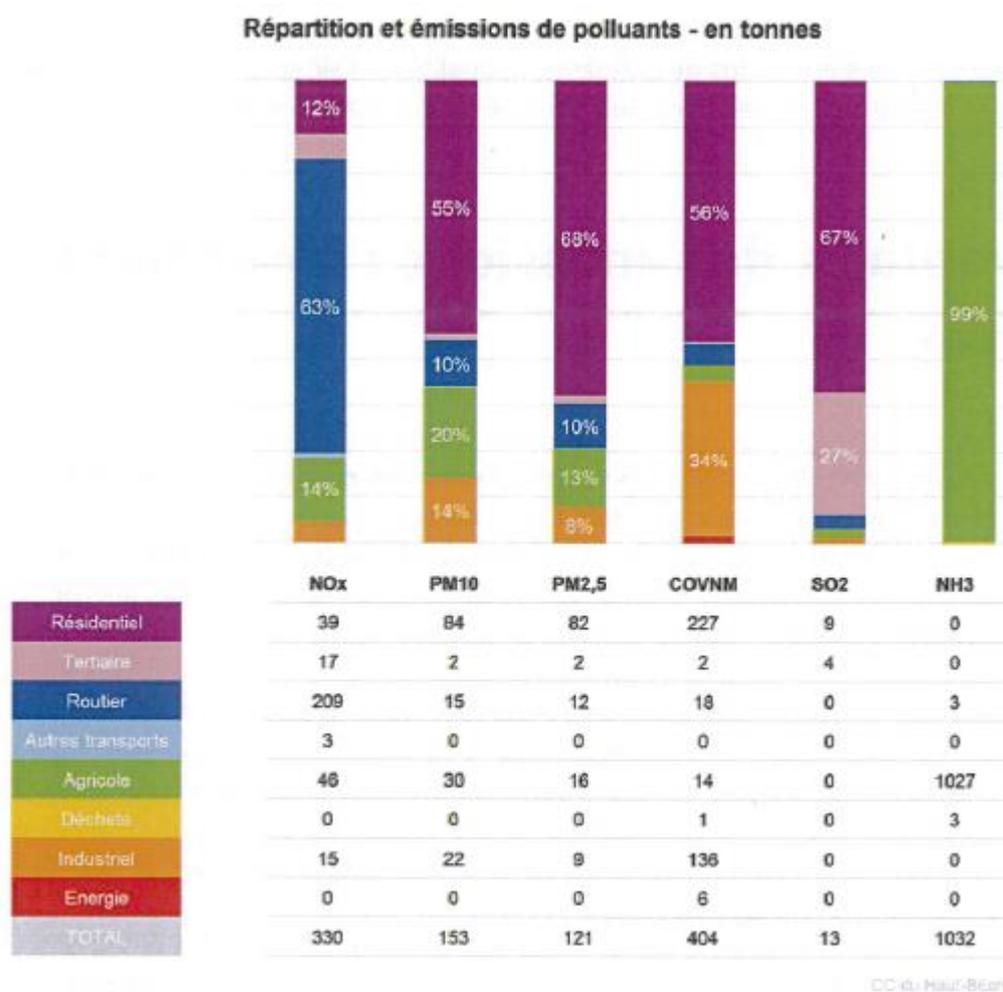


Figure 55 : Répartition et émissions de polluants par secteur, en tonnes (Diagnostic qualité de l'air ATMO Nouvelle-Aquitaine)

La figure ci-dessus permet d'illustrer le fait que chaque polluant a un profil d'émissions différent. Il peut être émis par une source principale ou provenir de sources multiples.

On note notamment que le NH₃ provient quasi exclusivement des activités agricoles et le SO₂, d'ordinaire lié au secteur industriel est émis principalement par le secteur résidentiel/tertiaire.

Les émissions par habitant d'oxydes d'azote (NOx) et de dioxyde de soufre (SO₂) du Haut-Béarn sont inférieures à celles du département et de la région. Elles sont supérieures à celles des Pyrénées-Atlantiques et celles de la Nouvelle-Aquitaine pour les PM_{2,5}, les COVNM et l'ammoniac (NH₃). Enfin, les émissions par habitant de PM₁₀ de la CCHB sont supérieures à celles du département et légèrement inférieures à celles de la région.

En résumé, la CCHB représente 5% de la population des Pyrénées-Atlantiques et 0,5% de celle de la Nouvelle-Aquitaine.

Elle représente ainsi :

- 7 % des émissions départementales d'ammoniac (principal émetteur : secteur agricole) ;
- 6% des émissions départementales de PM₁₀ et 7 % des PM_{2,5} (principaux secteurs émetteurs : résidentiel pour chauffage, agricole, transport routier et industriel) ;
- 6% des émissions départementales de COVNM (principaux secteurs émetteurs : résidentiel et industriel) ;
- 4% des émissions départementales d'oxydes d'azote (principaux secteurs émetteurs : transport routier et agricole) ;
- 1% des émissions départementales de dioxyde de soufre (principal secteur émetteur : résidentiel pour chauffage au fioul et au bois).

5.8.3. NUISANCES SONORES

5.8.3.1. RESEAU ROUTIER

Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du réseau routier national est en vigueur depuis 2016 dans les Pyrénées-Atlantiques. Sur le territoire de la CCHB, le PPBE recense la RN134 comme concernée par un trafic de plus de 3 millions de véhicules par an entre Buziet et Oloron-Sainte-Marie. Ainsi 25 bâtiments sensibles (habitations) exposés au-delà des seuils y ont été répertoriés (>68 L_{DEN} dB) dans le cadre du PPBE.

Les nuisances sonores liées au réseau routier sont concentrées au niveau des secteurs les plus urbanisés au nord du territoire (Oloron Sainte-Marie).

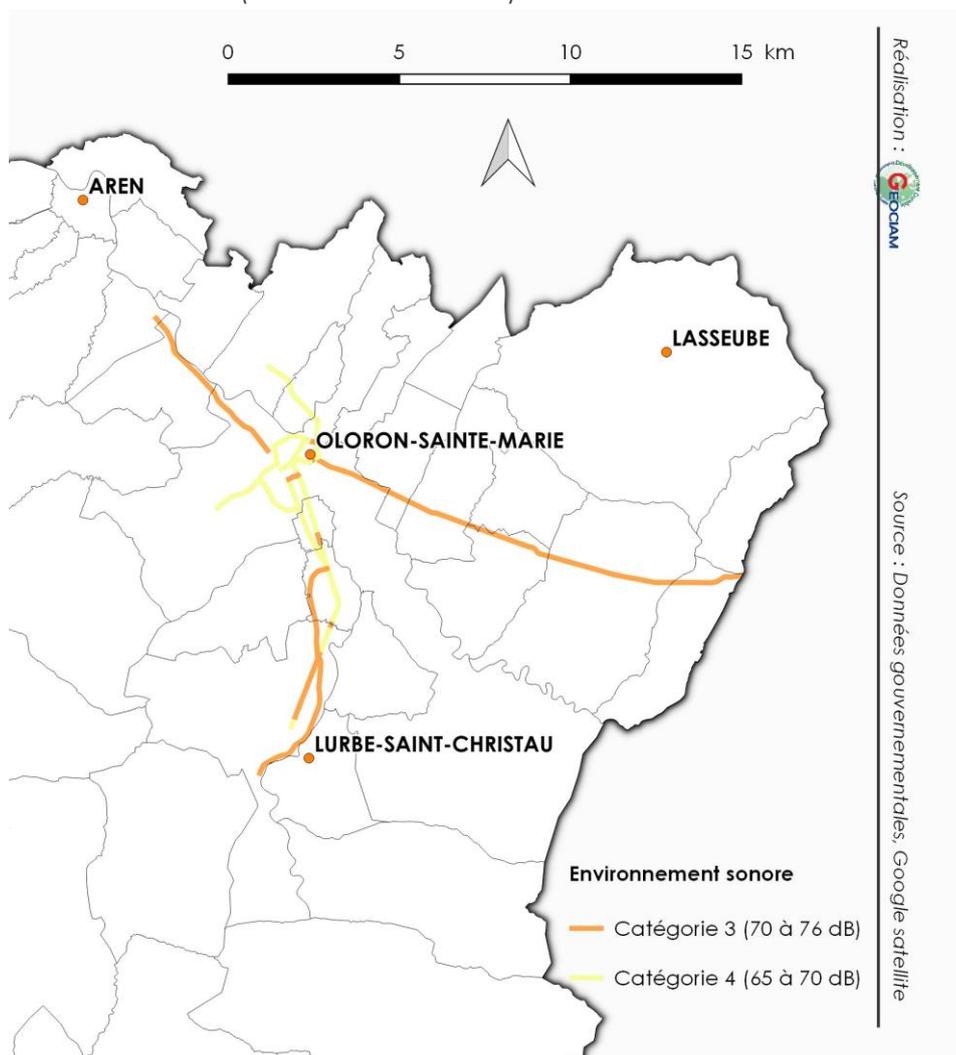


Figure 56 : Nuisance sonore liée au réseau routier sur le territoire de la CCHB

5.8.3.2. RESEAU FERROVIAIRE

Aucune voie ferroviaire du territoire ne dépasse le seuil de 82 passages/jour. Celles-ci ne sont donc pas concernées par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.

5.8.4. DECHETS

Le SICTOM (Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) est le Service de gestion des déchets de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Les compétences incombant aux collectivités locales en matière de service public d'élimination des déchets sont la collecte et le traitement. Le traitement est également assuré pour partie à VALOR BEARN (Syndicat Mixte de Traitement des Déchets du bassin Est) depuis le 1^{er} janvier 2002.

Dans le cadre de la loi, le SICTOM assure la gestion des déchets des 48 communes de la Communauté des Communes du Haut-Béarn.

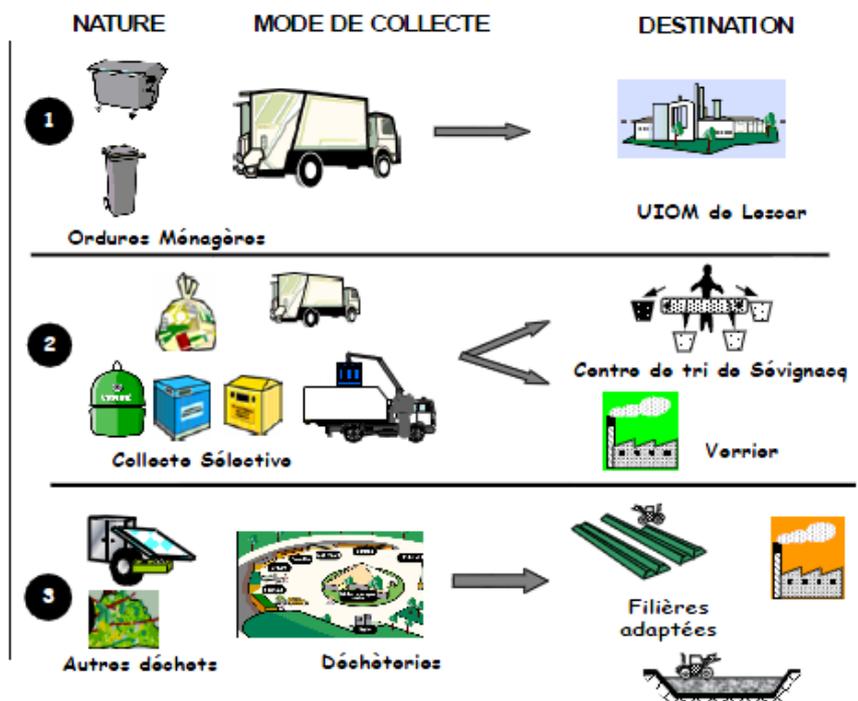
Pour assurer cette mission, le service a mis en place :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte ou point de regroupement
- La collecte sélective en porte à porte ou point de regroupement pour les emballages et les papiers.
- La collecte du verre en point d'apport volontaire (colonnes à verre)
- Un réseau de 8 déchèteries.



ORGANISATION TECHNIQUE

les filières de gestion des déchets ménagers et assimilés



5.8.4.1. ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

De 2013 à 2015, il a été constaté une stagnation du tonnage des OM qui, sans être inquiétante, nécessitait d'être observée avec attention.

La baisse notable de 2016 s'explique à la fois par la réorganisation des circuits de collecte, l'extension des consignes de tri des emballages, la conteneurisation et la collecte en mélange en porte à porte des emballages et des papiers :

Collectivité	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
CCPO	6591	6505	6327	6368	6252	6163	6052	6067	6068	6069,01	5743,65
JOSBAIG	311	271	257	262	270	272	258	273	274	274,31	274,63
BARETOUS	780	766	763	737	726	720	716	724	723	726,92	652,98
Sous-Total	7682	7542	7347	7368	7247	7155	7036	7064	7065	7068,24	6671,26
LASSEUBETAT	50	49	45								
LA PIERRE	137	142	130	134	116	113	116	120	129	133,9	98,16
TOTAL	7868	7733	7522	7502	7363	7268	7152	7184	7194	7202,14	6769,42

Figure 57 : Évolution des tonnages Ordures Ménagères Résiduelles collectées
(Source : rapport SICTOM 2016)

5.8.4.2. COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Depuis 2002, le SICTOM du HAUT BEARN fait la promotion du compostage individuel par le biais d'une mise à disposition gratuite de composteurs. En effet, chaque année une personne produit environ 100 kg de déchets compostables soit 30% des déchets ménagers produits en 2013.

En évitant les coûts du transport et du traitement de ces déchets, le compostage individuel contribue positivement à réduire la facture de gestion des déchets.

5.8.4.3. COLLECTE SELECTIVE

	Tonnages recyclés	Ratio kg/hab/an	Moyenne nationale (kg/hab/an)	Rappel 2015	n/n-1
Verre	1006,02	34,37	AV : 25 PaP : 32	995	1,1%
Journaux	722,81	24,70	AV : 16 PaP : 25	676,77	6,4%
Emballages	819,69	28,01	Mixte : 14	543,33	33,7%
Total	2548,53	87,07	AV : 34-64 PaP : 61-98	2215,10	13,1%
Erreurs de tri	283,78	9,70		189,28	33,3%

Figure 58 : Données sur la collecte des déchets recyclables du SICTOM en 2016
(Source : rapport SICTOM 2016)

Depuis 2016, le service a engagé une démarche sur la qualité du tri, avec l'aide des équipes de collecte, en laissant à l'usager un document d'information relatif aux erreurs de tri (dans la boîte aux lettres...) ou en ne procédant pas à la collecte du bac jaune ou des sacs jaunes lorsque la quantité d'erreurs est trop importante. Dans ce dernier cas, un autocollant ou le document informatif est apposé directement sur le bac ou sac concerné.

(kg/habitant/an)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	n/n-1
Acier	2,77	2,29	2,49	2,53	2,70	2,61	2,09	3,20	53,2%
Aluminium	0,13	0,15	0,11	0,10	0,13	0,18	0,11	0,12	10,4%
Cartons	10,75	13,50	11,74	16,29	14,73	16,16	11,46	17,82	55,5%
Briques alimentaires	0,97	0,90	0,70	0,90	0,77	0,80	0,82	0,93	12,9%
Flacons Plastique	4,46	4,69	4,03	4,36	4,27	4,63	4,05	5,94	46,6%
EMBALLAGES	19,08	21,52	19,07	24,19	22,60	24,39	18,53	28,01	51,1%
VERRE	33,98	34,35	34,66	35,28	33,86	34,80	34,00	34,37	1,1%
TOTAL EMBALLAGES	53,06	55,88	53,72	59,47	56,47	59,19	52,53	62,38	18,8%
Journaux - papiers	32,72	31,89	30,23	27,25	28,55	26,17	23,12	24,70	6,8%
TOTAL RECYCLE	85,78	87,76	83,95	86,72	85,01	85,35	75,65	87,07	15,1%
REFUS de TRI	5,34	4,38	5,60	6,01	5,97	6,77	6,46	9,67	49,7%
Population référence	28823	29122	29122	29122	29122	29122	29269	29269	

Figure 59 : Evolution des performances de collecte sélective
(Source : rapport SICTOM 2016)

Ces progressions s'expliquent par deux phénomènes :

- l'extension des consignes de tri depuis le 1er janvier 2016 et la réorganisation des collectes du SICTOM depuis le 23 mai 2016, avec plus particulièrement la collecte en porte à porte et en mélange des emballages et des papiers, soit en bac soit en sac jaune sur toutes les communes du territoire ;
- une large communication, avec l'aide des élus du territoire, qui a été réalisée en amont de l'extension des consignes de tri, au moment de la distribution des conteneurs, lors du lancement de la nouvelle organisation des collectes et dans le cadre de la démarche qualité engagée par le service avec l'aide des équipages.

5.8.4.4. COLLECTE EN DECHETTERIE

	2016	2015	2014	n/n-1	2013	2012	2011	2010	2009	2008
GRAVATS	1 709,94	1 686,80	1 635	3,2%	1 556	2 241	2 308	2 165	2 134	2 049
ENCOMBRANTS	1 175,72	1 220,46	1 259	-3,1%	1 333	1 459	1 486	1 373	1 442	1 514
DECHETS VERTS	2 564,58	2 689,94	2 567	4,8%	2 614	2 605	2 850	2 404	2 541	2 740
FERRAILLES	43,76	47,91	49	-2,2%	125	132	154	239	280	260
CARTONS	234,76	233,49	263	-11,2%	215	237	232	235	224	219
Déchets Toxiques	23,96	47,00	61	-23,0%	54,8	49	45	48	38	34
HUILES VIDANGE	17,55	15,01	15	0,1%	17	15,9	16	15,7	15,6	13,5
BOIS	767,74	790,12	731	8,1%	770	750	754	679	517	567
Meubles	274,30	80,66	35	130,5%						
TEXTILES	170,42	158,17	145	8,9%	155	130	100	75	41	13
PILES	*	4,78	4	25,2%	3,66	3,16	5,93	4,57	5,32	4,2
Lampes/néons	*		1	#####	1,64	0,98	1,02	0,98	0,70	0,34
Platre	219,78	55,18	119	-53,6%	210	193	133,16	67,83	0,00	0,00
DEEE	197,90		152	-100,0%	193	176	182	165	155	116
TOTAL		7 029,52	7 035	-9,3%	7 249	7 992	8 267	7 473	7 395	7 530

* Donnée non disponible à ce jour et qui sera complétée ultérieurement

Figure 60 : Nature et tonnage des déchets collectés dans les déchetteries
(Source : rapport SICTOM 2016)

5.8.5. SYNTHÈSE THÉMATIQUE

ELEMENTS DE SYNTHÈSE POLLUTIONS ET NUISANCES : enjeux et recommandations pour le PCAET

- Instaurer une dynamique de diminution des émissions de polluants atmosphériques ;
- Contribuer à la limitation des nuisances sonores provenant des transports routiers en proposant des alternatives ;
- Contribuer à pérenniser et optimiser le réseau de collecte et les équipements de traitement, voire développer des potentialités en énergies renouvelables
- Renforcer les actions de réduction des déchets « à la source » pour les particuliers et les entreprises (mise en place de « bonnes pratiques »).

5.9. ENERGIE ET EMISSION DE GES

L'analyse des consommations d'énergie, des émissions de GES et des potentiels de réduction est développée dans le diagnostic territorial du PCAET du Haut-Béarn joint par ailleurs. Pour éviter les redondances, nous ne reprendrons ici que la synthèse de cet exercice.

Selon le diagnostic, le Haut-Béarn consomme **805 GWh/an** ce qui correspond au fonctionnement à pleine puissance d'une centrale nucléaire pendant 1/10e de l'année, ou du parc de centrales hydroélectriques de la région Nouvelle Aquitaine de 2016 pendant 20 jours. Ces activités sont responsables de l'émission de **288 ktCO₂e/an** de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

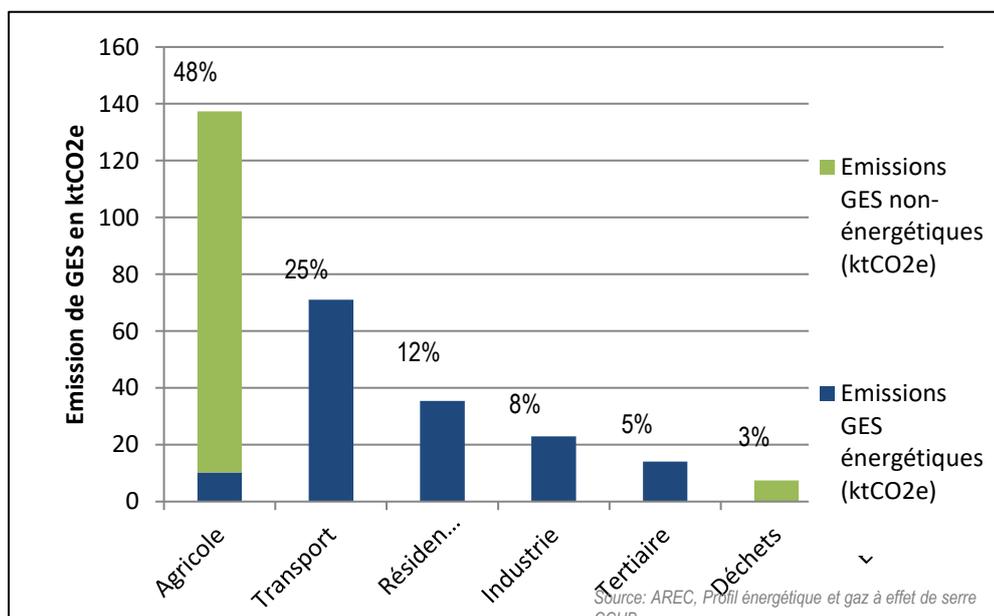
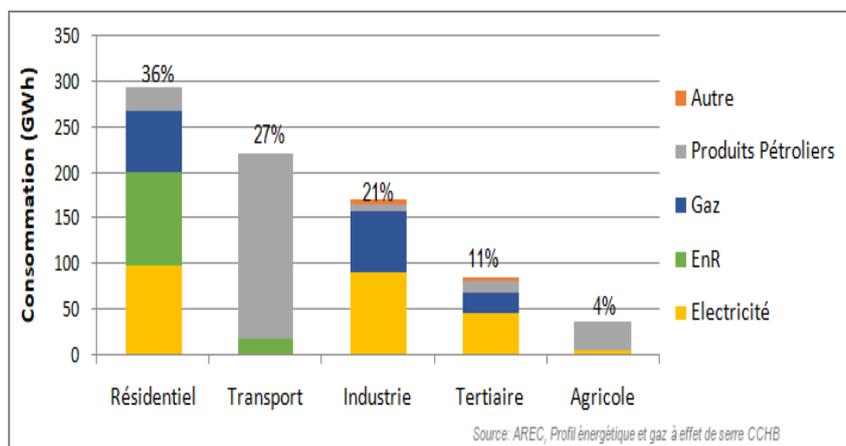


Figure 61 : Consommation d'énergie et émissions GES du territoire
(Source : Diagnostic PCAET CCHB)

Les énergies consommées sur le territoire sont majoritairement les produits pétroliers (35%) et l'électricité (29%), suivis par le gaz naturel (20%) puis les énergies renouvelables (15%).

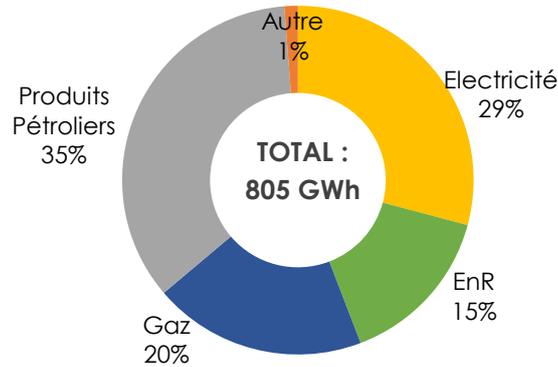


Figure 62 : Consommation énergétique finale en fonction de la forme d'énergie (Source diagnostic PCAET CCHB)

Le secteur **résidentiel, du transport et de l'industrie** constituent **les plus forts enjeux du territoire en matière de maîtrise de l'énergie** puisqu'ils représentent 85% de la consommation finale d'énergie du territoire.

Le secteur **agricole est responsable de près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre**, notamment sous forme non-énergétiques. Le transport et le résidentiel représentent les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre après l'agriculture à cause notamment de l'utilisation importante de produits pétroliers.

Pour le secteur résidentiel, tertiaire, industrie et transport, **baisser les consommations signifie réduire les émissions de gaz à effet de serre** car les émissions de ces secteurs sont dites « énergétiques » (associées à l'exploitation, combustion d'énergie).

Le Haut-Béarn produit l'équivalent de 64% de sa consommation d'énergie finale en ayant recours aux énergies renouvelables locales (production hydroélectrique, bois de chauffage, pompe à chaleur, photovoltaïque...).

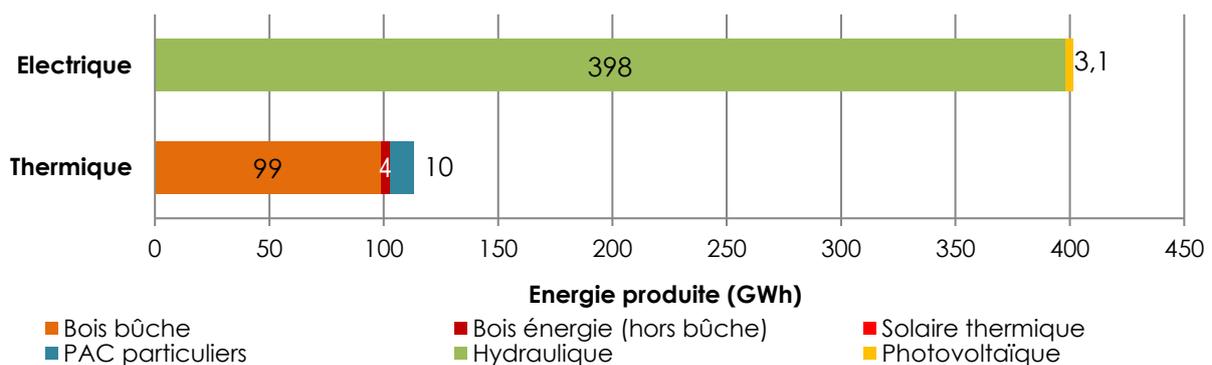


Figure 63 : Production d'énergies renouvelables en 2015 sur le territoire de la CCHB (Source diagnostic PCAET)

Aujourd'hui, le territoire dénombre 24 centrales hydroélectriques en activités dont la production annuelle d'électricité en 2015 est évaluée à 398 GWh (données issues de la constitution du dossier de l'appel à projet TEPOS) soit l'équivalent de 267% de la consommation électrique annuelle et 49,4% de la consommation d'énergie finale du territoire. Le bois représente la deuxième forme d'énergie la plus utilisée pour produire de l'énergie à l'échelle de l'EPCI, notamment de la chaleur pour le secteur résidentiel : le bois buche a produit 99 GWh et les autres formes de bois-énergie plus de 4GWh. Les pompes à chaleur (PAC), considérées comme EnR, ont produit 10 GWh d'énergie en 2015. Ainsi, la production d'énergie thermique d'origine renouvelable équivaut à 29% de la consommation d'énergie finale à usage thermique. Les données fournies par Enedis permettent

d'estimer à 3,1 GWh la production d'électricité à partir d'installations photovoltaïques présentes sur le territoire en 2015.

Potentiel de développement du réseau gaz :

Le concessionnaire de réseau GRDF a pour objectif d'accompagner et de réaliser les demandes d'extensions et de densifications du réseau, dans le respect des critères de rentabilité qui lui sont imposées réglementairement.

Il est donc difficile de prévoir l'emplacement des futurs réseaux de gaz naturel à créer, GRDF étant par ailleurs le seul maître d'ouvrage de ces travaux. Néanmoins, selon les données fournies par GRDF, le réseau de gaz bénéficierait de 923 000€ d'investissement pour la modernisation et de 24 000€ de développement dans les années à venir. Aussi, avec déjà deux projets de méthanisation identifiés sur le territoire, le gaz renouvelable issu des processus de méthanisation pourrait représenter près de 12% du gaz consommé sur le Haut-Béarn.

Potentiel de développement du réseau chaleur :

Aujourd'hui le Haut-Béarn présente deux réseaux de chaleurs :

- la Vallée d'Aspe bénéficie d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois centrale desservant 4 bâtiments (et un raccordement prévu en 2019) ;
- une chaufferie centrale bois et son réseau de chaleur commun aux lycées Guynemer et J. Supervielle à Oloron Ste Marie.

Sur la commune d'Arette, le SDEPA a lancé une consultation pour créer un réseau de chaleur à partir de la ressource bois. Ce réseau devrait alimenter le nouveau collège et au moins deux autres bâtiments. L'étude de faisabilité a été réalisée en 2017 et une consultation est en cours au SDEPA. Le début des travaux devrait avoir lieu au cours de l'année 2019.

ELEMENTS DE SYNTHESE DE L'ENERGIE : enjeux et recommandations pour le PCAET

- Réduire les consommations énergétiques sur l'ensemble de l'intercommunalité,
- Réduire les émissions non énergétiques du secteur de l'agriculture,
- Conforter la production d'énergies renouvelables en pérennisant les installations existantes, et en autorisant l'installation de nouvelles unités de production sur le territoire (photovoltaïque, biomasse, méthanisation, hydraulique...) sans rentrer en concurrence avec les enjeux propres à chaque site (agricoles, environnementaux, milieu récepteur, paysagers...).

5.10. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX A PRENDRE EN COMPTE DANS LE PCAET

Le tableau suivant synthétise et hiérarchise les principaux enjeux environnementaux de la communauté de communes du Haut-Béarn à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du PCAET (niveau d'enjeu au regard de la situation du territoire et niveau d'enjeu au regard du rôle possible du PCAET) :

		Enjeu sur le territoire de la CCHB	Niveau d'enjeu (1)	Rôle du PCAET (2)
Milieu physique	Géologie	Argiles et grès au niveau du piémont, terrains calcaires au sud avec exploitations actives (4 exploitations de calcaires et dolomies)	Nul	0
	Hydrogéologie	Pollution diffuses des masses d'eau superficielles par les nitrates et pesticides d'origine agricole 63 points de prélèvements sur tout le territoire dont 60 points pour l'eau potable	Fort	+
	Eaux superficielles	Réseau hydrographique structuré autour de 4 cours d'eau principaux (Gave d'Aspe, Gave d'Oloron, Vert et Joz erreka) Masses d'eau en bon état (hormis en zone urbanisée) Utilisation de la ressource pour la production d'énergie hydraulique	Modéré	+
	Climat	Territoire disposant d'un climat tempéré, montagnard mais subissant les effets du changement climatique	Modéré	+++
Milieu naturel	Zonages d'inventaires et réglementaires	Patrimoine naturel important et remarquable : 13 sites Natura 2000, 32 ZNIEFF, près de 50% de la CCHB inclus dans l'aire d'adhésion du Parc National des Pyrénées	Fort	0 (aucun rôle sur le contour et le périmètre de ces zonages)

		Enjeu sur le territoire de la CCHB	Niveau d'enjeu (1)	Rôle du PCAET (2)
	Trame verte et bleue	75 % du territoire de la CCHB boisé Réseau hydrographique dense avec importance des têtes de bassin	Fort	++ (rôle important dans la préservation des enjeux écologiques)
Patrimoine culturel		Présence de sites classés, inscrits et monuments historiques répartis sur le territoire et d'une SPR sur Oloron Sainte Marie	Modéré	0
Milieu humain		Population vieillissante en très légère hausse, solde migratoire positif	Modéré	0
Risques naturels		Nombreux risques recensés dont inondation, avalanche, mouvement de terrain PPRN validés	Fort	+
Risques industriels		Absence de PPRT sur le territoire, risque TMD	Faible	0
Pollutions et nuisances	Pollution des sols	9 sites Basol, 324 sites Basias principalement au niveau des zones urbanisées et le long de la vallée d'Aspe	Faible	0
	Qualité de l'air	Aucune commune sensible à la qualité de l'air sur le territoire de la CCHB	Faible	+++
	Nuisances sonores	PPBE en vigueur au niveau de la RN134 à hauteur d'Oloron et Lasseube	Modéré (dans les zones concernées)	+
	Déchets	Augmentation des volumes triés/recyclés	Modéré	0

		Enjeu sur le territoire de la CCHB	Niveau d'enjeu (1)	Rôle du PCAET (2)
Energie et GES		Le parc résidentiel et transport sont les premiers secteurs consommateurs d'énergie (36 et 27 %) Agriculture premier secteur émetteur de GES (59%). Production hydroélectrique et utilisation de la biomasse (bois énergie) dans le mix énergétique Bon potentiel de développement des énergies renouvelables (solaire et bois) Travaux à prévoir pour fiabiliser et développer le réseau électrique	Fort	+++

(1) : Niveau d'enjeu au regard de la situation du territoire

(2) : Rôle du PCAET = niveau de l'enjeu au regard du rôle possible du PCAET par les objectifs qu'il vise : atténuation et adaptation :

- pas de rôle (0)
- rôle plutôt secondaire, le PLU n'ayant qu'une faible portée (+),
- rôle plutôt d'accompagnement des politiques dédiées ou facilitant leur mise en œuvre (++) ,
- rôle particulièrement structurant ou déterminant (+++).

6- STRATEGIE DU PCAET HAUT BEARN **ET JUSTIFICATION DES CHOIX** **RETENUS**

Ce chapitre s'appuie sur le document stratégique du PCAET joint par ailleurs

6.1. VISION STRATEGIQUE DU PCAET

L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial doit permettre d'aboutir à une vision partagée de ce que sera le territoire à moyen et long terme. **En apportant une vision claire et réaliste, l'analyse de l'état initial de l'environnement Haut Béarn et le diagnostic territorial permettent d'identifier les enjeux du territoire et les leviers d'actions les plus pertinents.**

Pour permettre la réalisation du scénario de transition énergétique, la collectivité a défini une stratégie qui fixe les enjeux et les ambitions sur lesquels elle a élaboré un plan d'actions. Cette stratégie a été structurée autour de 5 grands axes validés par les élus lors du COPIL du 10 juillet 2019.

Chacune de ces ambitions permet de répondre aux enjeux territoriaux. Chaque axe stratégique est lui-même organisé en plusieurs objectifs qui sont ensuite déclinés en actions. Au total, le plan d'actions regroupe 13 objectifs déclinés en 32 actions qui font l'objet chacune d'une fiche action détaillée.

Ces axes regroupent aussi bien des interventions de la Communauté de Communes sur son patrimoine et ses compétences que des interventions portées et impliquant les acteurs du territoire.

Axe 1 : Miser sur une exemplarité des collectivités dans leurs patrimoines, leur fonctionnement et l'exercice de leurs compétences.

À travers l'élaboration de son PCAET, la CCHB se positionne comme le coordinateur et l'animateur de la transition énergétique du territoire. Ce rôle de chef de file de la transition implique un devoir d'exemplarité pour la collectivité.

Axe 1	
Miser sur une exemplarité des collectivités dans leurs patrimoines, leur fonctionnement et l'exercice de leurs compétences	
1.1	Intégrer les ambitions Energie – Climat dans les outils de pilotage stratégiques de la collectivité
1.2	Rendre le patrimoine des collectivités plus performant
1.3	Développer les énergies renouvelables dans le patrimoine des collectivités

Tableau 29 : Objectifs de l'axe stratégique numéro 1

Axe 2 : S'engager pour un territoire plus sobre en agissant sur l'habitat, l'aménagement et la mobilité.

Le secteur de l'Habitat est le 1^{er} secteur le plus énergivore et le 3^{ème} poste le plus émetteur de GES.

Au regard des caractéristiques du parc de logement du territoire (75% des logements ont été construits avant 1970) la rénovation énergétique de l'habitat apparait comme un axe majeur de travail pour réduire la consommation énergétique de la CCHB. Pour répondre à cet enjeu et accompagner les administrés dans leurs projets de rénovations, une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat a été créée en 2016 sur le territoire. C'est outil, adapté au type d'habitat du Haut Béarn (74 % des logements sont des maisons individuelles) est victime de son succès et est aujourd'hui sous-dimensionnée.

En parallèle de ces actions de sobriété, il a été mis en avant la nécessité de travailler sur le développement des énergies renouvelables avec une prépondérance donnée au bois, importante ressource au niveau du territoire.

Enfin l'opportunité de disposer d'un conseil citoyen sur le territoire est apparu comme un outil pour le développement de projet participatif citoyen.

Le secteur de la mobilité représente le 2^{ème} secteur le plus énergivore et le 2^{ème} poste le plus émetteur de gaz à effet de serre.

A ce jour, la communauté de communes dispose de peu d'information sur ce sujet de la mobilité. L'enjeu de la prise de compétence suite à la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 va prochainement se poser. La CCHB devra se positionner au plus tard le 31 mars 2021 pour se saisir ou non de la compétence d'organisation de la mobilité sur son territoire. Pour répondre à ce choix il conviendra de poser un état des lieux plus fin sur ces questions de mobilités.

En parallèle de ces réflexions d'ordre stratégique la CCHB met d'ores et déjà en œuvre des actions en faveur d'une mobilité sobre (mise en place de navette, dispositif rézo pouce, déploiement de vélo électrique...). Un chargé de mission doit être recruté d'ici la fin d'année 2020 pour animer et promouvoir les dispositifs de mobilités alternatifs à la voiture individuelle.

Au cours de ces ateliers de concertation, la mise en réseau d'acteurs du monde agricole, des grandes entreprises et les gestionnaires des réseaux de transport et distribution du gaz a permis de lancer une piste de réflexion concernant le développement du GNV.

Pour traiter cet enjeu de la mobilité, nous avons au départ envisagé d'y consacrer un atelier de concertation thématique ainsi qu'un axe stratégique dédié. Au fil de la démarche, il nous est apparu plus efficient de traiter cet enjeu fort de manière transversale sur l'ensemble des secteurs et des axes stratégiques.

Axe 2	
S'engager pour un territoire plus sobre en agissant sur l'habitat, l'aménagement et la mobilité	
2.1	Améliorer la performance énergétique du parc résidentiel
2.2	Aménager et adapter le territoire en intégrant les enjeux énergétiques et climatiques
2.3	Développer les mobilités éco-responsables et solidaires

Tableau 30 : Objectifs de l'axe stratégique numéro 2

Axe 3 : Œuvrer pour une agriculture et une forêt qui s'adaptent aux nouveaux besoins locaux et la nouvelle donne climatique.

Ce secteur constitue un levier important au niveau de la séquestration carbone et du fort potentiel de développement des énergies renouvelables.

L'agriculture façonne le territoire du Haut-Béarn et fait partie de son identité : circuit court, agriculture nourricière et savoir-faire sont à maintenir, à faire évoluer et à adapter pour que cette agriculture perdure.

La forêt qui couvre 41% du territoire est majoritairement située en domaine privé. Des difficultés en termes de gestion notamment liées à un manque de main d'œuvre qualifiée ont été évoquées au cours des ateliers thématiques.

Les ateliers menés pour ce domaine très technique ont été animés avec les services de la chambre d'agriculture, partenaire clé du PCAET. Ces réunions ont permis de faire du lien entre les différents acteurs du monde de l'agriculture et de la forêt.

Il est ressorti de ces travaux, une volonté de poursuivre cette dynamique en continuant de travailler ensemble pour créer de nouvelles synergies et arriver à porter des actions concrètes.

Axe 3	
Œuvrer pour une agriculture et une forêt qui s'adaptent aux nouveaux besoins locaux et la nouvelle donne climatique	
3.1	Accroître les services rendus par l'agriculture et la forêt au territoire
3.2	Faciliter le développement et l'accès aux ressources locales

Tableau 31 : Objectifs de l'axe stratégique numéro 3

Axe 4 : Faire de la transition écologique un atout pour un développement économique durable.

Tout au long de la concertation, les entreprises vitrines du territoire étaient engagées. Les référents de des entreprises ont évoqué la nécessité de valoriser et communiquer sur leurs actions entreprises par les acteurs économiques en faveur de l'écologie. Le peu de rentabilité des travaux de rénovation a été mis en avant. Tout comme les besoins d'information et d'accompagnement des acteurs économiques (diagnostic, études de faisabilité, soutien aux investissements).

Ce secteur a également été identifié comme un secteur ressource pour le développement et l'expérimentation des énergies renouvelables, pour développer des filières d'avenir locales et développer des activités économiques du territoire.

Une particularité du territoire du Haut Béarn qui est à relever est la prépondérance du secteur du tourisme dans l'économie locale. Ce secteur doit faire l'objet d'un accompagnement pour lui permettre de s'adapter au changement climatique.

Axe 4	
Faire de la transition écologique un atout pour un développement économique durable	
4.1	Accompagner les filières d'énergies renouvelables du territoire
4.2	Accompagner l'offre touristique
4.3	Impulser une dynamique auprès des acteurs économiques

Tableau 32 : Objectifs de l'axe stratégique numéro 4

Axe 5 : Faire évoluer ensemble nos comportements pour préserver notre cadre de vie.

Cet axe a été rajouté à la suite de discussions du Conseil Communautaire. Il est apparu évident que la mobilisation et l'engagement de tous autour du changement climatique devait apparaître à ce niveau stratégique pour donner un signal fort et apporter de la cohérence vis-à-vis des autres axes stratégiques.

Axe 5	
Faire évoluer ensemble nos comportements pour préserver notre cadre de vie	
5.1	Promouvoir les enjeux et objectifs climat air énergie
5.2	Challenger les habitants pour qu'ils soient acteurs de la transition écologique de leur territoire

Tableau 33 : Objectifs de l'axe stratégique numéro 5

6.2. JUSTIFICATION DES OBJECTIFS CHIFFRES

Conformément à la réglementation, cette partie a pour objectif d'expliquer les choix qui ont été faits tout au long de l'élaboration du PCAET et de montrer en quoi ces choix sont cohérents avec les objectifs de protection de l'environnement définis aux niveaux national et régional.

La prise en compte des enjeux environnementaux identifiés sur le territoire et des recommandations issues de l'évaluation environnementale est un des facteurs ayant influencé ces choix.

Face aux enjeux identifiés par le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement, la Communauté de Communes du Haut Béarn a co-construit une stratégie Air-Energie-Climat collective avec les acteurs du territoire.

Cette stratégie a pour but d'atténuer le changement climatique et préserver le cadre de vie du Haut Béarn à travers la préservation des ressources et la biodiversité, la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables et l'augmentation de la séquestration carbone.

6.2.1. DEFINITION DES OBJECTIFS

En premier lieu, un périmètre de travail a été défini afin de cadrer les réflexions et établir une base de calculs des objectifs quantitatifs. Celui-ci intègre l'ensemble des postes imposés par la réglementation : industrie, tertiaire, résidentiel, agriculture, transport et déchets.

Par pragmatisme et avec l'idée sous-jacente de conserver la dynamique territoriale en faveur de la transition écologique initiée par la démarche TEPOS et la co-construction du PCAET, il a été décidé, pour ce plan-climat, de définir une stratégie ambitieuse mais avant tout réaliste. En ce sens, la quantification de la trajectoire énergie-climat a été construite à partir d'un scénario « tendanciel » enrichi des actions prévues dans le PCAET et les impacts estimés.

Cette trajectoire a ensuite été mise en perspective avec les objectifs nationaux inscrits dans la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et Loi Energie Climat (LEC), la stratégie nationale bas carbone (SNBC) et les objectifs régionaux du SRADDET. Ce premier travail a permis de mesurer l'impact du plan d'actions initial.

Les actions du plan climat ont ensuite été retravaillées de manière itérative afin d'affiner les objectifs fixés, adapter les moyens à mettre en œuvre et le niveau d'ambition nécessaire afin d'être en cohérence avec les différents documents ou législations.

Les scénarios présentés

- **Scénario Tendanciel**
 - o Scénario « au fil de l'eau » : poursuite des tendances d'évolution du territoire et aucune action mise en œuvre incluant les gains « sans efforts » permis par les évolutions technologiques et réglementaires (nouveaux bâtiments en RT2020, diminution des émissions des véhicules lors du renouvellement du parc roulant, ...).
- **Scénario PCAET**
 - o Scénario tendanciel enrichi des actions prévues dans le PCAET avec des impacts estimés.
- **Scénario Objectif LTECV**
 - o Scénario de référence à atteindre en déclinant les objectifs LTECV sur le territoire.

6.2.2. PRESENTATION DES SCENARIOS ET SYNTHESE

6.2.2.1. TRAJECTOIRE ENERGETIQUE DU HAUT BEARN : VERS UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE

Le scénario énergétique établi par le territoire du Haut Béarn dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Climat sur la période 2021-2026 permet d'atteindre les **objectifs nationaux et régionaux en matière de réduction des consommations d'énergie à horizon 2030**. En outre, le scénario PCAET permet de dépasser les objectifs en termes de production d'énergie renouvelable puisqu'il **permettrait d'atteindre l'objectif TEPOS à 2030**.

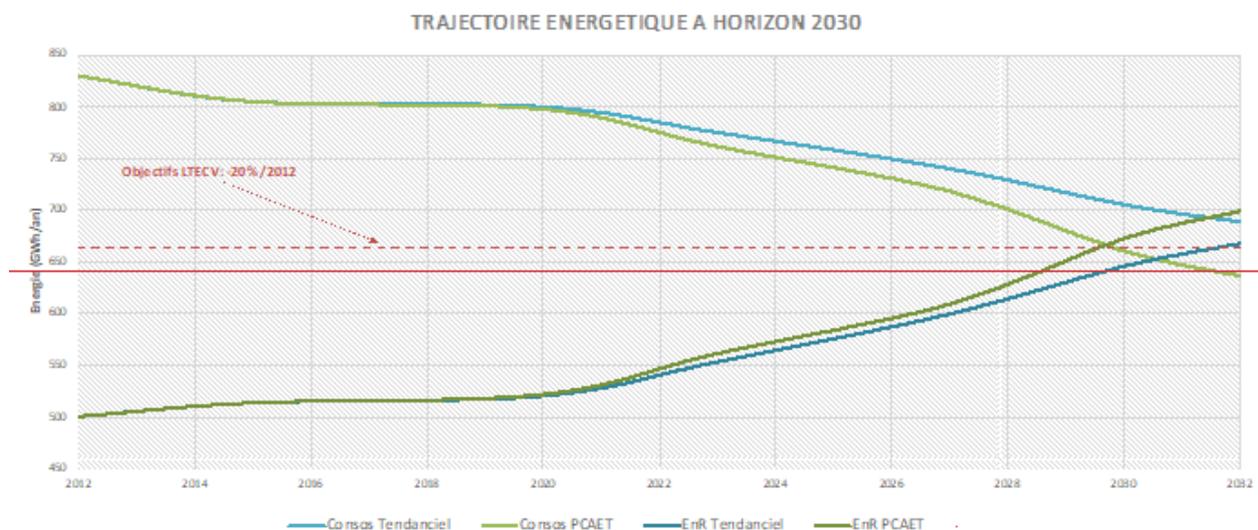


Figure 64 : Trajectoire énergétique à horizon 2030
(Source : Document stratégique)

Zoom sur les objectifs énergétiques

En termes de consommation et production énergétique, les objectifs nationaux inscrits dans la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 visent en particulier :

- La réduction des consommations d'énergie de 20 % d'ici 2030 par rapport à 2012 ;
- L'augmentation de la part des énergies renouvelables à hauteur de 32% dans le mix énergétique.

La Loi Énergie Climat (LEC) du 8 novembre 2019 rehausse l'objectif de réduction de la consommation énergétique primaire des énergies fossiles en 2030 de 30% à 40% et fait passer l'objectif de porter la part d'énergies renouvelables (EnR) de 32% de la consommation finale brute d'énergie en 2030 à "33% au moins".

À l'échelle régionale, les objectifs fixés par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) en matière d'énergie ont pour ambition :

- Une réduction massive des besoins énergétiques finaux, de 50 % à horizon 2050 par rapport à 2010 ;
- De dépasser les 100% de production d'énergies renouvelables par rapport à la consommation régionale du fait de son potentiel important, pour une solidarité avec les autres régions françaises et frontalières, et avec un objectif intermédiaire de 50% en 2030.

À l'échelle locale, la Communauté de Communes du Haut Béarn s'est fixé l'objectif de devenir un territoire à énergie positive à horizon 2050.

Pour pouvoir comparer la trajectoire du Haut Béarn avec les objectifs nationaux et régionaux, il est nécessaire de réaliser diverses hypothèses. En particulier, selon les secteurs il n'existe pas de données disponibles pour le territoire pour les années 2012 ou antérieures.

En premier lieu, on réalise l'hypothèse que l'état des lieux réalisé pour le PCAET correspond à la situation du territoire en 2015 même si celui-ci est établi à partir de certaines données correspondant à différentes années.

On considère également que la consommation d'énergie du Haut Béarn a évolué de la même manière qu'à l'échelle nationale pour la période 2010-2015. Sur cette période, la consommation énergétique finale de la France est passée de 167,1 Mtep en 2010 à 166,4 Mtep en 2012 puis à 162,2 Mtep en 2015, soit une baisse de 3% (source : *Données et études statistiques du Ministère de la transition écologique et solidaire*). De cette manière, la consommation énergétique du Haut Béarn doit être réduite de -18% entre 2015 et 2030 afin d'être conforme avec les objectifs de de la loi LTECV et de -50% entre 2015 et 2050 pour être en adéquation avec le SRADDET.

On réalise aussi l'hypothèse que la production d'énergie renouvelable du territoire a évolué en suivant la même tendance que la production nationale. Entre 2012 et 2015, la production d'énergie primaire via les filières renouvelables est passée de 22,4 Mtep à 23,0 Mtep soit une évolution de +2,6% (source : SOeS).

Le tableau réalise la synthèse des objectifs nationaux et régionaux et leur déclinaison à l'échelle locale.

	Thématique	Objectif CCHB
1	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	-15 % en 2030 par rapport à 2015 (soit près de -26 % par rapport à 1990)
2	Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments	+6 % (soit x 1,4) d'ici 2030 par rapport à 2017
3	Maîtrise de la consommation d'énergie finale	-12% en 2030 par rapport à 2015
4	Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	92% des consommations en 2030
5	Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur	Pas de gros potentiel. Développement de petits réseaux de chaleur
6	Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires	Objectif de développement de la filière bois
7	Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration	Réduction des polluants grâce aux actions de sobriété du plan d'action.
8	Évolution coordonnée des réseaux énergétiques	Mobilisation des partenaires réseaux pour le développement des ENR
9	Adaptation au changement climatique	Actions d'adaptation dans le PCAET

Tableau 34 : Synthèse des objectifs nationaux et régionaux et leur déclinaison à l'échelle locale
(Source : Document stratégique)

Finalement, le scénario PCAET est en adéquation avec les objectifs nationaux en matière de réduction de consommation d'énergie à horizon 2030 puisqu'il permettrait de réduire de 20% les consommations par rapport à 2012 (ou 18% par rapport à 2015). En outre, le scénario PCAET retenu permettrait d'atteindre l'objectif TEPOS à 2030.

6.2.2.2. TRAJECTOIRE CARBONE DU HAUT BÉARN : VERS LA NEUTRALITE CARBONE

Le scénario climatique établi par le Haut Béarn dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Climat sur la période 2021-2026 ne permet pas d'atteindre les objectifs nationaux et régionaux en matière de réduction des émissions de GES à horizon 2030. Cependant, ce scénario permet d'atteindre un objectif de neutralité carbone avant 2030.

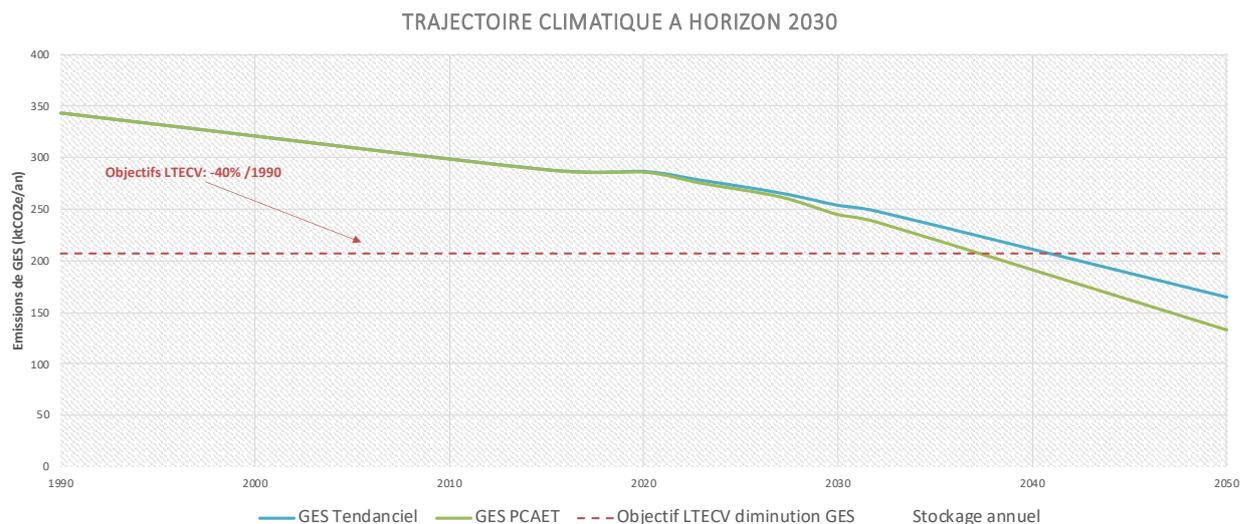


Figure 65 : Trajectoire climatique à horizon 2030
(Source : Document stratégique)

Zoom sur les objectifs climatiques

En termes d'émissions de GES dans l'atmosphère, les objectifs nationaux inscrits dans la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) visent en particulier la réduction des émissions de GES de -40% en 2030 et de -75% en 2050 par rapport à 1990. La Loi Énergie Climat (LEC) du 8 novembre 2019 fixe des objectifs plus ambitieux que la LTECV, notamment avec l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050 (100 % contre 75 % auparavant).

À l'échelle régionale, les objectifs fixés par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) en matière d'énergie climat ont pour ambition d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 à travers la réduction des émissions de GES à hauteur de 75% en 2050 par rapport à 2010 et la mise en place d'actions de compensation des émissions de GES résiduelles après atténuation (solde de 25% des émissions à compenser).

Ici aussi il est nécessaire de réaliser diverses hypothèses pour pouvoir comparer la trajectoire du Haut Béarn avec les objectifs nationaux et régionaux.

De la même manière que pour la composante énergie, on considère que l'état des lieux réalisé pour le PCAET correspond à la situation du territoire en 2015.

Aussi, on fait l'hypothèse que les émissions de GES du territoire ont évolué de la même manière que les émissions à l'échelle nationale pour la période 1990-2015. Sur cette période, les émissions de gaz à effet de serre de la France sont passées de 394 millions de tonnes en 1990 à 327 millions de tonnes en 2015, soit une baisse de 16% (source : CITEPA). De cette manière, les émissions du Haut-Béarn

doivent être réduites de -28% entre 2015 et 2030 afin d'être conformes avec les objectifs de réduction des émissions de GES de la loi LEC.

À noter, que lors de la réalisation du bilan à mi-parcours du PCAET, il sera intéressant d'actualiser les chiffres sectoriels des émissions de GES, dont les plus récents datent de 2015. Ceci permettrait de recalculer la trajectoire bas-carbone de la collectivité avec les objectifs de la stratégie nationale bas carbone.

6.2.2.3. SYNTHÈSE DES CADRES RÉGLEMENTAIRES ÉNERGIE CLIMAT ET DECLINAISON LOCALE

Le tableau suivant synthétise les objectifs nationaux, régionaux, et les objectifs déclinés pour le Haut Béarn, ainsi que les objectifs retenus dans le cadre du Plan Climat.

Horizon 2030	Objectifs LTECV/LEC	Objectifs SRADDET	Déclinaisons Haut-Béarn	Scénario PCAET Haut-Béarn
Émissions de GES	-40% par rapport 1990	/	-28% par rapport à 2015	-15%
Maitrise de la consommation d'énergie	-20% de conso d'énergie finale et -40% d'énergie fossile par rapport à 2012	/	-18% par rapport à 2015	-18%
Production EnRs valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	33% d'EnR dans le mix énergétique	>50% par rapport à la consommation énergétique	33% d'EnR dans le mix énergétique	>100% par rapport à la consommation énergétique

Tableau 35 : Synthèse des objectifs du Haut Béarn à horizon 2030
(Source : Document stratégique PCAET)

Horizon 2050	Objectifs LEC/LTECV	SRADDET 2050	Déclinaisons Haut-Béarn	Scénario PCAET Haut-Béarn
Émissions de GES	Neutralité carbone	-75% par rapport à 2010	-70% par rapport à 2015 et neutralité carbone	-54% par rapport à 2015 et neutralité carbone
Maitrise de la consommation d'énergie	-50% par rapport à 2012	-50% par rapport à 2010	-48% par rapport à 2015	-22% par rapport à 2015
Production EnRs valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	/	>100% par rapport à la consommation énergétique	>100% par rapport à la consommation énergétique	>100% par rapport à la consommation énergétique

Tableau 36 : Synthèse des objectifs du Haut Béarn à horizon 2050
(Source : Document stratégique PCAET)

En ce qui concerne le moyen terme (2030), on notera que les objectifs régionaux sur les émissions de GES ne sont pas strictement déclinés sur la Communauté de Communes. En effet, sur un territoire agricole et naturel, cet objectif est difficile à atteindre.

Cependant les grands objectifs globaux vont quant à eux être atteints en avance de phase par rapport aux plannings nationaux et régionaux :

- Atteinte de l'objectif TEPOS avant 2030 ;
- Atteinte de l'objectif de neutralité carbone avant 2030.

Concernant la trajectoire à 2050, on a ici procédé à une simple extrapolation entre 2030 et 2050, sans intégrer les gains futurs des réglementations nationales, en particulier la mobilité décarbonée prévue dans la loi LOM à cette échéance. Cette prospective sera donc à réévaluer au fil des révisions du PCAET.

7- EXPOSE DES EFFETS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET ET MESURES ERC

7.1. ANALYSE DES EFFETS DU PCAET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES

7.1.1. ÉTUDE DES EFFETS DU PCAET HAUT BÉARN SUR LES DIFFÉRENTES COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES

Dans le cadre de la méthode itérative de l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) les actions du PCAET sont confrontées aux différents enjeux environnementaux du territoire afin d'identifier les incidences positives ou négatives et de proposer, par la suite, des mesures, afin de les éviter, de les réduire ou de les compenser (en dernier recours). Ici aucune compensation n'est nécessaire au regard de la nature des actions et de la prise en compte des enjeux environnementaux amont même si certaines d'entre elles nécessitent un niveau de précision notamment spatial pour connaître leurs véritables effets.

L'analyse est réalisée au regard des enjeux mis en évidence dans l'état initial de l'environnement et des dimensions environnementales associées.

(cf. 5.10 Synthèse des enjeux environnementaux à prendre en compte dans le PCAET)

Le plan d'actions du PCAET Haut Béarn propose 32 actions classées en 5 axes stratégiques et 13 objectifs, visant à réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, ainsi qu'à la préservation de la qualité de l'air du territoire et à l'accompagnement/ sensibilisation des acteurs locaux sur ces thématiques.

L'analyse des incidences environnementales est réalisée au regard de chaque action.

AXE 1 : MISER SUR UNE EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES DANS LEURS PATRIMOINES, LEUR FONCTIONNEMENT, ET L'EXERCICE DE LEURS COMPETENCES			
1.1	Intégrer les ambitions Energie – Climat dans les outils de pilotage stratégiques de la collectivité	1.1.1	Intégrer les Enjeux « énergie-climat » dans le fonctionnement de la CCHB
		1.1.2	Mettre en œuvre les outils stratégiques adaptés au territoire
		1.1.3	Créer et mettre en œuvre les outils financiers de la politique énergie climat
		1.1.4	Piloter et évaluer les politiques publiques
1.2	Rendre le patrimoine des collectivités plus performant	1.2.1	Mobiliser le levier que représente la commande publique
		1.2.2	Travailler à améliorer la sobriété et l'efficacité du patrimoine bâti des collectivités territoriales
		1.2.3	Optimiser l'éclairage public
		1.2.4	Optimiser les déplacements des agents et des élus
1.3	Développer les énergies renouvelables dans le patrimoine des collectivités	1.3.1	Œuvrer à équiper toutes les toitures économiques viables d'installations solaires
		1.3.2	Travailler les opportunités du « bois énergie »
		1.3.3	Etudier les opportunités de micro centrales hydroélectriques
AXE 2 : S'ENGAGER POUR UN TERRITOIRE PLUS SOBRE EN AGISSANT SUR L'HABITAT, L'AMENAGEMENT ET LA MOBILITE			
2.1	Améliorer la performance énergétique du parc résidentiel	2.1.1	Créer un guichet unique pour la rénovation énergétique, les constructions neuves et les énergies renouvelables
2.2	Aménager et adapter le territoire en intégrant les enjeux énergétiques et climatiques	2.2.1	Développer des alternatives à l'usage de la voiture individuelle
		2.2.2	Créer et promouvoir les projets d'aménagement bas carbone et à énergie positive
		2.2.3	Préserver l'eau et la biodiversité
		2.2.4	S'outiller face aux risques naturels induits par le changement climatique
2.3	Développer les mobilités éco-responsables et solidaires	2.3.1	Réaliser les aménagements nécessaires aux mobilités alternatives
		2.3.2	Répertorier, promouvoir les dispositifs existants et travailler sur de nouvelles offres de services pour le grand public et les déplacements professionnels
		2.3.3	Accompagner et expérimenter le développement des mobilités alternatives

Tableau 37 : Plan d'actions du PCAET

AXE 3 : ŒUVRER POUR UNE AGRICULTURE & UNE FORÊT QUI S'ADAPTENT AUX NOUVEAUX BESOINS LOCAUX ET A LA NOUVELLE DONNE CLIMATIQUE			
3.1	Accroître les services rendus par l'agriculture et la forêt au territoire	3.1.1	Constituer un Conseil Scientifique d'experts pour animer et élaborer la stratégie agricole du territoire
3.2	Faciliter le développement et l'accès aux ressources locales	3.2.1	Travailler à l'autosuffisance Alimentaire
AXE 4 : FAIRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE UN ATOUT POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE			
4.1	Accompagner les filières d'énergies renouvelables du territoire	4.1.1	Photovoltaïque
		4.1.2	Bois-énergie
		4.1.3	Méthanisation
		4.1.4	Hydroélectricité
4.2	Accompagner l'offre touristique	4.2.1	Soutenir une démarche de tourisme durable
		4.2.2	Travailler à adapter l'offre touristique aux évolutions climatiques
4.3	Impulser une dynamique auprès des acteurs économiques	4.3.1	Animer la communauté d'acteurs économiques sur la transition écologique (économie d'énergie, mobilité, déchets, eau, EnR, etc ...)
		4.3.2	Travailler à optimiser les ressources sur le territoire et favoriser l'approvisionnement local
AXE 5 : FAIRE EVOLUER ENSEMBLE NOS COMPORTEMENTS POUR PRESERVER NOTRE CADRE DE VIE			
5.1	Promouvoir les enjeux et objectifs climat air énergie	5.1.1	Mettre en place et animer un comité technique dédié à la sensibilisation du grand public et du public scolaire
5.2	Challenger les habitants pour qu'ils soient acteurs de la transition écologique de leur territoire	5.2.1	Porter des challenges/événements auprès de la population
		5.2.1	Expérimenter le mode participatif citoyen

Tableau 38 : Plan d'actions du PCAET Haut Béarn

Ce plan d'actions est confronté aux différents enjeux environnementaux du territoire afin d'identifier les incidences positives ou négatives, indirectes ou directes, selon différents critères :

- Les actions présentent-elles des incidences positives, négatives ou neutres sur le territoire Haut Béarn ?
- Les incidences sont-elles directes ou indirectes ?
- Les incidences sont-elles fortes, faibles ou négligeables sur la communauté de communes Haut Béarn, ou présentent-elles des points de vigilance (effet potentiellement négatif lié aux conditions de mise en œuvre de l'action considérée) ?

Le tableau ci-contre résume les incidences de la mise en œuvre du PCAET Haut Béarn sur l'ensemble des enjeux identifiés dans l'état initial. La légende utilisée est la suivante :

Incidence		Niveau d'incidence	
	Positive directe	++	Forte
	Positive indirecte	+	Faible
	Négative directe	0	Négligeable
	Négative indirecte	V	Point de vigilance
	Neutre		

Tableau 39 : Légende du tableau de synthèse des incidences du PCAET

Objectifs		Actions		Ressource en eau	Climat	Milieu naturel	Patrimoine culturel	Milieu humain	Risques naturels	Pollutions et nuisances	Energie et GES
AXE 1 : MISER SUR UNE EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES DANS LEURS PATRIMOINES, LEUR FONCTIONNEMENT ET L'EXERCICE DE LEURS COMPETENCES											
1.1	Intégrer les ambitions Energie-Climat dans les outils de pilotage stratégiques de la collectivité	1.1.1	Intégrer les Enjeux « énergie-climat » dans le fonctionnement de la CCHB		+			++			+
		1.1.2	Mettre en œuvre les outils stratégiques adaptés au territoire		++			++		++	++
		1.1.3	Créer et mettre en œuvre les outils financiers de la politique énergie climat		++			++		++	++
		1.1.4	Piloter et évaluer les politiques publiques		++			++		++	++
1.2	Rendre le patrimoine des collectivités plus performant	1.2.1	Mobiliser le levier que représente la commande publique		+			++		+	++
		1.2.2	Travailler à améliorer la sobriété et l'efficacité du patrimoine bâti des collectivités territoriales		+		V	++		+	++
		1.2.3	Optimiser l'éclairage public		+	++		++			++
		1.2.4	Optimiser les déplacements des agents et des élus		++		++	++		+	++
1.3	Développer les énergies renouvelables dans le patrimoine des collectivités	1.3.1	Œuvrer à équiper toutes les toitures économiques viables d'installations solaires		+		V			+	++
		1.3.2	Travailler les opportunités du « bois énergie »		+	V				V	++
		1.3.3	Etudier les opportunités de micro centrales hydroélectriques	V	V	V				+	++

				Ressource en eau	Climat	Milieu naturel	Patrimoine culturel	Milieu humain	Risques naturels	Pollutions et nuisances	Energie et GES
Objectifs	Actions										
AXE 2 : S'ENGAGER POUR UN TERRITOIRE PLUS SOBRE EN AGISSANT SUR L'HABITAT, L'AMENAGEMENT ET LA MOBILITE											
2.1	Améliorer la performance énergétique du parc résidentiel	2.1.1	Créer un guichet unique pour la rénovation énergétique, les constructions neuves et les énergies renouvelables		++			++		+	++
2.2	Aménager et adapter le territoire en intégrant les enjeux énergétiques et climatiques	2.2.1	Développer des alternatives à l'usage de la voiture individuelle		++	V				++	++
		2.2.2	Créer et promouvoir les projets d'aménagements bas carbone et à énergie positive		++			++			++
		2.2.3	Préserver l'eau et biodiversité	++	++	++		++			++
		2.2.4	S'outiller face aux risques naturels induits par le changement climatique		++				++		
2.3	Développer les mobilités éco-responsables et solidaires	2.3.1	Réaliser les aménagements nécessaires aux mobilités alternatives		+	V		++		++	++
		2.3.2	Répertorier, promouvoir les dispositifs existants et travailler sur de nouvelles offres de services pour le grand public et les déplacements professionnels		+	+		++		++	++
		2.3.3	Accompagner et expérimenter le développement des mobilités alternatives		+	V				+	++

				Ressource en eau	Climat	Milieu naturel	Patrimoine culturel	Milieu humain	Risques naturels	Pollutions et nuisances	Energie et GES
Objectifs		Actions									
AXE 3 : ŒUVRER POUR UNE AGRICULTURE & UNE FORET QUI S'ADAPTENT AUX NOUVEAUX BESOINS LOCAUX ET LA NOUVELLE DONNE CLIMATIQUE											
3.1	Accroître les services rendus par l'agriculture et la forêt au territoire	3.1.1	Constituer un Conseil Scientifique d'experts pour animer et élaborer la stratégie agricole du territoire		++					++	++
3.2	Faciliter le développement et l'accès aux ressources locales	3.2.1	Travailler à l'autosuffisance Alimentaire	V				++		V	
AXE 4 : FAIRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE UN ATOUT POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE											
4.1	Accompagner les filières d'énergies renouvelables du territoire	4.1.1	Photovoltaïque		+	V	V			V	++
		4.1.2	Bois-énergie		+	V				V	++
		4.1.3	Méthanisation	V	+					V	++
		4.1.4	Hydroélectricité	V	V	V					++
4.2	Accompagner l'offre touristique	4.2.1	Soutenir une démarche de tourisme durable		++	++	++				
		4.2.2	Travailler à adapter l'offre touristique aux évolutions climatiques		++		++				
4.3	Impulser une dynamique auprès des acteurs économiques	4.3.1	Animer la communauté d'acteurs économiques sur la transition écologique (économie d'énergie, mobilité, déchets, eau, EnR, etc ...)	++	++	++		++		++	++
		4.3.2	Travailler à optimiser les ressources sur le territoire et favoriser l'approvisionnement local					++		++	++

		Ressource en eau	Climat	Milieu naturel	Patrimoine culturel	Milieu humain	Risques naturels	Pollutions et nuisances	Energie et GES		
Objectifs	Actions										
AXE 5 : FAIRE EVOLUER ENSEMBLE NOS COMPORTEMENTS POUR PRESERVER NOTRE CADRE DE VIE											
5.1	Promouvoir les enjeux et objectifs climat air énergie	5.1.1	<i>Mettre en place et animer un comité technique dédié à la sensibilisation du grand public et du public scolaire</i>		++			++		++	++
5.2	Challenger les habitants pour qu'ils soient acteurs de la transition écologique de leur territoire	5.2.1	<i>Porter des challenges/événements auprès de la population</i>		++	++		++		++	++
		5.2.2	<i>Expérimenter le mode participatif citoyen</i>		++			++			++
Incidences cumulées				Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	Positive	Point de vigilance	Positive

Tableau 40 : Tableau synthétique des effets du PCAET sur l'environnement

NB : Les points de vigilance sont émis et mettent en garde contre les potentiels impacts des actions menées par le PCAET sur l'environnement. L'utilisation de points de vigilance dans l'analyse environnementale est privilégiée au regard des incidences « négative directe » et « négative indirecte » puisque à cette étape d'avancement du PCAET peu d'information est disponible quant aux localisations précises de certaines actions à mener sur le territoire.

La synthèse des incidences du PCAET de la Communauté de Communes Haut Béarn sur les différents enjeux environnementaux du territoire permet de délivrer un « profil » du PCAET. Il apparaît que les principaux enjeux environnementaux sont bien pris en compte. En effet, de nombreuses incidences positives apparaissent sur tous les items. Les actions du PCAET visent une amélioration de la qualité globale du territoire en objectivant la diminution de la consommation des énergies, des émissions de GES et des polluants atmosphériques tout en renforçant les capacités de résilience du territoire.

Néanmoins, quelques points de vigilance ont été émis et sont majoritairement en lien avec le développement des filières d'énergies renouvelables (méthanisation, photovoltaïque, hydroélectricité, bois-énergie) sur le territoire de la Communauté de Communes Haut Béarn pour lesquelles, des mesures seront à mettre en place afin de limiter leurs impacts sur l'environnement. Ces projets feront par ailleurs l'objet d'études d'incidences spécifiques.

Ces incidences potentielles concernent, notamment, la consommation d'espaces et l'impact de certaines actions sur la pollution atmosphérique, les milieux naturels, les écosystèmes, la biodiversité et les continuités écologiques.

En effet, l'installation de nouvelles centrales hydroélectriques sur la Communauté de Communes peuvent potentiellement impacter le réseau hydrographique et la biodiversité, dense sur le territoire. Ces installations peuvent devenir des obstacles aux continuités hydrauliques et écologiques et peuvent altérer les écosystèmes aquatiques.

Le développement de la filière de méthanisation peut accentuer les pressions déjà existantes sur la ressource en eau du territoire. Le digestat produit peut émettre des quantités importantes d'ammoniac et potentiellement polluer les milieux associés à la zone d'épandage (pollution de l'air, des sols et des eaux).

La filière photovoltaïque et son développement sur le territoire peut impacter les surfaces de milieux naturels. La filière possède une forte emprise au sol, qui mal localisée, peut avoir une incidence sur les milieux à haute valeur environnementale et la biodiversité associée.

Le développement de la filière bois-énergie est basé sur la ressource en bois, il est important de connaître et contrôler la provenance de ce bois pour éviter d'impacter les milieux forestiers revêtant une importance dans leur rôle de réservoirs majeurs et les continuités écologiques locales. Par ailleurs, le développement de cette filière peut amener à une augmentation de la pollution atmosphérique par la combustion du bois, il convient de mettre en place des mesures pour la limiter.

Quelques points de vigilance sont également identifiés sur les actions de mobilités éco-responsables et solidaires, et sur l'autosuffisance alimentaire. En effet, le souhait de favoriser et développer une agriculture plus locale peut avoir une incidence sur la ressource en eau. Le développement de nouvelles pratiques de circulation (développement de la implantation des stations GNV / BIOGNV, aire de covoiturage, ...) peuvent impacter l'emprise au sol et son artificialisation.

Le PCAET de la Communauté de Communes Haut Béarn semble donc, à ce stade, ne pas présenter d'actions occasionnant une dégradation des enjeux environnementaux identifiés dans l'évaluation environnementale même si des points de vigilance doivent être surveillés de près dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de certaines actions.

Ainsi, afin d'éviter tout impact des actions du PCAET lors de leur mise en œuvre, des mesures sont proposées et intégrées au PCAET pour préserver le patrimoine environnemental de la Communauté de Communes du Haut Béarn.

7.1.2. PROPOSITIONS DES MESURES ERC A METTRE EN ŒUVRE

L'analyse des effets du PCAET de la communauté de commune Haut Béarn a permis de mettre en évidence des points de vigilance notamment sur les actions relatives au développement des énergies renouvelables. Ces mesures sont, à ce stade, des mesures d'évitement ou de réduction qui permettent d'éviter la compensation. Ici aucune compensation n'est nécessaire au regard de la nature des actions et de la prise en compte des enjeux environnementaux amont même si certaines d'entre elles nécessitent un niveau de précision notamment spatial pour connaître leurs véritables effets (des études spécifiques devront être menées voire certains projets faire l'objet d'étude d'impact pouvant nécessiter *in fine* la mise en œuvre de mesures compensatoires).

7.1.2.1. ENERGIE RENOUVELABLE : HYDROELECTRICITE

Les cours d'eau représentent sur le territoire Haut Béarn de formidables gisements d'énergie renouvelable, qui peuvent générer des retombées économiques intéressantes au niveau local.

La production d'énergie hydraulique est la force majeure du territoire. Répartie sur 24 centrales en activité, la production actuelle, est évaluée à 398 GWh par an, soit l'équivalent de 267% de la consommation électrique annuelle et 49,4% de la consommation d'énergie finale du territoire.

Afin de limiter l'impact de cette filière sur l'environnement et notamment sur le réseau hydrographique et les milieux aquatiques, le développement de la filière et l'installation de nouveaux ouvrages hydroélectriques devront prendre en compte les enjeux écologiques et l'impact du changement climatique sur les débits d'étiage : se développer en dehors des réservoirs de biodiversité et des cours d'eau classés ou déjà identifiés comme vulnérables au changement climatique, et ne pas constituer d'obstacles aux continuités écologiques et à la Trame Verte et Bleue.

7.1.2.2. ENERGIE RENOUVELABLE : PHOTOVOLTAÏQUE

L'énergie solaire est non polluante, économique, facilement disponible, renouvelable et aisément transformable. Décentralisée, accessible et modulable, l'électricité photovoltaïque peut donc être une option intéressante pour les particuliers et les entreprises.

Le nombre d'installations photovoltaïque ne cesse d'accroître sur le territoire Haut Béarn et son développement est essentiel pour atteindre l'autonomie énergétique (objectif TEPOS).

Pour autant, les installations solaires photovoltaïques mobilisent des surfaces aux sols importantes, pouvant aller jusqu'à plusieurs hectares, et peuvent ainsi potentiellement impacter les habitats/habitats d'espèces sur lesquels elles s'implantent.

Afin de limiter les incidences de l'énergie solaire sur l'environnement, les installations devront être réalisées dans des conditions de haute qualité environnementale, pour cela un travail d'identification de sites potentiels et favorables devra être effectué au préalable.

Ce travail permettra de définir des règles précises de développement permettant de considérer les enjeux environnementaux (biodiversité, qualité des milieux, paysages, ressources naturelles, ...). Le développement de la filière devra éviter les sites Natura 2000 et les sites à enjeu.

Par ailleurs, l'installation de panneaux photovoltaïques devra cibler en priorité les zones déjà artificialisées (friches, toitures).

7.1.2.3. ENERGIE RENOUVELABLE : BOIS-ENERGIE

Le tissu forestier sur le territoire du Haut Béarn correspond à 41% de la surface du territoire soit 438 km². La ressource en bois est donc importante sur le territoire et son caractère renouvelable lui confère un avantage carbone essentiel. Le chauffage au bois est le principal mode de chauffage en Haut Béarn : 36% des ménages.

Pour autant, afin de préserver la richesse environnementale du territoire il sera nécessaire que la filière prenne en compte les milieux naturels en respectant la biodiversité (Trame Verte et Bleue, réservoirs de biodiversité, ...).

Ainsi, il sera important de connaître et contrôler la provenance du bois pour éviter d'impacter les milieux forestiers revêtant une importance dans leur rôle de réservoirs majeurs et les continuités écologiques locales. (TVB, réservoirs de biodiversité, espaces boisés classés, ...). L'utilisation de la ressource en bois pour l'énergie renouvelable bois-énergie devra notamment éviter les sites réglementaires au titre du réseau Natura 2000.

Concernant la pollution atmosphérique liée à la combustion du bois, il sera important d'informer et de sensibiliser les acteurs locaux sur l'utilisation des technologies de chauffage plus performantes et d'inciter le renouvellement des équipements bois existants qui sont peu efficaces (foyers ouverts). Ces actions permettront d'améliorer l'efficacité des installations et ainsi de limiter la pollution atmosphérique.

7.1.2.4. ENERGIE RENOUVELABLE : METHANISATION

La méthanisation est une technique intéressante pour la gestion des déchets organiques et présente de nombreux avantages :

- Double valorisation de la matière organique et de l'énergie ;
- Diminution de la quantité de déchets organiques à traiter par d'autres filières ;
- Diminution des émissions de GES par substitution à l'usage d'énergies fossiles ou d'engrais chimiques.

La méthanisation s'inscrit dans une approche globale de la chaîne de traitement des déchets. Et la valorisation du biogaz peut aller au-delà d'une production énergétique seule, et répondre aux besoins de chaleur du territoire, aux possibilités d'injection dans les réseaux de transports, de distribution ou d'utilisation en biocarburant pour les véhicules de collecte, les bus.

Le digestat issu de la méthanisation peut être utilisé comme fertilisant, pour nourrir les cultures agricoles, ou comme amendement, pour l'équilibre des sols. En plus de réduire le recours aux engrais de synthèse, c'est un engrais d'excellente qualité facilement assimilable par les plantes.

Cependant, les risques de rejet d'ammoniac dans l'air ou dans les cours d'eau liés au digestat devront être maîtrisés, pour éviter toute pollution ou nuisances olfactives :

- Les fosses de stockage de digestat devront être couvertes et ventilées si nécessaire ;
- La qualité agronomique et sanitaire du digestat devra être contrôlée avant épandage ;
- L'épandage sera réalisé avec des techniques qui limiteront les émissions d'ammoniac.

7.1.2.5. AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE

L'autosuffisance alimentaire est une piste de réflexion du projet collectif Haut Béarn qui souhaite encourager une production agricole responsable et diversifiée. Toutefois, pour préserver la ressource en eau, il conviendra de sensibiliser et d'informer les agriculteurs sur l'usage des produits phytosanitaires et de limiter voire abandonner leur utilisation. De plus, les ambitions de production locale devront être adaptées au territoire et notamment aux niveaux des disponibilités estivales de la ressource en eau. Dans cette optique il serait intéressant de sensibiliser les agriculteurs sur des pratiques et des filières diversifiées, adaptées et moins gourmandes en eau.

7.1.2.6. MOBILITES ALTERNATIVES

Le transport est la seconde source de consommation énergétique (27% de la consommation énergétique territoriale en 2014) et le deuxième poste d'émission de gaz à effet de serre (24%). C'est également le secteur responsable de 64 % des émissions de dioxyde d'azote (Nox), 10 % de particules fines PM10 et 10 % de particules fines PM2,5. Dans l'objectif de développer des mobilités éco-responsables et solidaires, il serait intéressant d'optimiser les voies existantes pour le développement des mobilités douces et également de privilégier des surfaces déjà artificialisées pour l'aménagement de sites dédiés aux mobilités alternatives (parkings de covoiturage, bornes spécifiques,...), et dans le cas contraire privilégier des modes constructifs écologiques (perméabilité, espace de pleine terre, végétalisation,...).

7.2. ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

7.2.1. ANALYSE DES INCIDENCES DU PCAET SUR LES SITES NATURA 2000

Le territoire de la Communauté de Communes Haut Béarn dispose d'un patrimoine naturel important et remarquable : 13 sites Natura 2000 présentés dans l'état initial de l'environnement. La grande richesse des habitats d'intérêt favorise l'accueil de nombreuses espèces faunistiques et floristiques patrimoniales sur le territoire.

Cependant, cette richesse biologique est fragilisée par l'Homme, notamment via les pressions sur la ressource en eau par rapport aux pollutions diffuses des masses d'eau superficielles par les nitrates et les pesticides d'origine agricole ou en encore par les nombreux points de prélèvements en eau. Le changement climatique et la hausse des températures ont également un impact sur les espèces et la biodiversité. En effet, l'augmentation des risques naturels et des fortes variations climatiques (période de sécheresse, ...) agissent de manière négative sur les espèces et les habitats, qui doivent constamment s'adapter pour survivre (aires de répartition et cycles de vie des espèces).

La Communauté de Communes Haut Béarn est située au cœur d'un espace riche en biodiversité et en milieux remarquables, qui est très sensible aux effets du changement climatique.

Le tableau ci-après présente les principales menaces et opportunités accentuées par le changement climatique qui pèsent sur les espaces naturels et la biodiversité sur le territoire de la communauté de commune Haut Béarn.

Menace/ Opportunité	Conséquences pour le territoire et ses habitants	Facteurs d'accentuation
Menace Augmentation des risques naturels et de leur intensité	Destruction des habitats naturels entraînant le déclin d'espèces endémiques	Pression anthropique sur les espaces naturels (activités humaines, utilisation et fréquentation du territoire)
Menace Augmentation des phénomènes climatiques extrêmes (fortes chaleurs et précipitations, étages plus sévères)	Dégradation des habitats d'espèces et augmentation des risques de pollutions (eutrophisation, pesticides) entraînant l'extinction des espèces locales	Pression liée à l'utilisation de la ressource en eau et des rejets de pollution
Menace Évolution du comportement des espèces face au changement climatique (stress hydrique ...)	Déplacement de certaines espèces et réduction de l'air de répartition. Développement des espèces invasives résistantes et extinction des espèces locales	Pression anthropique sur les espaces naturels via l'augmentation des espaces urbanisés Pollution des sols
Opportunité Prise de conscience de l'importance de l'environnement	Valorisation de la biodiversité et des espaces naturels Développement des pratiques éco-responsables auprès des populations (milieu scolaire, familial et professionnel)	Protection et conservation des habitats d'espèces et espèces, suivi scientifique de l'évolution des espèces bio indicatrices de l'environnement Sensibilisation/ formation/éducation au développement durable et à l'environnement

Tableau 41 : Principales menaces et opportunités accentuées par le changement climatique sur l'environnement de la communauté de communes Haut Béarn

L'ensemble des incidences potentiellement négatives du PCAET sur les sites Natura 2000 est détaillé dans le tableau suivant via des points de vigilance.

				Directive Habitats		Directive Oiseaux
				Réseau hydrographique et milieux humides associés	Montagnes, massifs et milieux terrestres associés	Montagnes, massifs et milieux terrestres associés
Objectifs	Actions					
AXE 1 : MISER SUR UNE EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES DANS LEURS PATRIMOINES, LEUR FONCTIONNEMENT ET L'EXERCICE DE LEURS COMPETENCES						
1.3	Développer les énergies renouvelables dans le patrimoine des collectivités	1.3.2	Travailler les opportunités du « bois énergie »		V	V
		1.3.3	Étudier les opportunités de micro centrales hydroélectriques	V		
AXE 2 : S'ENGAGER POUR UN TERRITOIRE PLUS SOBRE EN AGISSANT SUR L'HABITAT, L'AMENAGEMENT ET LA MOBILITE						
2.3	Développer les mobilités éco-responsables et solidaires	2.3.1	Réaliser les aménagements nécessaires aux mobilités alternatives		V	V
		2.3.3	Accompagner et expérimenter le développement des mobilités alternatives		V	V
AXE 3 : ŒUVRER POUR UNE AGRICULTURE & UNE FORET QUI S'ADAPTENT AUX NOUVEAUX BESOINS LOCAUX ET LA NOUVELLE DONNE CLIMATIQUE						
3.2	Faciliter le développement et l'accès aux ressources locales	3.2.1	Travailler à l'autosuffisance Alimentaire	V		

AXE 4 : FAIRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE UN ATOUT POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE						
4.1	Accompagner les filières d'énergies renouvelables du territoire	4.1.1	Photovoltaïque		V	V
		4.1.2	Bois-énergie		V	V
		4.1.3	Méthanisation	V	V	V
		4.1.4	Hydroélectricité	V		
Incidences cumulées			<p style="text-align: center;">Point de vigilance</p> <p style="text-align: center;">Le développement des filières de méthanisation et d'hydroélectricité peut impacter la qualité de la ressource en eau et les écosystèmes associés.</p> <p style="text-align: center;">De même, l'augmentation des exploitants et le développement de la filière agricole peut avoir un impact quantitatif et qualitatif sur la ressource en eau.</p>	<p style="text-align: center;">Point de vigilance</p> <p style="text-align: center;">Le développement des filières de méthanisation, photovoltaïque et de bois-énergie peut impacter l'occupation du sol (réservoirs et corridors écologiques notamment) et la biodiversité associée.</p> <p style="text-align: center;">Les rejets d'ammoniac par l'activité de méthanisation et les émissions lors de la combustion du bois de chauffage peuvent polluer l'air et les milieux naturels.</p> <p style="text-align: center;">Le développement des mobilités alternatives peut avoir un impact sur l'artificialisation des sols.</p>		

Tableau 42 : Synthèse des points de vigilance sur le réseau Natura 2000

7.2.2. SYNTHÈSE DES INCIDENCES, MESURES ASSOCIÉES ET CONCLUSION RELATIVE À LA PRÉSERVATION DES SITES NATURA 2000

La synthèse des incidences du PCAET de la Communauté de Communes Haut Béarn sur les sites Natura 2000 permet de mettre en évidence les points de vigilance au regard des sites réglementaires lors de la mise en œuvre du PCAET.

Certaines actions visent directement à préserver l'environnement (ressource en eau et milieu naturel) et à gérer les risques naturels sur le territoire, telles que la participation à l'étude Adour 2050, l'inscription de la Trame noire dans les documents de planification et le travail de prévention des risques majeurs.

Par ailleurs, des actions indirectes ont également un rôle dans la préservation des sites Natura aux travers, par exemple, des objectifs de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre. Le travail du PCAET sur l'adaptation du territoire au changement climatique et pour sa lutte permet d'agir globalement pour la protection de l'environnement et du réseau Natura 2000.

Le tableau précédent met en évidence des points de vigilance, qui sont majoritairement en lien avec le développement des filières d'énergies renouvelables sur le territoire (méthanisation, photovoltaïque, hydroélectricité, bois-énergie). Mais également en lien avec l'autosuffisance alimentaire et le développement des mobilités alternatives.

Ces incidences concernent, notamment, la consommation d'espaces et l'impact de certaines actions sur les milieux naturels, les écosystèmes, la biodiversité, les continuités écologiques et la ressource en eau. Les mesures proposées dans le chapitre précédent visent à limiter ces potentiels impacts qui dans le cas des sites Natura 2000 devraient être déjà réduits au regard de leur prise en compte dans les documents d'urbanisme.

Ainsi, le PCAET de la Communauté de Communes Haut Béarn semble ne pas présenter d'actions occasionnant une dégradation des enjeux environnementaux sur le réseau Natura 2000 du territoire.

8- PRESENTATION DU DISPOSITIF DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DU PCAET HAUT BEARN

L'article 188 de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte précise qu'un dispositif de suivi et d'évaluation doit être mis en place dans le cadre du PCAET.

Le suivi et l'évaluation constituent des activités essentielles à la réussite du déploiement du PCAET. Elles sont réalisées tout au long de la mise en œuvre du plan d'actions et s'accordent à donner une vision quantitative permettant de situer l'avancement du PCAET par rapport à des objectifs établis.

Le programme d'actions du PCAET de la Communauté de Communes Haut Béarn définit pour chaque action des indicateurs de suivi et des objectifs à atteindre à l'horizon 2027.

Ainsi, dans le cadre de l'animation de l'action, le responsable de celle-ci est chargé de collecter les indicateurs et de les communiquer au chef de projet du PCAET qui les regroupe et les consigne dans un tableau de bord de suivi des indicateurs.

Le chef de projet du PCAET met à jour à l'occasion de chaque réunion des instances de gouvernance, le suivi de l'avancement des actions du PCAET. Pour ceci, avant chaque réunion de gouvernance du PCAET, il interroge les responsables des fiches actions sur leur avancement et consigne les informations dans un tableau de bord de suivi des actions du PCAET.

En complément, pour suivre les impacts sur l'environnement de la mise en œuvre de ce plan d'actions, le présent chapitre vise à définir des indicateurs spécifiques.

Les indicateurs définis peuvent être de nature différente. Ils constituent un moyen simple et fiable de mesurer les progrès (négatifs ou positifs), d'expérimenter les changements liés à une intervention ou d'aider à apprécier la pertinence de l'action.

Les indicateurs établis dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique du PCAET de la Communauté de Communes Haut Béarn sont organisés en cohérence avec les enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.

L'indicateur choisi doit ainsi être :

- Sensible : l'indicateur doit être réactif aux évolutions de l'état initial de l'environnement afin de pouvoir identifier les tendances à plus ou moins long terme ;
- Fiable : l'indicateur ne doit pas laisser transparaître d'incertitudes et doit être mesuré par un système indépendant du PCAET ;
- Opérationnel : l'indicateur doit être pertinent et faisable techniquement ; Reproductible, transposable et généralisable ;
- Pertinent à des échelles spatiales et temporelles différentes.

L'intégration de l'environnement lors de l'opérationnalisation des actions, la mise en place et le suivi des indicateurs environnementaux permettront de suivre ces incidences afin d'adapter les actions ou prendre des mesures de correction adaptées tout au long de la mise en œuvre du PCAET (6 ans), dans un processus d'amélioration continue.

Ces indicateurs devront faire l'objet d'une actualisation à minima au bout des 3 premières années de vie du PCAET dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours de l'outil en concomitance avec les indicateurs de suivi des actions du PCAET (lien de cause à effet).

NB : Malgré l'absence d'enjeu relatif à la qualité de l'air sur le territoire et relevé dans le cadre du diagnostic climat-air-énergie, il est tout de même proposé de suivre un indicateur global de la qualité de l'air.

Le tableau ci-dessous présente les indicateurs retenus dans le cadre de l'évaluation environnementale du PCAET Haut Béarn :

Thématique environnementale	Indicateur de suivi
Ressource en eau Volet vulnérabilité	Qualité des eaux superficielles et souterraines Nombre de points de mesures de la qualité des masses d'eau du territoire présentant une qualité altérée (moyenne à mauvaise) <i>Source : SIEAG</i>
	État quantitatif des masses d'eau du territoire Mesure de l'état quantitatif et suivi de l'évolution <i>Source : SIEAG</i>
Energie et GES Volet maîtrise énergie et développement des EnR	Développement des énergies renouvelables <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'installations, quantité d'énergie renouvelable produite sur le territoire et % d'augmentation par rapport à la référence. • Localisation des installations d'EnR (SIG au regard de la TVB locale)
	Évolution des consommations d'énergie et des émissions de GES Mesures des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire et % de réduction par rapport à la référence
Milieu naturel Volet vulnérabilité, air	Milieu de haute qualité environnementale <ul style="list-style-type: none"> • Mesure de la superficie d'espaces naturels réglementaires, de zones humides et de la Trame Verte et Bleue sur le territoire • Consommation de surfaces NAF
Milieu humain Volet maîtrise énergie	Auto-suffisance alimentaire Nombre d'installations agricoles en circuit court et à haute qualité environnementale ou bio
	Déchets Quantité de déchets triés et recyclés
Risques naturels Volet vulnérabilité	Évolution des risques naturels Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles sur le territoire et impact sur les biens et personnes <i>Source : Géorisques, suivi communal</i>
Pollutions et nuisances Volet MDE et air	Pollution atmosphérique Mesure quantitative de la pollution atmosphérique et % de réduction par rapport à la référence (station la plus proche) <i>Source : Atmo Nouvelle-Aquitaine</i>

Tableau 43 : Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PCAET Haut Béarn sur l'environnement

9- PRESENTATION DES METHODES UTILISEES

9.1. AUTEURS DE L'ETUDE

L'évaluation environnementale du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes du Haut Béarn a été réalisée par le bureau d'étude environnemental « GEOCIAM », et plus précisément par Laurence LOPERENA, cheffe de projets et conseillère Cit'ergie, Marion GARNIER et Zoé HEMSEN, consultantes et écologues.

9.2. METHODES ET OUTILS UTILISES

9.2.1. METHODE POUR L'ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'analyse de l'état initial du territoire Haut Béarn et de son environnement a été réalisée dès 2018 pour s'assurer de la bonne prise en compte des enjeux environnementaux dans l'élaboration du PCAET. Il s'est appuyé sur un recueil de données auprès des administrations, des organismes publics ainsi que d'études spécifiques menées sur le Haut Béarn, notamment dans le cadre du PCAET. Les données utilisées sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

		Méthode/Sources
Milieu physique	Géologie	La détermination de la géologie du territoire est issue des données du site BRGM et notamment de la plateforme « Info Terre » Accueil InfoTerre (brgm.fr)
	Hydrogéologie	L'hydrogéologie du territoire est issue des données cartographiques téléchargeable sur le site data.gouv.fr Le site SIEAG Adour Garonne permet d'obtenir des informations sur les masses d'eau souterraines, leur état et les pressions qu'elles subissent. SIEAG - Portail des Données sur l'Eau du Bassin Adour-Garonne (eaufrance.fr)
	Eaux superficielles	Les données sur les masses d'eau superficielles et leur état sont disponibles sur le site SIEAG SIEAG - Portail des Données sur l'Eau du Bassin Adour-Garonne (eaufrance.fr) Les données sur la production d'énergie hydraulique et les potentielles pressions sur les cours d'eau sont issues du TEPOS Les éléments sur l'utilisation de la ressource en eau et l'assainissement du territoire sont issus du cahier des charges de l'étude relatif à l'évolution législative et réglementaire des compétences des communes du Haut Béarn et des EPCI
	Climat	Les données relatives au climat actuel et à son évolution sont issues du diagnostic territorial du PCAET Haut Béarn
Milieu naturel	Zonages d'inventaires et réglementaires	Les informations sur les zonages d'inventaires et réglementaires sont issues des données cartographique mises à disposition par la DREAL Nouvelle-Aquitaine
	Trame verte et bleue	Les éléments de la TVB sont issus du SCoT Analyse ACE (Région)
Patrimoine culturel		Les informations sur le patrimoine culturel ont été mises à disposition par la DREAL Nouvelle-Aquitaine

		Méthode/Sources
Milieu humain		Les données sont issues de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE)
Risques naturels		Les éléments relatifs aux risques naturels sont issus de la plateforme « Géorisques » Géorisques Mieux connaître les risques sur le territoire (georisques.gouv.fr)
Risques industriels		De la même manière que les risques naturels
Pollutions et nuisances	Pollution des sols	Les informations sont issues du site internet BRGM et notamment des onglets « sites BASIAS » et « sites BASOL »
	Qualité de l'air	Les données sont issues du rapport réalisé par l'ATMO Nouvelle-Aquitaine
	Nuisances sonores	Les données relatives aux nuisances sonores proviennent de données gouvernementales
	Déchets	Les informations liées aux déchets proviennent du rapport SICTOM 2016
Energie et GES		Les données relatives aux énergies et GES sont issues du diagnostic territorial du PCAET Haut Béarn

Tableau 44 : Méthode et sources pour l'analyse de l'état initial

9.2.2. METHODE POUR L'ANALYSE DES INCIDENCES DU PCAET, LA DEFINITION DES MESURES ET DES INDICATEURS DE SUIVI

L'évaluation environnementale s'est conduite de manière itérative tout au long de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de la CCHB.

L'évaluation des incidences environnementales du PCAET consiste à apprécier, pour chaque action envisagée, les effets de celle-ci sur l'environnement au regard des enjeux environnementaux identifiés dans l'état initial (EIE). L'analyse des incidences sur l'environnement du projet PCAET a été menée sur les mêmes grandes thématiques que l'analyse de l'état initial.

Le renseignement d'une grille d'évaluation a permis de mettre en exergue les effets environnementaux de chaque axe, objectif et actions du plan d'actions du PCAET. L'analyse des impacts cumulés a également pu être réalisée. Les effets ont été étudiés selon trois critères :

- Nature de l'incidence : positive, négative ou neutre ;
- Caractère de l'incidence : direct ou indirect ;
- Intensité de l'incidence : négligeable, faible ou forte.

En outre, des points de vigilance ont été établis, c'est-à-dire des effets potentiellement négatifs liés aux conditions de mise en œuvre de l'action, qui à cette étape de l'élaboration du PCAET, sont inconnus. Des mesures ont été établies afin d'éviter ou réduire chaque incidence potentiellement négative mise en évidence. La compensation de dernier recours n'est pas visée à ce stade et ne serait pas satisfaisante dans le cadre d'un PCAET.

Enfin, pour permettre l'évaluation de la mise en œuvre du PCAET Haut Béarn au regard des enjeux environnementaux, des indicateurs généraux ont été définis en plus des indicateurs de suivi des actions en elles-mêmes.

L'intégration de l'environnement lors de l'opérationnalisation des actions, la mise en place et le suivi des indicateurs environnementaux permettront de suivre les incidences afin d'adapter les actions ou prendre des mesures de correction adaptées tout au long de la mise en œuvre du PCAET (6 ans), dans un processus d'amélioration continue.